



Le Moniteur

Paraissant
du Lundi au Vendredi

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI

Directeur Général
Ronald Saint Jean

175^e Année – Spécial N° 30

PORT-AU-PRINCE

Lundi 5 Octobre 2020

SOMMAIRE

**DÉCRET ÉTABLISSANT LE BUDGET GÉNÉRAL
DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
EXERCICE 2020 – 2021**

NUMÉRO SPÉCIAL

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

**DÉCRET ÉTABLISSANT LE BUDGET GÉNÉRAL
DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
EXERCICE 2020 – 2021**

Vu les articles 27-1,88, 89, 94, 105, 111, 111-1, 111-2, 111-3, 120, 121, 125, 125-1, 126, 128, 136, 144, 159, 161, 163, 200, 200-4, 222, 227-2, 227-4, 228-1, 231, 231-1, 233 et 235 de la Constitution du 29 mars 1987 ;

Vu les articles 217, 218, 220, 223, 227, 227-3, 228, 234-1 de la Loi Constitutionnelle du 9 mai 2011 portant amendement de la Constitution du 29 mars 1987 ;

Vu la Loi du 19 août 1963 relative à la dette interne et externe de l'État ;

Vu la Loi du 3 septembre 1971 concernant les droits d'accises sur les cigarettes et les boissons alcoolisées, modifiée par les Décrets du 6 mars 1985, du 31 août 1988 et du 28 septembre 1990 ;

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

Vu la Loi du 17 août 1979 remplaçant la Banque Nationale de la République d'Haïti (BNRH) par deux (2) Institutions autonomes : la Banque de la République d'Haïti (BRH) et la Banque Nationale de Crédit (BNC) ;

Vu la Loi du 22 août 1983 sur le recouvrement des créances de l'État ;

Vu la Loi du 15 février 1995 portant modification du tarif douanier ;

Vu la Loi du 10 juin 1996 relative à la taxe pour l'obtention du droit de passeport ;

Vu la Loi du 9 octobre 2002 relative au Code des Investissements (Moniteur Spécial No 4 du 26 novembre 2002);

Vu la Loi du 18 décembre 2002 relative au Fonds d'Entretien Routier (FER) ;

Vu la Loi du 27 novembre 2008 portant sur les gages sans dépossession ;

Vu la loi du 12 juin 2009 fixant les règles générales de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics;

Vu la Loi du 9 octobre 2009 portant modification de certains taux et positions tarifaires ;

Vu la Loi du 17 juillet 2012 portant sur les banques et autres institutions financières ;

Vu les articles 11 à 15 de la loi du 7 mai 2014 portant prévention et répression de la corruption, amendant les articles 137, 138, 139, 140 et 144 du code pénal ;

Vu la Loi du 04 mai 2016 remplaçant le décret du 16 février 2005 sur le processus d'élaboration et d'exécution des lois de finances ;

Vu la Loi du 18 juin 2017 portant création, organisation et fonctionnement du Fonds National de l'Education (FNE);

Vu le Décret du 13 septembre 1962 créant l'Administration Générale des Douanes ;

Vu le Décret du 22 septembre 1964 relatif au Fermage et au Loyer des Biens du domaine privé de l'État ;

Vu le Décret du 28 septembre 1977 portant sur la conservation foncière et l'enregistrement ;

Vu le Décret du 5 avril 1979 modifié par celui du 23 décembre 1981 sur la Contribution Foncière des Propriétés Bâties;

Vu le Décret du 5 mars 1987 relatif au Code Douanier ;

Vu le Décret du 5 mars 1987 réorganisant l'Office du Budget ;

Vu le Décret du 13 mars 1987 réorganisant le Ministère de l'Économie et des Finances ;

Vu le Décret du 28 septembre 1987 modifiant les structures de la Direction Générale des Impôts ;

Vu le Décret du 14 octobre 1988 relatif à la taxe sur la masse salariale ;

Vu le Décret du 2 juillet 1997 ratifiant la convention internationale sur le système harmonisé de désignation et de codification des marchandises ;

Vu le Décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique ;

Vu le Décret du 1^{er} juin 2005 modifiant celui du 4 avril 1979 relatif au permis de conduire ;

Vu le Décret du 29 septembre 2005 relatif à l'Impôt sur le Revenu ;

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

Vu le Décret du 29 septembre 2005 modifiant celui du 28 septembre 1987 relatif à la Carte d'Identité Fiscale ;

Vu le Décret du 23 novembre 2005 établissant l'Organisation et le Fonctionnement de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif désigné sous le sigle CSCCA;

Vu le Décret du 23 novembre 2005 relatif à la Taxe sur le Chiffre d'Affaires;

Vu le Décret du 9 octobre 2015 modifiant celui du 18 février, révisant celui du 6 octobre 2004 sur la Pension Civile de Retraite, améliorant les conditions de vie des Agents de l'Administration Publique;

Vu le Décret du 6 janvier 2016 fixant les missions et attributions des organes et services de la Présidence de la République ;

Vu le Décret du 6 janvier 2016 portant amendement du décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration Centrale de l'État ;

Vu le Décret du 6 janvier 2016 établissant les procédures et les modalités nécessaires pour la formulation et la gestion du Programme d'Investissements Publics (PIP) ;

Vu le Décret du 6 janvier 2016 organisant le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe ;

Vu l'Arrêté du 16 février 2005 portant règlement général de la comptabilité publique ;

Vu l'Arrêté du 25 mai 2012 révisant les seuils de passation de marchés publics et les seuils d'intervention de la CNMP ;

Vu l'Arrêté du 6 janvier 2016 fixant les modalités d'inscription d'un projet dans le programme d'investissement Public ;

Considérant qu'il est impératif pour l'État d'arrêter des mesures conformes aux programmes économique et financier établis ;

Considérant qu'il convient, à travers le Budget Général, d'établir les voies et moyens et de fixer les crédits devant assurer le fonctionnement des services publics, le service de la Dette Publique, les dépenses de capital, les réparations pour dommage, les prêts et avances et les interventions de l'État sur les plans économique, social et culturel pour la période allant du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2021 ;

Considérant que le Pouvoir Législatif est, pour le moment, inopérant et qu'il y a alors lieu pour le Pouvoir Exécutif de légiférer par Décret sur les objets d'intérêt public;

Sur le rapport des Ministres de l'Economie et des Finances et de la Planification et de la Coopération Externe et après délibération en Conseil des Ministres ;

Le Pouvoir Exécutif décrète le Budget Général suivant :

CHAPITRE I**DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES**

Article 1.- Toutes les ressources de l'Etat sont de droit des ressources budgétaires même dans le cas où elles n'auraient pas été prévues dans le Budget Général. Ces ressources doivent être établies par des lois, conventions, décisions de justice ou toutes autres prescriptions validées par les autorités compétentes. Sauf dérogation légale, elles sont versées au compte «Trésor Public».

Elles comprennent aussi les recettes, les dividendes et autres provenant des entreprises publiques.

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

- Article 2.-** Les Institutions de l'Administration d'État, fournissant des services rémunérés, doivent faire approuver leurs barèmes et tarifs par leurs autorités de tutelle.
- Article 3.-** Les impôts, droits et taxes perçus au 30 septembre 2020, au profit de l'État et des Collectivités Territoriales, sont prorogés pour l'exercice fiscal 2020-2021 et leurs produits seront recouverts d'après les Lois, Décrets-Lois et Décrets régissant la matière.
- Article 4.-** Selon la nomenclature des ressources, les voies et moyens sont ainsi regroupés :
- Art. 1.- Recettes Fiscales ;
- Art. 2.- Recettes non Fiscales ;
- Art. 3.- Recettes en Capital ;
- Art. 5.- Dons ;
- Art. 6.- Remboursements de prêts et avances et ventes de participation ou restitution de capital ;
- Art. 8.- Emprunts ;
- Art. 9.- Recettes perçues pour le compte de tiers.
- Article 5.-** Tout agent public, qui aura empêché ou perturbé le déroulement de la procédure d'établissement et de perception des droits, des impôts et des taxes ; détruit, détourné, soustrait ou contrefait des justifications de recettes, encourra des sanctions disciplinaires, sans préjudice des poursuites pénales qui pourront être engagées contre lui, ni de la réparation personnelle et pécuniaire du dommage subi par l'État.
- Article 6.-** Les impôts, droits et taxes ainsi que les autres ressources domestiques à percevoir en vertu du Budget Général de l'exercice fiscal 2020-2021 sont estimés à **cent trente-deux milliards six cent douze millions neuf cent soixante-dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-seize et 00/100 de gourdes (GDES 132 612 978 596,00)**, répartis dans les tableaux présentés à l'article 43 du présent budget.
- Article 7.-** Les dons en appui budgétaire et en aide projet sont estimés à **vingt-neuf milliards neuf cent quarante-six millions cent soixante-quinze mille et 00/100 de gourdes (GDES 29 946 175 000,00)**, répartis dans les tableaux présentés à l'article 43 du présent budget.
- Article 8.-** Les produits du financement interne et externe sont estimés à **quatre-vingt-douze milliards cent quarante-quatre millions huit cent quarante-six mille quatre cent cinq et 00/100 de gourdes (GDES 92 144 846 405,00)**, répartis dans les tableaux présentés à l'article 43 du présent budget.
- Article 9.-** L'alinéa «a» de l'article 6 de la Loi du 18 décembre 2002 relatif aux Fonds d'Entretien Routier (FER) se lit ainsi :
- Une redevance prélevée sur les ventes de carburant destinée aux véhicules automobiles, dite « Redevance Carburant ».
- Le montant de cette redevance est fixé comme suit :
- Deux (2) gourdes sur le gallon de gasoil ;
 - Deux (2) gourdes sur le gallon de gazoline.

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

Article 10.- L'article 154 du Décret du 26 mai 2006 relatif à l'Immatriculation et la Circulation des véhicules est ainsi modifié : Les pare-brise doivent être faits d'une matière inaltérable parfaitement transparente et non susceptible de produire des éclats en cas de bris. Tout propriétaire de véhicule qui, en raison de son activité professionnelle, souhaite circuler dans un véhicule à vitres et pare-brise teintés est astreint au paiement d'un droit fixe dénommé « Droit de Teinte de Véhicules (DTV) » dans un office de la Direction Générale des Impôts (DGI).

La demande d'autorisation est formulée pour tout véhicule régulièrement assuré et immatriculé.

Le montant de ce droit est de **dix mille et 00/100 de gourdes (GDES 10 000,00)** payable entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre de chaque année. Il est valide pour un exercice fiscal et n'est pas divisible.

Sont exonérés du droit de teinte, les véhicules appartenant aux corps diplomatiques et consulaires, aux institutions internationales et aux institutions publiques. Cette dernière catégorie, à l'exception des véhicules détenant des plaques « officiel » est assujettie à une autorisation préalable du Premier Ministre.

Les modalités d'application de ces dispositions sont définies conjointement par des mesures administratives du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) et la Police Nationale d'Haïti (PNH).

Article 11.- Il est ajouté à l'article 279 du Décret du 26 mai 2006 relatif à l'Immatriculation et la Circulation des véhicules, la contravention suivante : Circuler sans autorisation de teinte ou avec une autorisation de teinte périmée est passible d'une amende de **vingt mille et 00/100 de gourdes (GDES 20 000.00)**.

Article 12.- L'article 1 de la Loi du 15 juillet 1996 paru dans « le Moniteur » No. 51-A du même jour est ainsi modifié :

Il est établi sur les véhicules dont la puissance est supérieure ou égale à 2200 cc un droit d'accise de 15% sur le prix des véhicules achetés en Haïti et sur la valeur en douane (CIF) additionnée des autres impôts, droits et taxes pour les produits importés.

Article 13.- L'article 21.1 de la Loi du 24 juillet 2002 relative aux Zones Franches se lit comme suit :

- l'exonération totale de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et morales pour une période ne dépassant pas quinze (15) années.

Après cette période d'exonération, l'imposition est appliquée dans sa totalité.

Article 14.- L'article 21.3 de la Loi du 24 juillet 2002 relative aux Zones Franches traitant des taxes communales est rapporté.

CHAPITRE II**DISPOSITIONS RELATIVES AUX CHARGES**

Article 15.- L'article 23 du Décret du 14 septembre 1989 relatif aux Organisations Non Gouvernementales d'Aide au Développement se lit comme suit :

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

Les ONG autorisées à fonctionner en Haïti bénéficieront des avantages suivants :

- l'exonération d'impôts pour l'Organisation ;
- la franchise douanière à l'importation de tous biens, dons et équipements nécessaires à la réalisation exclusive de leurs objectifs et des « effets personnels » du personnel de l'Organisation autorisé à travailler dans le pays, moyennant le paiement des frais de vérification et la redevance informatique.

Article 16.- L'article 27.1 du Code des Investissements du 9 octobre 2002 se lit comme suit :

- l'exonération totale de l'impôt sur le revenu pour une période ne dépassant pas quinze (15) années consécutives. Après cette période d'exonération, l'imposition est appliquée dans sa totalité.

Article 17.- L'article 27.3 du Code des Investissements du 9 octobre 2002 traitant des taxes communales est rapporté.

Article 18.- L'article 28 du Code des Investissements du 9 octobre 2002 se lit comme suit :

Dans le cadre de la modernisation, les entreprises bénéficiant d'avantages incitatifs déjà agréés par la Commission Interministérielle des Investissements (CII), ne pourront bénéficier qu'une seule fois de l'exonération fiscale et douanière sur les importations futures de matériels et équipements.

Article 19.- L'article 29.4 du Code des Investissements du 9 octobre 2002 traitant de l'exonération de la Taxe sur la Masse Salariale (TMS) et d'autres taxes internes directes, est rapporté.

Article 20.- L'article 31.2 du Code des Investissements du 9 octobre 2002 traitant de l'exonération de la Taxe sur la Masse Salariale (TMS) et d'autres taxes internes directes, est rapporté.

Article 21.- L'article 33.2 du Code des Investissements du 9 octobre 2002 traitant de l'exonération de la Taxe sur la Masse Salariale (TMS) et d'autres taxes internes directes est rapporté.

Article 22.- L'alinéa 7 de l'article 35.1 du Code des Investissements du 9 octobre 2002 se lit comme suit :

L'exonération pour une période de cinq (5) ans des droits de douane sur les matières premières destinées à la transformation. S'il s'agit de modernisation, de réhabilitation d'entreprise déjà existante, cette dernière ne peut produire qu'une seule nouvelle demande d'exemption.

Article 23.- L'article 35.2 du Code des Investissements du 9 octobre 2002 traitant de l'exonération de la Taxe sur la Masse Salariale (TMS) et d'autres taxes internes directes est rapporté.

Article 24.- L'article 3.4 de l'arrêté du 20 août 2013 relatif au secteur logement et traitant de l'exonération de la Taxe sur la Masse Salariale (TMS) et d'autres taxes internes directes est rapporté.

Article 25.- Les droits de douane à l'importation sur les produits suivants sont ainsi modifiés :

- 1- Les droits de douane sur les farines de céréale des positions tarifaires suivantes, 11010000, 11022000, 11029000 sont fixés au taux de 50% ;
- 2- Les droits de douane sur les pâtes alimentaires des positions tarifaires suivantes, 19021100, 19021900, 19022000, 19023000 sont fixés au taux de 50% ;
- 3- Les droits de douane sur les tomates, pâtes de tomate et autres produits dérivés (de ketchup, et autres sources de tomates), des positions tarifaires suivantes, 07020000, 20021000, 20029011, 20029019, 21032000 sont fixés au taux de 50% ;

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

- 4- Les droits de douane sur les jus de fruit de la position tarifaire 20091100 à la position tarifaire 20099019 inclusivement, à l'exception de la position 20095000, sont fixés au taux de 30% ;
- 5- Les droits de douane sur les autres préparations pour sauces et sauces préparées, condiments et assaisonnements, composés de la position tarifaire 21039000 sont fixés au taux de 40% ;
- 6- Les droits de douane sur les dentifrices de la position tarifaire 33061000 sont fixés au taux de 10% ;
- 7- Les droits de douane sur les produits à base de céréales obtenus par soufflage ou grillage de la position tarifaire 19041000 sont fixés au taux de 50%.

Article 26.- L'article 12 du Budget Général 2019-2020 est ainsi modifié :

Les droits d'accises sur le tabac, les produits de tabac bruts et finis tels que cigarettes et cigares sont calculés au taux de 50% de la valeur en Douane (CIF) additionnée des autres impôts, droits et taxes pour les produits importés.

Les droits d'accises sur le tabac, les produits de tabac bruts et finis fabriqués localement sont calculés au taux de 15%.

Article 27.- L'article 13 du Budget Général 2019-2020 est ainsi modifié :

Les droits d'accises établis sur les alcools et toutes les autres boissons alcoolisées sont calculés au taux de 20% sur la valeur en Douane (CIF) additionnée des autres impôts et taxes pour les produits importés.

Les droits d'accises sur les alcools et toutes les autres boissons alcoolisées fabriqués localement sont calculés au taux de 6% sur le prix ex-usine.

Les droits d'accises à l'importation sur les boissons non alcoolisées, sauf eau, eau minérale, glace, neige, sont calculés au taux de 10% sur la valeur en Douane (CIF) additionnée des autres impôts, droits et taxes.

Article 28.- Les droits d'accises sur la pâte concentrée de concentrée de tomate conditionnée ou non pour la vente au détail, le ketchup et autre sauce de tomates des positions tarifaires 20029011, 20029019, 2103200 sont fixés au taux de 15%.

Article 29.- Les articles 124, 125, 126 du décret du 1er juin 2005 relative à l'Inspection de Véhicules se lisent comme suit :

a) Sont astreints à l'inspection semestrielle les véhicules suivants : les véhicules qui appartiennent en propre à l'État (Officiel, Service de l'État), les véhicules des Missions Diplomatiques et Consulaires et des Organisations Internationales (CD, CC, OI), et ceux de d'Immatriculation Temporaire (IT) admis dans un régime de franchise;

b) Sont astreints à l'inspection trimestrielle les véhicules suivants dont les droits d'inspection sont fixés à **cinq cents et 00/100 de gourdes (GDES 500,00)** gourdes par trimestre :

Les véhicules de transport en commun, les véhicules de location, les véhicules lourds et ceux affectés au transport de marchandises de toutes sortes ainsi que les véhicules de génie civil sur pneumatique;

c) Sont astreints à l'inspection semestrielle les véhicules privés dont les droits d'inspection sont fixés à **mille et 00/100 de gourdes (GDES 1000,00)** gourdes par semestre.

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021**CHAPITRE III****DISPOSITIONS RELATIVES AUX CHARGES**

Article 30.- Les crédits budgétaires de l'exercice 2020-2021 destinés aux dépenses de fonctionnement, incluant les dépenses courantes des institutions de l'Administration d'État, les dépenses d'immobilisation et l'amortissement de la dette publique, sont fixés à **cent quatre-vingt milliards cinq cent dix millions et 00/100 de gourdes (GDES 180 510 000 000,00)** distribués selon les tableaux présentés à l'article 43 du présent budget.

Article 31.- Les crédits budgétaires de l'exercice 2020-2021 pour les dépenses de programmes et projets sont fixés à **soixante-quatorze milliards cent quatre-vingt-quatorze millions et 00/100 de gourdes (GDES 74 194 000 000,00)** répartis selon les tableaux présentés à l'article 43 du présent budget.

Article 32.- Les crédits budgétaires sont votés par entité administrative et par titre de dépenses. Ils sont affectés à un service ou à un ensemble de services. Ils peuvent être évaluatifs ou limitatifs.

Article 33.- Les crédits évaluatifs s'appliquent aux dépenses relatives à la dette publique, aux décisions et frais de justice, aux réparations civiles, aux dégrèvements et restitutions et à la mise en jeu des garanties accordées par l'État.

Les dépenses sur crédits évaluatifs peuvent au besoin s'imputer au-delà de l'allocation prévue initialement. Elles ne sauraient en aucun cas être supérieures à 15% des crédits initialement prévus.

Le Ministre chargé des Finances informe régulièrement le Parlement des motifs du dépassement budgétaire. Les allocations révisées doivent être régularisées dans la plus prochaine Loi de Finances afférente à l'année fiscale concernée.

Article 34.- Tous les autres crédits sont limitatifs. Les dépenses sur crédits limitatifs ne peuvent être engagées ni ordonnancées au-delà des dotations budgétaires et les crédits limitatifs ne peuvent être augmentés que par une Loi de Finances. Cependant, des crédits supplémentaires aux crédits limitatifs peuvent être ouverts par décision du Pouvoir Exécutif arrêtée en Conseil des Ministres et publiée au journal officiel de la République et après information circonstanciée des Commissions chargées des Finances du Parlement. Les crédits limitatifs décidés par le Pouvoir Exécutif ne sauraient en aucune façon affecter l'équilibre budgétaire et leur montant ne peut dépasser 10% du total des crédits ouverts dans la Loi de Finances initiale. Ils ne peuvent être pris que dans les cas suivants :

- 1- pour faire face à des calamités ;
- 2- pour répondre à une urgence quand il y a nécessité impérieuse d'intérêt national ;
- 3- pour utiliser des ressources excédentaires imprévues.

Les plafonds des autorisations d'emplois ouvrant la voie au recrutement pour le fonctionnement de l'État sont limitatifs. Un projet de loi portant ratification de ces crédits est, dans les trente (30) jours qui suivent leur ouverture, déposé au Parlement qui doit en toute urgence se prononcer sur la question.

Article 35.- Les crédits budgétaires ne peuvent être utilisés que pour l'objet pour lequel ils ont été prévus, sauf disposition (s) contraire (s).

Article 36.- L'entité administrative correspond aux organes des trois Pouvoirs et à ceux des Institutions Indépendantes conformément aux articles 3 et 14 du décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration Centrale d'État. On considère comme entité administrative de premier rang : la

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

Présidence, la Primature, les Ministères, le Sénat de la République, la Chambre des Députés, le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire, la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif, le Conseil Électoral, l'Office de la Protection du Citoyen, l'Université d'État d'Haiti et l'Académie du Créole Haitien.

- Article 37.-** Est désigné entité administrative de second rang, le premier niveau de subdivision administrative de l'entité administrative de premier rang. Elle correspond aux structures administratives placées sous le contrôle hiérarchique de la plus haute autorité de l'entité administrative de premier rang correspondante.
- Article 38.-** Les crédits de l'entité administrative de premier rang comprennent ceux des Services Territorialement Déconcentrés conformément aux prescrits de l'article 85 du Décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration Centrale d'État.
- Article 39.-** Les titulaires des entités administratives de premier rang sont ordonnateurs principaux. Ils détiennent l'entière responsabilité quant à la gestion des ressources affectées à leurs entités administratives, y compris la gestion assurée par les ordonnateurs qui bénéficient de leurs délégations. Ils sont co-responsables de la gestion assurée par les ordonnateurs secondaires placés sous leurs responsabilités hiérarchiques.
- Article 40.-** Les crédits budgétaires de chaque entité administrative sont regroupés sous les titres ci-dessous mentionnés.

Titres de Dépenses	Articles de Dépenses
Titre I. Dépenses de personnel	Article 1. Dépenses de personnel
Titre II. Dépenses de biens et Services	Article 2. Dépenses de services et charges diverses
	Article 3. Achats de biens de consommation et petit matériel
Titre III. Dépenses d'immobilisations	Article 4. Immobilisations corporelles
	Article 5. Immobilisations incorporelles
Titre IV. Dépenses de transferts	Article 7. Subventions, quote-parts, contributions, allocations, indemnités
Titre V. Service de la Dette Publique	Article 8. Amortissement de la dette publique
	Paragraphe 26 de l'Article 2: Charges Financières
Titre VI. Autres dépenses publiques	Article 9. Autres dépenses publiques
Titre VII. Dépenses d'opérations financières	Article 6. Prêts, avances, prises de participation et placements

- Article 41.-** Les crédits du titre VI *Autres dépenses publiques* peuvent être redistribués, au besoin, entre ceux des titres III et ni, toutefois les mouvements de crédits des titres II et III vers le titre VI ne sont pas autorisés.

CHAPITRE III**DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉQUILIBRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER**

- Article 42.-** Les conditions d'équilibre du budget de l'exercice fiscal 2020-2021 sont assurées par les recettes fiscales et non fiscales, les dons, les emprunts et les dispositions relatives au financement des charges publiques.
- Article 43.-** Les opérations du Budget de l'exercice fiscal débutant le 1er octobre 2020 pour s'achever le 30 septembre 2021 sont ainsi réparties :

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021**Tableau des opérations financières de l'Etat**
(En Gourdes)

OPERATIONS	BUDGET 2019-2020	BUDGET 2020-2021	VARIATION	
			absolue	relative
ENVELOPPE GLOBALE	198,700,000,000	254,704,000,000	56,003,999,999	28.2%
A- Recettes totales (A1+A2+A3)	89,339,870,695	132,612,978,595	43,273,107,900	48.4%
A1. Impot direct	34,529,821,631	29,670,558,325	(4,859,263,306)	-14.1%
A2. Impot indirect	49,124,353,852	89,523,313,132	40,398,959,280	82.2%
A2.1. sur production locale	2,592,400,299	18,831,974,616	16,239,574,317	626.4%
A2.2. sur le commerce extérieur (y/c autres droits et taxes perçus à l'entrée)	41,833,218,760	57,691,338,516	15,858,119,756	37.9%
A2.3. sur produits pétroliers	4,698,734,793	13,000,000,000	8,301,265,207	176.7%
A3. Autres recettes domestiques	5,685,695,212	13,419,107,138	7,733,411,926	136.0%
B- Dépenses totales (B1+D1)	181,297,967,327	211,611,147,190	30,313,179,863	16.7%
B1. Dépenses courantes (B1.1.+B1.2.+B1.3.)	121,145,226,096	136,121,881,570	14,976,655,474	12.4%
B1.1. Fonctionnement de l'Administration	116,377,891,993	126,403,592,299	10,025,700,307	8.6%
Salaires et traitements	47,516,281,910	66,558,516,554	19,042,234,644	40.1%
Biens et services (y/c autres dépenses publiques)	30,927,102,538	33,571,764,826	2,644,662,288	8.6%
Transferts et subventions	37,934,507,545	26,273,310,920	(11,661,196,625)	-30.7%
B1.2. Intérêts	2,662,334,104	6,101,626,102	3,439,291,998	129.2%
Dettes internes	914,756,827	3,946,356,729	3,031,599,903	331.4%
Dettes externes	1,747,577,277	2,155,269,372	407,692,095	23.3%
B1.3. Dépenses exceptionnelles	2,105,000,000	3,616,663,169	1,511,663,169	71.8%
activités électorales	2,000,000,000	3,116,663,169	1,116,663,169	55.8%
Support aux partis politiques	105,000,000	500,000,000	395,000,000	376.2%
C-Solde primaire courant (hors intérêts s/dette) (A-B1.1)	(27,038,021,298)	6,209,386,296	33,247,407,593	-123.0%
D- Solde Budgétaire de base (A-B1 ou C-B1.2.)	(31,805,355,401)	(3,508,902,975)	28,296,452,426	-89.0%
D1. Dépenses en capital (D1.1+D1.2+D1.3)	60,152,741,230	75,489,265,620	15,336,524,389	25.5%
D1.1 Immobilisations	812,741,230	1,295,265,620	482,524,389	59.4%
D1.2 Investissements publics (financement interne)	30,554,700,000	46,080,000,000	15,525,300,000	50.8%
Trésor Public	23,890,000,000	24,189,000,000	299,000,000	1.3%
Annulation dette FMI	2,569,252,757	2,190,506,539	(378,746,218)	-14.7%
Autres Financements	4,095,447,244	19,700,493,461	15,605,046,217	381.0%
D1.3 Investissements publics (financement externe)	28,785,300,000	28,114,000,000	(671,300,000)	-2.3%
Sur Dons	19,110,550,000	19,976,500,000	865,950,000	4.5%
Sur Emprunt	9,674,750,000	8,137,500,000	(1,537,250,000)	-15.9%
y/c BANDES	-	-	-	0.0%
TAIWAN	9,674,750,000	8,137,500,000	(1,537,250,000)	-15.9%
E-Solde global (hors dons) (A-B)	(91,958,096,632)	(78,998,168,595)	12,959,928,037	-14.1%
F-Dons (F1+F2)	37,069,658,982	29,946,175,000	(7,123,483,982)	-19.2%
F1. Appui budgétaire global	17,959,108,982	9,969,675,000	(7,989,433,982)	-44.5%
F2. Aide projets	19,110,550,000	19,976,500,000	865,950,000	4.5%
G-Solde global incluant dons (E+F)	(54,888,437,650)	(49,051,993,595)	5,836,444,055	-10.6%
H- Financement (H1+H2)	54,888,437,650	49,051,993,595	(5,836,444,055)	-10.6%
H1. Financement externe net	2,231,838,685	(515,555,351)	(2,747,394,035)	-123.1%
H1.1. Tirages sur emprunt	9,674,750,000	8,137,500,000	(1,537,250,000)	-15.9%
H1.2. Amortissement de la dette externe	(7,442,911,316)	(8,653,055,351)	(1,210,144,035)	16.3%
H2. Financement interne net	52,656,598,966	49,567,548,946	(3,089,050,020)	-5.9%
H2.1. Bons du Trésor	25,771,020,323	25,000,000,000	(771,020,323)	-3.0%
H2.2. Autres financements internes des projets	6,664,700,000	5,503,800,000	(1,160,900,001)	-17.4%
H2.3. Amortissement de la dette interne	(9,959,121,358)	(34,439,797,459)	(24,480,676,101)	245.8%
H2.4. Institution financière/emprunt BRH	30,180,000,000	37,116,346,405	6,936,346,405	23.0%
H2.5. Emprunt bancaire	-	16,387,200,000	16,387,200,000	0.0%
CAPACITE/BESOIN DE FINANCEMENT	0	0	0	

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021**Tableau d'équilibre du Budget Général
Exercice 2020-2021**

VOIES ET MOYENS	254,704,000,000	DEPENSES TOTALES	254,704,000,000
Ressources Domestiques	132,612,978,595	Dépenses courantes	136,121,881,570
Recettes Internes	95,198,532,830	Salaires et traitements	66,558,516,554
Recettes douanières	32,915,785,764	Biens et services (y/c autres dépenses publiques)	36,688,427,995
Autres ressources domestiques	4,498,660,000	Transferts et subventions	26,773,310,920
		Intérêts	6,101,626,102
Solde Budgétaire de base			-3,508,902,975
Dons	29,946,175,000		
Appui budgétaire global	9,969,675,000	Dépenses de Capital	118,582,118,430
Aide projets	19,976,500,000	Immobilisations	1,295,265,620
		Programmes et Projets	74,194,000,000
Financement	92,144,846,405	Trésor Public	24,189,000,000
Tirages sur emprunt	8,137,500,000	Annulation dette FMI	2,190,506,539
Bons du Trésor	25,000,000,000	Autres Financements	19,700,493,461
Autres financements internes des projets	5,503,800,000	Dons et emprunts	28,114,000,000
Emprunt BRH	37,116,346,405		
Emprunt Bancaire	16,387,200,000	Amortissement de la Dette	43,092,852,810

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021**Détails des Opérations**

Article 44- Les crédits du budget de l'exercice fiscal 2020-2021 sont répartis par entité administrative et par titre de dépenses tel qu'indiqué dans le tableau ci-après :

CODE	INSTITUTION	Crédits de fonctionnement 20-21	Pond.	Crédits d'investissement 20-21	Pond.	Total des crédits 20-21	Pond.
TOTAL		180,510,000,000	100.0%	74,194,000,000	100.0%	254,704,000,000	100.0%
1	POUVOIR EXECUTIF	170,557,163,060	94.5%	72,884,387,965	98.2%	243,441,551,025	95.6%
11	SECTEUR ECONOMIQUE	15,905,839,557	8.8%	56,319,181,433	75.9%	72,225,020,990	28.4%
1111	MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPERATION EXTERNE	1,561,515,338	0.9%	3,341,445,269	4.5%	4,902,960,607	1.9%
TITRE I	Dépenses de Personnel	699,188,244	0.4%	-	0.0%	699,188,244	0.3%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	301,289,070	0.2%	515,000,000	0.7%	816,289,070	0.3%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	7,029,829	0.0%	312,279,959	0.4%	319,309,788	0.1%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	284,626,057	0.2%	100,000,000	0.1%	384,626,057	0.2%
TITRE V	Service de la Dette Publique	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	269,382,137	0.1%	2,414,165,310	3.3%	2,683,547,447	1.1%
TITRE VII	Opérations financières	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
1112	MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	8,015,003,579	4.4%	2,281,308,044	3.1%	10,296,311,624	4.0%
TITRE I	Dépenses de Personnel	4,749,103,516	2.6%	-	0.0%	4,749,103,516	1.9%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	2,068,794,494	1.1%	-	0.0%	2,068,794,494	0.8%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	267,050,276	0.1%	1,187,461,589	1.6%	1,454,511,865	0.6%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	677,988	0.0%	-	0.0%	677,988	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	929,377,305	0.5%	1,093,846,455	1.5%	2,023,223,761	0.8%
1113	MINIS. DE L'AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES/DEVELOP/RURAL	1,909,179,842	1.1%	6,464,366,518	8.7%	8,373,546,361	3.3%
TITRE I	Dépenses de Personnel	1,152,466,506	0.6%	-	0.0%	1,152,466,506	0.5%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	334,317,710	0.2%	-	0.0%	334,317,710	0.1%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	41,774,305	0.0%	620,000,000	0.8%	661,774,305	0.3%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	0.0%	175,000,000	0.2%	175,000,000	0.1%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	380,621,321	0.2%	5,669,366,518	7.6%	6,049,987,839	2.4%
1114	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	1,666,207,488	0.9%	42,481,296,879	57.3%	44,147,504,367	17.3%
TITRE I	Dépenses de Personnel	1,313,901,156	0.7%	-	0.0%	1,313,901,156	0.5%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	313,144,928	0.2%	35,000,000	0.0%	348,144,928	0.1%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	9,381,404	0.0%	36,249,968,350	48.9%	36,259,349,754	14.2%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	29,780,000	0.0%	6,196,328,529	8.4%	6,226,108,529	2.4%
1115	MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE	790,859,560	0.4%	490,764,722	0.7%	1,281,624,282	0.5%
TITRE I	Dépenses de Personnel	583,191,518	0.3%	-	0.0%	583,191,518	0.2%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	175,918,039	0.1%	75,000,000	0.1%	250,918,039	0.1%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	8,750,000	0.0%	105,764,722	0.1%	114,514,722	0.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	0.0%	310,000,000	0.4%	310,000,000	0.1%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	23,000,002	0.0%	-	0.0%	23,000,002	0.0%
1116	MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT	1,708,579,942	0.9%	878,000,000	1.2%	2,586,579,942	1.0%
TITRE I	Dépenses de Personnel	1,099,523,482	0.6%	-	0.0%	1,099,523,482	0.4%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	504,370,368	0.3%	40,000,000	0.1%	544,370,368	0.2%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	46,070,586	0.0%	828,000,000	1.1%	874,070,586	0.3%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	10,000,000	0.0%	-	0.0%	10,000,000	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	48,615,507	0.0%	10,000,000	0.0%	58,615,507	0.0%
1117	MINISTÈRE DU TOURISME	254,493,808	0.1%	382,000,000	0.5%	636,493,808	0.2%
TITRE I	Dépenses de Personnel	177,745,104	0.1%	-	0.0%	177,745,104	0.1%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	60,475,840	0.0%	7,000,000	0.0%	67,475,840	0.0%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	4,979,910	0.0%	375,000,000	0.5%	379,979,910	0.1%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	11,292,954	0.0%	-	0.0%	11,292,954	0.0%
12	SECTEUR POLITIQUE	32,943,680,335	18.3%	5,659,622,439	7.6%	38,603,302,775	15.2%
1211	MINISTÈRE DE LA JUSTICE	17,793,356,644	9.9%	2,776,114,089	3.7%	20,569,470,733	8.1%
TITRE I	Dépenses de Personnel	14,176,922,949	7.9%	-	0.0%	14,176,922,949	5.6%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	2,677,553,877	1.5%	350,000,000	0.5%	3,027,553,877	1.2%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	89,916,184	0.0%	1,953,214,089	2.6%	2,043,130,273	0.8%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	318,850,320	0.2%	-	0.0%	318,850,320	0.1%
TITRE V	Service de la Dette Publique	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	530,113,314	0.3%	472,900,000	0.6%	1,003,013,314	0.4%
1212	MINISTÈRE DES HAITIENS VIVANT A L'ETRANGER	146,458,710	0.1%	30,000,000	0.0%	176,458,710	0.1%
TITRE I	Dépenses de Personnel	97,913,910	0.1%	-	0.0%	97,913,910	0.0%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	34,494,800	0.0%	30,000,000	0.0%	64,494,800	0.0%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	9,050,000	0.0%	-	0.0%	9,050,000	0.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	5,000,000	0.0%	-	0.0%	5,000,000	0.0%
1213	MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGERES	6,207,199,414	3.4%	-	0.0%	6,207,199,414	2.4%
TITRE I	Dépenses de Personnel	1,444,696,325	0.8%	-	0.0%	1,444,696,325	0.6%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	209,950,693	0.1%	-	0.0%	209,950,693	0.1%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	28,357,503	0.0%	-	0.0%	28,357,503	0.0%

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

CODE	INSTITUTION	Crédits de fonctionnement 20-21	Pond.	Crédits d'investissement 20-21	Pond.	Total des crédits 20-21	Pond.
TOTAL		180,510,000,000	100.0%	74,194,000,000	100.0%	254,704,000,000	100.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE V	Service de la Dette Publique	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	4,524,194,893	2.5%	-	0.0%	4,524,194,893	1.8%
1214	LA PRESIDENCE	2,133,229,073	1.2%	-	0.0%	2,133,229,073	0.8%
TITRE I	Dépenses de Personnel	691,193,622	0.4%	-	0.0%	691,193,622	0.3%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	563,017,519	0.3%	-	0.0%	563,017,519	0.2%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	48,481,345	0.0%	-	0.0%	48,481,345	0.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	14,537,593	0.0%	-	0.0%	14,537,593	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	815,998,993	0.5%	-	0.0%	815,998,993	0.3%
1215	LA PRIMATURE	2,284,338,989	1.3%	270,000,000	0.4%	2,554,338,989	1.0%
TITRE I	Dépenses de Personnel	868,086,946	0.5%	70,000,000	0.1%	938,086,946	0.4%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	479,583,821	0.3%	200,000,000	0.3%	679,583,821	0.3%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	59,649,419	0.0%	-	0.0%	59,649,419	0.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	195,733,468	0.1%	-	0.0%	195,733,468	0.1%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	681,285,335	0.4%	-	0.0%	681,285,335	0.3%
1216	MINISTÈRE DE L'INTERIEUR & DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	2,354,307,773	1.3%	1,619,788,350	2.2%	3,974,096,123	1.6%
TITRE I	Dépenses de Personnel	1,249,794,261	0.7%	-	0.0%	1,249,794,261	0.5%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	292,513,515	0.2%	50,000,000	0.1%	342,513,515	0.1%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	101,000,000	0.1%	1,429,788,350	1.9%	1,530,788,350	0.6%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	50,000,000	0.0%	60,000,000	0.1%	110,000,000	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	660,999,997	0.4%	80,000,000	0.1%	740,999,997	0.3%
1217	MINISTÈRE DE LA DEFENSE	2,024,789,733	1.1%	963,720,000	1.3%	2,988,509,733	1.2%
TITRE I	Dépenses de Personnel	1,222,751,078	0.7%	-	0.0%	1,222,751,078	0.5%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	209,982,373	0.1%	-	0.0%	209,982,373	0.1%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	72,514,685	0.0%	963,720,000	1.3%	1,036,234,685	0.4%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	25,801,500	0.0%	-	0.0%	25,801,500	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	493,740,097	0.3%	-	0.0%	493,740,097	0.2%
13	SECTEUR SOCIAL	33,371,005,559	18.5%	9,673,584,092	13.0%	43,044,589,651	16.9%
1311	MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORM. PROFESS.	23,941,689,235	13.3%	5,158,757,392	7.0%	29,100,446,627	11.4%
TITRE I	Dépenses de Personnel	21,126,430,521	11.7%	-	0.0%	21,126,430,521	8.3%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	1,703,609,907	0.9%	2,065,663,062	2.8%	3,769,272,969	1.5%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	136,611,587	0.1%	636,569,219	0.9%	773,180,805	0.3%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	76,573,676	0.0%	28,500,000	0.0%	105,073,676	0.0%
TITRE V	Service de la Dette Publique	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	898,463,546	0.5%	2,428,025,111	3.3%	3,326,488,657	1.3%
1312	MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES	1,357,254,935	0.8%	979,000,000	1.3%	2,336,254,935	0.9%
TITRE I	Dépenses de Personnel	1,048,820,760	0.6%	-	0.0%	1,048,820,760	0.4%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	239,193,486	0.1%	-	0.0%	239,193,486	0.1%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	6,300,000	0.0%	529,000,000	0.7%	535,300,000	0.2%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	5,000,000	0.0%	450,000,000	0.6%	455,000,000	0.2%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	57,940,689	0.0%	-	0.0%	57,940,689	0.0%
1313	MINISTÈRE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION	7,070,411,636	3.9%	3,383,617,304	4.6%	10,454,028,940	4.1%
TITRE I	Dépenses de Personnel	5,489,047,031	3.0%	-	0.0%	5,489,047,031	2.2%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	812,042,343	0.4%	5,000,000	0.0%	817,042,343	0.3%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	69,294,431	0.0%	3,343,617,304	4.5%	3,412,911,735	1.3%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	13,000,000	0.0%	-	0.0%	13,000,000	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	687,027,830	0.4%	35,000,000	0.0%	722,027,830	0.3%
1314	MINISTÈRE A LA CONDITION FEMINE	228,460,660	0.1%	52,000,000	0.1%	280,460,660	0.1%
TITRE I	Dépenses de Personnel	162,697,128	0.1%	-	0.0%	162,697,128	0.1%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	38,645,357	0.0%	17,000,000	0.0%	55,645,357	0.0%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	9,543,979	0.0%	15,000,000	0.0%	24,543,979	0.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	17,574,195	0.0%	20,000,000	0.0%	37,574,195	0.0%
1315	MINISTÈRE DE LA JEUNESSE DES SPORTS ET DE L'ACTION CIVIQUE	773,189,093	0.4%	100,209,397	0.1%	873,398,490	0.3%
TITRE I	Dépenses de Personnel	428,815,743	0.2%	-	0.0%	428,815,743	0.2%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	192,351,850	0.1%	9,220,000	0.0%	201,571,850	0.1%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	7,200,500	0.0%	5,499,091	0.0%	12,699,591	0.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	30,000,000	0.0%	-	0.0%	30,000,000	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	114,821,000	0.1%	85,490,306	0.1%	200,311,306	0.1%
14	SECTEUR CULTUREL	2,173,938,112	1.2%	1,232,000,001	1.7%	3,405,938,113	1.3%
1411	MINISTÈRE DES CULTES	267,730,198	0.1%	-	0.0%	267,730,198	0.1%
TITRE I	Dépenses de Personnel	158,857,857	0.1%	-	0.0%	158,857,857	0.1%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	43,421,868	0.0%	-	0.0%	43,421,868	0.0%

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

CODE	INSTITUTION	Crédits de fonctionnement 20-21	Pond.	Crédits d'investissement 20-21	Pond.	Total des crédits 20-21	Pond.
TOTAL		180,510,000,000	100.0%	74,194,000,000	100.0%	254,704,000,000	100.0%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	14,405,775	0.0%	-	0.0%	14,405,775	0.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	46,999,986	0.0%	-	0.0%	46,999,986	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	4,044,712	0.0%	-	0.0%	4,044,712	0.0%
1412	MINISTERE DE LA CULTURE	1,489,804,466	0.8%	1,232,000,001	1.7%	2,721,804,467	1.1%
TITRE I	Dépenses de Personnel	674,502,287	0.4%	-	0.0%	674,502,287	0.3%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	612,186,683	0.3%	-	0.0%	612,186,683	0.2%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	17,470,763	0.0%	1,232,000,001	1.7%	1,249,470,764	0.5%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	12,888,120	0.0%	-	0.0%	12,888,120	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	172,756,614	0.1%	-	0.0%	172,756,614	0.1%
1413	MINISTERE DE LA COMMUNICATION	416,403,449	0.2%	-	0.0%	416,403,449	0.2%
TITRE I	Dépenses de Personnel	283,388,466	0.2%	-	0.0%	283,388,466	0.1%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	92,607,939	0.1%	-	0.0%	92,607,939	0.0%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	9,000,000	0.0%	-	0.0%	9,000,000	0.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	31,407,044	0.0%	-	0.0%	31,407,044	0.0%
15	AUTRES ADMINISTRATIONS	86,162,699,496	47.7%	-	0.0%	86,162,699,496	33.8%
1511	INTERVENTIONS PUBLIQUES	20,968,220,585	11.6%	-	0.0%	20,968,220,585	8.2%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	35,000,000	0.0%	-	0.0%	35,000,000	0.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	9,051,018,212	5.0%	-	0.0%	9,051,018,212	3.6%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	11,882,202,373	6.6%	-	0.0%	11,882,202,373	4.7%
TITRE VII	Opérations financières	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
1512	DETTE PUBLIQUE	49,194,478,911	27.3%	-	0.0%	49,194,478,911	19.3%
TITRE V	Service de la Dette Publique	49,194,478,911	27.3%	-	0.0%	49,194,478,911	19.3%
1513	DOTATIONS SPECIALES SUBVENTION AU SECTEUR DE L'ENERGIE	16,000,000,000	8.9%	-	0.0%	16,000,000,000	6.3%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	16,000,000,000	8.9%	-	0.0%	16,000,000,000	6.3%
2	POUVOIR LEGISLATIF	4,430,533,160	2.5%	693,088,835	0.9%	5,123,621,995	2.0%
22	SECTEUR POLITIQUE	4,430,533,160	2.5%	693,088,835	0.9%	5,123,621,995	2.0%
2211	SENAT DE LA REPUBLIQUE	1,754,074,789	1.0%	693,088,835	0.9%	2,447,163,624	1.0%
TITRE I	Dépenses de Personnel	1,346,555,627	0.7%	-	0.0%	1,346,555,627	0.5%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	215,509,669	0.1%	-	0.0%	215,509,669	0.1%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	76,921,974	0.0%	693,088,835	0.9%	770,010,809	0.3%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	84,750,000	0.0%	-	0.0%	84,750,000	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	30,337,519	0.0%	-	0.0%	30,337,519	0.0%
2212	CHAMBRE DES DEPUTES	2,676,458,372	1.5%	-	0.0%	2,676,458,372	1.1%
TITRE I	Dépenses de Personnel	2,140,916,400	1.2%	-	0.0%	2,140,916,400	0.8%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	471,478,083	0.3%	-	0.0%	471,478,083	0.2%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	11,534,889	0.0%	-	0.0%	11,534,889	0.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	49,654,000	0.0%	-	0.0%	49,654,000	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	2,875,000	0.0%	-	0.0%	2,875,000	0.0%
3	POUVOIR JUDICIAIRE	2,268,267,339	1.3%	15,250,000	0.0%	2,283,517,339	0.9%
32	SECTEUR POLITIQUE	2,268,267,339	1.3%	15,250,000	0.0%	2,283,517,339	0.9%
3211	CONSEIL SUPERIEUR DU POUVOIR JUDICIAIRE	2,268,267,339	1.3%	15,250,000	0.0%	2,283,517,339	0.9%
TITRE I	Dépenses de Personnel	1,720,530,936	1.0%	-	0.0%	1,720,530,936	0.7%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	293,800,788	0.2%	15,250,000	0.0%	309,050,788	0.1%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	75,176,718	0.0%	-	0.0%	75,176,718	0.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	3,200,000	0.0%	-	0.0%	3,200,000	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	175,558,897	0.1%	-	0.0%	175,558,897	0.1%
4	ORGANISMES INDEPENDANTS	3,254,036,441	1.8%	601,273,200	0.8%	3,855,309,641	1.5%
41	SECTEUR ECONOMIQUE	862,927,304	0.5%	92,643,800	0.1%	955,571,104	0.4%
4111	COUR SUPERIEURE DES COMPTES ET DU CONTENTIEUX	862,927,304	0.5%	92,643,800	0.1%	955,571,104	0.4%
TITRE I	Dépenses de Personnel	491,747,327	0.3%	-	0.0%	491,747,327	0.2%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	138,841,908	0.1%	-	0.0%	138,841,908	0.1%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	18,238,444	0.0%	92,643,800	0.1%	110,882,244	0.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	214,099,625	0.1%	-	0.0%	214,099,625	0.1%
42	SECTEUR POLITIQUE	820,693,765	0.5%	40,000,000	0.1%	860,693,765	0.3%
4211	CONSEIL ELECTORAL	655,400,439	0.4%	40,000,000	0.1%	695,400,439	0.3%
TITRE I	Dépenses de Personnel	507,433,431	0.3%	-	0.0%	507,433,431	0.2%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	70,034,209	0.0%	30,000,000	0.0%	100,034,209	0.0%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	14,311,115	0.0%	10,000,000	0.0%	24,311,115	0.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	63,621,684	0.0%	-	0.0%	63,621,684	0.0%
4212	OFFICE DE PROTECTION DU CITOYEN	165,293,326	0.1%	-	0.0%	165,293,326	0.1%
TITRE I	Dépenses de Personnel	114,743,700	0.1%	-	0.0%	114,743,700	0.0%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	50,274,626	0.0%	-	0.0%	50,274,626	0.0%

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

CODE	INSTITUTION	Crédits de fonctionnement 20-21	Pond.	Crédits d'investissement 20-21	Pond.	Total des crédits 20-21	Pond.
TOTAL		180,510,000,000	100.0%	74,194,000,000	100.0%	254,704,000,000	100.0%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	250,000	0.0%	-	0.0%	250,000	0.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	25,000	0.0%	-	0.0%	25,000	0.0%
43	SECTEUR SOCIAL	1,527,311,125	0.8%	458,629,400	0.6%	1,985,940,525	0.8%
4311	UNIVERSITE D'ETAT D'HAITI	1,527,311,125	0.8%	458,629,400	0.6%	1,985,940,525	0.8%
TITRE I	Dépenses de Personnel	1,314,947,803	0.7%	-	0.0%	1,314,947,803	0.5%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	212,363,322	0.1%	-	0.0%	212,363,322	0.1%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	-	0.0%	458,629,400	0.6%	458,629,400	0.2%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
44	SECTEUR CULTUREL	43,104,247	0.0%	10,000,000	0.0%	53,104,247	0.0%
4411	ACADEMIE DU CREOLE HAITIEN	43,104,247	0.0%	10,000,000	0.0%	53,104,247	0.0%
TITRE I	Dépenses de Personnel	22,602,920	0.0%	-	0.0%	22,602,920	0.0%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	20,501,327	0.0%	-	0.0%	20,501,327	0.0%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	-	0.0%	10,000,000	0.0%	10,000,000	0.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

CODE	INSTITUTION	Projection initiale fonctionnement 2019-2020	Projection initiale fonctionnement 2020-2021	Variation	Projection initiale Investissement 2019-2020	Projection initiale Investissement 2020-2021	Variation	Projection initiale totale 2019-2020	Projection initiale totale 2020-2021	Variation
	TOTAL	139,360,000,000	180,510,000,000	41,149,999,999	59,340,000,000	74,194,000,000	14,854,000,000	198,700,000,001	254,704,000,000	56,003,999,999
	TITRE III Dépenses d'immobilisations	6,920,000	14,040,000	7,120,000	-	-	-	6,920,000	14,040,000	7,120,000
	TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE V Service de la Dette Publique	28,502,348	33,502,348	5,000,000	-	-	-	28,502,348	33,502,348	5,000,000
	TITRE VI Autres dépenses publiques	1,566,920,386	1,909,179,842	342,259,457	5,196,365,381	6,464,366,518	1,268,001,137	6,763,285,767	8,373,546,361	1,610,260,593
	1113 MINIS. DE L'AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES/DEVELOP/RURAL									
	11131 BUREAU DU MINISTRE	1,566,920,386	1,909,179,842	342,259,457	5,196,365,381	6,464,366,518	1,268,001,137	6,763,285,767	8,373,546,361	1,610,260,593
	TITRE I Dépenses de Personnel	158,991,728	205,216,149	46,224,421	-	-	-	158,991,728	205,216,149	46,224,421
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	94,465,155	113,986,986	19,521,831	-	-	-	94,465,155	113,986,986	19,521,831
	TITRE III Dépenses d'immobilisations	919,693	17,978,166	17,058,473	-	-	-	919,693	17,978,166	17,058,473
	TITRE IV Dépenses de Transferts	3,583,000	3,583,000	-	-	-	-	3,583,000	3,583,000	-
	TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE VI Autres dépenses publiques	60,023,880	69,667,997	9,644,117	-	-	-	60,023,880	69,667,997	9,644,117
	1113-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	1,181,437,715	1,417,559,529	236,121,814	5,196,365,381	6,464,366,518	1,268,001,137	6,377,803,096	7,881,926,047	1,504,122,951
	TITRE I Dépenses de Personnel	702,357,463	813,928,883	111,571,420	-	-	-	702,357,463	813,928,883	111,571,420
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	145,278,912	254,486,016	109,207,104	-	-	-	145,278,912	254,486,016	109,207,104
	TITRE III Dépenses d'immobilisations	2,710,809	38,191,305	35,480,496	566,326,997	620,000,000	53,673,003	569,037,806	668,191,305	89,153,500
	TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	100,000,000	175,000,000	75,000,000	100,000,000	175,000,000	75,000,000
	TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE VI Autres dépenses publiques	331,090,531	310,953,324	(20,137,207)	4,530,038,385	5,669,366,518	1,139,328,133	4,861,128,916	5,980,319,842	1,119,190,926
	1113-1-13- ORGANISME DE LA VALLEE DE L'ARTIBONITE	129,525,476	162,921,816	33,396,340	-	-	-	129,525,476	162,921,816	33,396,340
	TITRE I Dépenses de Personnel	110,702,010	144,098,350	33,396,340	-	-	-	110,702,010	144,098,350	33,396,340
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	18,823,466	18,823,466	-	-	-	-	18,823,466	18,823,466	-
	TITRE III Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	1113-1-14- INSTITUT NATIONAL DE REFORME AGRAIRE	79,988,977	101,405,859	21,416,882	-	-	-	79,988,977	101,405,859	21,416,882
	TITRE I Dépenses de Personnel	54,451,160	69,825,751	15,374,591	-	-	-	54,451,160	69,825,751	15,374,591
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	25,537,817	31,580,107	6,042,291	-	-	-	25,537,817	31,580,107	6,042,291
	TITRE III Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	1113-1-16- ORGANISME DE DEVELOPPEMENT DU NORD (ODN)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE I Dépenses de Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE III Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	1113-1-17- INSTITUT NATIONAL DU CAFE D'HAITI (INCAH)	16,976,490	22,076,490	5,100,000	-	-	-	16,976,490	22,076,490	5,100,000
	TITRE I Dépenses de Personnel	9,660,487	10,626,536	966,049	-	-	-	9,660,487	10,626,536	966,049
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	7,316,002	11,449,954	4,133,951	-	-	-	7,316,002	11,449,954	4,133,951
	TITRE III Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	1114 MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	1,403,665,873	1,666,207,488	262,541,615	24,646,275,109	42,481,296,879	17,835,021,770	26,049,940,982	44,147,504,367	18,097,563,385
	11141 SERVICES INTERNES	1,403,665,873	1,666,207,488	262,541,615	24,646,275,109	42,481,296,879	17,835,021,770	26,049,940,982	44,147,504,367	18,097,563,385
	1114-1-11- BUREAU DU MINISTRE	58,261,178	60,264,316	2,003,138	-	-	-	58,261,178	60,264,316	2,003,138
	TITRE I Dépenses de Personnel	41,155,639	43,158,777	2,003,138	-	-	-	41,155,639	43,158,777	2,003,138
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	9,105,539	9,105,539	-	-	-	-	9,105,539	9,105,539	-
	TITRE III Dépenses d'immobilisations	7,000,000	7,000,000	-	-	-	-	7,000,000	7,000,000	-
	TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE VI Autres dépenses publiques	1,000,000	1,000,000	-	-	-	-	1,000,000	1,000,000	-
	1114-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	574,474,594	698,604,554	127,129,960	21,879,719,593	40,744,003,870	18,864,284,276	22,451,194,187	41,442,608,423	18,991,414,236
	TITRE I Dépenses de Personnel	422,681,636	549,811,596	127,129,960	-	-	-	422,681,636	549,811,596	127,129,960
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	117,631,554	117,631,554	-	-	-	-	117,631,554	117,631,554	-

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

CODE	INSTITUTION	Projection initiale fonctionnement 2019-2020	Projection initiale fonctionnement 2020-2021	Variation	Projection initiale Investissement 2019-2020	Projection initiale Investissement 2020-2021	Variation	Projection initiale totale 2019-2020	Projection initiale totale 2020-2021	Variation
	TOTAL	139,360,000,000	180,510,000,000	41,149,999,999	59,340,000,000	74,194,000,000	14,854,000,000	198,700,000,001	254,704,000,000	56,003,999,999
TITRE III	Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV	Dépenses de Transferts	2,381,404	2,381,404	-	14,949,496,314	34,689,968,350	19,740,472,036	14,951,877,718	34,682,349,754	19,740,472,036
TITRE V	Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI	Autres dépenses publiques	28,780,000	28,780,000	-	6,930,223,279	6,054,035,520	(876,187,760)	6,959,003,279	6,082,815,520	(876,187,760)
1114-1-15-	LABOR. NATIONAL DU BATIMENT ET DES TRAV. PUBL.	21,985,709	27,214,539	5,228,830	2,900,000	40,000,000	37,500,000	24,485,709	67,214,539	42,728,830
TITRE I	Dépenses de Personnel	18,810,709	23,013,382	4,202,673	-	-	-	18,810,709	23,013,382	4,202,673
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	3,175,000	4,201,157	1,026,157	-	-	-	3,175,000	4,201,157	1,026,157
TITRE III	Dépenses d'immobilisations	-	-	-	2,900,000	20,000,000	17,500,000	2,900,000	20,000,000	17,500,000
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE V	Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI	Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1114-1-16-	OFFICE NATIONAL DU CADASTRE	62,001,645	93,887,198	31,885,553	-	43,293,009	43,293,009	62,001,645	137,180,208	75,178,563
TITRE I	Dépenses de Personnel	48,352,593	74,238,146	25,885,553	-	-	-	48,352,593	74,238,146	25,885,553
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	13,649,052	19,649,052	6,000,000	-	-	-	13,649,052	19,649,052	6,000,000
TITRE III	Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE V	Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI	Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1114-1-17-	SERVICES MARITIME ET DE NAVIGATION	32,124,643	47,029,494	14,904,851	35,000,000	79,000,000	44,000,000	67,124,643	126,029,494	58,904,851
TITRE I	Dépenses de Personnel	17,724,643	27,212,687	9,488,044	-	-	-	17,724,643	27,212,687	9,488,044
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	14,400,000	19,816,807	5,416,807	-	-	-	14,400,000	19,816,807	5,416,807
TITRE III	Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE V	Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI	Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1114-1-19-	BUREAU DES MINES ET DE L'ENERGIE	55,148,087	65,218,645	10,070,558	10,000,001	35,000,000	25,000,000	65,148,087	100,218,645	35,070,557
TITRE I	Dépenses de Personnel	43,270,922	52,941,480	9,670,558	-	-	-	43,270,922	52,941,480	9,670,558
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	11,877,165	12,277,165	400,000	10,000,001	35,000,000	25,000,000	21,877,166	47,277,165	25,399,999
TITRE III	Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE V	Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI	Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1114-1-20-	FONDS D'ENTRETIEN ROUTIER	2,619,730	2,619,730	-	-	-	-	2,619,730	2,619,730	-
TITRE I	Dépenses de Personnel	119,730	119,730	-	-	-	-	119,730	119,730	-
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	2,500,000	2,500,000	-	-	-	-	2,500,000	2,500,000	-
TITRE III	Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1114-1-21-	GENTRE NATIONAL DES EQUIPEMENTS	496,150,182	521,150,182	25,000,000	-	20,000,000	20,000,000	496,150,182	541,150,182	45,000,000
TITRE I	Dépenses de Personnel	418,259,348	431,150,182	12,890,834	-	-	-	418,259,348	431,150,182	12,890,834
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	77,890,834	90,000,000	12,109,166	-	-	-	77,890,834	90,000,000	12,109,166
TITRE III	Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1114-1-22-	DIRECTION NATIONALE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT	72,534,715	95,602,857	23,067,942	2,719,055,515	1,520,000,000	(1,199,055,515)	2,791,590,230	1,615,602,857	(1,175,987,573)
TITRE I	Dépenses de Personnel	61,571,062	84,639,004	23,067,942	-	-	-	61,571,062	84,639,004	23,067,942
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	10,963,653	10,963,653	-	-	-	-	10,963,653	10,963,653	-
TITRE III	Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV	Dépenses d'immobilisations	-	-	-	2,719,055,515	1,520,000,000	(1,199,055,515)	2,719,055,515	1,520,000,000	(1,199,055,515)

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

CODE	INSTITUTION	Projection initiale fonctionnement 2019-2020	Projection initiale fonctionnement 2020-2021	Variation	Projection initiale Investissement 2019-2020	Projection initiale Investissement 2020-2021	Variation	Projection initiale totale 2019-2020	Projection initiale totale 2020-2021	Variation
	TOTAL	139,360,000,000	180,510,000,000	41,149,999,999	59,340,000,000	74,194,000,000	14,854,000,000	198,700,000,000	254,704,000,000	56,003,999,999
	1114-1-23- AGENCE NATIONALE DE LA REGULATION ET DE LA SECURITE ENERGETIQUE	25,000,000	47,000,000	22,000,000	-	-	-	25,000,000	47,000,000	22,000,000
	TITRE I Dépenses de Personnel	20,000,000	20,000,000	-	-	-	-	20,000,000	20,000,000	-
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	5,000,000	27,000,000	22,000,000	-	-	-	5,000,000	27,000,000	22,000,000
	TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE V Dépenses d'Immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	1115-1-11- MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE	617,416,002	790,859,560	173,443,557	123,757,039	490,764,722	367,007,683	741,173,042	1,281,624,282	540,451,240
	11151-11- BUREAU DU MINISTRE	114,439,265	790,859,560	173,443,557	123,757,039	490,764,722	367,007,683	741,173,042	1,281,624,282	540,451,240
	TITRE I Dépenses de Personnel	94,317,226	58,519,852	(35,797,374)	-	-	-	94,317,226	58,519,852	(35,797,374)
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	18,074,473	23,612,926	5,538,453	-	-	-	18,074,473	23,612,926	5,538,453
	TITRE III Dépenses d'Immobilisations	1,297,593	3,500,000	2,202,407	-	-	-	1,297,593	3,500,000	2,202,407
	TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE VI Autres dépenses publiques	749,973	3,000,000	2,250,027	-	-	-	749,973	3,000,000	2,250,027
	1115-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	254,510,835	397,542,939	143,032,104	123,757,039	490,764,722	367,007,683	378,267,874	888,307,661	510,039,787
	TITRE I Dépenses de Personnel	212,592,194	343,192,938	130,600,744	-	-	-	212,592,194	343,192,938	130,600,744
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	21,972,267	29,099,999	7,127,732	11,000,000	75,000,000	64,000,000	32,972,267	104,099,999	71,127,732
	TITRE III Dépenses d'Immobilisations	5,250,000	5,250,000	-	36,855,339	105,764,722	68,909,383	42,105,339	111,014,722	68,909,383
	TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	60,901,701	310,000,000	248,098,299	60,901,701	310,000,000	248,098,299
	TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE VI Autres dépenses publiques	14,696,374	20,000,002	5,303,628	15,000,000	-	(15,000,000)	29,696,374	20,000,002	(9,696,372)
	1115-1-13- OFFICE DES POSTES	104,363,989	125,067,520	20,703,531	-	-	-	104,363,989	125,067,520	20,703,531
	TITRE I Dépenses de Personnel	82,076,183	101,280,310	19,204,127	-	-	-	82,076,183	101,280,310	19,204,127
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	22,287,806	23,787,210	1,499,404	-	-	-	22,287,806	23,787,210	1,499,404
	TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	1115-1-15- DIRECTION GENERALE DES ZONES FRANCHES	38,791,959	49,615,373	10,823,414	-	-	-	38,791,959	49,615,373	10,823,414
	TITRE I Dépenses de Personnel	20,016,657	29,937,418	9,920,761	-	-	-	20,016,657	29,937,418	9,920,761
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	18,775,302	19,677,955	902,653	-	-	-	18,775,302	19,677,955	902,653
	TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	1115-1-16- CENTRE DE FACILITATION DES INVEST (CFI)	105,309,954	130,000,949	24,690,995	-	-	-	105,309,954	130,000,949	24,690,995
	TITRE I Dépenses de Personnel	47,107,083	50,261,000	3,153,917	-	-	-	47,107,083	50,261,000	3,153,917
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	58,202,871	79,739,949	21,537,078	-	-	-	58,202,871	79,739,949	21,537,078
	TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	1116-1-11- BUREAU DU MINISTRE	1,415,915,632	1,708,579,942	292,664,311	162,520,912	878,000,000	715,479,088	1,578,436,544	2,586,579,942	1,008,143,398
	TITRE I Dépenses de Personnel	153,302,906	161,017,841	7,714,935	-	-	-	153,302,906	161,017,841	7,714,935
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	87,519,150	95,234,085	7,714,935	-	-	-	87,519,150	95,234,085	7,714,935
	TITRE III Dépenses d'Immobilisations	65,783,756	65,783,756	-	-	-	-	65,783,756	65,783,756	-
	TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	1116-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	551,225,117	647,562,101	96,336,985	162,520,912	878,000,000	715,479,088	713,746,029	1,525,562,101	811,816,072
	TITRE I Dépenses de Personnel	434,196,581	469,289,397	35,092,816	-	-	-	434,196,581	469,289,397	35,092,816
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	48,586,612	73,586,612	25,000,000	84,244,412	40,000,000	(44,244,412)	132,831,024	113,586,612	(19,244,412)
	TITRE III Dépenses d'Immobilisations	26,070,585	46,070,586	20,000,001	60,276,500	828,000,000	767,723,500	86,347,085	874,070,586	787,723,501
	TITRE IV Dépenses de Transferts	285,000	10,000,000	9,715,000	-	-	-	285,000	10,000,000	9,715,000
	TITRE VI Autres dépenses publiques	42,086,339	48,615,507	6,529,168	18,000,000	10,000,000	(8,000,000)	60,086,339	58,615,507	(1,470,832)
	1116-1-13- AGENCE NATIONALE DES AIRES PROTEGEES	60,000,000	110,000,000	50,000,000	-	-	-	60,000,000	110,000,000	50,000,000
	TITRE I Dépenses de Personnel	35,000,000	65,000,000	30,000,000	-	-	-	35,000,000	65,000,000	30,000,000
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	25,000,000	45,000,000	20,000,000	-	-	-	25,000,000	45,000,000	20,000,000
	TITRE III Dépenses d'Immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	1116-1-14- SERVICE NATIONAL DE GESTION DES RESIDUS SOLIDES	651,387,609	790,000,000	138,612,391	-	-	-	651,387,609	790,000,000	138,612,391

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

CODE	INSTITUTION	Projection initiale fonctionnement 2019-2020	Projection initiale fonctionnement 2020-2021	Variation	Projection initiale Investissement 2019-2020	Projection initiale Investissement 2020-2021	Variation	Projection initiale totale 2019-2020	Projection initiale totale 2020-2021	Variation
	TOTAL	139,360,000,000	180,510,000,000	41,149,999,999	59,340,000,000	74,194,000,000	14,854,000,000	198,700,000,000	254,704,000,000	56,003,999,999
	TITRE I Dépenses de Personnel	440,827,722	470,000,000	29,172,278	-	-	-	440,827,722	470,000,000	29,172,278
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	210,559,887	320,000,000	109,440,113	-	-	-	210,559,887	320,000,000	109,440,113
	TITRE III Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	1117 MINISTÈRE DU TOURISME	209,582,759	254,493,808	44,911,049	147,250,000	382,000,000	234,750,000	356,832,759	636,493,808	279,661,049
	1117-1-11- BUREAU DU MINISTRE	209,582,759	254,493,808	44,911,049	147,250,000	382,000,000	234,750,000	356,832,759	636,493,808	279,661,049
	TITRE I Dépenses de Personnel	19,290,797	27,557,225	8,266,428	-	-	-	19,290,797	27,557,225	8,266,428
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	17,203,120	20,244,303	3,041,183	-	-	-	17,203,120	20,244,303	3,041,183
	TITRE III Dépenses d'immobilisations	1,326,745	6,312,937	4,986,192	-	-	-	1,326,745	6,312,937	4,986,192
	TITRE IV Dépenses de Transferts	295,932	499,984	204,052	-	-	-	295,932	499,984	204,052
	TITRE VI Autres dépenses publiques	465,000	500,000	35,000	-	-	-	465,000	500,000	35,000
	1117-1-12- DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES INTERNES	167,019,340	187,156,226	26,136,886	147,250,000	382,000,000	234,750,000	308,269,340	569,156,226	260,886,886
	TITRE I Dépenses de Personnel	108,474,332	127,178,709	18,704,377	-	-	-	108,474,332	127,178,709	18,704,377
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	29,194,430	44,704,638	15,510,208	4,800,000	7,000,000	2,400,000	33,794,430	51,704,638	17,910,208
	TITRE III Dépenses d'immobilisations	2,450,419	4,479,926	2,029,507	142,850,000	375,000,000	232,350,000	145,100,419	379,479,926	234,379,507
	TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE VI Autres dépenses publiques	20,900,160	10,792,954	(10,107,206)	-	-	-	20,900,160	10,792,954	(10,107,206)
	1117-1-13- ÉCOLE HÔTELIÈRE	29,272,622	39,780,357	10,507,735	-	-	-	29,272,622	39,780,357	10,507,735
	TITRE I Dépenses de Personnel	20,658,901	30,322,092	9,663,191	-	-	-	20,658,901	30,322,092	9,663,191
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	8,613,721	9,458,265	844,544	-	-	-	8,613,721	9,458,265	844,544
	TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	12. SECTEUR POLITIQUE	25,807,683,492	32,943,680,335	7,135,986,844	1,342,823,869	5,659,622,439	4,316,798,571	27,150,517,360	38,603,302,775	11,452,785,414
	1211 MINISTÈRE DE LA JUSTICE	13,482,968,824	17,793,396,644	4,310,989,821	54,260,092	2,176,114,089	2,172,853,997	13,536,626,916	20,969,470,733	7,032,843,817
	1211-1-11- BUREAU DU MINISTRE	2,493,151,376	3,144,287,989	651,136,614	54,260,092	645,434,089	591,173,997	2,547,411,468	3,789,722,078	1,242,310,610
	TITRE I Dépenses de Personnel	26,096,808	100,230,703	74,133,895	-	-	-	26,096,808	100,230,703	74,133,895
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	13,827,374	14,580,905	753,531	-	-	-	13,827,374	14,580,905	753,531
	TITRE III Dépenses d'immobilisations	2,100,544	2,100,544	-	-	-	-	2,100,544	2,100,544	-
	TITRE IV Dépenses de Transferts	1,489,125	1,489,125	-	-	-	-	1,489,125	1,489,125	-
	TITRE VI Autres dépenses publiques	8,679,766	82,060,130	73,380,364	-	-	-	8,679,766	82,060,130	73,380,364
	1211-1-12- DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES INTERNES	1,787,137,284	2,105,571,645	318,434,391	54,260,092	645,434,089	591,173,997	1,841,397,346	2,751,005,734	909,608,388
	TITRE I Dépenses de Personnel	1,348,859,345	1,698,674,102	349,814,757	-	-	-	1,348,859,345	1,698,674,102	349,814,757
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	320,348,908	334,348,909	14,000,001	-	50,000,000	50,000,000	320,348,908	384,348,909	64,000,001
	TITRE III Dépenses d'immobilisations	44,427,500	44,427,059	(441)	4,260,092	187,834,089	183,673,997	48,687,592	232,361,148	183,673,556
	TITRE IV Dépenses de Transferts	2,500,000	2,500,000	-	-	-	-	2,500,000	2,500,000	-
	TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE VI Autres dépenses publiques	71,001,500	25,621,575	(45,379,925)	50,000,000	407,500,000	357,500,000	121,001,500	433,121,575	312,120,075
	1211-1-17- UNITÉ CENTRALE DE RENSEIGNEMENTS FINANCIERS	65,462,556	85,462,556	20,000,000	-	-	-	65,462,556	85,462,556	20,000,000
	TITRE I Dépenses de Personnel	47,529,640	60,529,640	13,000,000	-	-	-	47,529,640	60,529,640	13,000,000
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	17,932,917	24,932,917	7,000,000	-	-	-	17,932,917	24,932,917	7,000,000
	TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	1211-1-18- BUREAU DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	108,780,331	120,080,331	11,300,000	-	-	-	108,780,331	120,080,331	11,300,000
	TITRE I Dépenses de Personnel	40,349,633	48,649,634	8,300,000	-	-	-	40,349,633	48,649,634	8,300,000
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE VI Autres dépenses publiques	68,430,697	71,430,697	3,000,000	-	-	-	68,430,697	71,430,697	3,000,000
	1211-1-19- OFFICE NATIONAL D'IDENTIFICATION	465,453,749	600,453,749	135,000,000	-	-	-	465,453,749	600,453,749	135,000,000
	TITRE I Dépenses de Personnel	367,433,771	375,300,650	7,866,878	-	-	-	367,433,771	375,300,650	7,866,878
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	98,019,977	225,153,099	127,133,122	-	-	-	98,019,977	225,153,099	127,133,122
	TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	1211-1-20- BUREAU DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA JUSTICE	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	1211-1-21- ÉCOLE DE LA MAGISTRATURE	40,220,678	82,489,005	42,268,327	-	-	-	40,220,678	82,489,005	42,268,327

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

CODE	INSTITUTION	Projection initiale fonctionnement 2019-2020	Projection initiale fonctionnement 2020-2021	Variation	Projection initiale investissement 2019-2020	Projection initiale investissement 2020-2021	Variation	Projection initiale totale 2019-2020	Projection initiale totale 2020-2021	Variation
	TOTAL	139,360,000,000	180,510,000,000	41,149,999,999	59,340,000,000	74,194,000,000	14,854,000,000	198,700,000,001	254,704,000,000	56,003,999,999
	TITRE I Dépenses de Personnel	24,796,137	38,757,234	13,961,097	-	-	-	24,796,137	38,757,234	13,961,097
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	15,424,541	43,731,771	28,307,230	-	-	-	15,424,541	43,731,771	28,307,230
	TITRE III Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	1211-1-22- COMMISSION NATIONAL D'ASSISTANCE LEGALE	-	50,000,000	50,000,000	-	-	-	-	50,000,000	50,000,000
	TITRE I Dépenses de Personnel	-	25,000,000	25,000,000	-	-	-	-	25,000,000	25,000,000
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	-	25,000,000	25,000,000	-	-	-	-	25,000,000	25,000,000
	TITRE III Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	1212 SERVICES EXTERNES	10,989,215,448	14,649,068,655	3,659,853,207	-	2,130,680,000	2,130,680,000	10,989,215,448	16,779,748,655	5,790,533,207
	1211-2-16- POLICE NATIONALE D'HAITI	10,989,215,448	14,649,068,655	3,659,853,207	-	2,130,680,000	2,130,680,000	10,989,215,448	16,779,748,655	5,790,533,207
	TITRE I Dépenses de Personnel	8,965,578,082	11,915,430,785	2,949,852,703	-	-	-	8,965,578,082	11,915,430,785	2,949,852,703
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	1,662,286,638	2,022,286,637	360,000,000	-	300,000,000	300,000,000	1,662,286,638	2,322,286,637	660,000,000
	TITRE III Dépenses d'immobilisations	24,000,000	44,000,000	20,000,000	-	1,765,280,000	1,765,280,000	24,000,000	1,809,280,000	1,785,280,000
	TITRE IV Dépenses de Transferts	26,350,320	316,350,320	290,000,000	-	-	-	26,350,320	316,350,320	290,000,000
	TITRE VI Autres dépenses publiques	311,000,408	351,000,912	40,000,504	-	65,400,000	65,400,000	311,000,408	416,400,912	105,400,504
	1212 MINISTERE DES HAITIENS VIVANT A L'ETRANGER	113,633,961	146,458,710	32,824,749	-	30,000,000	30,000,000	113,633,961	176,458,710	62,824,749
	12121 SERVICES INTERNES	113,633,961	146,458,710	32,824,749	-	30,000,000	30,000,000	113,633,961	176,458,710	62,824,749
	1212-1-11- BUREAU DU MINISTRE	41,344,138	47,237,897	5,893,759	-	-	-	41,344,138	47,237,897	5,893,759
	TITRE I Dépenses de Personnel	20,065,925	29,187,897	9,121,972	-	-	-	20,065,925	29,187,897	9,121,972
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	16,024,788	13,000,000	(3,024,788)	-	-	-	16,024,788	13,000,000	(3,024,788)
	TITRE III Dépenses d'immobilisations	3,953,425	3,050,000	(903,425)	-	-	-	3,953,425	3,050,000	(903,425)
	TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE VI Autres dépenses publiques	1,300,000	2,000,000	700,000	-	-	-	1,300,000	2,000,000	700,000
	1212-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	72,289,822	99,220,812	26,930,990	-	30,000,000	30,000,000	72,289,822	129,220,812	56,930,990
	TITRE I Dépenses de Personnel	55,473,839	68,726,012	13,252,174	-	-	-	55,473,839	68,726,012	13,252,174
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	12,315,984	21,494,800	9,178,816	-	30,000,000	30,000,000	12,315,984	51,494,800	39,178,816
	TITRE III Dépenses d'immobilisations	4,500,000	6,000,000	1,500,000	-	-	-	4,500,000	6,000,000	1,500,000
	TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE VI Autres dépenses publiques	-	3,000,000	3,000,000	-	-	-	-	3,000,000	3,000,000
	12131 MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	5,742,614,611	6,207,199,414	464,584,803	-	-	-	5,742,614,611	6,207,199,414	464,584,803
	12131 SERVICES INTERNES	5,742,614,611	6,207,199,414	464,584,803	-	-	-	5,742,614,611	6,207,199,414	464,584,803
	1213-1-11- BUREAU DU MINISTRE	115,387,851	195,087,586	79,699,735	-	-	-	115,387,851	195,087,586	79,699,735
	TITRE I Dépenses de Personnel	113,925,352	193,625,087	79,699,735	-	-	-	113,925,352	193,625,087	79,699,735
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	1,462,499	1,462,499	-	-	-	-	1,462,499	1,462,499	-
	TITRE III Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	1213-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	5,627,226,760	6,012,111,828	384,885,068	-	-	-	5,627,226,760	6,012,111,828	384,885,068
	TITRE I Dépenses de Personnel	236,186,169	1,251,071,238	1,014,885,069	-	-	-	236,186,169	1,251,071,238	1,014,885,069
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	139,988,194	208,488,194	68,500,000	-	-	-	139,988,194	208,488,194	68,500,000
	TITRE III Dépenses d'immobilisations	8,357,504	28,357,503	19,999,999	-	-	-	8,357,504	28,357,503	19,999,999
	TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE VI Service de la Dette Publique	5,242,694,893	4,524,194,893	(718,500,000)	-	-	-	5,242,694,893	4,524,194,893	(718,500,000)
	TITRE VI Autres dépenses publiques	1,807,126,745	2,133,229,073	326,102,328	-	-	-	1,807,126,745	2,133,229,073	326,102,328
	1214 LA PRESIDENCE	1,807,126,745	2,133,229,073	326,102,328	-	-	-	1,807,126,745	2,133,229,073	326,102,328
	12141 SERVICES INTERNES	1,807,126,745	2,133,229,073	326,102,328	-	-	-	1,807,126,745	2,133,229,073	326,102,328
	1214-1-11- BUREAU DU PRESIDENT	414,576,719	416,033,855	1,455,136	-	-	-	414,576,719	416,033,855	1,455,136
	TITRE I Dépenses de Personnel	178,216,719	179,671,855	1,455,136	-	-	-	178,216,719	179,671,855	1,455,136
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	50,000,000	50,000,000	-	-	-	-	50,000,000	50,000,000	-
	TITRE III Dépenses d'immobilisations	15,869,800	15,869,800	-	-	-	-	15,869,800	15,869,800	-
	TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE VI Autres dépenses publiques	170,492,200	170,492,200	-	-	-	-	170,492,200	170,492,200	-

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

CODE	INSTITUTION	Projection initiale fonctionnement 2019-2020	Projection initiale fonctionnement 2020-2021	Variation	Projection initiale Investissement 2019-2020	Projection initiale Investissement 2020-2021	Variation	Projection initiale totale 2019-2020	Projection initiale totale 2020-2021	Variation
	TOTAL	139,360,000,000	180,510,000,000	41,149,999,999	59,340,000,000	74,194,000,000	14,854,000,000	198,700,000,001	254,704,000,000	56,003,999,999
1215-1-21-	CONSEIL SUPERIEUR DE LA POLICE NATIONALE	52,200,000	52,200,000	-	-	-	-	52,200,000	52,200,000	-
	TITRE I Dépenses de Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	52,200,000	52,200,000	-	-	-	-	52,200,000	52,200,000	-
	TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1215-1-22-	BUREAU DE COORD. ET DE SUIVI DES ACCORDS CARICOM/OMC/ZLEA	26,796,912	31,330,311	4,533,398	-	-	-	26,796,912	31,330,311	4,533,398
	TITRE I Dépenses de Personnel	17,730,595	19,763,993	2,033,398	-	-	-	17,730,595	19,763,993	2,033,398
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	9,066,317	11,566,318	2,500,001	-	-	-	9,066,317	11,566,318	2,500,001
	TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1215-1-23-	APPUVA LA FORMATION	23,576,658	23,576,658	-	-	-	-	23,576,658	23,576,658	-
	TITRE I Dépenses de Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	23,576,658	23,576,658	-	-	-	-	23,576,658	23,576,658	-
1215-2-	SERVICES EXTERNES	57,411,122	68,696,840	11,285,719	-	-	-	57,411,122	68,696,840	11,285,719
	TITRE I-2-14- CEFOPAFOP	31,023,635	37,167,299	6,143,664	-	-	-	31,023,635	37,167,299	6,143,664
	TITRE I Dépenses de Personnel	15,692,450	18,836,114	3,143,664	-	-	-	15,692,450	18,836,114	3,143,664
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	15,331,185	18,331,185	3,000,000	-	-	-	15,331,185	18,331,185	3,000,000
	TITRE III Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1215-2-20-	BUREAU DE GESTION DES MILITAIRES DEMOBILISES	26,387,486	31,529,541	5,142,055	-	-	-	26,387,486	31,529,541	5,142,055
	TITRE I Dépenses de Personnel	18,832,086	23,974,141	5,142,055	-	-	-	18,832,086	23,974,141	5,142,055
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	7,555,400	7,555,400	-	-	-	-	7,555,400	7,555,400	-
	TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1216	MINISTERE DE L'INTERIEUR & DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	1,758,221,512	2,354,307,773	596,086,260	1,135,688,350	1,619,788,350	484,100,000	2,893,909,863	3,974,096,123	1,080,186,260
1216-1-11-	SERVICES INTERNES	1,758,221,512	2,354,307,773	596,086,260	1,135,688,350	1,619,788,350	484,100,000	2,893,909,863	3,974,096,123	1,080,186,260
	TITRE I-11-1- BUREAU DU MINISTRE	282,515,876	586,762,494	304,246,618	-	-	-	282,515,876	586,762,494	304,246,618
	TITRE I Dépenses de Personnel	39,483,799	201,762,497	162,278,698	-	-	-	39,483,799	201,762,497	162,278,698
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	1,424,381	95,000,000	93,575,619	-	-	-	1,424,381	95,000,000	93,575,619
	TITRE III Dépenses d'immobilisations	20,917,700	50,000,000	29,082,300	-	-	-	20,917,700	50,000,000	29,082,300
	TITRE IV Dépenses de Transferts	16,156,509	40,000,000	23,843,491	-	-	-	16,156,509	40,000,000	23,843,491
	TITRE VI Autres dépenses publiques	204,533,487	199,999,997	(4,533,490)	-	-	-	204,533,487	199,999,997	(4,533,490)
1216-1-12-	DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	1,467,117,997	1,698,957,640	231,839,643	1,135,688,350	1,619,788,350	484,100,000	2,602,806,348	3,318,745,990	715,939,643
	TITRE I Dépenses de Personnel	841,315,298	1,003,231,564	161,916,266	-	-	-	841,315,298	1,003,231,564	161,916,266
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	261,444,495	173,726,076	(87,718,419)	80,000,000	50,000,000	(30,000,000)	341,444,495	223,726,076	(117,718,419)
	TITRE III Dépenses d'immobilisations	30,531,700	51,000,000	20,468,300	975,688,350	1,429,788,350	454,100,000	1,006,220,050	1,480,788,350	474,568,300
	TITRE IV Dépenses de Transferts	8,598,000	10,000,000	1,402,000	10,000,000	60,000,000	50,000,000	18,598,000	70,000,000	51,402,000
	TITRE VI Autres dépenses publiques	325,228,505	461,000,000	135,771,495	70,000,000	80,000,000	10,000,000	395,228,505	541,000,000	145,771,495
1216-1-15-	ORGANISME DE SURVEILLANCE MORNE HOPITAL	8,587,639	18,587,639	10,000,000	-	-	-	8,587,639	18,587,639	10,000,000
	TITRE I Dépenses de Personnel	7,469,806	14,800,200	7,330,394	-	-	-	7,469,806	14,800,200	7,330,394
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	1,117,833	3,787,439	2,669,606	-	-	-	1,117,833	3,787,439	2,669,606
	TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1216-1-17-	SMCRS	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE I Dépenses de Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1216-1-18-	DIRECTION GENERALE DE LA PROTECTION CIVILE	-	50,000,000	50,000,000	-	-	-	-	50,000,000	50,000,000
	TITRE I Dépenses de Personnel	-	30,000,000	30,000,000	-	-	-	-	30,000,000	30,000,000
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	-	20,000,000	20,000,000	-	-	-	-	20,000,000	20,000,000
	TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1217	MINISTERE DE LA DEFENSE	926,302,115	2,024,789,733	1,098,487,618	71,399,997	963,720,000	892,320,003	997,702,112	2,988,509,733	1,990,807,621
1217-1-1-	SERVICES INTERNES	926,302,115	2,024,789,733	1,098,487,618	71,399,997	963,720,000	892,320,003	997,702,112	2,988,509,733	1,990,807,621
	TITRE I-1-1-1- BUREAU DU MINISTRE	95,610,775	99,040,885	3,430,110	-	-	-	95,610,775	99,040,885	3,430,110

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

CODE	INSTITUTION	Projection initiale fonctionnement 2019-2020	Projection initiale fonctionnement 2020-2021	Variation	Projection initiale Investissement 2019-2020	Projection initiale Investissement 2020-2021	Variation	Projection initiale totale 2019-2020	Projection initiale totale 2020-2021	Variation
	TOTAL	139,360,000,000	180,510,000,000	41,149,999,999	59,340,000,000	74,194,000,000	14,854,000,000	198,700,000,001	254,704,000,000	56,003,999,999
	TITRE I Dépenses de Personnel	48,325,439	51,755,549	3,430,110	-	-	-	48,325,439	51,755,549	3,430,110
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	27,400,848	27,400,848	-	-	-	-	27,400,848	27,400,848	-
	TITRE III Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE IV Dépenses de Transferts	13,473,500	13,473,500	-	-	-	-	13,473,500	13,473,500	-
	TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE VI Autres dépenses publiques	6,410,988	6,410,988	-	-	-	-	6,410,988	6,410,988	-
	1217-1-12- DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES INTERNES	430,691,341	494,748,848	64,057,508	71,399,997	963,720,000	892,320,003	502,091,338	1,458,468,848	956,377,511
	TITRE I Dépenses de Personnel	152,568,233	166,995,629	11,427,296	-	-	-	152,568,233	166,995,629	11,427,296
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	71,581,526	71,581,526	-	-	-	-	71,581,526	71,581,526	-
	TITRE III Dépenses d'immobilisations	32,514,685	32,514,685	-	71,399,997	963,720,000	892,320,003	103,914,681	986,234,685	892,320,003
	TITRE IV Dépenses de Transferts	8,328,000	12,328,000	4,000,000	-	-	-	8,328,000	12,328,000	4,000,000
	TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE VI Autres dépenses publiques	162,698,897	211,329,109	48,630,212	-	-	-	162,698,897	211,329,109	48,630,212
	1217-1-13- FORCES ARMÉES D'HAÏTI	140,000,000	1,431,000,000	1,031,000,000	-	-	-	140,000,000	1,431,000,000	1,031,000,000
	TITRE I Dépenses de Personnel	100,000,000	1,000,000,000	864,000,000	-	-	-	100,000,000	1,000,000,000	864,000,000
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	50,000,000	111,000,000	61,000,000	-	-	-	50,000,000	111,000,000	61,000,000
	TITRE III Dépenses d'immobilisations	30,000,000	40,000,000	10,000,000	-	-	-	30,000,000	40,000,000	10,000,000
	TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE VI Autres dépenses publiques	180,000,000	276,000,000	96,000,000	-	-	-	180,000,000	276,000,000	96,000,000
	13 SECTEUR SOCIAL	21,195,297,757	33,371,005,559	12,172,707,802	22,327,230,468	9,673,584,092	(12,653,646,376)	43,525,528,225	43,044,589,651	(480,938,574)
	1311 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORM. PROFESS.	13,962,338,655	23,941,689,235	9,979,350,580	4,639,516,788	5,158,757,392	519,240,604	18,601,855,443	29,100,446,627	10,498,591,183
	13111 SERVICES INTERNES	13,962,338,655	23,941,689,235	9,979,350,580	4,639,516,788	5,158,757,392	519,240,604	18,601,855,443	29,100,446,627	10,498,591,183
	13111-1-11- BUREAU DU MINISTRE	217,149,166	220,176,052	3,026,886	217,149,166	220,176,052	3,026,886	217,149,166	220,176,052	3,026,886
	TITRE I Dépenses de Personnel	159,297,995	162,324,881	3,026,886	-	-	-	159,297,995	162,324,881	3,026,886
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	48,835,671	48,835,671	-	-	-	-	48,835,671	48,835,671	-
	TITRE III Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE VI Autres dépenses publiques	9,015,500	9,015,500	-	-	-	-	9,015,500	9,015,500	-
	1311-1-12- DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES INTERNES	13,180,991,129	22,950,697,700	9,769,706,571	4,639,516,788	5,148,757,392	509,240,604	17,820,507,917	28,099,455,092	10,278,947,174
	TITRE I Dépenses de Personnel	11,324,329,370	20,324,035,940	8,999,706,571	-	-	-	11,324,329,370	20,324,035,940	8,999,706,571
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	1,104,028,452	1,524,028,452	420,000,000	101,000,000	2,065,663,062	1,964,663,062	1,205,028,452	3,589,691,514	2,384,663,062
	TITRE III Dépenses d'immobilisations	36,611,587	136,611,587	100,000,000	428,123,053	626,569,219	198,446,166	464,734,640	763,180,805	298,446,165
	TITRE IV Dépenses de Transferts	26,573,675	76,573,675	50,000,001	1,000,000,000	28,500,000	(971,500,000)	1,026,573,675	105,073,676	(921,500,000)
	TITRE V Service de la Dette Publique	689,448,046	889,448,046	200,000,000	3,110,383,735	2,428,025,111	(682,368,624)	3,799,841,781	3,317,473,157	(482,368,624)
	TITRE VI Autres dépenses publiques	20,371,585	30,571,407	10,199,822	-	-	-	20,371,585	30,571,407	10,199,822
	1311-1-15- COMMISSION NLE DE COOPERATION AVEC L'UNESCO	15,118,971	19,164,117	4,045,145	15,118,971	19,164,117	4,045,145	15,118,971	19,164,117	4,045,145
	TITRE I Autres dépenses publiques	15,118,971	19,164,117	4,045,145	-	-	-	15,118,971	19,164,117	4,045,145
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	5,252,614	11,407,290	6,154,676	-	-	-	5,252,614	11,407,290	6,154,676
	TITRE III Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE V Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	1311-1-17- INSTITUT NATIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE	469,595,750	648,892,853	179,297,103	10,000,000	10,000,000	10,000,000	469,595,750	658,892,853	189,297,103
	TITRE I Dépenses de Personnel	418,257,256	597,554,359	179,297,103	-	-	-	418,257,256	597,554,359	179,297,103
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	51,338,494	51,338,494	-	-	-	-	51,338,494	51,338,494	-
	TITRE III Dépenses d'immobilisations	-	-	-	10,000,000	10,000,000	10,000,000	-	10,000,000	10,000,000
	TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	1311-1-18- OFFICE NATIONAL DE PARTENARIAT	74,231,025	91,351,223	17,120,198	74,231,025	91,351,223	17,120,198	74,231,025	91,351,223	17,120,198
	TITRE I Dépenses de Personnel	18,703,150	23,351,223	4,648,073	-	-	-	18,703,150	23,351,223	4,648,073
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	55,527,875	68,000,000	12,472,125	-	-	-	55,527,875	68,000,000	12,472,125

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

CODE INSTITUTION	Projection initiale fonctionnement 2019-2020	Projection initiale fonctionnement 2020-2021	Variation	Projection initiale Investissement 2019-2020	Projection initiale Investissement 2020-2021	Variation	Projection initiale totale 2019-2020	Projection initiale totale 2020-2021	Variation
TOTAL	139,360,000,000	180,510,000,000	41,149,999,999	59,340,000,000	74,194,000,000	14,854,000,000	198,700,000,001	254,704,000,000	56,003,999,999
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1312 MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES	1,098,582,949	1,357,254,935	258,671,986	1,266,286,285	979,000,000	(287,286,285)	2,364,869,234	2,336,254,935	(28,614,299)
13121 SERVICES INTERNES	1,098,582,949	1,357,254,935	258,671,986	1,266,286,285	979,000,000	(287,286,285)	2,364,869,234	2,336,254,935	(28,614,299)
1312-1-11- BUREAU DU MINISTRE	113,914,724	126,853,091	12,938,367	-	-	-	113,914,724	126,853,091	12,938,367
TITRE I Dépenses de Personnel	107,414,317	120,352,684	12,938,367	-	-	-	107,414,317	120,352,684	12,938,367
TITRE II Dépenses de Biens et Services	650,408	650,408	-	-	-	-	650,408	650,408	-
TITRE III Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	5,850,000	5,850,000	-	-	-	-	5,850,000	5,850,000	-
1312-1-12- DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES INTERNES	668,183,011	825,583,112	157,399,101	1,231,286,285	479,000,000	(752,286,285)	1,899,479,295	1,304,583,112	(594,896,184)
TITRE I Dépenses de Personnel	567,490,084	689,880,185	102,390,101	-	-	-	567,490,084	689,880,185	102,390,101
TITRE II Dépenses de Biens et Services	74,402,927	104,402,927	30,000,000	-	-	-	74,402,927	104,402,927	30,000,000
TITRE III Dépenses d'immobilisations	6,300,000	6,300,000	-	20,000,000	29,000,000	9,000,000	26,300,000	35,300,000	9,000,000
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	5,000,000	5,000,000	1,211,286,285	450,000,000	(761,286,285)	1,211,286,285	455,000,000	(756,286,285)
TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	20,000,000	40,000,000	20,000,000	-	-	-	20,000,000	40,000,000	20,000,000
1312-1-13- INSTITUT DU BIEN ETRE SOCIAL ET DE RECHERCHES	66,685,909	105,747,781	39,061,872	-	-	-	66,685,909	105,747,781	39,061,872
TITRE I Dépenses de Personnel	49,003,531	75,750,403	26,746,872	-	-	-	49,003,531	75,750,403	26,746,872
TITRE II Dépenses de Biens et Services	17,682,379	29,997,379	12,315,000	-	-	-	17,682,379	29,997,379	12,315,000
TITRE III Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1312-1-14- E.P.P.L.S	73,731,594	95,902,331	21,170,737	-	-	-	73,731,594	95,902,331	21,170,737
TITRE I Dépenses de Personnel	46,822,027	65,592,764	18,770,737	-	-	-	46,822,027	65,592,764	18,770,737
TITRE II Dépenses de Biens et Services	26,909,568	29,909,568	3,000,000	-	-	-	26,909,568	29,909,568	3,000,000
TITRE III Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE V Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1312-1-15- OFFICE NATIONAL DE LA MIGRATION	135,906,179	157,624,572	21,718,393	35,000,000	500,000,000	465,000,000	170,906,179	657,624,572	486,718,393
TITRE I Dépenses de Personnel	66,776,874	83,388,367	16,611,493	-	-	-	66,776,874	83,388,367	16,611,493
TITRE II Dépenses de Biens et Services	69,129,306	74,233,206	5,103,900	-	-	-	69,129,306	74,233,206	5,103,900
TITRE III Dépenses d'immobilisations	-	-	-	35,000,000	500,000,000	465,000,000	35,000,000	500,000,000	465,000,000
TITRE IV Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1312-1-17- BUREAU DU SECRETAIRE D'ETAT AUX HANDICAPES	40,151,531	45,947,047	5,795,516	-	-	-	40,151,531	45,947,047	5,795,516
TITRE I Dépenses de Personnel	23,030,155	33,856,359	10,826,204	-	-	-	23,030,155	33,856,359	10,826,204
TITRE VI Autres dépenses publiques	17,121,377	12,090,689	(5,030,688)	-	-	-	17,121,377	12,090,689	(5,030,688)
1313 MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION	5,247,433,881	7,070,417,636	1,822,977,755	16,411,427,395	3,383,617,304	(13,027,810,091)	21,658,861,276	10,454,028,940	(11,204,832,336)
13131 SERVICES INTERNES	5,247,433,881	7,070,417,636	1,822,977,755	16,411,427,395	3,383,617,304	(13,027,810,091)	21,658,861,276	10,454,028,940	(11,204,832,336)
1313-1-11- BUREAU DU MINISTRE	246,420,137	684,737,076	438,316,939	-	-	-	246,420,137	684,737,076	438,316,939
TITRE I Dépenses de Personnel	60,622,057	283,938,996	223,316,939	-	-	-	60,622,057	283,938,996	223,316,939
TITRE II Dépenses de Biens et Services	3,800,000	205,800,000	202,000,000	-	-	-	3,800,000	205,800,000	202,000,000
TITRE III Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE V Autres dépenses publiques	181,988,080	181,988,080	13,000,000	-	-	-	181,988,080	181,988,080	13,000,000
1313-1-12- DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES INTERNES	5,001,013,744	6,385,674,560	1,384,660,816	16,411,427,395	3,383,617,304	(13,027,810,091)	21,412,441,139	9,769,291,863	(11,643,149,276)
TITRE I Dépenses de Personnel	4,320,447,219	5,205,108,035	884,660,816	-	-	-	4,320,447,219	5,205,108,035	884,660,816
TITRE II Dépenses de Biens et Services	606,242,343	606,242,343	-	5,582,180	5,000,000	(582,180)	611,804,523	611,242,343	(562,180)
TITRE III Dépenses d'immobilisations	69,294,431	69,294,431	-	16,370,865,215	3,343,617,304	(13,027,247,911)	16,440,159,646	3,412,911,735	(13,027,247,911)

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

CODE	INSTITUTION	Projection initiale fonctionnement 2019-2020	Projection initiale fonctionnement 2020-2021	Variation	Projection initiale Investissement 2019-2020	Projection initiale Investissement 2020-2021	Variation	Projection initiale totale 2019-2020	Projection initiale totale 2020-2021	Variation
	TOTAL	139,360,000,000	180,510,000,000	41,149,999,999	59,340,000,000	74,194,000,000	14,854,000,000	198,700,000,000	254,704,000,000	56,003,999,999
1413	MINISTRE DE LA COMMUNICATION	325,803,734	416,403,449	90,599,715	36,000,000	-	(36,000,000)	361,803,734	416,403,449	54,599,715
14131	BUREAUX INTERNES	325,803,734	416,403,449	90,599,715	36,000,000	-	(36,000,000)	361,803,734	416,403,449	54,599,715
1413-1-11	BUREAU DU MINISTRE	21,860,829	36,919,149	15,058,320	-	-	-	21,860,829	36,919,149	15,058,320
	TITRE I Dépenses de Personnel	6,639,350	17,697,670	11,058,320	-	-	-	6,639,350	17,697,670	11,058,320
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	12,356,973	16,356,973	4,000,000	-	-	-	12,356,973	16,356,973	4,000,000
	TITRE III Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE V Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE VI Autres dépenses publiques	2,862,506	2,862,506	-	-	-	-	2,862,506	2,862,506	-
1413-1-12	DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	95,206,066	119,929,112	24,723,046	36,000,000	-	(36,000,000)	131,206,066	119,929,112	(11,276,954)
	TITRE I Dépenses de Personnel	50,336,064	63,059,110	12,723,046	-	-	-	50,336,064	63,059,110	12,723,046
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	19,325,465	19,325,465	6,000,000	26,000,000	-	(26,000,000)	45,325,465	45,325,465	(26,000,000)
	TITRE III Dépenses d'immobilisations	3,000,000	9,000,000	6,000,000	5,000,000	-	(5,000,000)	8,000,000	9,000,000	1,000,000
	TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE V Autres dépenses publiques	22,544,538	28,544,538	6,000,000	5,000,000	-	(5,000,000)	27,544,538	28,544,538	1,000,000
1413-1-13	TELEVISION NATIONALE D HAITI	144,250,372	175,523,198	31,272,826	-	-	-	144,250,372	175,523,198	31,272,826
	TITRE I Dépenses de Personnel	112,970,072	137,743,257	24,773,185	-	-	-	112,970,072	137,743,257	24,773,185
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	31,280,300	37,779,941	6,499,641	-	-	-	31,280,300	37,779,941	6,499,641
	TITRE III Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE V Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1413-1-14	RADIO NATIONALE D HAITI	64,486,466	84,031,989	19,545,523	-	-	-	64,486,466	84,031,989	19,545,523
	TITRE I Dépenses de Personnel	51,342,906	64,888,429	13,545,523	-	-	-	51,342,906	64,888,429	13,545,523
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	13,143,560	19,143,560	6,000,000	-	-	-	13,143,560	19,143,560	6,000,000
	TITRE III Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE V Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
15	AUTRES ADMINISTRATIONS	68,721,807,978	86,162,699,496	17,440,891,518	-	-	-	68,721,807,978	86,162,699,496	17,440,891,518
1511	INTERVENTIONS PUBLIQUES	22,959,241,201	20,968,220,585	(1,991,020,616)	-	-	-	22,959,241,201	20,968,220,585	(1,991,020,616)
1511-1-11	SUBVENTION AUX FONDS DE PENSION	1,904,321,759	2,643,841,158	739,519,399	-	-	-	1,904,321,759	2,643,841,158	739,519,399
	TITRE I Dépenses de Transferts	642,376,355	1,350,627,255	708,250,900	-	-	-	642,376,355	1,350,627,255	708,250,900
1511-1-13	AUTRES INSTITUTIONS	642,376,355	1,350,627,255	708,250,900	-	-	-	642,376,355	1,350,627,255	708,250,900
	TITRE I Dépenses de Transferts	642,376,355	1,350,627,255	708,250,900	-	-	-	642,376,355	1,350,627,255	708,250,900
1511-1-49	AUTRES INTERVENTIONS PUBLIQUES	20,412,543,087	16,973,752,172	(3,438,790,915)	-	-	-	20,412,543,087	16,973,752,172	(3,438,790,915)
	TITRE III Dépenses d'immobilisations	32,718,904	35,000,000	2,281,096	-	-	-	32,718,904	35,000,000	2,281,096
	TITRE IV Dépenses de Biens et Services	9,095,555,942	5,056,549,799	(4,039,006,143)	-	-	-	9,095,555,942	5,056,549,799	(4,039,006,143)
	TITRE V Autres dépenses publiques	11,284,268,241	11,862,202,373	577,934,132	-	-	-	11,284,268,241	11,862,202,373	577,934,132
	TITRE I Dépenses de Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1512	DETTE PUBLIQUE	20,064,366,777	49,194,478,911	29,130,112,134	-	-	-	20,064,366,777	49,194,478,911	29,130,112,134
1512-2-11	DETTE INTERNE	10,873,878,184	38,386,154,188	27,512,276,004	-	-	-	10,873,878,184	38,386,154,188	27,512,276,004
1512-1-11	INSTITUTIONS FINANCIERES CREATRICES DE MONNAIE	443,722,448	1,450,000,000	1,006,277,552	-	-	-	443,722,448	1,450,000,000	1,006,277,552
	TITRE V Service de la Dette Publique	443,722,448	1,450,000,000	1,006,277,552	-	-	-	443,722,448	1,450,000,000	1,006,277,552
1512-1-12	AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES	2,137,277,381	27,441,629,050	25,304,351,669	-	-	-	2,137,277,381	27,441,629,050	25,304,351,669
	TITRE V Service de la Dette Publique	2,137,277,381	27,441,629,050	25,304,351,669	-	-	-	2,137,277,381	27,441,629,050	25,304,351,669
1512-1-13	AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES	8,292,878,355	9,494,525,138	1,201,646,783	-	-	-	8,292,878,355	9,494,525,138	1,201,646,783
	TITRE V Service de la Dette Publique	8,292,878,355	9,494,525,138	1,201,646,783	-	-	-	8,292,878,355	9,494,525,138	1,201,646,783
15122	DETTE EXTERNE	9,190,488,593	10,808,324,723	1,617,836,131	-	-	-	9,190,488,593	10,808,324,723	1,617,836,131
1512-2-11	DETTE MULTILATERALE	296,562,247	281,855,489	(34,706,758)	-	-	-	296,562,247	281,855,489	(34,706,758)
	TITRE V Service de la Dette Publique	296,562,247	281,855,489	(34,706,758)	-	-	-	296,562,247	281,855,489	(34,706,758)
1512-2-12	DETTE BILATERALE	8,893,926,346	10,546,469,234	1,652,542,889	-	-	-	8,893,926,346	10,546,469,234	1,652,542,889
	TITRE V Service de la Dette Publique	8,893,926,346	10,546,469,234	1,652,542,889	-	-	-	8,893,926,346	10,546,469,234	1,652,542,889
1512-2-13	AUTRES DETTES EXTERNES	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1513	DOTATIONS SPECIALES SUBVENTION AU SECTEUR DE L'ENERGIE	25,698,200,000	16,000,000,000	(9,698,200,000)	-	-	-	25,698,200,000	16,000,000,000	(9,698,200,000)

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

CODE INSTITUTION	Projection initiale fonctionnement 2019-2020	Projection initiale fonctionnement 2020-2021	Variation	Projection initiale Investissement 2019-2020	Projection initiale Investissement 2020-2021	Variation	Projection initiale totale 2019-2020	Projection initiale totale 2020-2021	Variation
TOTAL	139.360.000,000	180.510.000,000	41.149.999,999	59.340.000,000	74.194.000,000	14.854.000,000	198.700.000,001	254.704.000,000	56.003.999,999
1513-1-11- SUBVENTION A TIEDH	18.051.268,697	16.000.000,000	(2.051.268,697)	-	-	-	18.051.268,697	16.000.000,000	(2.051.268,697)
TITRE IV Dépenses de Transferts	18.051.268,697	16.000.000,000	(2.051.268,697)	-	-	-	18.051.268,697	16.000.000,000	(2.051.268,697)
1513-1-12- SUBVENTION PRODUITS PRETOILIERS	7.646.931,303	-	(7.646.931,303)	-	-	-	7.646.931,303	-	(7.646.931,303)
TITRE IV Dépenses de Transferts	7.646.931,303	-	(7.646.931,303)	-	-	-	7.646.931,303	-	(7.646.931,303)
2 POUVOIR LEGISLATIF	4.789.003,637	4.430.533,160	(358.470,477)	1.326.404,296	693.088,835	(633.315,461)	6.115.407,933	5.123.621,995	(991.785,938)
2211 SENAT DE LA REPUBLIQUE	1.670.427,589	1.754.074,789	83.647,199	1.326.404,296	693.088,835	(633.315,461)	2.996.831,886	2.447.163,624	(549.668,262)
TITRE I Services Internes	1.670.427,589	1.754.074,789	83.647,199	1.326.404,296	693.088,835	(633.315,461)	2.996.831,886	2.447.163,624	(549.668,262)
2211-1-11- ASSEMBLEE DES SENATEURS	1.670.427,589	1.754.074,789	83.647,199	1.326.404,296	693.088,835	(633.315,461)	2.996.831,886	2.447.163,624	(549.668,262)
TITRE I Dépenses de Personnel	1.262.908,428	1.346.555,027	83.647,199	-	-	-	1.262.908,428	1.346.555,027	83.647,199
TITRE II Dépenses de Biens et Services	215.509,669	215.509,669	-	-	-	-	215.509,669	215.509,669	-
TITRE III Dépenses d'immobilisations	76.921,974	76.921,974	-	1.326.404,296	693.088,835	(633.315,461)	1.403.326,270	770.010,809	(633.315,461)
TITRE IV Dépenses de Transferts	84.750,000	84.750,000	-	-	-	-	84.750,000	84.750,000	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	30.337,519	30.337,519	-	-	-	-	30.337,519	30.337,519	-
2212 CHAMBRE DES DEPUTES	3.118.576,048	2.676.458,372	(442.117,676)	-	-	-	3.118.576,048	2.676.458,372	(442.117,676)
TITRE I Services Internes	3.118.576,048	2.676.458,372	(442.117,676)	-	-	-	3.118.576,048	2.676.458,372	(442.117,676)
2212-1-11- CHAMBRE DES DEPUTES	425.098,417	339.319,695	(86.178,722)	-	-	-	425.098,417	339.319,695	(86.178,722)
TITRE I Dépenses de Personnel	398.282,234	312.103,512	(86.178,722)	-	-	-	398.282,234	312.103,512	(86.178,722)
TITRE II Dépenses de Biens et Services	24.156,294	24.156,294	-	-	-	-	24.156,294	24.156,294	-
TITRE III Dépenses d'immobilisations	534.889	534.889	(0)	-	-	-	534.889	534.889	(0)
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	2.525.000	2.525.000	-	-	-	-	2.525.000	2.525.000	-
2212-1-12- QUESTURE DE LA CHAMBRE DES DEPUTES	905.111,161	805.111,161	(100.000,000)	-	-	-	905.111,161	805.111,161	(100.000,000)
TITRE I Dépenses de Personnel	899.861,161	799.861,161	(100.000,000)	-	-	-	899.861,161	799.861,161	(100.000,000)
TITRE II Dépenses de Biens et Services	5.250.000	5.250.000	-	-	-	-	5.250.000	5.250.000	-
TITRE III Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	2.525.000	2.525.000	-	-	-	-	2.525.000	2.525.000	-
2212-2-11- SECRETARIAT GENERAL	1.787.966,469	1.532.027,515	(255.938,954)	-	-	-	1.787.966,469	1.532.027,515	(255.938,954)
TITRE I Dépenses de Personnel	1.254.890,681	1.028.951,727	(225.938,954)	-	-	-	1.254.890,681	1.028.951,727	(225.938,954)
TITRE II Dépenses de Biens et Services	442.071,788	442.071,788	-	-	-	-	442.071,788	442.071,788	-
TITRE III Dépenses d'immobilisations	11.000,000	11.000,000	-	-	-	-	11.000,000	11.000,000	-
TITRE IV Dépenses de Transferts	79.654,000	49.654,000	(30.000,000)	-	-	-	79.654,000	49.654,000	(30.000,000)
TITRE VI Autres dépenses publiques	350.000	350.000	-	-	-	-	350.000	350.000	-
3 POUVOIR JUDICIAIRE	1.575.010,081	2.288.267,339	683.257,258	15.250,000	15.250,000	15.250,000	1.575.010,081	2.283.517,339	708.507,258
3211 CONSEIL SUPERIEUR DU POUVOIR JUDICIAIRE	1.575.010,081	2.288.267,339	683.257,258	15.250,000	15.250,000	15.250,000	1.575.010,081	2.283.517,339	708.507,258
TITRE I Services Internes	1.575.010,081	2.288.267,339	683.257,258	-	-	-	1.575.010,081	2.283.517,339	708.507,258
3211-1-11- ADMINISTRATION GENERALE	346.945,964	865.684,726	519.339,161	-	-	-	346.945,964	881.134,726	534.589,161
TITRE I Dépenses de Personnel	178.048,659	539.660,842	361.612,183	-	-	-	178.048,659	539.660,842	361.612,183
TITRE II Dépenses de Biens et Services	71.759,214	157.636,192	85.876,978	-	-	-	71.759,214	172.886,192	101.126,978
TITRE III Dépenses d'immobilisations	13.942,793	33.742,793	20.200,000	-	-	-	13.942,793	33.742,793	20.200,000
TITRE IV Dépenses de Transferts	2.250,000	2.400,000	150,000	-	-	-	2.250,000	2.400,000	150,000
TITRE VI Autres dépenses publiques	80.944,899	132.444,899	51.500,000	-	-	-	80.944,899	132.444,899	51.500,000
3211-2-12- COUR DE CASSATION	202.944,907	311.981,382	109.036,475	-	-	-	202.944,907	311.981,382	109.036,475
TITRE I Dépenses de Personnel	150.253,905	199.031,984	48.778,079	-	-	-	150.253,905	199.031,984	48.778,079
TITRE II Dépenses de Biens et Services	30.641,483	57.000,000	26.358,516	-	-	-	30.641,483	57.000,000	26.358,516
TITRE III Dépenses d'immobilisations	13.082,019	35.000,000	21.917,981	-	-	-	13.082,019	35.000,000	21.917,981
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	800,000	800,000	-	-	-	-	800,000	800,000
TITRE VI Autres dépenses publiques	8.967,500	20.149,398	11.181,898	-	-	-	8.967,500	20.149,398	11.181,898
3211-2-13- COUR D'APPEL	107.649,535	111.286,138	3.636,603	-	-	-	107.649,535	111.286,138	3.636,603
TITRE I Dépenses de Personnel	89.419,160	93.055,763	3.636,603	-	-	-	89.419,160	93.055,763	3.636,603
TITRE II Dépenses de Biens et Services	12.210,275	12.210,275	(0)	-	-	-	12.210,275	12.210,275	(0)
TITRE III Dépenses d'immobilisations	1.069,500	1,069,500	(0)	-	-	-	1,069,500	1,069,500	(0)
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	4.950,600	4,950,600	-	-	-	-	4,950,600	4,950,600	-

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

Les crédits prévus pour assurer le service de la Dette Publique, pour l'exercice fiscal 2020-2021, s'élèvent à **Quarante neuf milliards cent quatre vingt quatorze millions quatre soixante dix huit mille neuf cent onze et 00/100 de gourdes (49 194 478 911,00)**, répartis suivant le tableau ci-dessous :

PREVISIONS DU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE			
	INTÉRÊT	AMORTISSEMENT	TOTAL
TOTAL DETTE PUBLIQUE	6,101,626,102	43,092,852,810	49,194,478,911
1512-1-DETTE INTERNE	3,946,356,729	34,439,797,459	38,386,154,188
1512-1-11-INSTITUTIONS FINANCIERES CREATRICES DE MONNAIE	1,450,000,000		1,450,000,000
1512-1-12-AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES	2,443,739,680	24,997,889,371	27,441,629,050
1512-1-13-AUTRES CREANCIERS INTERIEURS	52,617,050	9,441,908,088	9,494,525,138
1512-2-DETTE EXTERNE	2,155,269,372	8,653,055,351	10,808,324,723
1512-2-11-DETTE PUBLIQUE MULTILATERALE	129,825,656	132,029,833	261,855,489
1512-2-12-DETTE PUBLIQUE BILATERALE	2,025,443,716	8,521,025,518	10,546,469,234
1512-2-13-AUTRES DETTES EXTERNES		-	-

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021**CHAPITRE IV****DISPOSITIONS RELATIVES AU CONTRÔLE DES OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES**

- Article 46.-** Les axes d'intervention du Plan de Relance Economique Post-COVID (2020-2023) sont pris en compte dans le présent Décret portant Budget Général de l'exercice 2020-2021.
- Article 47.-** Tout chèque émis à l'ordre d'un ministère ou service public, bénéficiant d'une allocation budgétaire, ne peut être endossé que pour dépôt au compte "Trésor Public" ou, si les raisons sont bien spécifiées et conformes aux Lois en vigueur, aux sous comptes courants de fonctionnement ou d'investissement de l'institution bénéficiaire. Le paiement en numéraire d'un tel chèque est formellement interdit.
- Article 48.-** Les chèques émis par le Trésor Public ont un délai de validité de douze (12) mois à compter de la date d'émission. Tout chèque non valide peut être réémis par la Direction du Trésor sur requête motivée du bénéficiaire ou de l'institution pour le compte duquel le chèque a été émis.
- Article 49.-** Les entreprises individuelles, les sociétés anonymes et les sociétés de personnes doivent adopter la période allant d'octobre à septembre comme période financière.
- Article 50.-** Les chèques émis par le Trésor Public, à l'exception de ceux des pensionnaires, ne sont pas négociables. Ils ne peuvent être encaissés que par le bénéficiaire. L'agent public ou tout autre bénéficiaire, se trouvant en incapacité temporaire, peut solliciter de son institution soit un virement sur son compte en banque, soit la remise de son chèque à son mandataire.
- Article 51.-** Les chèques, devenus sans objet, doivent être retournés sans délai au Ministère de l'Economie et des Finances pour annulation selon la procédure régissant la matière.
- Article 52.-** Les restitutions, au compte "Trésor Public", de sommes payées pour un service non rendu ou fourni partiellement, une avance sur dépense réglée par un tiers en cours d'exercice, donnent lieu à un rétablissement de crédit.
- Article 52-1.-** Le rétablissement de crédit a pour objet de restituer au profit de l'institution les crédits qu'elle a indûment ou provisoirement consommés, à concurrence des remboursements obtenus.
- Article 53.-** Le rétablissement de crédits est initié par l'ordonnateur sur la base de la preuve du remboursement de la dépense.
- Article 54.-** Les frais réguliers de soutien, à partir de l'alimentation des cartes de débit, doivent être soumis au visa préalable du contrôleur financier accompagné d'une liste en annexe mentionnant, entre autres, les nom et prénom (s), le NIF, le salaire brut, le montant accordé et le pourcentage représentant le poids du frais de soutien par rapport au salaire brut.
- Article 55.-** L'utilisation régulière de recharge par cartes téléphoniques et d'abonnement mensuel sont mutuellement exclusifs. Les abonnements doivent être hybrides et ne peuvent dépasser dix mille gourdes par mois par téléphone.
- Article 56.-** Il est fait injonction aux compagnies de téléphonie fournissant les services post-payés, à partir du 3 novembre 2020, d'indiquer le NIF ou le CIN rattaché au numéro de téléphone dans la facture soumise à l'Administration Publique pour paiement.
- Article 57.-** Tous les contrats à titre onéreux conclus par l'État haïtien avec des tiers sont libellés et payés en Gourde.

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

- Article 58.-** Il est institué, depuis l'exercice fiscal 2015-2016, le Compte Unique du Trésor (CUT), en vertu du principe de l'unité de caisse et de trésorerie, afin de déterminer à tout moment la position consolidée des disponibilités des comptes du Trésor Public domiciliés à la Banque de la République d'Haïti.
- Article 58-1.-** Le CUT est constitué d'un compte courant central, de comptes secondaires de recettes et de sous-comptes courants de dépenses.
- Tous les comptes courants de fonctionnement et d'investissement sont transformés en sous-comptes courants de dépenses du compte courant central, soit des sous-comptes courants de fonctionnement, soit des sous-comptes courants d'investissement.
- Des comptes secondaires sont tenus pour les recettes fiscales, douanières et diverses.
- Les comptes secondaires de recettes sont nivelés quotidiennement de façon automatique au profit du compte courant central du Trésor.
- Les dispositions relatives au nivellement des comptes de dépenses seront prises par le Ministre de l'Économie et des Finances.
- Article 58-2.-** Les comptes courants secondaires de recettes et les sous-comptes courants de dépenses sont placés sous le contrôle des postes comptables.
- Article 58-3.-** Les recettes générées, par les activités d'une institution de l'Administration d'État, sont déposées dans un compte secondaire de recettes qui sera nivelé. Le sous-compte courant de fonctionnement ou d'investissement de l'institution sera alimenté selon le rapport justificatif des dépenses.
- Article 59.-** Le sous-compte courant de fonctionnement d'une institution de l'Administration d'État ne peut être en aucun cas renfloué à partir de crédits d'investissement, de même que le sous-compte courant d'investissement ne peut l'être à partir des crédits de fonctionnement.
- Article 60.-** Les opérations, sur les sous-comptes courants de dépenses des Organismes Publics, sont réalisées en conformité aux lois et règlements régissant la matière.
- Article 60-1.-** Les sous-comptes courants de dépenses ne peuvent être utilisés pour la rémunération de personnel. Par contre, les organismes autonomes peuvent rémunérer leurs personnels à partir des sous-comptes de dépenses du compte courant central qu'ils détiennent.
- Article 61.-** Les engagements pris au-delà des crédits budgétaires fixés par le présent budget, les engagements contraires aux Lois et règlements en vigueur n'obligent point l'État Haïtien. Toute personne physique ou morale qui aura contracté de tels engagements sera réputée pécuniairement responsable, sans préjudice des poursuites pénales ou civiles qui pourraient être intentées contre elle. La Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA) prendra les mesures nécessaires en vue d'appliquer cette disposition.
- Article 62.-** L'article 80 de la Loi du 4 mai 2016 remplaçant le Décret du 16 février 2005 sur le processus d'élaboration et d'exécution des lois de finances se lit désormais comme suit :
- Tous les actes portant engagement de dépenses sont soumis au visa préalable du Contrôleur Financier, à l'exception des dépenses d'intelligence.
- Ces actes sont examinés au regard de l'imputation de la dépense, de la disponibilité des crédits, de l'application des dispositions d'ordre financier, de la vérification des prix par rapport aux prix

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

ordinairement appliqués à des produits ou prestations similaires, des lois et règlements et de leur conformité avec les autorisations parlementaires.

Le Contrôleur Financier peut obtenir communication de toutes les pièces propres à justifier les engagements de dépenses y relatifs et à éclairer sa décision. Si les pièces lui paraissent entachées d'irrégularités au regard des dispositions qui précèdent, le contrôleur financier refuse le visa.

En cas de désaccord persistant, le Contrôleur Financier en informe le Ministre chargé des Finances. L'ordonnateur concerné peut solliciter un passer-outré auprès du Ministre chargé des Finances.

Article 63.- Par suite de l'analyse d'un dossier, le Contrôleur Financier et/ou le Comptable Public soumettent un ensemble de recommandations motivant leurs refus de visa ou de mise en paiement. L'Ordonnateur peut solliciter une main levée en conséquence. Toute main levée sollicitée, par un ordonnateur auprès du Ministre Chargé des Finances, engage la responsabilité personnelle et pécuniaire de cet ordonnateur.

Article 64.- L'avis de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif sur les contrats de travail et de prestations intellectuelles est obligatoire et donné dans un délai n'excédant pas 20 jours ouvrables à partir de la date de réception de ces contrats à la CSCCA.

Article 65.- Un agent public émergeant aux alinéas 110, 111, 112 et 113 du budget général ne peut détenir sous quelque forme que ce soit, un contrat de travail avec son institution d'attache ou toute autre institution de l'administration d'État, sauf si ledit contrat concerne des prestations de services spécialisés sur une période n'excédant pas un trimestre non renouvelable ou des prestations dans les établissements publics d'enseignement classique à partir du troisième cycle secondaire et supérieur public (cours, travaux de recherche, études et encadrement) .

Article 66.- L'agent public ne peut émarger en même temps aux crédits budgétaires de plus d'une institution, sauf s'il est mis à disposition ou s'il remplit la fonction d'enseignant à temps partiel, c'est-à-dire bénéficiant de deux chaires au plus à côté de son emploi principal.

Toutefois, cette disposition ne s'applique pas à l'enseignement classique à partir du troisième cycle secondaire et supérieur public, compte tenu de l'insuffisance des ressources humaines et de la flexibilité d'horaire qui y est pratiqué (enseignement dispensé le soir et en fin de semaine).

Article 67.- Tout avis de mouvement dans le personnel, tout projet de contrat d'embauche, ayant pour effet d'augmenter la masse salariale, doit être visé par un Contrôleur Financier de la Direction Générale du Budget, attestant la disponibilité du crédit avant la signature de l'ordonnateur. Les institutions ont jusqu'au 15 mai de l'exercice en cours pour transmettre au Ministère de l'Économie et des Finances leurs avis de mouvement.

Article 68.- L'article 34 du Décret du 9 octobre 2015 modifiant celui du 18 février 2011 et révisant celui du 06 octobre 2004 sur la Pension Civile de Retraite se lit désormais ainsi : l'agent public qui a reçu sa pension ne peut recommencer une carrière dans la Fonction Publique. Toutefois, il peut travailler sur base contractuelle ou exercer une fonction dans l'Administration.

- Au cas où le bénéficiaire prêterait ses services à l'État, il devra opter pour le montant de la pension qui lui est déjà allouée ou pour les indemnités ou appointements afférents à la fonction ou au poste occupé.
- Les nouveaux appointements et indemnités ne seront pas assujettis à la retenue mensuelle légale et la pension liquidée ne sera pas révisée.

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

- Article 69.-** Il est fixé, par Arrêté pris en Conseil des Ministres, la date de clôture des engagements de l'exercice fiscal relatifs aux charges liées à la constatation préalable du service fait. Ces actes sont examinés au regard de l'imputation de la dépense, de la disponibilité des crédits, de l'application des dispositions d'ordre financier, de la vérification des prix par rapport aux prix ordinairement appliqués à des produits ou prestations similaires, des lois et règlements, de leur conformité avec les autorisations parlementaires.
- Article 70.-** Les fonctionnaires et employés (agents de sécurité, secrétaires de direction, chauffeurs, gardiens de bâtiment public, les ménagères et les assistantes), affectés directement au service des Grands Commis, bénéficient, en lieu et place de la rémunération pour des travaux fournis en heures supplémentaires, d'une prime de fonction mensuelle n'excédant pas 50% du salaire de base.
- Article 71.-** Les primes d'efficacité et d'efficience octroyées aux agents publics ne peuvent être en aucun cas accordées sur une base mensuelle.
- Article 72.-** Les frais de voyage accordés, à partir des ressources du Trésor Public, sont destinés à couvrir tous les frais relatifs au séjour d'un grand commis ou d'un agent de la fonction publique à l'étranger ou dans une région autre que son lieu d'affectation, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.
- Article 73.-** Lorsque les frais de voyage sont couverts par une organisation tierce, un montant complémentaire ne dépassant pas 40% peut être accordé à titre de complément de perdiem.
- Article 74.-** Les délégations de plus de cinq (5) personnes au niveau des ministères doivent être soumises à l'approbation du Premier Ministre avant l'avis de conformité du contrôleur financier. Sans approbation, aucun remboursement ne sera accordé.
- Article 75.-** Tout remboursement, relatif aux déplacements de personnes, requiert une preuve de voyage, notamment la carte d'embarquement accompagnée d'un ordre de mission; exception faite pour le Président de la République, le Premier Ministre, le Président du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire, les Présidents de la Chambre des Députés et du Sénat.
- Article 76.-** Toute personne, autre que les agents publics, en mission pour le compte des pouvoirs publics, peut également bénéficier de frais de voyage équivalant à celui d'un technicien.
- Article 77.-** Dans le cadre de subventions permanentes ou d'allocations octroyées à des institutions publiques n'émargeant pas au budget ou à des institutions privées, les organes de contrôle de l'État peuvent intervenir à tout moment pour vérifier l'utilisation des fonds avancés et s'enquérir de l'état d'avancement des activités financées.
- Article 78.-** Une entité administrative, émergeant au budget de la République, ne peut réaliser des dépenses à partir de ses crédits budgétaires pour le compte d'une entité administrative de même rang. Toutefois, une entité administrative de second rang peut effectuer des dépenses à partir de ses crédits budgétaires pour le compte de l'entité administrative de premier rang dont elle dépend et d'une entité administrative de même rang, si les deux relèvent de la même entité administrative de premier rang.
- Article 79.-** Toute personne qui n'occupe plus une fonction dans l'Administration Publique ou qui n'a ni droit ni qualité pour détenir un bien appartenant à l'État (véhicule, matériel informatique, arme à feu,...) doit le rendre sans délai au service concerné, sous peine de poursuites pénales sans préjudices des dommages et intérêts. Les Ordonnateurs prendront les dispositions nécessaires pour le suivi et la mise en application de cette mesure.

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

- Article 80.-** Tout véhicule de l'État ayant huit (8) années de service et plus est considéré déclassé, par simple notification à la CSCCA, pour être vendu prioritairement à son utilisateur à sa valeur de récupération estimée à un vingtième du prix d'acquisition.
- Tout véhicule de l'État ayant entre cinq (5) et moins de huit (8) années de service peut être considéré déclassé, par simple notification à la CSCCA, pour être vendu prioritairement à son utilisateur selon les modalités suivantes :
- entre 5 et moins de 6 ans de service : la valeur de l'amortissement annuel du véhicule sur 5 ans;
 - entre 6 et moins de 7 ans de service : 75% de la valeur de l'amortissement annuel du véhicule sur 5 ans ;
 - entre 7 et moins de 8 ans de service : 50% de la valeur de l'amortissement annuel du véhicule sur 5 ans ;
- En cas de désistement de l'utilisateur principal, dans les deux situations susmentionnées, l'offre est soumise aux fonctionnaires appartenant à la même direction technique de l'utilisateur par ordre de rang. En cas de désistement des membres de la Direction Technique ou de support, l'offre est soumise aux fonctionnaires de la même institution par ordre de rang. En cas de désistement des membres de la même institution, le véhicule en question sera soumis à la vente à l'encan.
- Les modalités d'application de ces dispositions seront définies par la commission constituée de représentants de la Primature et du Ministère de l'Economie et des Finances.
- Article 81.-** Les subventions accordées à partir du Trésor Public, au nom de la population ou des collectivités, sont assujetties au contrôle du ministère concerné ainsi qu'à celui du Ministère de l'Economie et des Finances et de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif.
- Article 82.-** Aucune dépense relative au titre IV «dépenses de transferts» ne peut être effectuée à partir du titre VI «-Autres dépenses publiques».
- Article 83.-** À la troisième semaine du mois d'octobre 2020, le Ministre de l'Économie et des Finances communique à la Banque de la République d'Haïti le relevé de toutes les dépenses engagées au cours de l'exercice 2019-2020.
- Article 84.-** Le Ministre de l'Économie et des Finances transmet aux deux Chambres du Corps Législatif le 31 décembre de chaque exercice fiscal, un état récapitulatif de tous les engagements non exécutés et le solde disponible au compte Trésor Public pour l'exercice clos le 30 septembre.
- Article 85.-** Le montant correspondant à la balance, entre le total des dépenses engagées et le total des débours faits au titre de l'année fiscale accomplie, est inscrit sur un fonds de compensation. Ce fonds est destiné à prendre en charge le paiement différé des engagements de l'exercice budgétaire clos.
- Article 86.-** Au 31 mars, soit six mois après la clôture de l'exercice fiscal, les activités du fonds de compensation prennent fin et, à la décision du Ministre de l'Économie et des Finances, le solde, à date, est pris en compte à travers l'encours de la dette publique ou dans le financement des opérations budgétaires de l'exercice en cours.
- Article 87.-** Le Ministre chargé des finances, ordonnateur principal et unique des recettes et des dépenses du budget de l'État et des comptes spéciaux, soumet aux chambres législatives dans les 30 jours suivant chaque trimestre, un rapport sur la balance générale des comptes en comptabilité et un rapport sur l'état de l'exécution de la loi de finances (base engagement et base paiement).

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

Le bilan financier de la Banque de la République d'Haïti et de toutes les autres institutions de l'État haïtien seront soumis à la Chambre des Députés et au Sénat de la République dans les 15 jours suivant chaque trimestre.

- Article 88.-** Il est fait obligation aux institutions de l'Administration d'État de faire parvenir, au Ministère de l'Économie et des Finances pour être acheminé à la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif, au plus tard le 31 octobre, l'inventaire au coût d'acquisition de leurs immobilisations corporelles. Défense est faite aux contrôleurs financiers et aux comptables publics d'autoriser ou de payer une dépense sans la soumission de cet inventaire.
- Article 89.-** Toute entreprise ou société, ayant octroyé des stages pratiques d'au moins trois (3) mois avec des frais de stages, obtiendra une réduction équivalente sur la taxe sur masse salariale.
- Article 90.-** Lors des passations de marchés publics, pour une différenciation financière de moins de 18% des propositions de l'offre financière, le marché devra être accordé à la firme ayant sous-traité le plus haut niveau de la valeur de son marché à des jeunes sociétés (de moins de cinq ans) formées d'au moins 50% de jeunes de moins de 45 ans.
- Article 91.-** Le recours à la caution de garantie n'est pas obligatoire pour toute jeune Société dont le Conseil d'administration ou de Direction est formé à au moins 50% de jeunes de moins de 45 ans. Toutefois, le Conseil d'administration ou son représentant doit signer une déclaration notariée qui l'engage à maintenir son offre pendant la durée de validité fixée pour celle-ci et à être déclaré inéligible pendant deux (2) ans pour participer à un marché public en cas de non-respect des obligations fixées dans le dossier d'appel d'offres.
- Article 92.-** Pour une différenciation financière de moins de 15% des propositions de l'offre financière, l'autorité contractante devra accorder le marché à la plus jeune Société dont le poids de jeunes de moins de 45 ans dans le Conseil d'administration ou de Direction est le plus élevé.

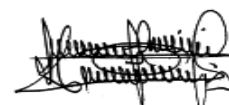
DISPOSITIONS FINALES

- Article 93.-** Les mesures à caractère fiscal, contenues dans le Décret établissant le Budget Général de l'exercice 2019-2020, restent en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle disposition vienne les modifier.
- Article 94.-** Le présent Décret portant Budget Général de l'exercice 2020-2021 abroge toutes les Lois ou dispositions de Lois, tous Décrets ou dispositions de Décrets, tous Décrets-Lois ou dispositions de Décrets-Lois qui lui sont contraires et sera publié et exécuté à la diligence des Ministres de l'Économie et des Finances et de la Planification et de la Coopération Externe, chacun en ce qui le concerne.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 30 septembre 2020, An 217^{ème} de l'Indépendance.

Par :

Le Président



Jovenel MOÏSE


Le Premier Ministre



Joseph JOUTHE

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021


Le Ministre de la Planification et de la Coopération Externe


Joseph JOUTHE


Le Ministre des Affaires Étrangères et des Cultes


Claude JOSEPH

Le Ministre de la Défense


Jean Walnard DORNEVAL

Le Ministre de l'Économie et des Finances


Michel Patrick BOISVERT

Le Ministre de l'Agriculture, des Ressources Naturelles
et du Développement Rural


Patrix SEVERE


Le Ministre des Travaux publics, Transports et Communications


Nader JOISEUS

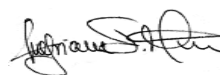
Le Ministre du Commerce et de l'Industrie


Jonas COFFY

Le Ministre de l'Environnement

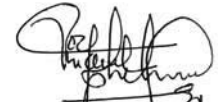

Abner SEPTEMBRE

La Ministre du Tourisme


Myriam JEAN

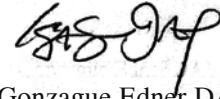
BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

Le Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique



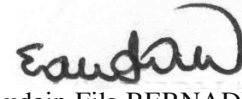
Rockfeller VINCENT

Le Ministre des Haïtiens vivant à l'Étranger




Louis Gonzague Edner DAY

Le Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales



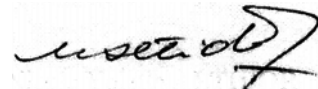
Audain Fils BERNADEL

Le Ministre de l'Éducation Nationale
et de la Formation Professionnelle



Pierre Josué Agénor CADET

La Ministre des Affaires Sociales et du Travail



Nicole Yolette ALTIDOR

La Ministre de la Santé Publique et de la Population



Marie Gréta ROY CLÉMENT

La Ministre à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes



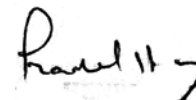
Marie Giselhaine MOMPRIER

Le Ministre de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique



Ronald Gérard D'MEZARD

Le Ministre de la Culture et de la Communication



Pradel HENRIQUEZ

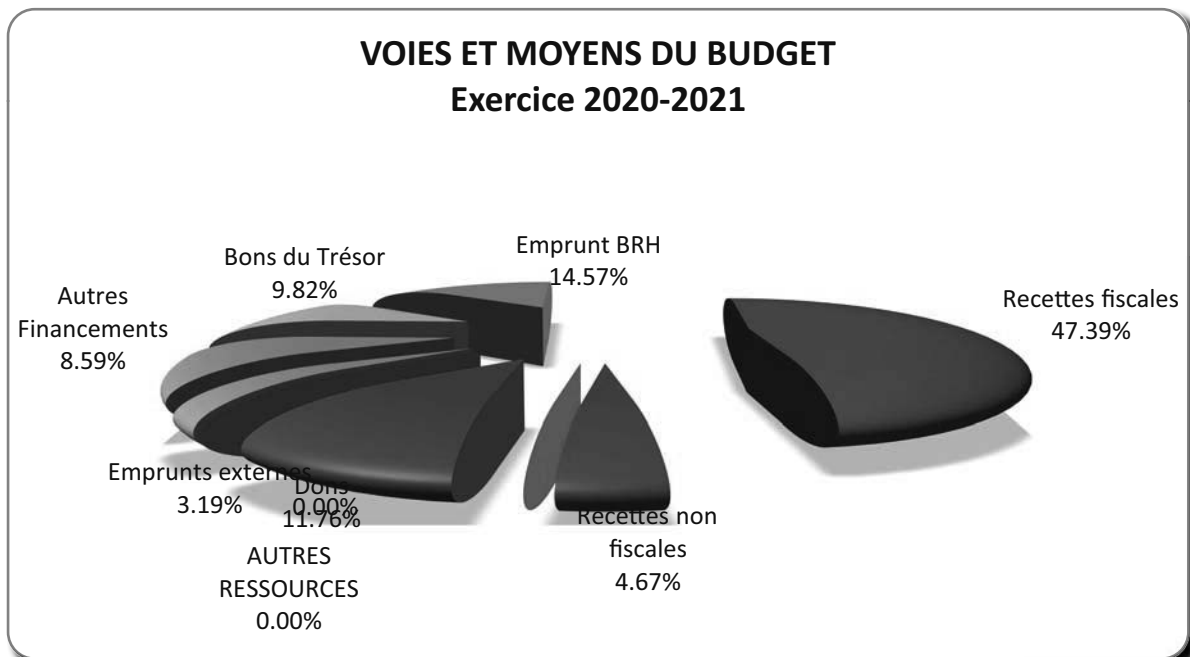
**PRÉSENTATION GÉNÉRALE
DES RESSOURCES BUDGÉTAIRES**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

VOIES ET MOYENS DU BUDGET
CLASSES PAR NATURE
(En Gourdes)
Exercice 2020-2021

TOTAL DES VOIES & MOYENS	254,704,000,000
-------------------------------------	------------------------

RESSOURCES	162,559,153,595
RECETTES COURANTES	132,612,978,595
Recettes fiscales	120,706,660,069
Recettes non fiscales	11,906,318,526
AUTRES RESSOURCES	29,946,175,000
Dons	29,946,175,000
FINANCEMENT	92,144,846,405
Emprunts externes	8,137,500,000
Autres Financements	21,891,000,000
Bons du Trésor	25,000,000,000
Emprunt BRH	37,116,346,405



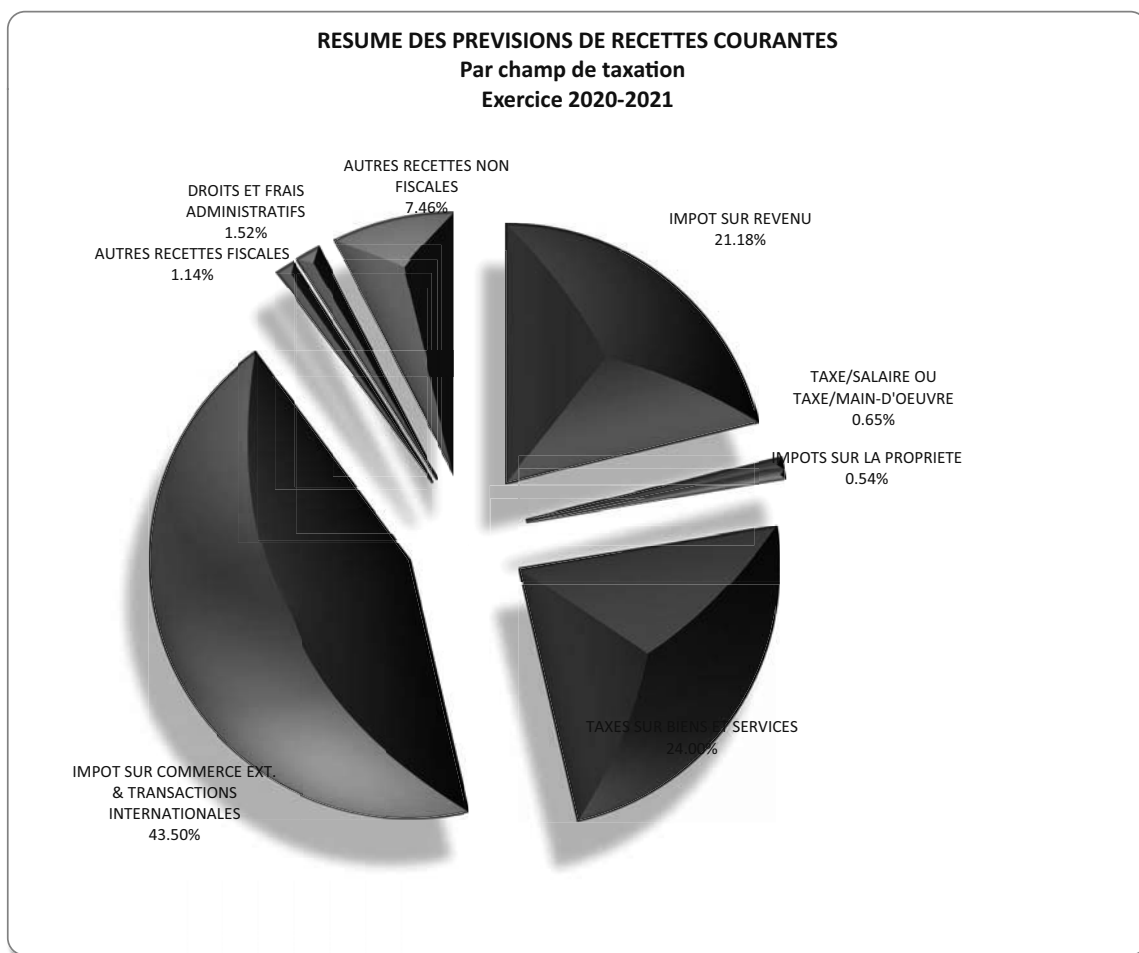
BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021**RESUME DES PREVISIONS DE RECETTES COURANTES**

Par champ de taxation

Exercice 2020-2021

(En Gourdes)

PARAGRAPHE	MONTANT	POURCENTAGE (%)
IMPOT SUR REVENU	28,087,966,371	21.18
TAXE/SALAIRE OU TAXE/MAIN-D'OEUVRE	867,913,652	0.65
IMPOTS SUR LA PROPRIETE	714,678,302	0.54
TAXES SUR BIENS ET SERVICES	31,831,974,616	24.00
IMPOT SUR COMMERCE EXT. & TRANSACTIONS INTERNATIONALES	57,691,338,516	43.50
AUTRES RECETTES FISCALES	1,512,788,613	1.14
DROITS ET FRAIS ADMINISTRATIFS	2,012,148,282	1.52
AUTRES RECETTES NON FISCALES	9,894,170,244	7.46
TOTAL	132,612,978,595	100.00



BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

RESUME DES PREVISIONS DE RECETTES COURANTES

Par Institution de perception
Exercice 2020-2021
 (En gourdes)

<u>Direction Générale des Impôts (DGI)</u>	57,108,419,088
TCA	12,694,604,138
IMPOT SUR REVENU	28,087,966,371
ACCISE	860,096,534
AUTRES	15,465,752,046
SUB/TOTAL1	57,108,419,088
<u>Administration Générale des Douanes (AGD)</u>	71,005,899,507
DROITS D'ACCISES	6,380,138,967
TAXE SUR VEHICULES A MOTEUR	1,765,917,395
IMPOT / COMMERCE EXTERIEUR ET TRANSACTIONS INTERNATIONALES	41,830,577,493
RECETTES NON FISCALES	312,583,626
AUTRES	20,716,682,025
SUB/TOTAL2	71,005,899,507
<u>TRESOR PUBLIC</u>	4,498,660,000
<u>Revenus des Domaines et de l'entreprise</u>	4,498,660,000
APPORT DES ENTREPRISES PUBLIQUES	4,498,660,000
TOTAL	132,612,978,595

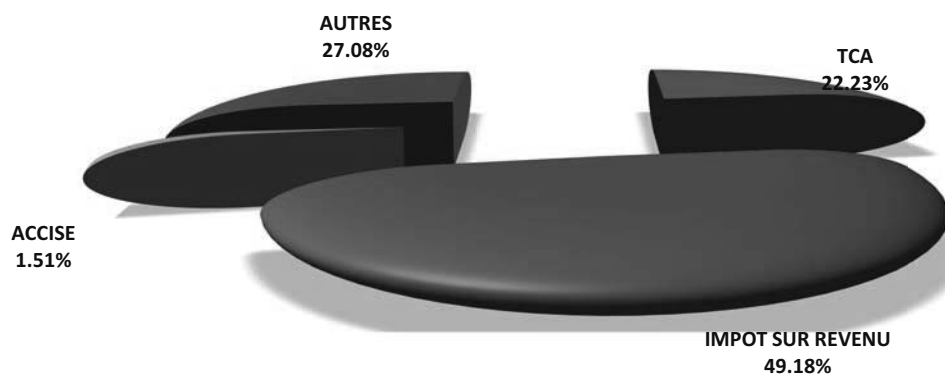
RESUME DES PREVISIONS DE RECETTES COURANTES

Par Institution de perception
 Exercice 2020-2021



BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021**STRUCTURE DES PERCEPTIONS PREVUES PAR LA DGI****Exercice 2020-2021****(En Gourdes)**

DGI	MONTANT	POURCENTAGE (%)
TCA	12,694,604,138	22.2
IMPOT SUR REVENU	28,087,966,371	49.2
ACCISE	860,096,534	1.5
AUTRES	15,465,752,046	27.1
TOTAL	57,108,419,088	100.00

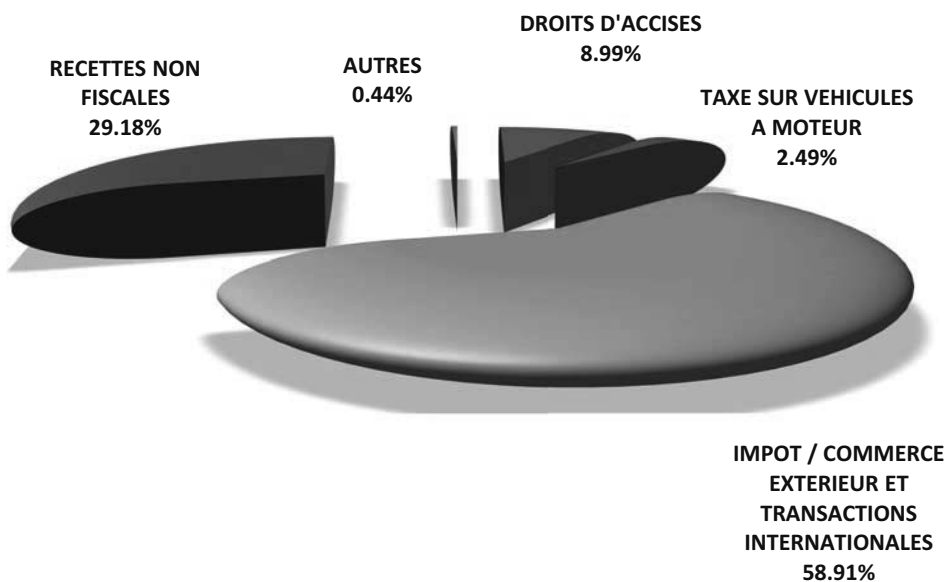
STRUCTURE DES PERCEPTIONS PREVUES PAR LA DGI**Exercice 2020-2021**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

STRUCTURE DES PERCEPTIONS PREVUES POUR L'AGD

Exercice 2020-2021

AGD	MONTANT	POURCENTAGE (%)
DROITS D'ACCISES	6,380,138,967	9.0
TAXE SUR VEHICULES A MOTEUR	1,765,917,395	2.5
IMPOT / COMMERCE EXTERIEUR ET TRANSACTIONS INTERNATIONALES	41,830,577,493	58.9
RECETTES NON FISCALES	20,716,682,025	29.2
AUTRES	312,583,626	0.4
SUB/TOTAL1	71,005,899,507	100.00

STRUCTURE DES PERCEPTIONS PREVUES PAR L'AGD
Exercice 2020-2021

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

RESUME DES AIDES-PROJETS PREVUS PAR SOURCE

Exercice 2020-2021

(En gourdes)

AIDE PROJETS		19,976,500,000
ORGANISMES INTERNATIONAUX		
BM	8,747,793,479.76	18,492,000,000
BID	6,149,206,520.00	
UE	3,595,000,000.00	
GOVERNEMENTS ETRANGERS		1,484,500,001
ESPAGNE	1,258,000,000.00	
JAPON	226,500,000.50	
TOTAL		19,976,500,000

RESUME DES DONS PREVUS PAR SOURCE
Exercice 2020-2021

GOVERNEMENTS
ETRANGERS
7.43%



ORGANISMES
INTERNATIONAUX
92.57%

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021**DETAIL DES APPUIS BUDGETAIRES PREVUS PAR SOURCE***Exercice 2020-2021**(En gourdes)*

APPUIS BUDGETAIRES DIRECTS		9,969,675,000
ORGANISMES INTERNATIONAUX		9,969,675,000
BANQUE INTER-AMERICAINE DE DEVELOPPEMENT	3,750,000,000	
UNION EUROPEENNE	6,219,675,000	
GOVERNEMENTS ETRANGERS		-
TOTAL		9,969,675,000

RESUME DES DONS PREVUS PAR SOURCE
Exercice 2020-2021

GOVERNEMENTS
ETRANGERS
0.00%

ORGANISMES
INTERNATIONAUX
100.00%



BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021**RESUME DU FINANCEMENT PREVU PAR SOURCE****Exercice 2020-2021****(En gourdes)**

FINANCEMENT TOTAL	92,144,846,405
--------------------------	-----------------------

FINANCEMENT EXTERNE	8,137,500,000
----------------------------	----------------------

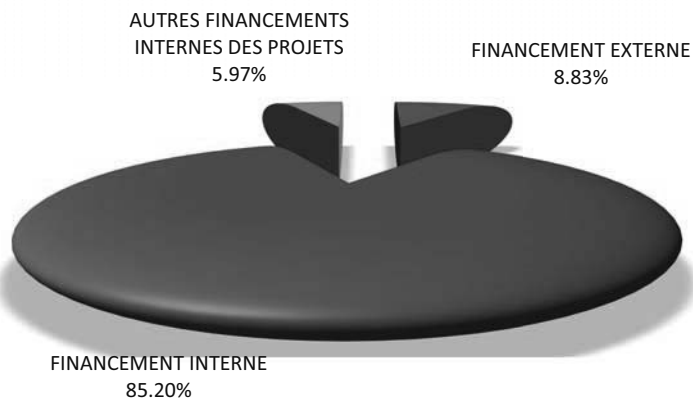
BANDES	-
VENEZUELA	-
PPTE	-
FRANCE	-
TAIWAN	8,137,500,000
REECHELONNEMENT CLUB DE PARIS	-
AUTRES RESSOURCES EXTERNES	-

FINANCEMENT INTERNE	78,503,546,405
----------------------------	-----------------------

BONS DU TRESOR	25,000,000,000
EMPRUNT BRH	37,116,346,405
EMPRUNT BANCAIRE	16,387,200,000

AUTRES FINANCEMENTS INTERNES DES PROJETS	5,503,800,000
---	----------------------

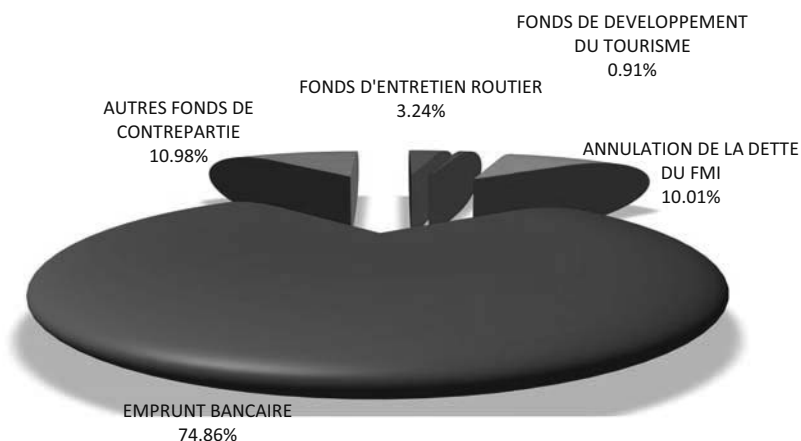
ANNULATION DE LA DETTE DU FMI	2,190,506,539
AUTRES FONDS DE CONTREPARTIE (AFC)	3,313,293,461

FINANCEMENT PREVU PAR SOURCE**Exercice 2020-2021**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021
DETAILS DES AUTRES FINANCEMENTS INTERNES DES PROJETS
Exercice 2020-2021
(En gourdes)

TOTAL	21,891,000,000
FONDS D'ENTRETIEN ROUTIER	710,268,350
FONDS DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME	200,000,000
ANNULATION DE LA DETTE DU FMI	2,190,506,539
EMPRUNT BANCAIRE	16,387,200,000
AUTRES FONDS DE CONTREPARTIE	2,403,025,111

FINANCEMENT PREVU PAR SOURCE
Exercice 2020-2021



BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

DETAILS DES VOIES ET MOYENS DU BUDGET

EXERCICE 2020-2021

(en Gourdes)

PREVISION DES RESSOURCES

	NATURE	DGI	AGD		AUTRES	TOTAL
			Hors recettes pétrolières	Recettes pétrolières		
	Recettes courantes + Dons + Prêts+Financement	57,108,419,088	58,005,899,507	13,000,000,000	126,589,681,405	254,704,000,000
	Recettes courantes + Dons + Prêts+ autres financements					
	Ressources hors Dons et Emprunts	57,108,419,088	58,005,899,507	13,000,000,000	4,498,660,000	132,612,978,595
	Recettes courantes	57,108,419,088	58,005,899,507	13,000,000,000	4,498,660,000	132,612,978,595
ARTICLE 1	RECETTES FISCALES	50,013,344,188	57,693,315,881	13,000,000,000	-	120,706,660,069
10	Impôts sur le revenu	28,087,966,371	-	-	-	28,087,966,371
100	<i>Sociétés et autres personnes morales</i>	<i>10,251,450,122</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>10,251,450,122</i>
1001	<i>Impôt base bénéfice réel</i>	<i>10,251,450,122</i>				<i>10,251,450,122</i>
101	<i>Personnes physiques</i>	<i>17,836,516,249</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>17,836,516,249</i>
1010	<i>Impôt sur le salaire</i>	<i>17,836,516,249</i>				<i>17,836,516,249</i>
11	Taxe sur le salaire ou taxe sur main-oeuvre	867,913,652	-	-	-	867,913,652
110	<i>Taxe sur la masse salariale</i>	<i>867,913,652</i>				<i>867,913,652</i>
12	Impôts sur la propriété	714,678,302	-	-	-	714,678,302
120	<i>Propriété immobilière</i>	<i>79,821,995</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>79,821,995</i>
1200	<i>Taxe additionnelle sur CFPB</i>	<i>79,821,995</i>				<i>79,821,995</i>
121	<i>Droits de successions et donations</i>	<i>509,051,653</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>509,051,653</i>
1210	<i>Droit proportionnel d'enregistrement</i>	<i>509,051,653</i>				<i>509,051,653</i>
122	<i>Droits sur transactions mobilières et immobilières</i>	<i>120,993,144</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>120,993,144</i>
1220	<i>Droit proportionnel d'enregistrement</i>	<i>120,993,144</i>				<i>120,993,144</i>
123	<i>Droits sur autres actes relatifs à la propriété</i>	<i>42,890</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>42,890</i>
1230	<i>Droit proportionnel d'enregistrement</i>	<i>42,890</i>				<i>42,890</i>
124	<i>Divers impôts sur la propriété</i>	<i>4,286,553</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>4,286,553</i>
1240	<i>Taxe sur transmission de titres et taxe sur actions</i>	<i>4,286,553</i>				<i>4,286,553</i>
129	<i>Pénalités, amendes et frais de poursuite / Impôts sur la propriété</i>	<i>482,066</i>				<i>482,066</i>
13	Taxes sur les biens et services	18,831,974,616	24,775,552,751	4,085,208,272	-	47,692,735,638
130	<i>Taxe sur le chiffre d'affaires (TCA)</i>	<i>12,694,604,138</i>	<i>20,714,704,660</i>			<i>33,409,308,798</i>
1300	<i>Taxe sur le chiffre d'affaires à l'importation</i>		<i>20,714,704,660</i>			<i>20,714,704,660</i>
1301	<i>Taxe sur le chiffre d'affaires Intérieur</i>	<i>12,694,604,138</i>				<i>12,694,604,138</i>
131	<i>Droits d'accises</i>	<i>860,096,534</i>	<i>2,294,930,695</i>	<i>4,085,208,272</i>	<i>-</i>	<i>7,240,235,501</i>
1310	<i>Droits d'accises ordinaires sur boissons alcoolisées et non alcoolisées</i>		<i>2,294,930,695</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>2,294,930,695</i>
13105	<i>Autres boissons non gazeuses (à base de lait, fruits, légumes)</i>	<i>471,657,378</i>	<i>1,900,405,598</i>			<i>2,372,062,976</i>
1312	<i>Droits d'accises ordinaires sur allumettes et cigarettes</i>	<i>388,439,156</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>388,439,156</i>
13120	<i>Allumettes</i>	<i>734,166</i>				<i>734,166</i>
13121	<i>Cigarettes</i>	<i>387,704,990</i>				<i>387,704,990</i>
1314	<i>Droits d'accises ordinaires sur les combustibles et lubrifiants</i>		<i>-</i>	<i>3,090,442,797</i>	<i>-</i>	<i>3,090,442,797</i>
13140	<i>Gaz propane, butane et assimilés</i>			<i>3,090,442,797</i>		<i>3,090,442,797</i>
1315	<i>Droits d'accises variables sur combustibles et lubrifiants</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>994,765,474</i>	<i>-</i>	<i>994,765,474</i>
13151	<i>Gasoil accise variable</i>			<i>994,765,474</i>		<i>994,765,474</i>
132	<i>Taxes sur services déterminés</i>	<i>364,074,585</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>364,074,585</i>
1320	<i>Taxes sur les services d'assurances</i>	<i>364,074,585</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>364,074,585</i>
133	<i>Taxes sur utilisation des biens mobiliers et immobiliers</i>	<i>4,359,298,886</i>	<i>1,765,917,395</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>6,125,216,281</i>
1330	<i>Contributions patentes et licences</i>	<i>4,359,298,886</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>4,359,298,886</i>
13300	<i>Patente (partie restante 20 % pour compte du Trésor)</i>	<i>2,359,298,886</i>				<i>2,359,298,886</i>
13304	<i>Licence radio et télévision</i>	<i>2,000,000,000</i>				<i>2,000,000,000</i>
1331	<i>Taxes sur les véhicules à moteur</i>	<i>-</i>	<i>1,765,917,395</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1,765,917,395</i>
13310	<i>Taxe lève immatriculation véhicules</i>		<i>659,722,991</i>			<i>659,722,991</i>
13313	<i>Taxe additionnelle sur véhicules (DGI)</i>		<i>800,790,473</i>			<i>800,790,473</i>
13314	<i>Taxe touristique</i>		<i>305,403,932</i>			<i>305,403,932</i>
134	<i>Diverses taxes sur biens et services</i>	<i>553,386,620</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>553,386,620</i>
1341	<i>Taxe sur tickets de voyage</i>	<i>553,386,620</i>				<i>553,386,620</i>
139	<i>Pénalités, amendes et frais de poursuite / taxes sur biens et services</i>	<i>513,854</i>				<i>513,854</i>
14	Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	-	32,915,785,765	8,914,791,728	-	41,830,577,493
140	<i>Droits d'importation</i>	<i>-</i>	<i>17,425,437,769</i>	<i>7,568,252,276</i>	<i>-</i>	<i>24,993,690,045</i>
1400	<i>Droits de Douane</i>		<i>17,425,437,769</i>	<i>7,568,252,276</i>		<i>24,993,690,045</i>
141	<i>Autres perceptions à l'importation</i>	<i>-</i>	<i>15,227,287,886</i>	<i>1,346,539,452</i>	<i>-</i>	<i>16,573,827,338</i>
1410	<i>Frais de vérification</i>		<i>12,971,364,454</i>	<i>-</i>		<i>12,971,364,454</i>
1411	<i>Droit de transit</i>		<i>905,021,041</i>	<i>1,346,539,452</i>		<i>2,251,560,494</i>
1412	<i>Droit d'entrepôt</i>		<i>17,857,981</i>			<i>17,857,981</i>
1414	<i>Dépôts de garanties acquis à l'Etat</i>		<i>502,598,120</i>			<i>502,598,120</i>
1419	<i>Recettes à l'importation non ventilées ailleurs</i>		<i>830,446,290</i>			<i>830,446,290</i>
149	<i>Pénalités, amendes et frais de poursuite / Impôts sur commerce extérieur et transactions internationales</i>	<i>-</i>	<i>263,060,110</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>263,060,110</i>
1490	<i>Pénalités, amendes et frais de poursuite / importation</i>		<i>253,030,699</i>			<i>253,030,699</i>
1491	<i>Pénalités, amendes et frais de poursuite / divers impôts sur commerce extérieur et transactions internationales</i>		<i>10,029,411</i>			<i>10,029,411</i>
15	Autres recettes fiscales	1,510,811,247	1,977,365	-	-	1,512,788,613
150	<i>Impôts de capitation</i>	<i>147,152,696</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>147,152,696</i>
1500	<i>Carte d'identité fiscale</i>	<i>147,152,696</i>				<i>147,152,696</i>
151	<i>Droits de timbre</i>	<i>914,698,467</i>	<i>1,977,365</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>916,675,832</i>
1510	<i>Droits de timbre fixe</i>	<i>914,698,467</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>914,698,467</i>

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021**DETAILS DES VOIES ET MOYENS DU BUDGET**

EXERCICE 2020-2021

(en Gourdes)

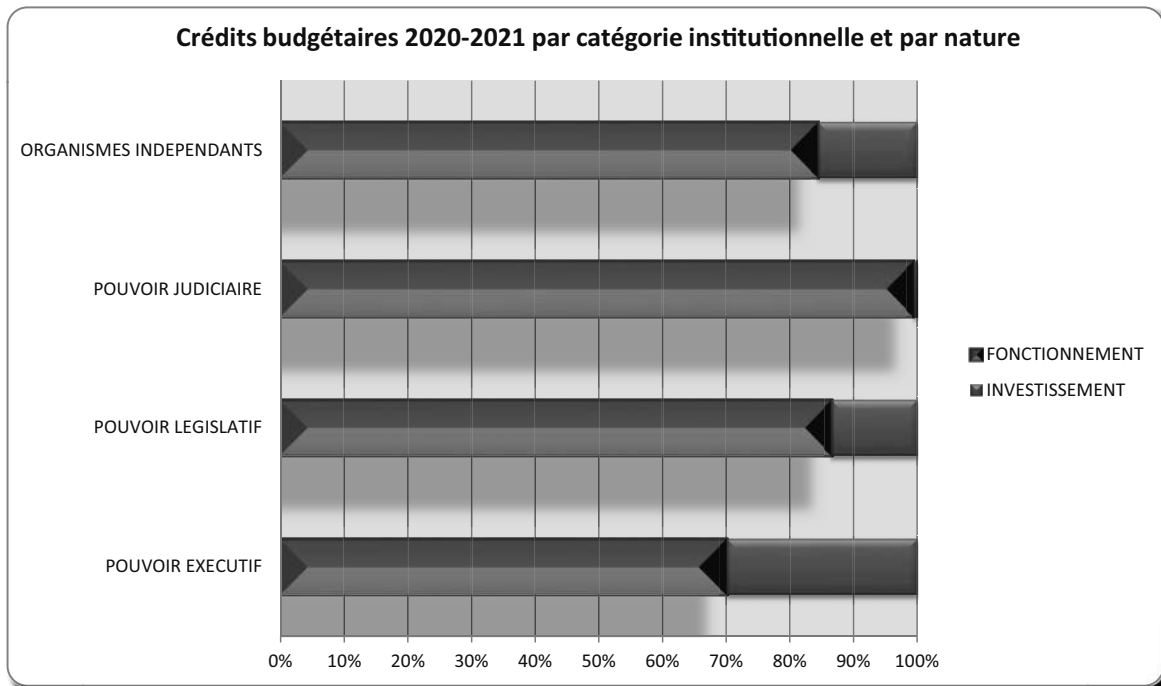
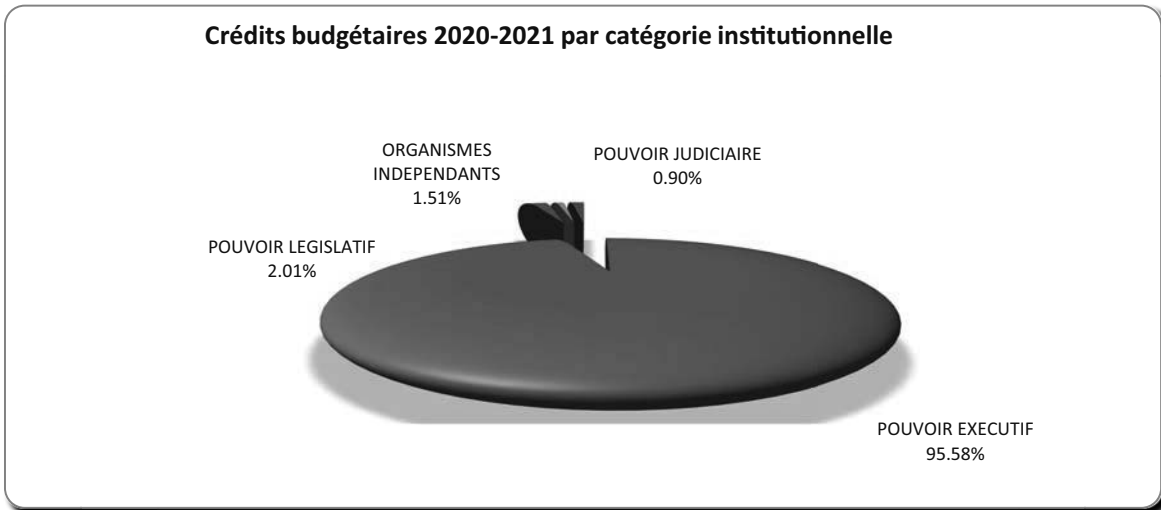
PREVISION DES RESSOURCES

	NATURE	DGI	AGD		AUTRES	TOTAL
			Hors recettes pétrolières	Recettes pétrolières		
1511	Droits de timbre proportionnel	-	1,977,365	-	-	1,977,365
15111	<i>Autres droits de timbre proportionnel</i>		1,637,433			1,637,433
152	Droits fixe d'enregistrement	7,542,636	-		-	7,542,636
1521	Sur actes judiciaires et extrajudiciaires	7,542,636				7,542,636
153	Diverses autres recettes fiscales	329,554,967	-		-	329,554,967
1532	Carte d'immatriculation fiscale	329,554,967				329,554,967
159	<i>Pénalités, amendes et frais de poursuite / autres recettes fiscales</i>	111,862,483				111,862,483
ARTICLE 2	RECETTES NON FISCALES	7,095,074,900	312,583,626		4,498,660,000	11,906,318,526
20	Revenus des Domaines et de l'entreprise	3,024,267,312	-		4,498,660,000	7,522,927,312
	<i>Revenus provenant des entreprises publiques non financières et des institutions financières</i>	-	-		2,498,660,000	2,498,660,000
2009	Autres apports				2,498,660,000	2,498,660,000
201	Revenus de la propriété	3,024,267,312	-		2,000,000,000	5,024,267,312
2010	Affermage des biens domaniaux (terrains)	3,024,267,312				3,024,267,312
2019	Autres revenus de la propriété				2,000,000,000	2,000,000,000
21	Droits et frais administratifs, ventes non industrielles et accessoires	1,699,564,656	312,583,626		-	2,012,148,282
210	Droits administratifs	1,647,121,311			-	1,647,121,311
2100	Droit de passeport	1,138,224,534			-	1,138,224,534
2101	Droit de Permis de conduire	508,896,778			-	508,896,778
211	Frais administratifs	52,443,345	312,583,626		-	365,026,971
2116	Vente de formulaires administratifs divers		9,354,580			9,354,580
2118	Taxe d'immigration et d'émigration	23,723	169,969,830			169,993,553
2119	Autres frais administratifs non ventilés ailleurs	52,419,622	133,259,216			185,678,838
22	Amendes et sanctions	81,448,772	-		-	81,448,772
220	<i>Amendes correctionnelles</i>	81,448,772				81,448,772
23	Autres recettes non fiscales	2,289,794,160	-		-	2,289,794,160
231	<i>Produits divers</i>	2,289,794,160				2,289,794,160
ARTICLE 5	DONS	-	-		29,946,175,000	29,946,175,000
50	Dons pour dépenses courantes	-	-		9,969,675,000	9,969,675,000
501	<i>Dons extérieurs</i>	-	-		9,969,675,000	9,969,675,000
5010	Dons d'organismes internationaux				9,969,675,000	9,969,675,000
51	Dons pour dépenses en capital	-	-		19,976,500,000	19,976,500,000
510	<i>Dons intérieurs</i>	-	-		1,484,500,001	1,484,500,001
5100	Dons d'autres administrations				1,484,500,001	1,484,500,001
511	<i>Dons extérieurs</i>	-	-		18,492,000,000	18,492,000,000
5110	Dons d'organismes internationaux				18,492,000,000	18,492,000,000
ARTICLE 8	EMPRUNTS	-	-		92,144,846,405	92,144,846,405
80	Emprunts intérieurs	-	-		84,007,346,405	84,007,346,405
800	<i>Financement de la Banque centrale</i>				37,116,346,405	37,116,346,405
801	<i>Emprunts auprès des autres institutions financières</i>				3,313,293,461	3,313,293,461
802	<i>Souscriptions de bons du Trésor</i>				25,000,000,000	25,000,000,000
803	<i>Souscriptions d'autres obligations</i>				16,387,200,000	16,387,200,000
809	<i>Autres emprunts internes</i>				2,190,506,539	2,190,506,539
81	Emprunts extérieurs	-	-		8,137,500,000	8,137,500,000
810	<i>Emprunts auprès d'autres Etats - Dette bilatérale</i>				8,137,500,000	8,137,500,000

**PRÉSENTATION GÉNÉRALE
DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES PAR INSTITUTION**

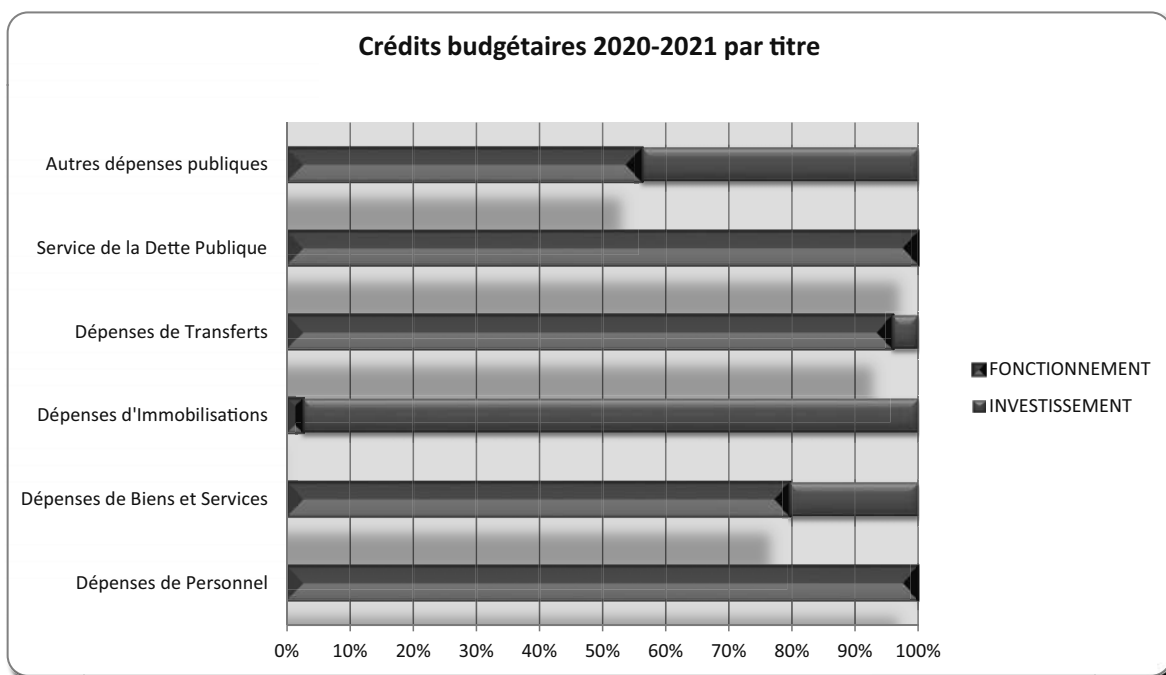
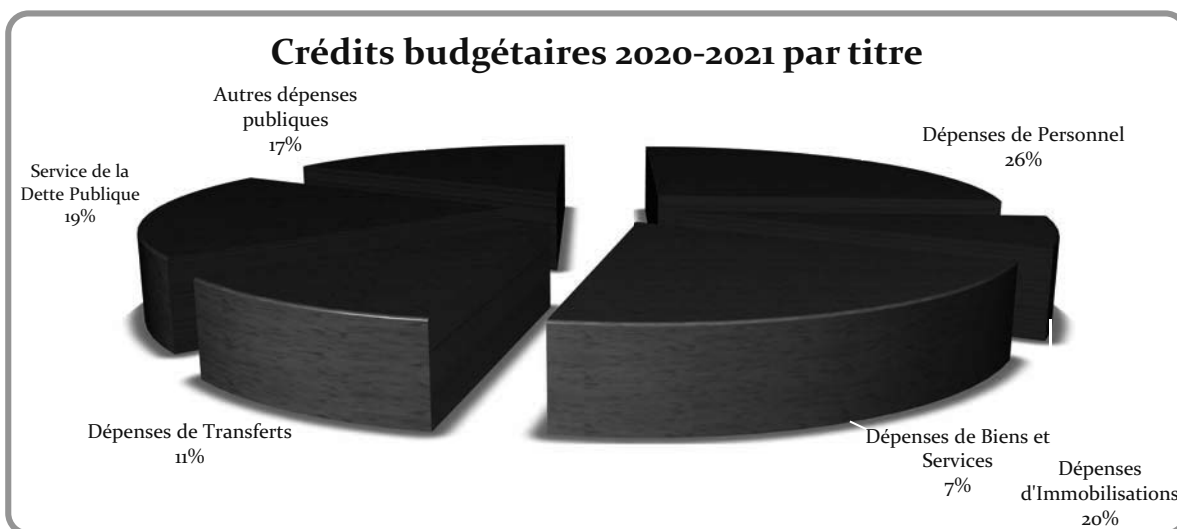
BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

CATEGORIE INSTITUTIONNELLE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
POUVOIR EXECUTIF	170,557,163,060	72,884,387,965	243,441,551,025
POUVOIR LEGISLATIF	4,430,533,160	693,088,835	5,123,621,995
POUVOIR JUDICIAIRE	2,268,267,339	15,250,000	2,283,517,339
ORGANISMES INDEPENDANTS	3,254,036,441	601,273,200	3,855,309,641
TOTAL	180,510,000,000	74,194,000,000	254,704,000,000



BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

TITRE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses de Personnel	66,558,516,554	70,000,000	66,628,516,554
Dépenses de Biens et Services	13,432,270,412	3,444,133,062	16,876,403,475
Dépenses d'Immobilisations	1,295,265,620	51,051,244,708	52,346,510,328
Dépenses de Transferts	26,273,310,920	1,123,500,000	27,396,810,920
Service de la Dette Publique	49,194,478,911	-	49,194,478,911
Autres dépenses publiques	23,756,157,582	18,505,122,229	42,261,279,812
TOTAL	180,510,000,000	74,194,000,000	254,704,000,000



**CRÉDITS BUDGÉTAIRES
DU POUVOIR EXÉCUTIF**

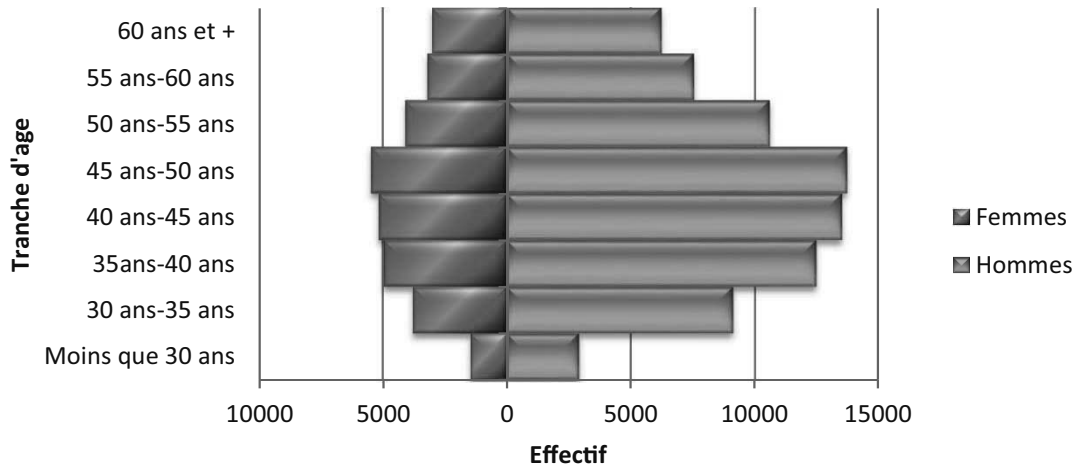
BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021**Effectif de la fonction publique par tranche d'âge et par sexe**

Groupe d'Age	Hommes	Femmes	TOTAL
Moins de 30 ans	2,912	1,458	4,370
30 ans-35 ans	9,116	3,786	12,902
35ans-40 ans	12,468	4,949	17,417
40 ans-45 ans	13,506	5,150	18,656
45 ans-50 ans	13,707	5,461	19,168
50 ans-55 ans	10,596	4,080	14,676
55 ans-60 ans	7,540	3,189	10,729
60 ans et +	6,226	3,011	9,237
TOTAL	76,071	31,084	107,155

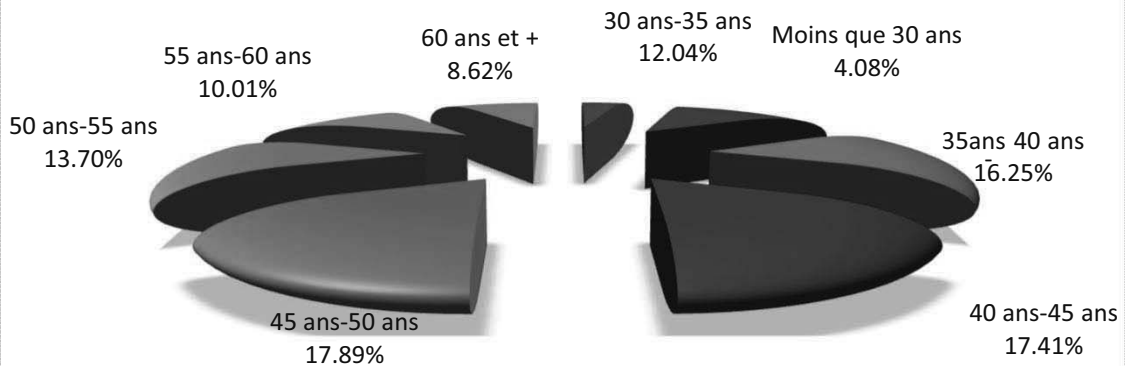
Répartition du personnel de la fonction publique par sexe

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

Répartition du personnel de la fonction publique par tranche d'âge et par sexe

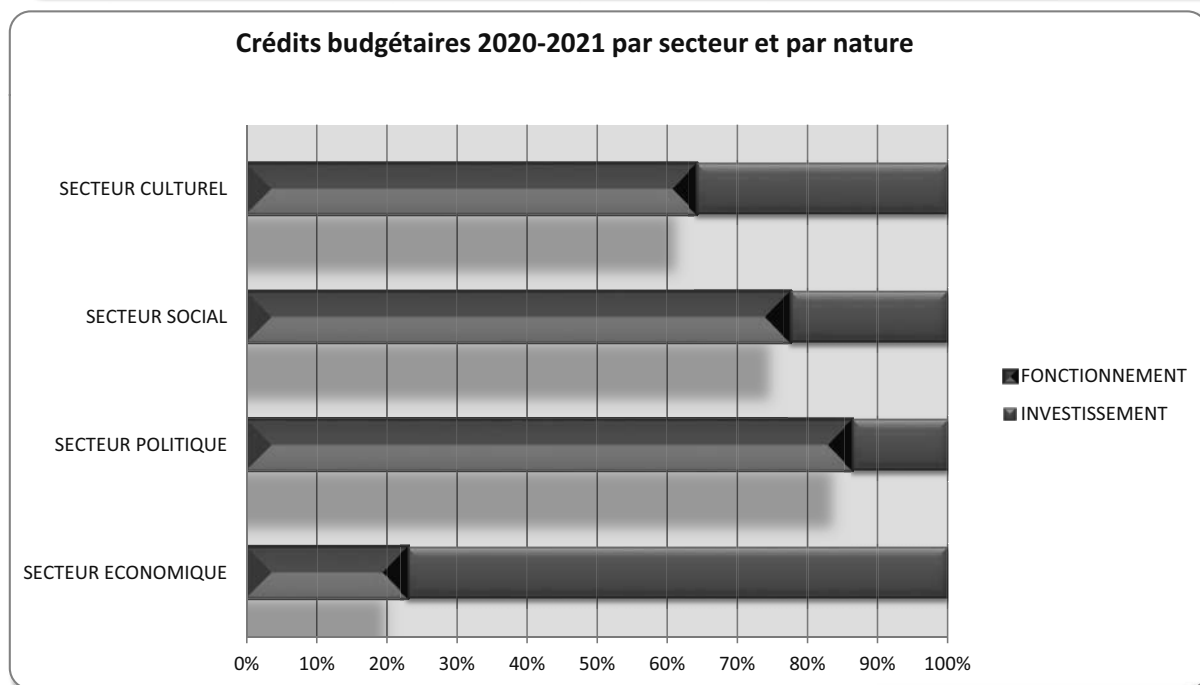
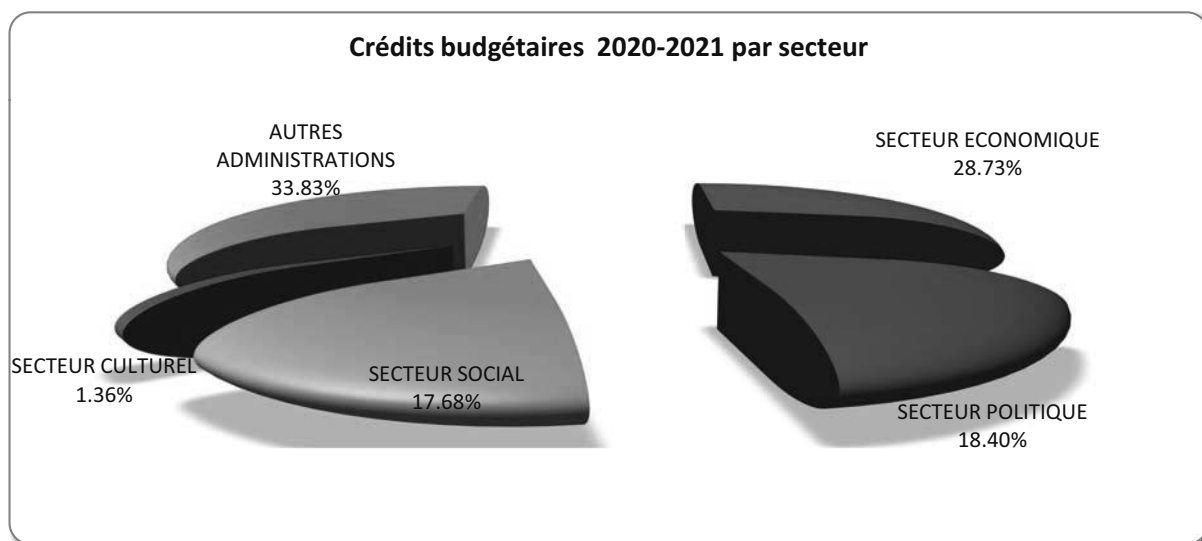


Répartition du personnel de la fonction publique par tranche d'âge et par sexe



BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

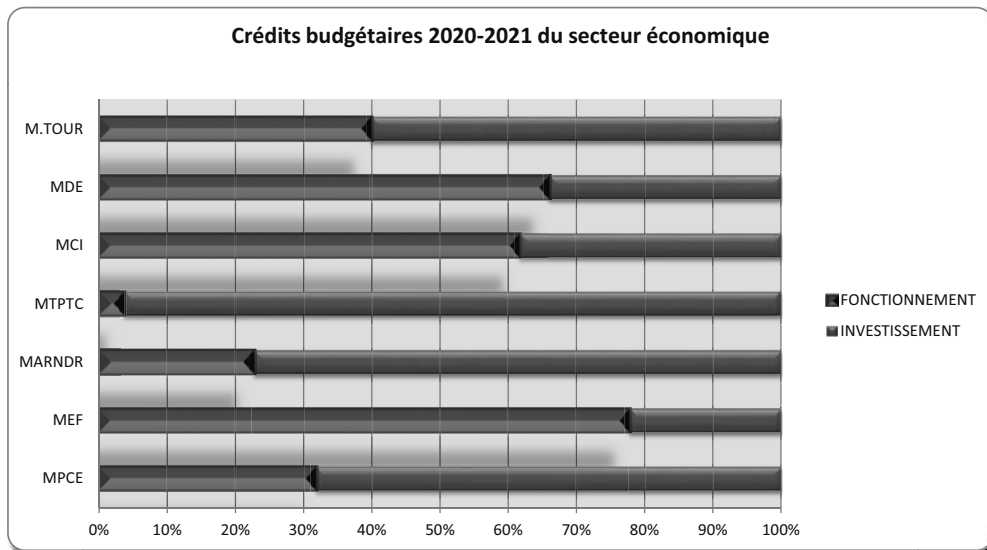
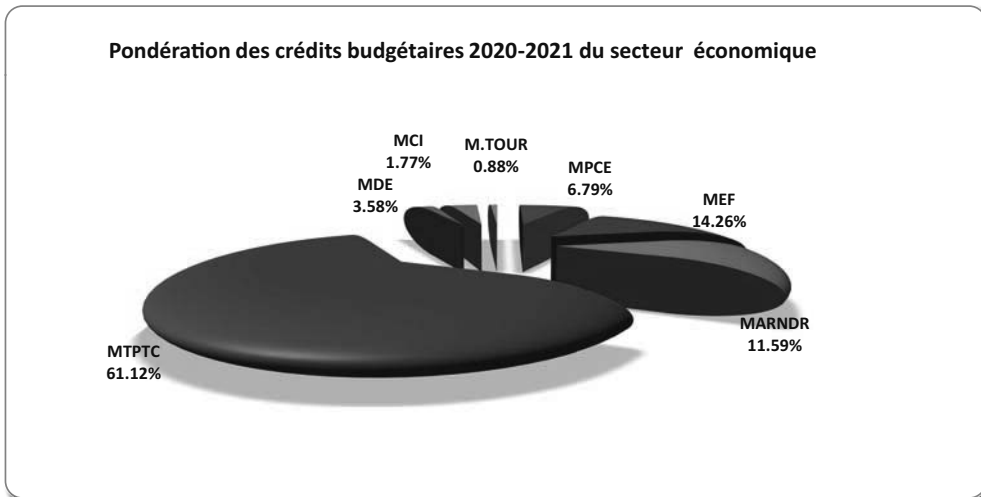
SECTEUR	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
SECTEUR ECONOMIQUE	16,768,766,861	56,411,825,233	73,180,592,094
SECTEUR POLITIQUE	40,463,174,599	6,407,961,274	46,871,135,874
SECTEUR SOCIAL	34,898,316,684	10,132,213,492	45,030,530,176
SECTEUR CULTUREL	2,217,042,359	1,242,000,001	3,459,042,360
AUTRES ADMINISTRATIONS	86,162,699,496	-	86,162,699,496
TOTAL	180,510,000,000	74,194,000,000	254,704,000,000



**POUVOIR EXÉCUTIF
SECTEUR ECONOMIQUE**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

ENTITE ADMINISTRATIVE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
MINISTERE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPERATION EXTERNE	1,561,515,338	3,341,445,269	4,902,960,607
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	8,015,003,579	2,281,308,044	10,296,311,624
MINIS. DE L'AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES/DEVELOP/RURAL	1,909,179,842	6,464,366,518	8,373,546,361
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	1,666,207,488	42,481,296,879	44,147,504,367
MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE	790,859,560	490,764,722	1,281,624,282
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT	1,708,579,942	878,000,000	2,586,579,942
MINISTERE DU TOURISME	254,493,808	382,000,000	636,493,808
TOTAL	15,905,839,557	56,319,181,433	72,225,020,990



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COOPÉRATION EXTERNE**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021**1111.- MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPÉRATION EXTERNE****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

Le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe est créé par le Décret du 10 février 1989 et régi par celui du 6 janvier 2016. Ses principales mission et attributions sont :

- Donner des orientations, définir les priorités de développement socio-économique à travers les plans globaux tant à l'échelon national que local ;
- S'assurer de la cohérence des plans sectoriels avec les orientations globales indiquées et maintenir des relations fonctionnelles avec les ministères ;
- Impulser et soutenir l'effort du développement national et local à travers la concertation entre les institutions et les secteurs concernés;
- Assurer la mise en œuvre ainsi que le suivi et l'évaluation des plans et programmes élaborés par le Ministère;
- Coordonner l'élaboration et la mise en œuvre du schéma national d'aménagement du territoire ;
- Appuyer, par le biais des Directions techniques déconcentrées, l'élaboration et la mise en œuvre, à l'échelon de l'arrondissement, de stratégies locales de développement et de schémas locaux de développement et d'aménagement du territoire ;
- Appuyer les Collectivités Territoriales dans leurs activités de planification du développement et fournir un support technique à la mise en œuvre de leurs plans et programmes ;
- Coordonner l'élaboration de la programmation de l'investissement public et son insertion dans le Budget National en conformité avec les plans, programmes et projets établis ;
- Programmer l'investissement public tant sur le plan national que local ;
- Assurer la mise en œuvre de la programmation de l'investissement public eu égard aux prérogatives et aux besoins des institutions et secteurs concernés;
- Encourager l'investissement privé dans le cadre du mouvement coopératif et le Partenariat Public-Privé.

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative, de six (6) Directions Techniques, de deux (2) Unités de Coordination, d'une (1) Unité Informatique et de dix (10) Directions Départementales ;
- Trois (3) Services Externes.

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

c) Objectifs pour l'année fiscale 2020-2021

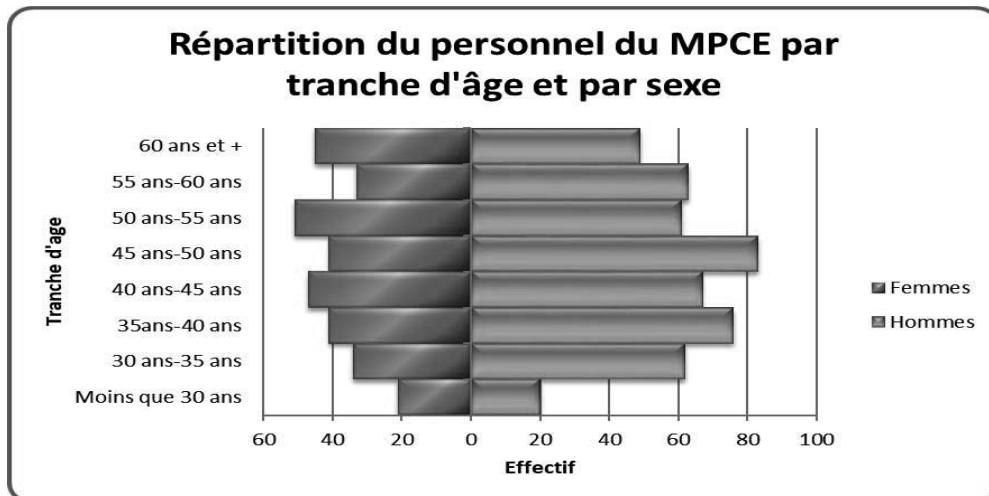
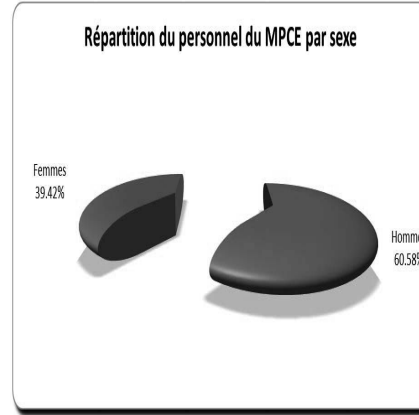
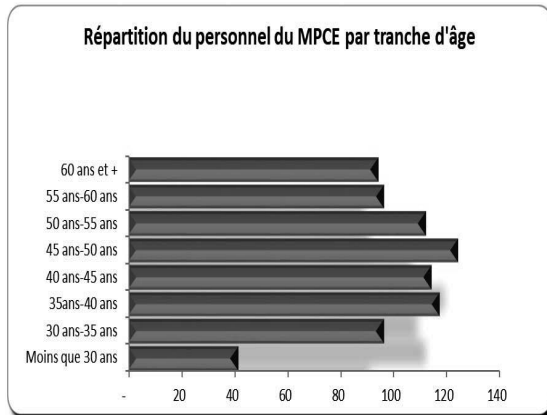
- Renforcer la coordination des stratégies et politiques globales de développement à travers un cadre de dialogue avec les partenaires techniques et financiers ;
- Identifier et promouvoir les pôles régionaux et locaux de développement dans le cadre des exercices de conception et de mise en œuvre des projets de structuration et de développement territorial dans les dix (10) départements ;
- Améliorer les rapports de coopération et assurer un meilleur suivi de l'aide au développement en mettant l'accent sur le renforcement des capacités du Secrétariat Technique de Coordination de l'Aide ;
- Accompagner les institutions émergeant au budget national dans les exercices de planification et de mise en œuvre des programmes et projets d'investissements publics.

d) Situation des agents publics permanents au mois de septembre 2020

o Effectif et masse salariale

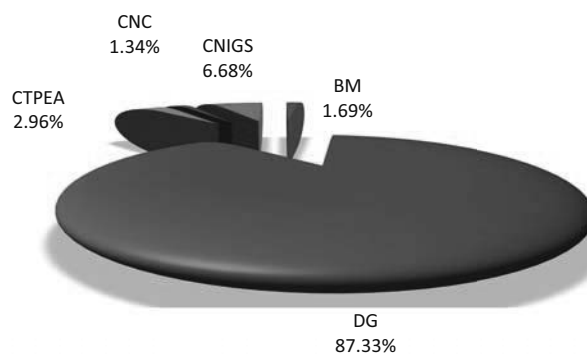
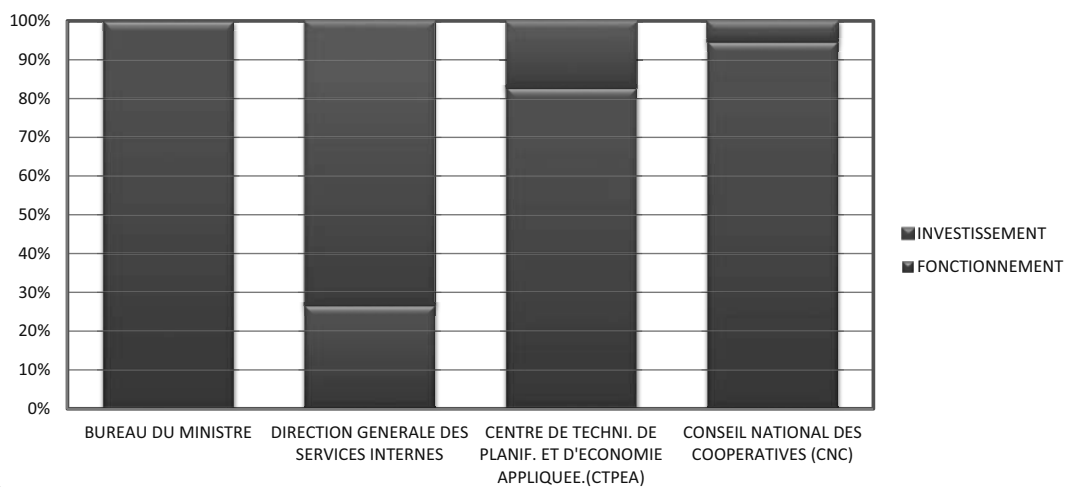
Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	481	313	794	48	24,218,730	30,502
Bureau du Ministre et Direction Générale	399	251	650	48	20,240,460	31,139
CTPEA	43	36	79	50	1,903,720	24,098
CNC	21	16	37	47	1,151,520	31,122
CNIGS	18	10	28	49	923,030	32,965

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MPCE



BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021**1111 MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPERATION EXTERNE**

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1111-1-11- BUREAU DU MINISTRE	82,860,221	-	82,860,221
1111-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	1,146,127,728	3,135,665,310	4,281,793,038
1111-1-13- CENTRE DE TECHNI. DE PLANIF. ET D'ECONOMIE APPLIQUEE.(CTPEA)	120,189,036	25,000,000	145,189,036
1111-1-14- CONSEIL NATIONAL DES COOPERATIVES (CNC)	62,338,352	3,500,000	65,838,352
1111-1-15- CENTRE NTL DE L'INFORMATION GEO SPATIALE	150,000,000	177,279,959	327,279,959
TOTAL	1,561,515,338	3,341,445,269	4,902,960,607

Pondération des crédits budgétaires du MPCE 2020-2021 par section**Crédits budgétaires du MPCE 2020-2021 par section**

**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021**1112.- MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

Le Ministère de l'Économie et des Finances est régi par le Décret du 13 mars 1987. Ses principales mission et attributions sont :

- Formuler et mettre en application la politique économique et financière de l'Etat ;
- Déterminer la politique générale de l'Etat, assurer la perception des impôts et taxes, gérer les biens de l'Etat;
- Coordonner les travaux d'élaboration du Budget Général de la République et en assurer l'exécution ;
- Assurer la gestion de la trésorerie ;
- Juger de l'opportunité des dépenses de l'État ;
- Etablir, avec le concours de la Banque Centrale, la politique monétaire du pays et en superviser l'exécution ;
- Veiller à l'application des lois sur l'établissement, l'organisation, le fonctionnement et le contrôle des banques, bureaux de change, institutions de crédit et compagnies d'assurance ;
- Fixer les normes de la comptabilité publique et veiller à leur application ;
- Entreprendre des études de conjoncture et de prévisions économiques ;
- Participer à l'élaboration des plans et programmes de développement économique national ;
- Encourager les investissements nationaux et étrangers et stimuler la création de nouveaux emplois ;
- Veiller à l'observance des clauses financières des contrats régissant les entreprises concessionnaires de services publics ;
- Exercer le contrôle financier des collectivités territoriales, des entreprises et établissements publics ou mixtes ;
- Représenter l'Etat dans les entreprises mixtes et d'Etat à caractère financier, commercial et industriel et contrôler leurs activités ;
- Donner son avis écrit et motivé sur tout projet de loi à caractère économique, fiscal ou financier ;
- Négocier et signer tout contrat, accord, convention et traité à incidence économique et entraînant des obligations financières pour l'Etat ;
- Exercer toutes autres attributions de nature économique et financière découlant de la mission qui lui est assignée.

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère de l'Economie et des Finances est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative, de cinq (5) Directions Techniques, de deux(2) Unités Techniques, d'une (1) Unité de Coordination et de Dix (10) Directions Départementales ;
- Cinq (5) Services Externes.

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021**c) Objectifs pour l'année fiscale 2020-2021**

- Créer les conditions favorables pour la transition progressive du budget basé sur les moyens à celui axé sur les notions de résultats et de performance ;
- Promouvoir l'investissement privé en Haïti à travers l'établissement d'un fonds de garantie pour le développement des Petites et Moyennes Entreprises;
- Faciliter la mise à disposition suffisante et à temps de la trésorerie nécessaire à l'application d'un processus budgétaire basé sur des plans d'actions réalisables;
- Améliorer la gestion, la transparence et la rationalisation des dépenses publiques à travers des programmes d'assistance technique au profit de l'Inspection Générale des Finances ;
- Renforcer les liaisons informatiques entre les administrations fiscales et financières à travers la mise en place du Schéma Directeur Informatique (SDI);
- Obtenir des informations actualisées sur les caractéristiques et profils de l'ensemble des catégories sociales de la population haïtienne dans le cadre du 5ème recensement général de la population et de l'habitat ;
- Identifier le potentiel fiscal des différentes collectivités territoriales en Haïti ;
- Optimiser les recettes mobilisables en renforçant les capacités opérationnelles des organismes de perception dans les dix (10) départements.

d) Situation des agents publics permanents au mois de septembre 2020

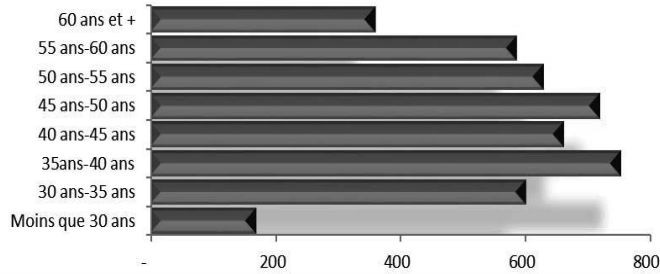
o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	<i>Effectif</i>			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>			
Services internes	613	337	950	47	2,685,430	2,827
Bureau du Ministre et Direction Générale	587	324	911	47	1,611,330	1,769
FAES	-	-	-	-	-	-
ULCC	-	-	-	-	-	-
ENAF	26	13	39	47	1,074,100	27,541
Services techniquement déconcentrés	2366	1150	3516	44	108,803,524	30,945
IHSI	82	52	134	49	3,969,333	29,621.89
DGB	93	55	148	41	5,359,777	36,215
DGI	1085	627	1712	47	50,779,583	29,661
AGD	1064	398	1462	45	46,741,121	31,971
IGF	42	18	60	40	1,953,710	32,562

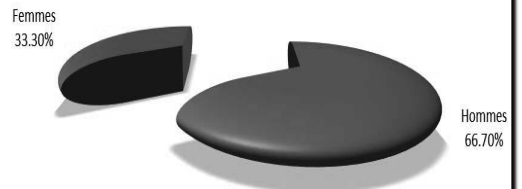
BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

COMPOSITION DU PERSONNEL RÉGULIER DU MEF

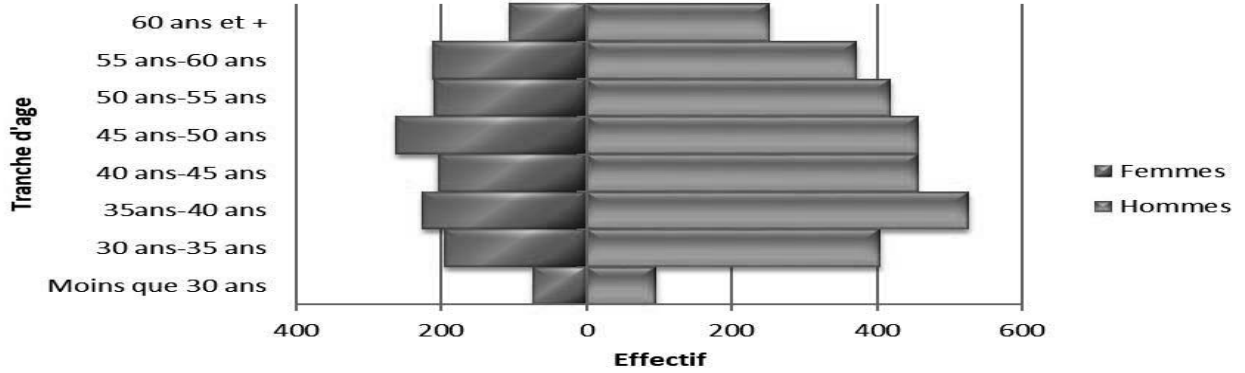
Répartition du personnel du MEF par tranche d'âge



Répartition du personnel du MEF par sexe

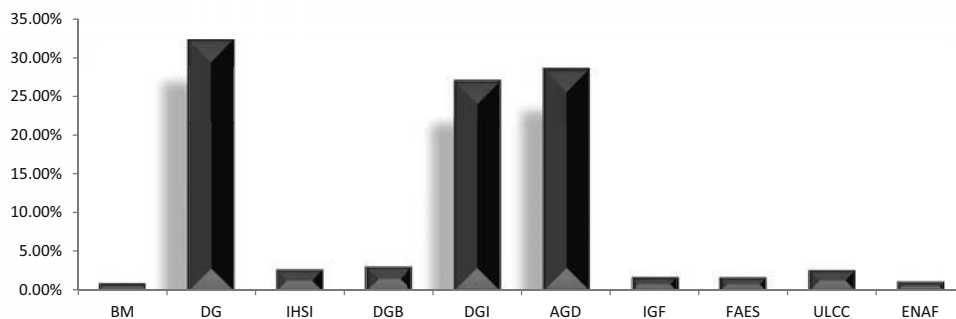
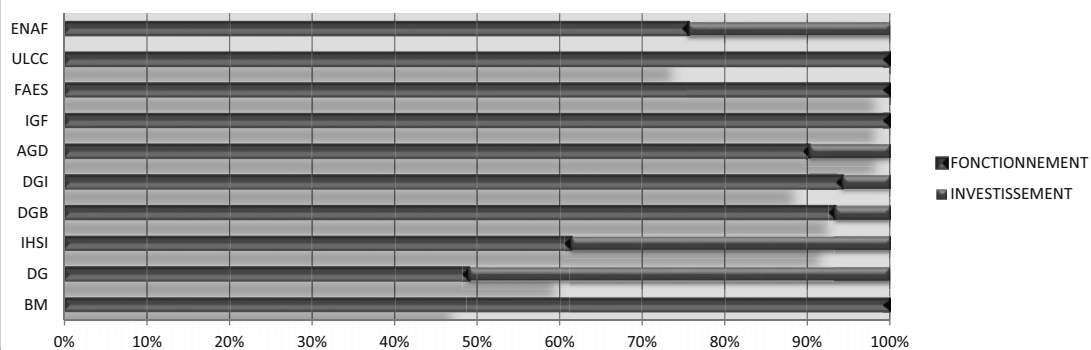


Répartition du personnel du MEF par tranche d'âge et par sexe



BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021**1112 MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1112-1-11- BUREAU DU MINISTRE	75,406,769	-	75,406,769
1112-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	1,620,190,738	1,691,312,923	3,311,503,661
1112-2-13- INSTITUT HAITIEN DE STATISTIQUE ET D'INFORMATIQUE	158,535,197	100,000,000	258,535,197
1112-2-14- DIRECTION GENERALE DU BUDGET	277,354,956	20,000,000	297,354,956
1112-2-15- DIRECTION GENERALE DES IMPOTS	2,609,997,313	160,000,000	2,769,997,313
1112-2-16- ADMINISTRATION GENERALE DES DOUANES	2,640,686,596	285,995,122	2,926,681,718
1112-2-25- INSPECTION GENERALE DES FINANCES	154,548,618	-	154,548,618
1112-1-19- FAES	153,478,592	-	153,478,592
1112-1-21- UNITE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	250,761,913	-	250,761,913
1112-1-22- ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION FINANCIERE	74,042,887	24,000,000	98,042,887
TOTAL	8,015,003,579	2,281,308,044	10,296,311,624

Pondération des crédits budgétaires du MEF 2020-2021 par section**Crédits budgétaires 2020-2021 du MEF par section et par nature**

**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DES RESSOURCES NATURELLES
ET DU DEVELOPPEMENT RURAL**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021
1113.- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DES RESSOURCES NATURELLES
ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL

a) Cadre légal, Mission et Attributions

Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural est créé et régi par le Décret du 30 septembre 1987. Ses principales mission et attributions sont :

- Formuler, appliquer, orienter, faire respecter la politique économique du Gouvernement dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage, des ressources naturelles renouvelables et du développement rural ;
- Fixer les objectifs du Gouvernement en matière de politique agricole et d'élevage ;
- Mettre en œuvre tous les moyens susceptibles de stimuler et de soutenir l'accroissement de la production agricole et de l'élevage destinés en priorité à la consommation nationale ;
- Orienter, organiser et encourager la recherche agricole et faciliter la vulgarisation des résultats ;
- Elaborer la politique du Gouvernement en matière de gestion des ressources naturelles renouvelables, en ce qui concerne l'inventaire, la conservation et l'exploitation des sols, des eaux, des forêts et de la faune ;
- Définir les objectifs du Gouvernement en matière de développement rural et contribuer à leur réalisation ;
- Participer à la réalisation du cadastre physique et juridique des aires rurales en vue d'en faciliter l'aménagement et la valorisation ;
- Faciliter l'accès des habitants du milieu rural aux facteurs de production tels : terres, eaux, crédits, engrais, semences, informations et technologies appropriées ;
- Coordonner l'assistance technique et financière accordée aux Organismes Gouvernementaux et non Gouvernementaux dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage, des ressources naturelles renouvelables et du développement rural et entretenir des relations avec les institutions étrangères publiques ou privées, internationales ou régionales œuvrant dans ces domaines.

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative, de cinq (5) Directions Techniques, d'une (1) Unité de Coordination et de dix (10) Directions Départementales ;
- Trois (3) Services Externes.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2020-2021

Continuer à identifier, à développer et à renforcer les filières de production agricole en Haïti ;

Obtenir des informations actualisées sur le potentiel agricole en Haïti en réalisant des enquêtes sur les capacités productives agricoles sur le territoire national ;

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

Améliorer l'accès aux matériels et intrants agricoles en Haïti à travers des programmes d'appui à la mécanisation agricole et d'acquisition d'intrants et de fertilisants ;

Renforcer le dispositif de contrôle sanitaire des denrées alimentaires en modernisant les services publics de protection zoo-phytosanitaire et d'innocuité des aliments ;

Aménager les nouvelles terres irriguées à travers la construction et la réhabilitation des systèmes d'irrigation ;

Réduire progressivement le risque de pertes économiques rurales dues aux inondations en renforçant la protection des bassins versants;

Accorder des prêts, à travers le fonds de la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA), aux agriculteurs afin de favoriser la croissance du secteur agricole.

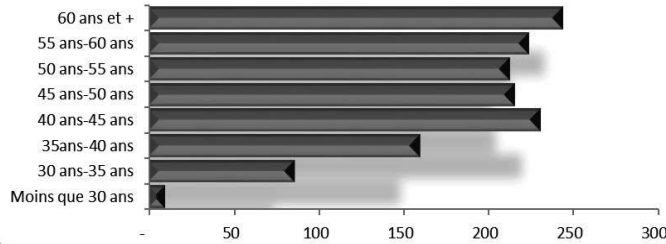
BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

d) Situation des agents publics permanents au mois de septembre 2020
o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	1063	313	1376	50	40,710,080	29,586
Bureau du Ministre et Direction Générale	785	248	1033	48	31,927,320	30,907
ODVA	204	28	232	52	5,485,340	23,644
INARA	74	37	111	51	3,297,420	29,706

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MARNDR

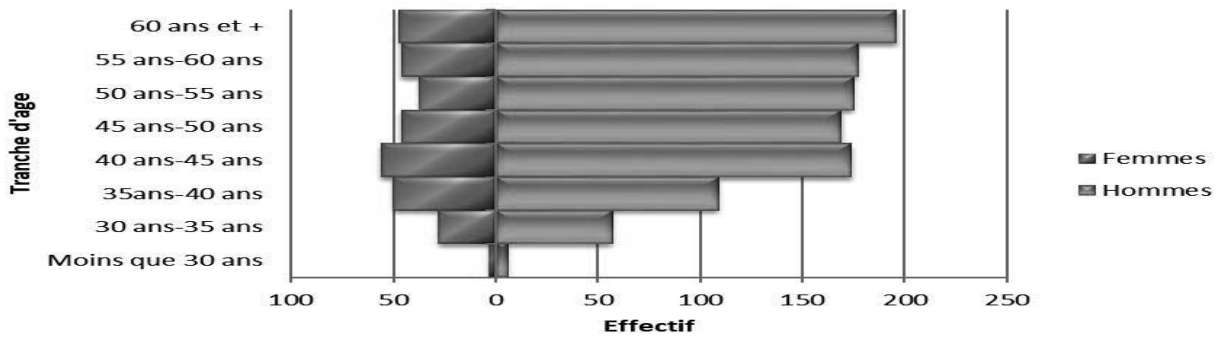
Répartition du personnel du MARNDR par tranche d'âge



Répartition du personnel du MARNDR par sexe



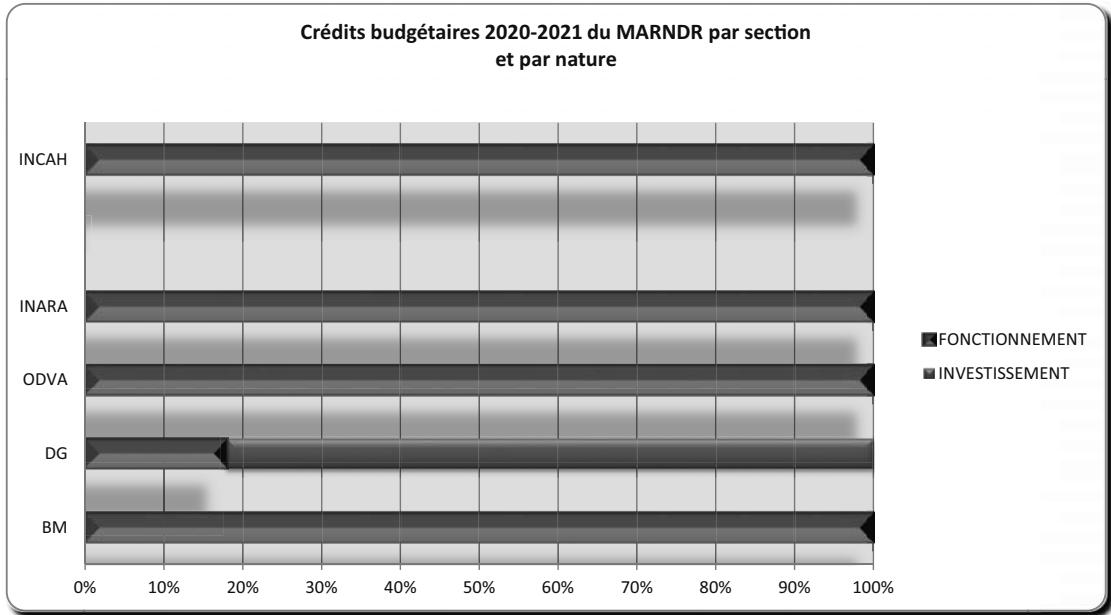
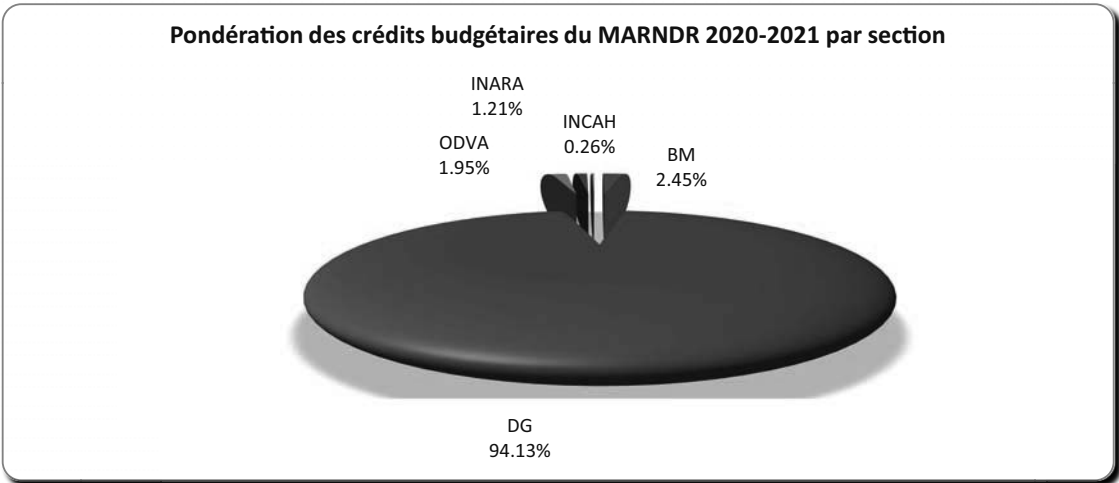
Répartition du personnel du MARNDR par tranche d'âge et par sexe



BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

1113 MINISTERE DE L'AGRICULTURE DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1113-1-11- BUREAU DU MINISTRE	205,216,149	-	205,216,149
1113-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	1,417,559,529	6,464,366,518	7,881,926,047
1113-1-13- ORGANISME DE LA VALLEE DE L'ARTIBONITE	162,921,816	-	162,921,816
1113-1-14- INSTITUT NATIONAL DE REFORME AGRAIRE	101,405,859	-	101,405,859
1113-1-16- ORGANISME DE DEVELOPPEMENT DU NORD (ODN)	-	-	-
1113-1-17- INSTITUT NATIONAL DU CAFE D'HAITI (INCAH)	22,076,490	-	22,076,490
TOTAL	1,909,179,842	6,464,366,518	8,373,546,361



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021**1114.- MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

Le Ministère des Travaux Publics Transports et Communications est créé et régi par le Décret du 18 octobre 1983. Ses principales mission et attributions sont :

- Concevoir, définir et concrétiser la politique du gouvernement dans les domaines : Travaux Publics, Transports, Communications, Eau Potable, Energie ;
- Assurer l'étude, la planification, l'exécution, l'entretien, le contrôle, la supervision et l'évaluation de toutes les infrastructures physiques relatives aux équipements urbains et ruraux, aux routes, ports et aéroports, aux systèmes de télécommunications, aux systèmes d'alimentation en eau potable ;
- Etablir les règlements d'urbanisme et les normes techniques de construction ;
- Réglementer et contrôler la prestation des services fournis par des entités publiques et privées agissant dans les différents domaines relevant de sa compétence.

b) Structure organisationnelle

Le Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Coordination Technique, d'une Direction Administrative, de cinq (5) Directions Techniques, d'une (1) Unité de Coordination et de dix (10) Directions Départementales ;
- Huit (8) Services Externes.

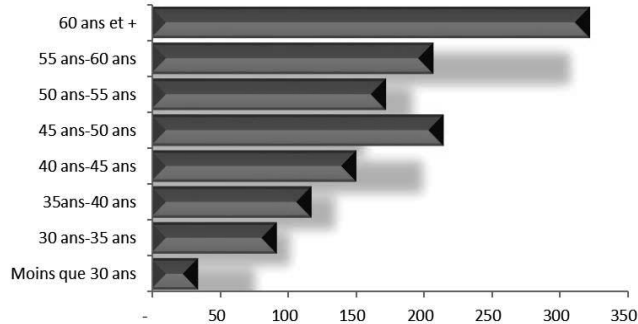
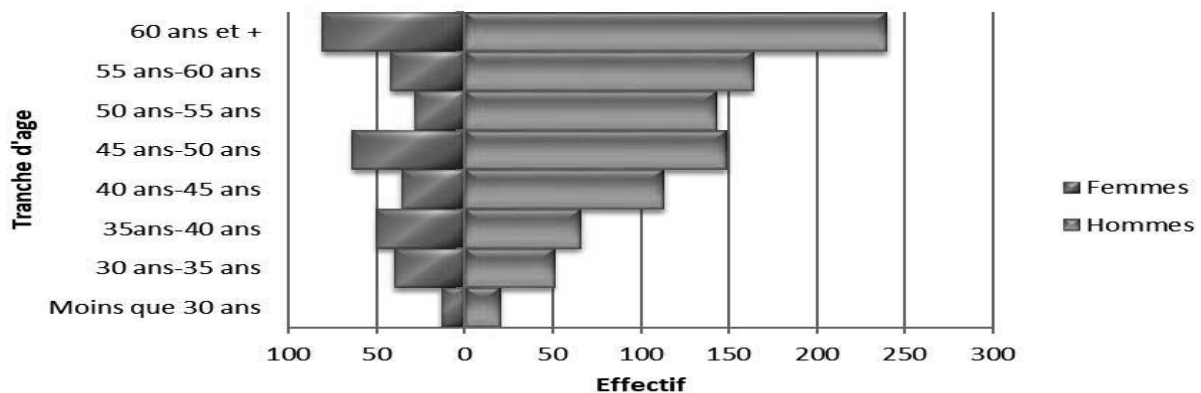
c) Objectifs pour l'année fiscale 2020-2021

- Finaliser le maillage routier à travers la construction et la réhabilitation des routes et ponts dans les dix (10) départements du pays ;
- Augmenter le taux de branchement au réseau d'eau potable à partir de la réhabilitation des Systèmes d'Adduction d'Eau Potable (SAEP) dans les dix (10) départements ;
- Accroître l'accès à l'électricité dans les zones rurales et urbaines par le biais de l'extension du réseau, l'électrification de certaines communes, la réhabilitation de la centrale de Péligré, la construction de nouvelles centrales et le développement des micro-réseaux ;
- Poursuivre l'implantation d'installations solaires sur le territoire national, notamment dans les régions dépourvues d'infrastructures ;
- Monter un système d'information cadastrale regroupant les villes de Carrefour, de Croix-des-Bouquets, de Pétion-Ville, de Tabarre, de Delmas, de Jacmel et de Saint-Marc.

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021**d) Situation des agents publics permanents au mois de septembre 2020**

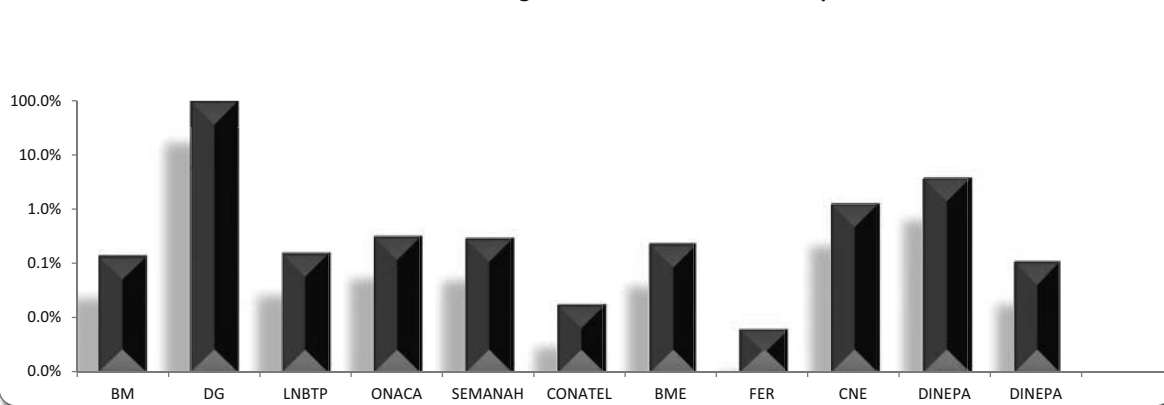
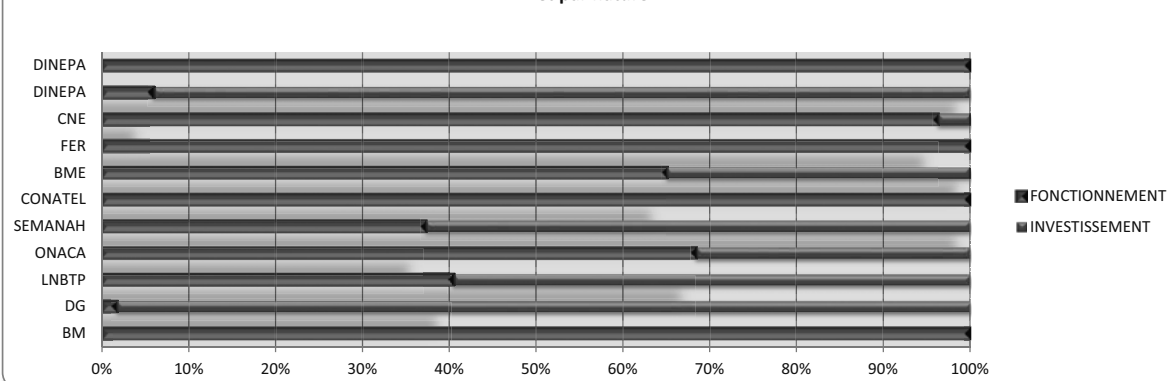
o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	946	354	1,300	40	33,194,850	25,535
Bureau du Ministre et Direction Générale	700	248	948	52	23,916,510	25,228
LNBTP	34	7	41	50	1,103,500	26,915
ONACA	76	37	113	44	3,048,830	26,981
SEMANAH	34	14	48	51	1,196,850	24,934
CONATEL	20	4	24	56	502,630	20,943
BME	71	37	108	51	2,807,330	25,994
FER	0	0	0	0	-	
CNE	0	0	0	0	-	
DINEPA	11	7	18	60	619,200	34,400

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MTPTC**Répartition du personnel du MTPTC par tranche d'âge****Répartition du personnel du MTPTC par sexe****Répartition du personnel du MTPTC par tranche d'âge et par sexe**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021**1114 MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATION**

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1114-1-11- BUREAU DU MINISTRE	60,264,316	-	60,264,316
1114-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	698,604,554	40,744,003,870	41,442,608,423
1114-1-15- LABOR. NATIONAL DU BATIMENT ET DES TRAV. PUBL.	27,214,539	40,000,000	67,214,539
1114-1-16- OFFICE NATIONAL DU CADASTRE	93,887,198	43,293,009	137,180,208
1114-1-17- SERVICES MARITIME ET DE NAVIGATION	47,029,494	79,000,000	126,029,494
1114-1-18- CONSEIL NATIONAL DES TELECOMMUNICATIONS	7,616,173	-	7,616,173
1114-1-19- BUREAU DES MINES ET DE L'ENERGIE	65,218,645	35,000,000	100,218,645
1114-1-20- FONDS D'ENTRETIEN ROUTIER	2,619,730	-	2,619,730
1114-1-21- CENTRE NATIONAL DES EQUIPEMENTS	521,150,182	20,000,000	541,150,182
1114-1-22- DIRECTION NATIONALE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT	95,602,657	1,520,000,000	1,615,602,657
1114-1-23- AUTORITE NATIONALE DE REGULATION DU SECTEUR ENERGETIQUE	47,000,000	-	47,000,000
TOTAL	1,666,207,488	42,481,296,879	44,147,504,367

Pondération des crédits budgétaires du MTPTC 2020-2021 par section**Crédits budgétaires 2020-2021 du MTPTC par section et par nature**

**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DU COMMERCE
ET DE L'INDUSTRIE**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021**1115.- MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

Le Ministère du Commerce et de l'Industrie est créé et régi par le Décret du 13 mars 1987. Ses principales mission et attributions sont :

- Formuler et appliquer la Politique du Gouvernement en matière commerciale et industrielle ;
- Étudier toute mesure tendant à promouvoir le développement du Commerce et de l'Industrie ;
- Coordonner toute négociation portant sur des Accords Conventions, Traités en matière Commerciale, Industrielle ou dans le domaine de l'intégration économique ;
- Veiller à l'application à l'échelle nationale des Lois, Arrêtés, Règlements et Communiqués relatifs aux activités Commerciales et Industrielles ;
- Définir et coordonner les activités de Promotion Commerciale et Industrielle à l'étranger ;
- Superviser et orienter les activités des organismes publics ou semi-publics sous sa tutelle ;
- Servir d'intermédiaire entre les Chambres de Commerce et d'Industrie et les Associations de Protection du Consommateur.

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère du commerce et de l'Industrie est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative et de sept (7) Directions Techniques ;
- Trois (3) Services Externes.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2020-2021

- Protéger les consommateurs à travers la modernisation et la dynamisation du contrôle de qualité des produits en renforçant les capacités de la Direction du Contrôle de la Qualité et de la Protection des Consommateurs du MCI ;
- Promouvoir les filières porteuses pour accroître le potentiel commercial interne et externe d'Haïti ;
- Promouvoir l'investissement privé en Haïti, en particulier l'entrepreneuriat jeunesse, à travers des programmes d'appui à la création des Petites et Moyennes Entreprises ainsi que la formalisation et la capitalisation de micro-entreprises recensées sur l'ensemble du territoire ;
- Créer et gérer des micro-parcs, des centrales d'achat et de distribution ;
- Améliorer le service postal universel à travers la mise en place d'un système moderne de gestion des courriers.

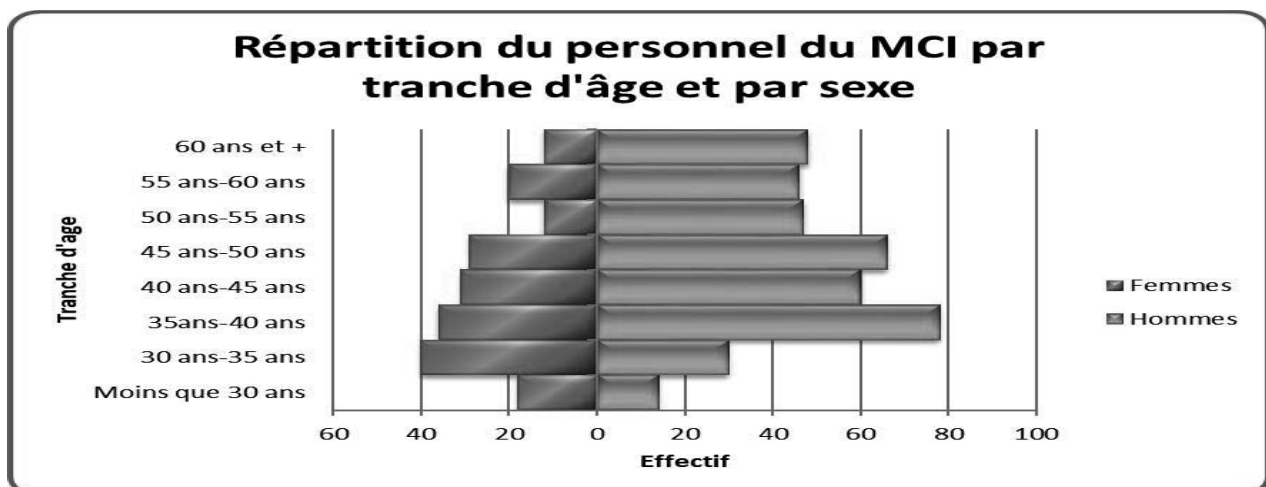
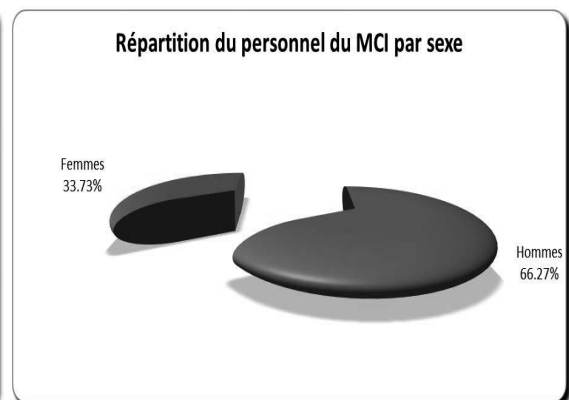
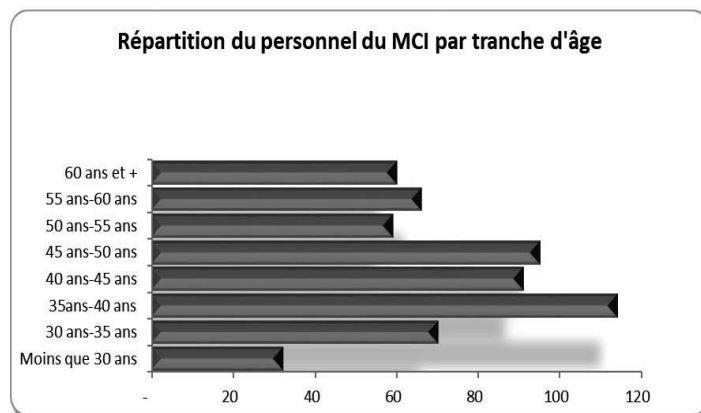
BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

d) Situation des agents publics permanents au mois de septembre 2020

o Effectif et masse salariale

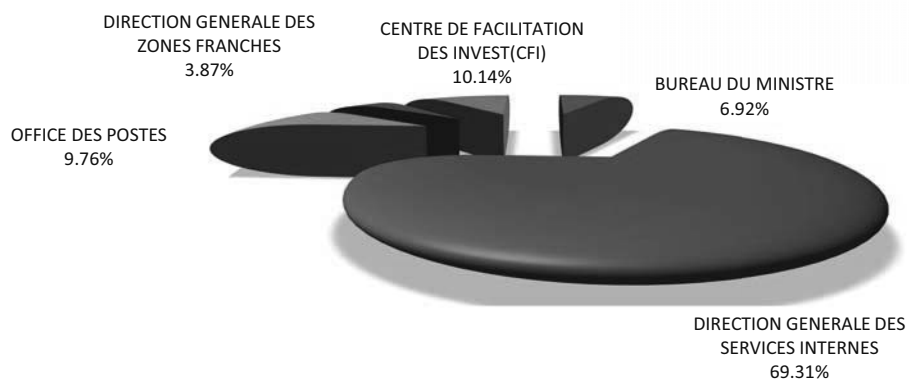
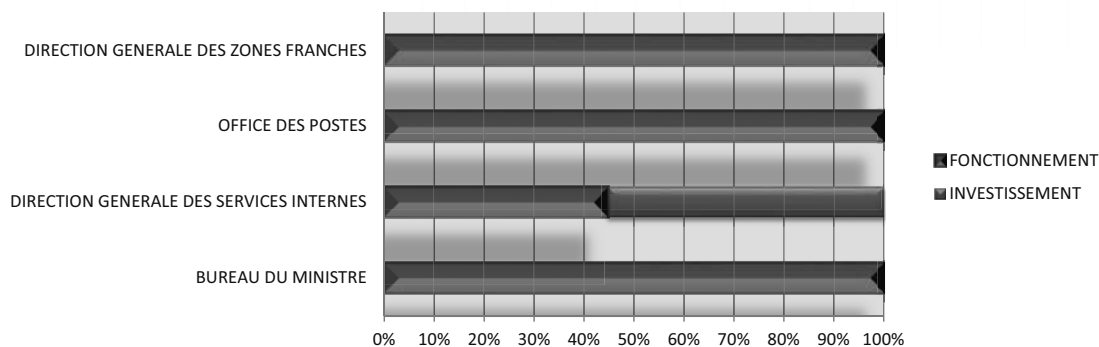
Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	389	198	587	45	18,715,730	31,884
Bureau du Ministre et Direction Générale	373	190	563	45	17,794,430	31,606
OPH	1	-	1	60	84,400	84,400
DGZF	15	8	23	45	836,900	36,387
CFI	0	-	-	-	-	-

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MCI



BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021**1115 MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE**

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1115-1-11- BUREAU DU MINISTRE	88,632,778	-	88,632,778
1115-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	397,542,939	490,764,722	888,307,661
1115-1-13- OFFICE DES POSTES	125,067,520	-	125,067,520
1115-1-15- DIRECTION GENERALE DES ZONES FRANCHES	49,615,373	-	49,615,373
1115-1-16- CENTRE DE FACILITATION DES INVEST(CFI)	130,000,949	-	130,000,949
TOTAL	790,859,560	490,764,722	1,281,624,282

Pondération des crédits budgétaires du MCI 2020-2021 par section**Crédits budgétaires 2020-2021 du MCI par section et par nature**

**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021**1116.- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

Le Ministère de l'Environnement est régi par l'Arrêté du 6 mars 1996. Ses principales missions et attributions sont :

- Formuler, promouvoir et faire appliquer la politique du gouvernement en matière de garantie de pérennité des ressources renouvelables, d'amélioration du cadre de vie de la population et de protection des écosystèmes pour un développement durable ;
- Coordonner l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action pour l'environnement ;
- Promouvoir, encourager, exécuter et participer à des recherches tendant à améliorer la connaissance des divers écosystèmes du pays et des phénomènes environnementaux qui le touchent ;
- Identifier, créer et gérer des aires à protéger, des zones réservées et des parcs nationaux ;
- Prendre toutes mesures, de concert avec les autorités compétentes, pour prévoir ou prévenir les catastrophes naturelles ;
- Accorder une attention particulière aux problèmes de gestion de pôles géographiques de développement en regard de leurs incidences sur la démographie, les migrations et la dégradation de l'environnement ;
- Promouvoir, orienter, appuyer et participer à la coordination des initiatives de protection d'écosystèmes naturels, de la diversité biologique, d'espèces animales ou végétales menacées de disparition ;
- Faciliter la participation des populations concernées, des organisations civiques, des institutions non gouvernementales et des collectivités territoriales aux consultations menant à des décisions pouvant affecter le cadre de vie des communautés.

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère de l'Environnement est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'État. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'un Secrétariat Technique, d'une Direction Administrative, de six (6) Directions Techniques, de deux (2) Unités et de dix (10) Directions Départementales
- Deux (2) services externes.

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021**c) Objectifs pour l'année fiscale 2020-2021**

- Promouvoir une gestion rationnelle des ressources naturelles et conserver la biodiversité ;
- Lutter contre la désertification, la déforestation et de la dégradation des terres et sauvegarder la faune et la flore ;
- Produire des plantules afin de reboiser progressivement les dix départements du pays à travers la construction et l'opérationnalisation des centres de germoplasme ;
- Gérer les bassins versants et les crues ;
- Renforcer les capacités techniques des acteurs dans la mise en œuvre des actions de conservation de l'environnement et des ressources naturelles ;
- Lutter contre les plantes envahissantes et poliférantes terrestres et hydriques ;
- Mettre en œuvre des politiques alternatives à l'utilisation des combustibles forestiers ;
- Soutenir l'accroissement de l'offre de gaz propane et la réduction de la demande en combustibles forestiers ;
- Lutter contre les rejets chimiques pouvant mettre en danger les nappes phréatiques et/ou les eaux superficielles.

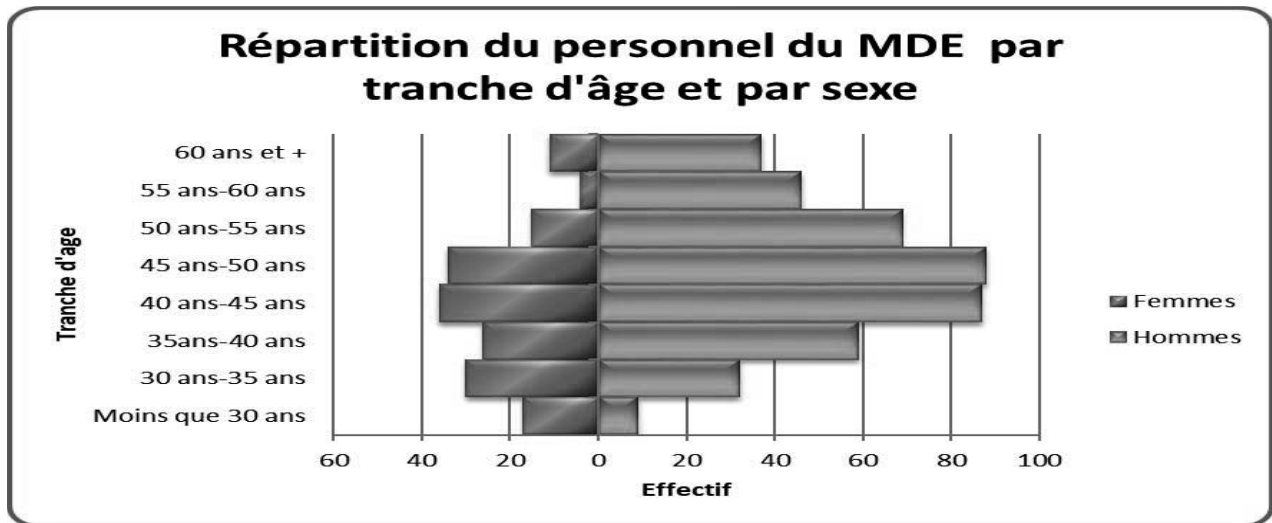
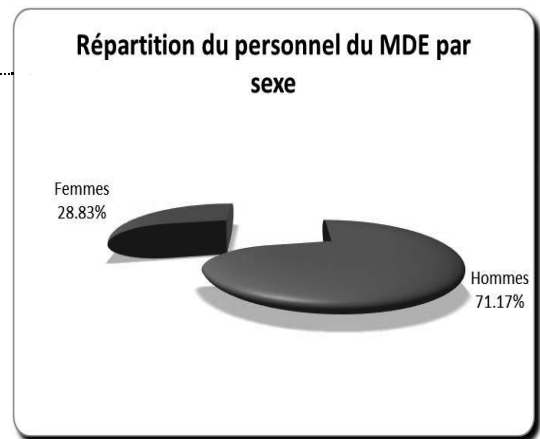
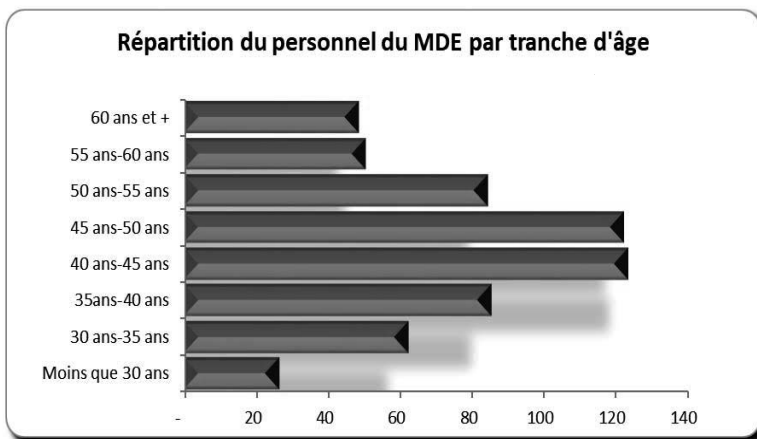
BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

d) Situation des agents publics permanents au mois de septembre 2020

o Effectif et masse salariale

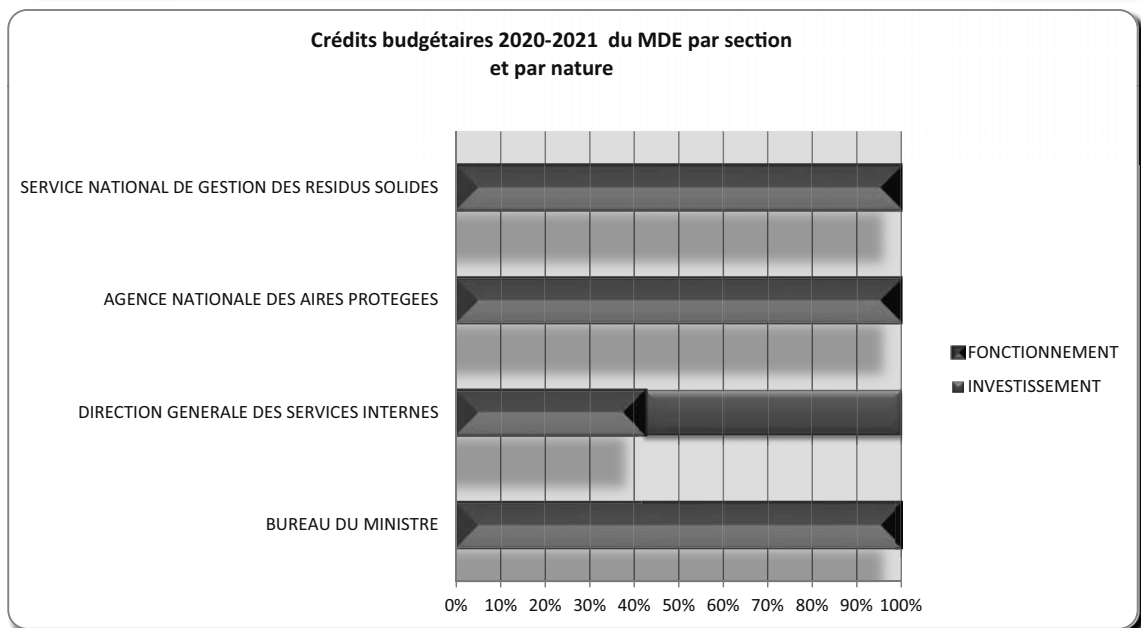
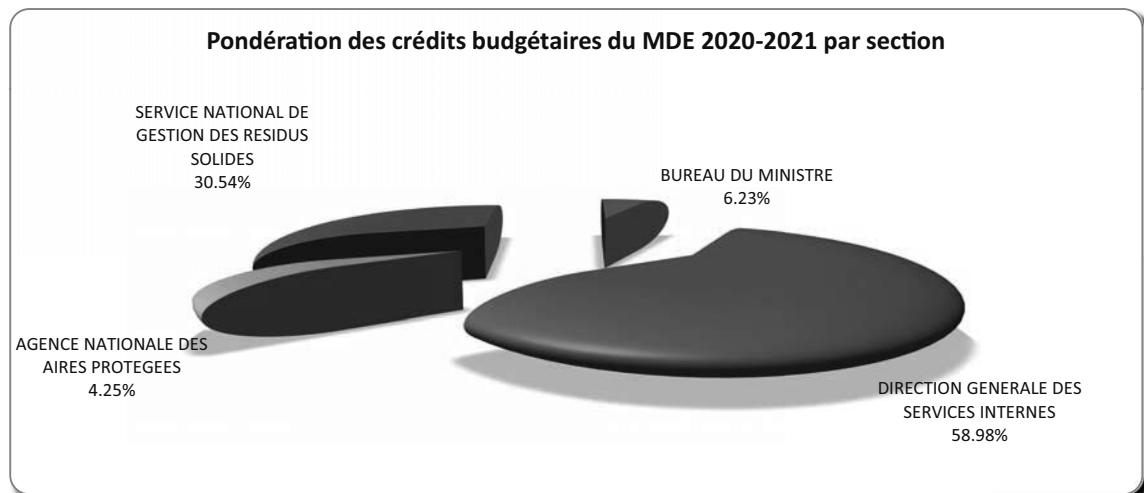
Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	426	173	599	44	19,054,300	433,052
Bureau du Ministre et Direction Générale	426	173	599	44	19,054,300	31,810

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MDE



BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021**1116 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT**

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1116-1-11- BUREAU DU MINISTRE	161,017,841	-	161,017,841
1116-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	647,562,101	878,000,000	1,525,562,101
1116-1-13- AGENCE NATIONALE DES AIRES PROTEGEES	110,000,000	-	110,000,000
1116-1-14- SERVICE NATIONAL DE GESTION DES RESIDUS SOLIDES	790,000,000	-	790,000,000
TOTAL	1,708,579,942	878,000,000	2,586,579,942



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DU TOURISME**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021**1117.- MINISTÈRE DU TOURISME****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

Le Ministère du Tourisme est régi par la Loi du 23 mai 2002. Ses principales mission et attributions sont :

- Contribuer à l'expansion du tourisme international vers Haïti ;
- Développer le tourisme interne par la création, l'amélioration, la promotion et la mise en valeur de l'équipement touristique ;
- Préparer et diffuser à l'étranger du matériel de promotion touristique, tels dépliants, brochures, livres, diapositives, photographies et films ;
- Organiser dans le pays, dans le but de propagande, des visites de personnalités internationales connues dans différents secteurs ;
- Concevoir et réaliser des programmes de publicité à la radio, à la télévision des pays émetteurs de touristes; produire des films touristiques sur Haïti et sur les divers sites touristiques du pays; et utiliser des firmes de publicité ou de relations publiques pour la représentation du Ministère à l'étranger.

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère du Tourisme est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'État. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative, de quatre (4) Directions Techniques et de trois (3) Directions Départementales.
- Un service externe.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2020-2021

- Intensifier l'offre de services touristiques destinés aux haïtiens de la Diaspora ;
- Protéger le patrimoine touristique national à travers la réalisation d'un schéma directeur d'aménagement touristique ;
- Garantir la poursuite d'une politique de décentralisation en Haïti à travers la mise en place des circuits touristiques dans les Départements du Nord, du Nord-Ouest, de l'Artibonite et de la Grande-Anse ;
- Fournir des informations actualisées sur le secteur touristique en Haïti, notamment à travers la mise en place d'un système d'informations statistiques touristiques ;
- Renforcer les capacités des acteurs du secteur touristique en organisant des séances de formation continue au profit des guides, des hôteliers, des restaurateurs et agents de voyage ainsi que la mise en place de mécanismes de certification au sein des organisations professionnelles ;
- Accompagner financièrement les opérateurs touristiques par le biais notamment des programmes d'appui au développement des Petites et Moyennes Entreprises évoluant dans le secteur.

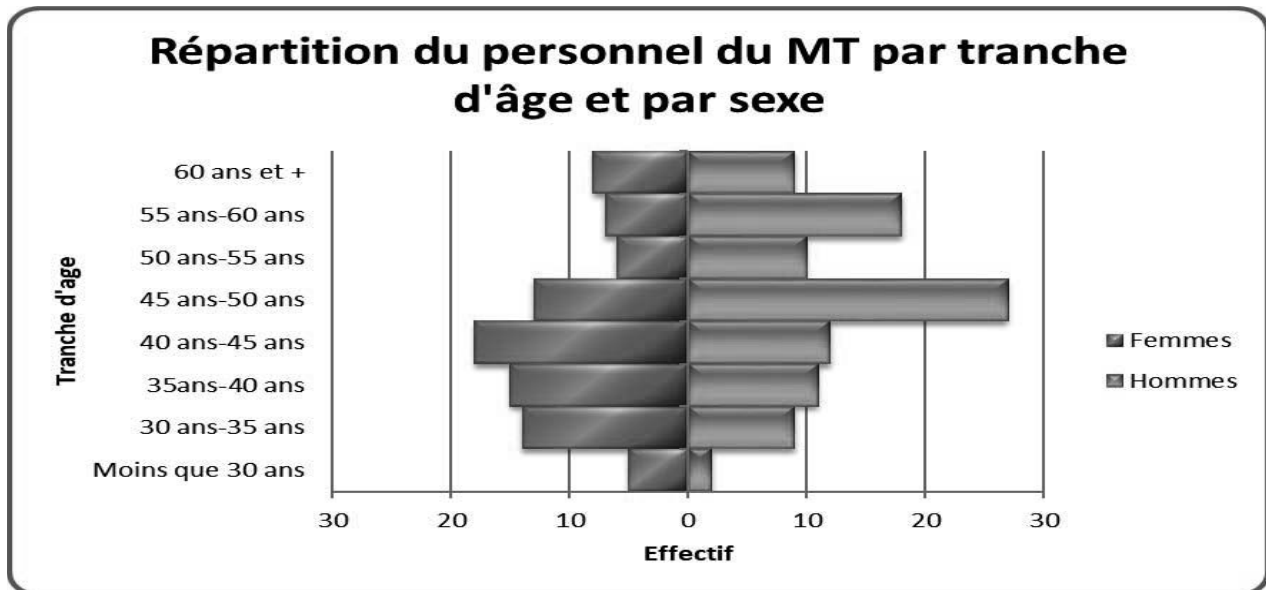
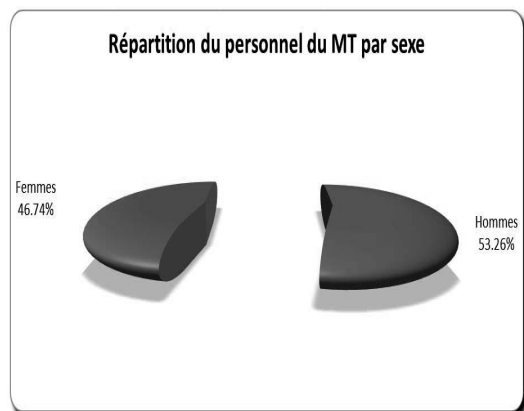
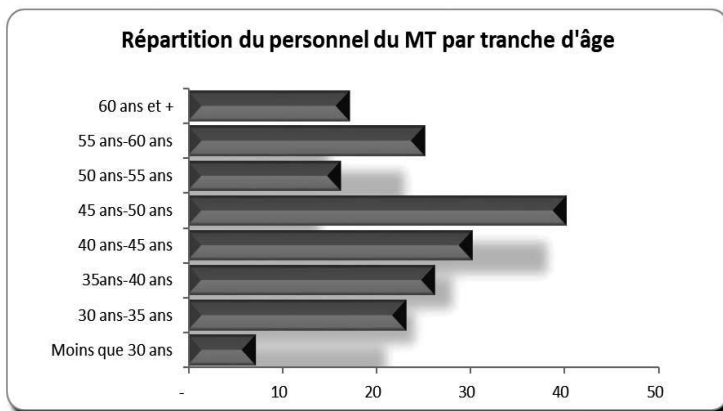
BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

d) Situation des agents publics permanents au mois de septembre 2020

o Effectif et masse salariale

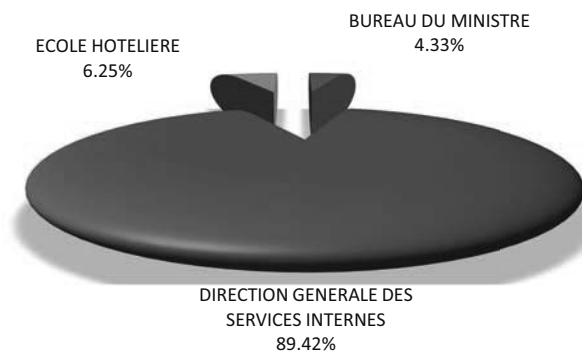
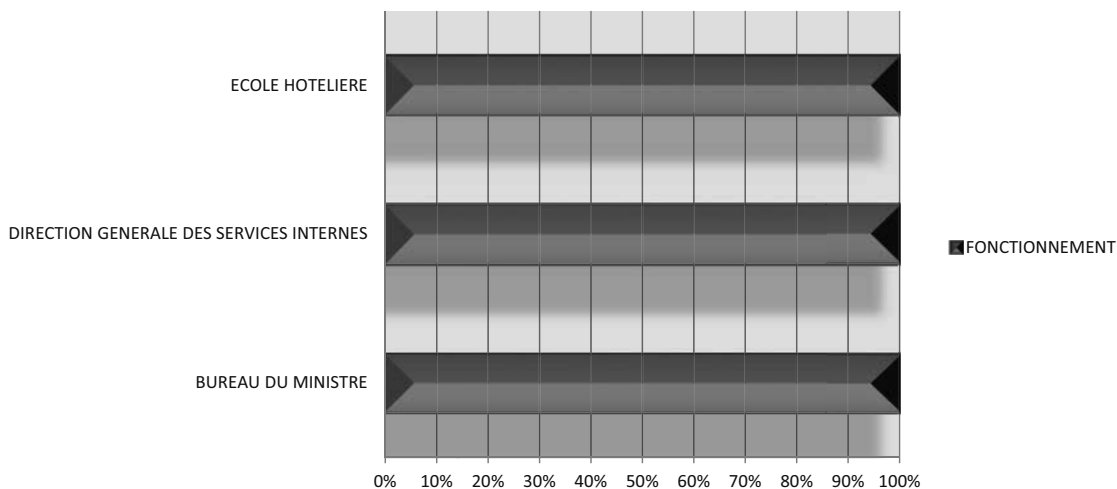
Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	98	86	184	46	6,335,710	34,433
Bureau du Ministre et Direction Générale	83	62	145	51	5,129,910	35,379
ECOLE HOTELIERE	15	24	39	41	1,205,800	30,918

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MINISTERE DU TOURISME



BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021**1117 MINISTÈRE DU TOURISME**

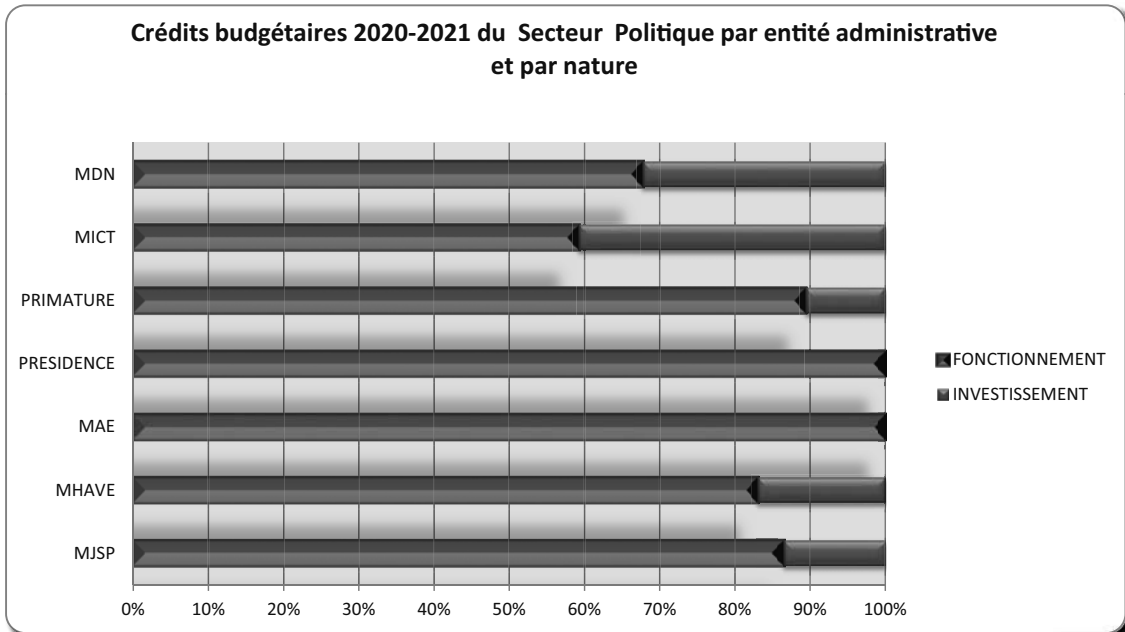
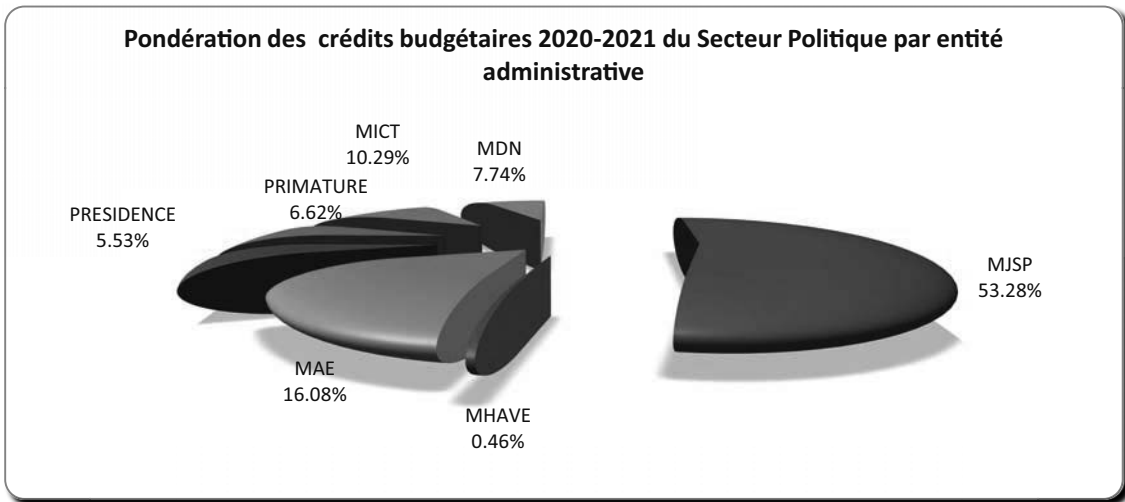
	SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1117-1-11-	BUREAU DU MINISTRE	27,557,225	-	27,557,225
1117-1-12-	DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	187,156,226	382,000,000	569,156,226
1117-1-13-	ECOLE HOTELIERE	39,780,357	-	39,780,357
TOTAL		254,493,808	382,000,000	636,493,808

Pondération des crédits budgétaires 2020-2021 du MT par section**Crédits budgétaires 2020-2021 du MT par section et par nature**

**POUVOIR EXÉCUTIF
SECTEUR POLITIQUE**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

ENTITE ADMINISTRATIVE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1211 MINISTERE DE LA JUSTICE	17,793,356,644	2,776,114,089	20,569,470,733
1212 MINISTERE DES HAITIENS VIVANT A L'ETRANGER	146,458,710	30,000,000	176,458,710
1213 MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	6,207,199,414	-	6,207,199,414
1214 LA PRESIDENCE	2,133,229,073	-	2,133,229,073
1215 LA PRIMATURE	2,284,338,989	270,000,000	2,554,338,989
1216 MINISTERE DE L'INTERIEUR & DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	2,354,307,773	1,619,788,350	3,974,096,123
1217 MINISTERE DE LA DEFENSE	2,024,789,733	963,720,000	2,988,509,733
TOTAL	32,943,680,335	5,659,622,439	38,603,302,775



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE
ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021**1211.- MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

Le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique est créé et régi par le Décret du 28 décembre 2005. Ses principales mission et attributions sont :

- Formuler et appliquer la politique du gouvernement dans le domaine de l'administration de la justice ;
- Organiser l'institution judiciaire ;
- Préparer les projets de Loi, de Décret et d'Arrêté ;
- Présenter des rapports sur l'état de l'administration de la justice, sur les matières de Législation, sur la Statistique de la Justice Civile, Commerciale et Criminelle ;
- Proposer au Gouvernement des mesures ponctuelles en matière de Justice et de sécurité publique ;
- Donner délégation de pouvoir et de signature conformément à la Loi.

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'État. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative, de trois (3) Directions Techniques et de quatre (4) Directions Départementales ;
- Quatre (4) Services Externes.

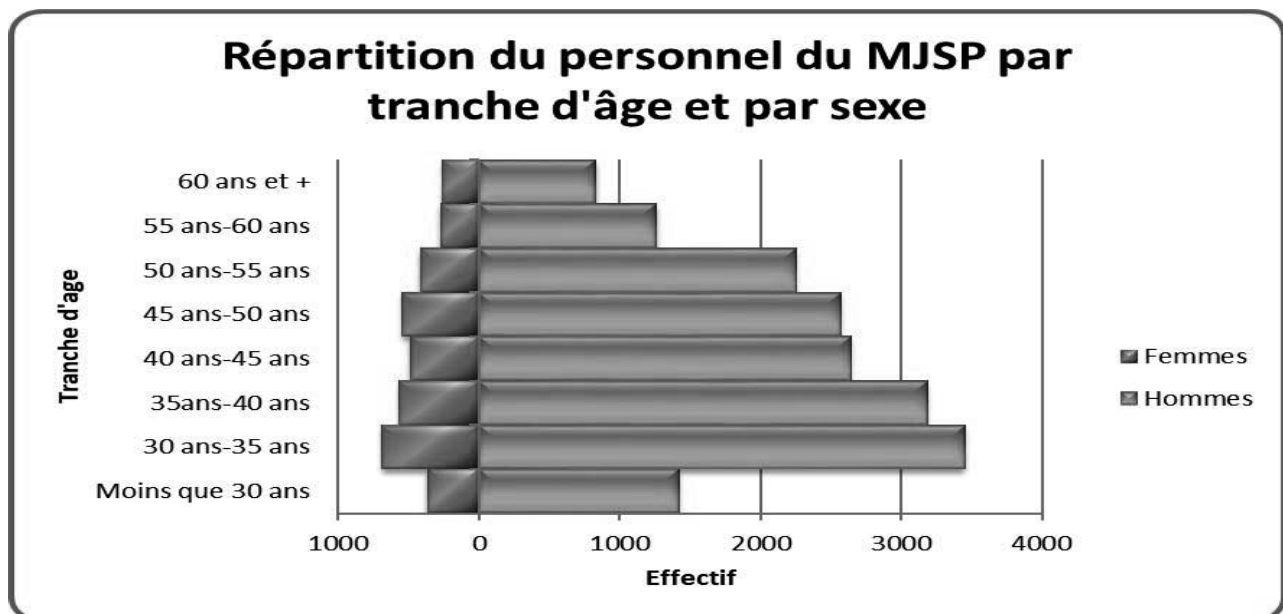
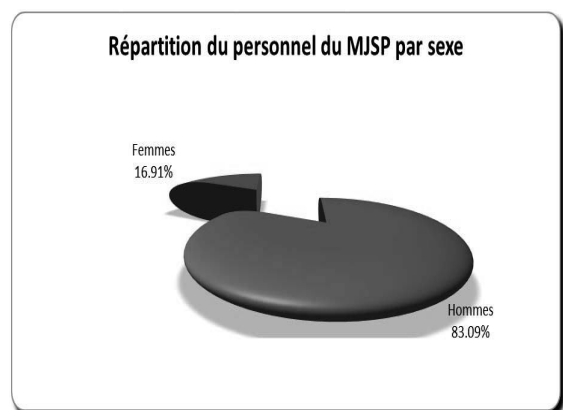
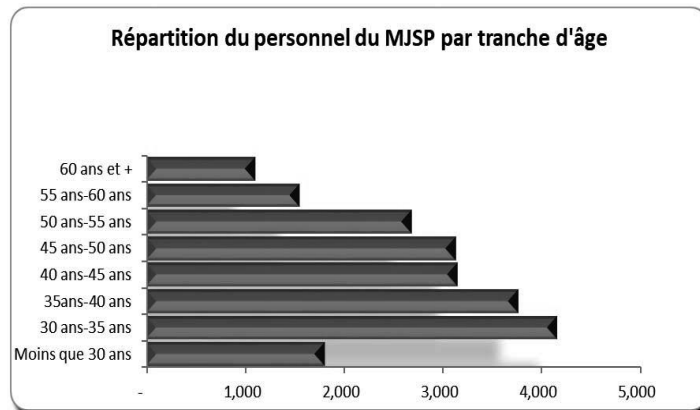
c) Objectifs pour l'année fiscale 2020-2021

- Améliorer l'exécution des décisions de justice et accroître la crédibilité de la justice ;
- Assurer le traitement égalitaire des justiciables et l'effectivité de l'indépendance du juge de l'information ainsi que la communication en matière judiciaire ;
- Améliorer les conditions de détention et respecter les droits de la personne détenue à travers la construction et la réhabilitation de prisons ;
- Moderniser les infrastructures judiciaires à travers le renforcement des capacités des cours d'appels et tribunaux de paix ;
- Renforcer le système d'état civil en modernisant le registre civil en Haïti ;
- Réduire le délai de délivrance des titres d'identité aux haïtiens à travers le renforcement des capacités des bureaux de l'Office National d'Identification (ONI) ;
- Renforcer les capacités de la Police Nationale d'Haïti à travers la sortie d'une nouvelle promotion ;
- Optimiser les capacités d'interventions des unités spécialisées de la Police Nationale d'Haïti en mettant l'accent sur la formation initiale et le perfectionnement des agents.

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021**d) Situation des agents publics permanents au mois de septembre 2020**

o Effectif et masse salariale

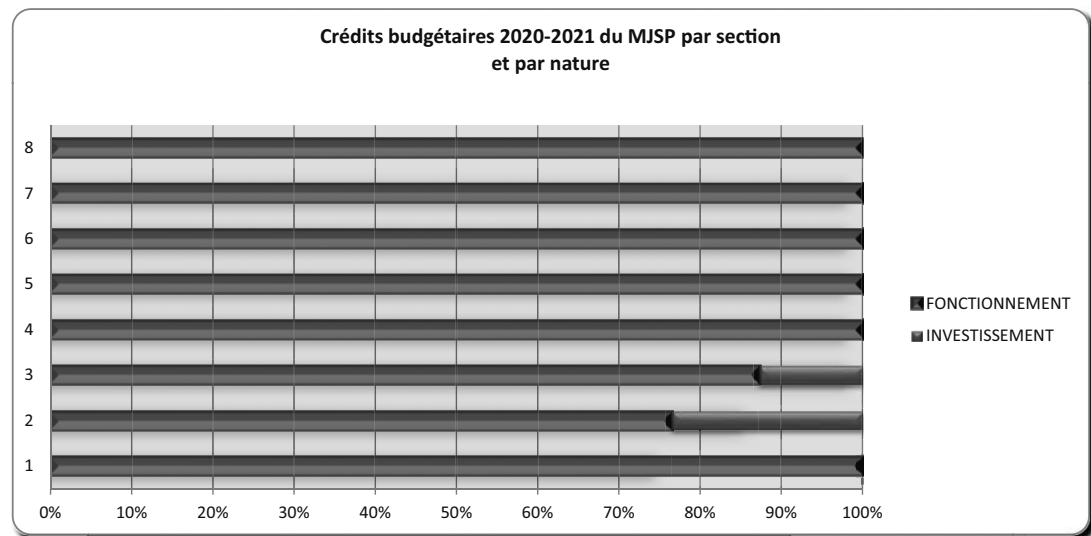
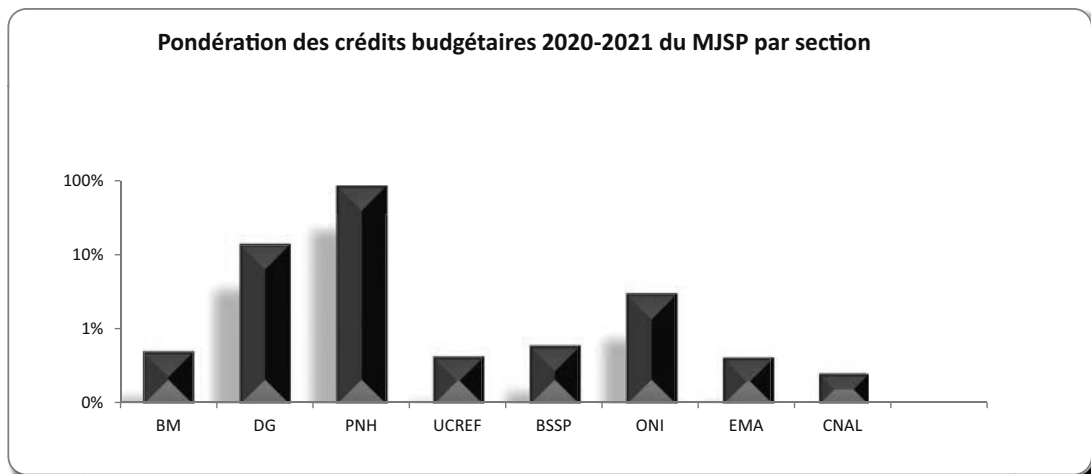
Personnel Régulier (PR)						
	<i>Effectif</i>			<i>Age Moyen</i>	<i>Masse Salariale</i>	<i>Salaire moyen</i>
	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>			
	17,616	3,584	21,200	46	571,769,287	26,970
Services internes	2,825	1,140	3,965	51	95,648,157	24,123
Bureau du Ministre et Direction Générale	2,799	1,125	3,924	52	94,420,637	24,062
UCREF	-	-	-	-	-	-
BSESP	-	-	-	-	-	-
EMA	26	15	41	51	1,227,520	29,940
CNAL	-	-	-	-	-	-
Services techniquement déconcentrés	14,791	2,444	17,235	41	476,121,130	27,625
PNH	14,791	2,444	17,235	41	476,121,130	27,625

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MJSP

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

1211 MINISTERE DE LA JUSTICE ET DE LA SECURITE PUBLIQUE

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1211-1-11- BUREAU DU MINISTRE	100,230,703	-	100,230,703
1211-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	2,105,571,645	645,434,089	2,751,005,734
1211-2-16- POLICE NATIONALE D'HAITI	14,649,068,655	2,130,680,000	16,779,748,655
1211-1-17- UNITE CENTRALE DE RENSEIGNEMENTS FINANCIERS	85,462,556	-	85,462,556
1211-1-18- BUREAU DU SECRETAIRE D'ETAT A LA SECURITE PUBLIQUE	120,080,331	-	120,080,331
1211-1-19- OFFICE NATIONAL D'IDENTIFICATION	600,453,749	-	600,453,749
1211-1-21- COMMISSION NATIONALE D'ASSITANCE LEGALE	82,489,005	-	82,489,005
1211-1-22- COMMISSION NATIONALE D'ASSITANCE LEGALE	50,000,000	-	50,000,000
TOTAL	17,793,356,644	2,776,114,089	20,569,470,733



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DES HAITIENS
VIVANT A L'ÉTRANGER**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021**1212.- MINISTÈRE DES HAITIENS VIVANT A L'ÉTRANGER****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

Le Ministère des Haïtiens Vivant à l'Étranger est régi par le Décret du 16 mars 2004. Ses principales missions et attributions sont :

- Promouvoir et formaliser la plus large participation des communautés haïtiennes vivant à l'étranger au processus de développement socio-économique du pays ;
- Appuyer l'intégration des membres des diverses communautés haïtiennes déjà à l'étranger ;
- Aménager, conjointement avec les autres instances gouvernementales concernées, les structures d'accueil propices à la réinsertion des cadres qui veulent retourner au pays ;
- Formaliser et dynamiser les liens multiformes qui existent entre les diverses communautés haïtiennes vivant à l'étranger et les composantes nationales, d'une part, entre ces communautés et le gouvernement haïtien, d'autre part ;
- Créer en coordination avec les instances gouvernementales concernées, un cadre global d'investissement de ressources financières et humaines impliquant le développement des potentialités de formulation, d'évaluation et de suivi de projet ;
- Participer à la redéfinition d'une politique migratoire.

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère des Haïtiens Vivant à l'Étranger est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'État. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative, de trois (3) Directions Techniques.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2020-2021

- Renforcer les liens entre les communautés de la diaspora et celles de l'alma mater ;
- Prendre connaissance des caractéristiques et profils des migrants haïtiens dans les principaux pays d'accueil ;
- Protéger et défendre les intérêts des haïtiens résidant à l'étranger.

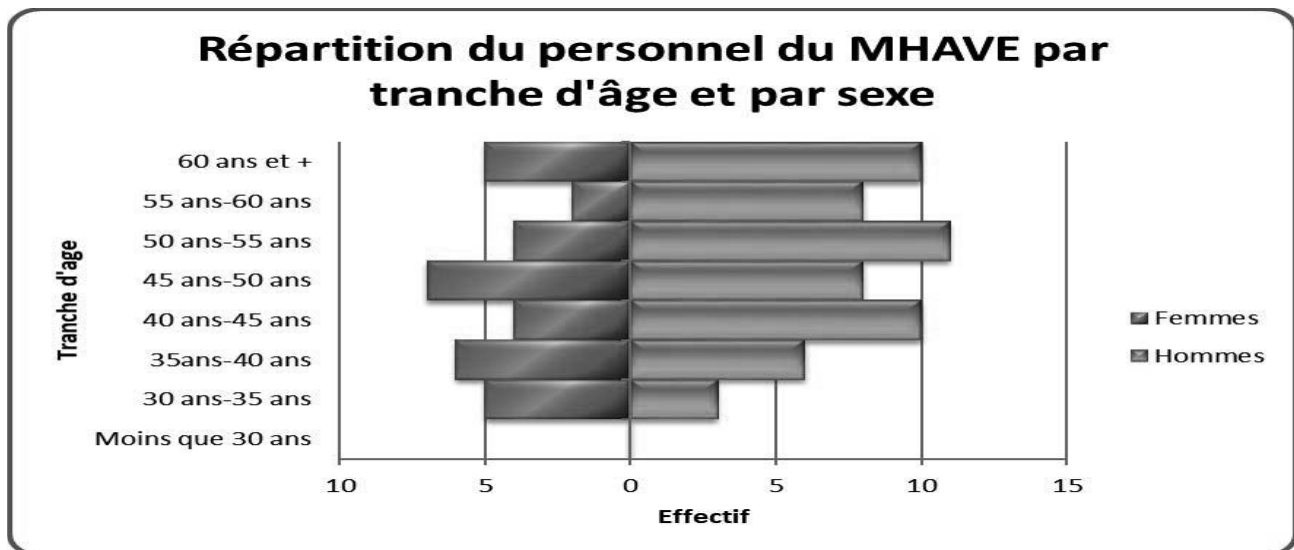
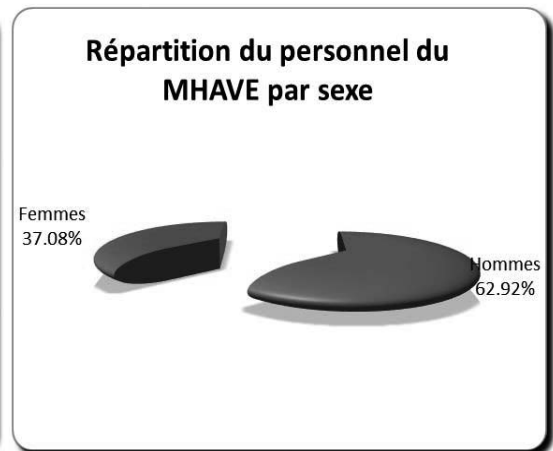
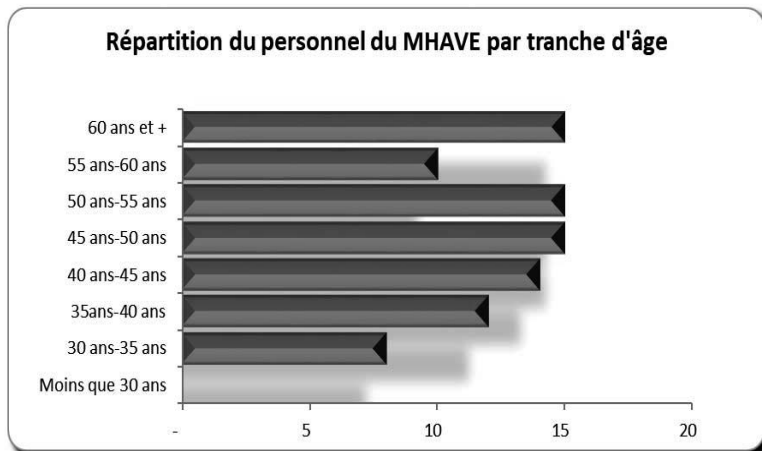
BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

d) Situation des agents publics permanents au mois de septembre 2020

o Effectif et masse salariale

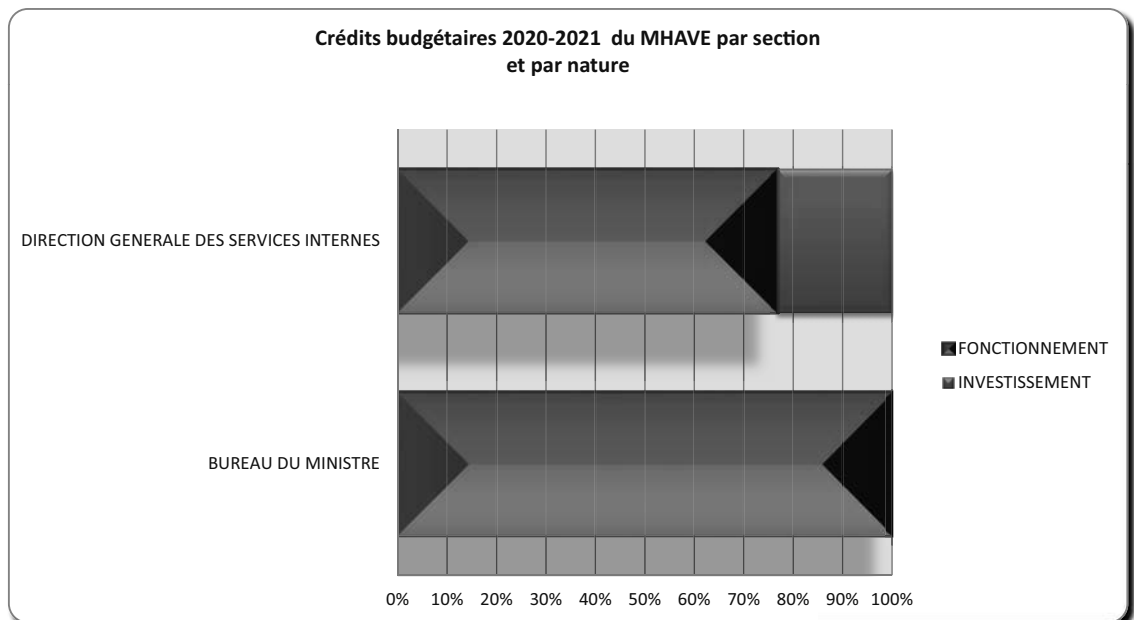
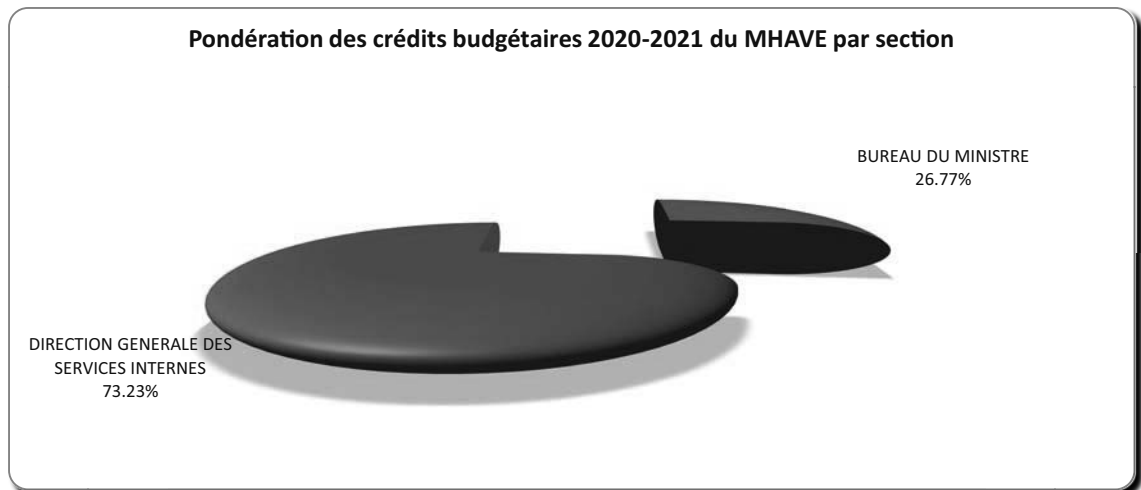
Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	56	33	89	46	3,188,710	35,828
Bureau du Ministre et Direction Générale	56	33	89	46	3,188,710	35,828

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MHAVE



BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021**1212 MINISTERE DES HAITIENS VIVANT A L'ETRANGER**

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1212-1-11- BUREAU DU MINISTRE	47,237,897	-	47,237,897
1212-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	99,220,812	30,000,000	129,220,812
TOTAL	146,458,710	30,000,000	176,458,710



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021**1213.- MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

Le Ministère des Affaires Étrangères est créé et régi par le Décret du 17 août 1987. Sa principale mission est de planifier et d'assurer la politique extérieure de la République d'Haïti.

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère des Affaires Étrangères est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'État. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative et de huit (8) Directions Techniques.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2020-2021

- Poursuivre la modernisation et la consolidation des approches stratégiques concernant la coopération Sud-Sud et toute la coopération internationale aux fins du développement ;
- Rationaliser les dépenses liées au fonctionnement des missions diplomatiques et consulaires en continuant avec le processus de rappel et de réaffectation du personnel ;
- Intensifier les contacts et la collaboration avec les organisations et organismes du système des Nations Unies pour le Développement ;
- Protéger et défendre les intérêts des migrants haïtiens en renforçant les capacités des missions diplomatiques et consulaires.

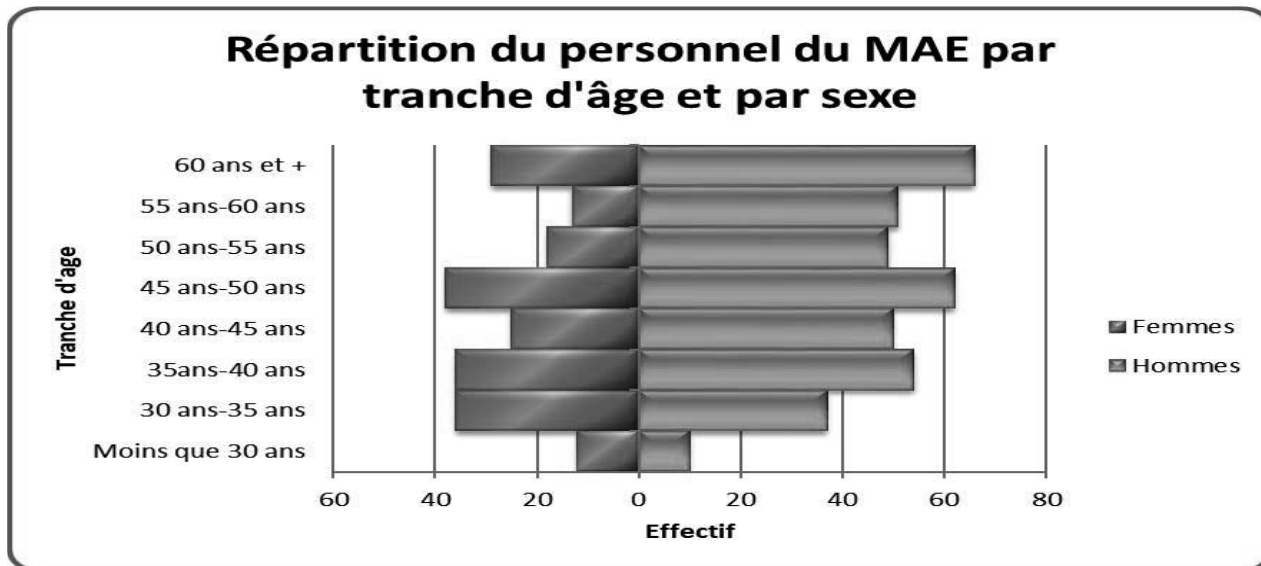
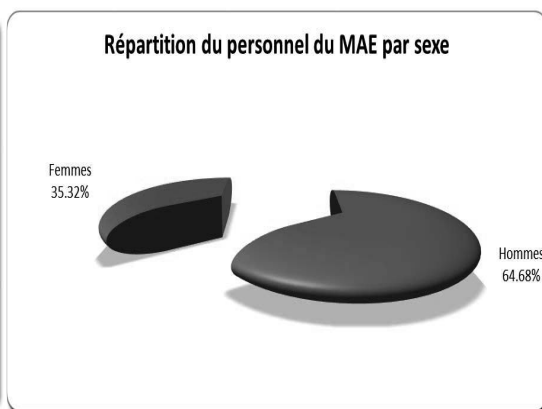
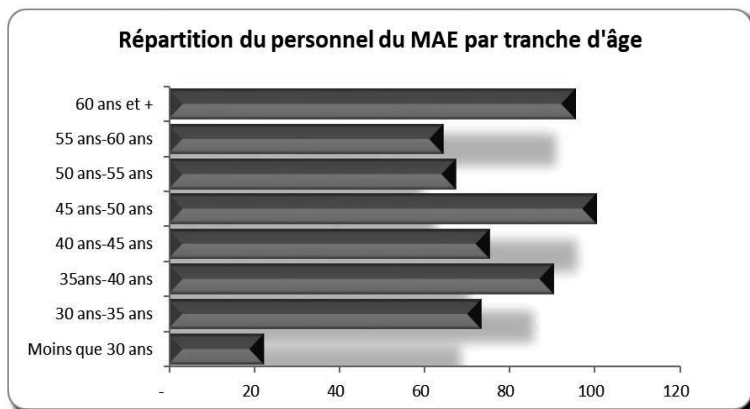
BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

d) Situation des agents publics permanents au mois de septembre 2020

o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
<i>Services internes</i>	379	117	496	46	21,405,910	43,157
Bureau du Ministre et Direction Générale	379	117	496	46	21,405,910	43,157

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MAE

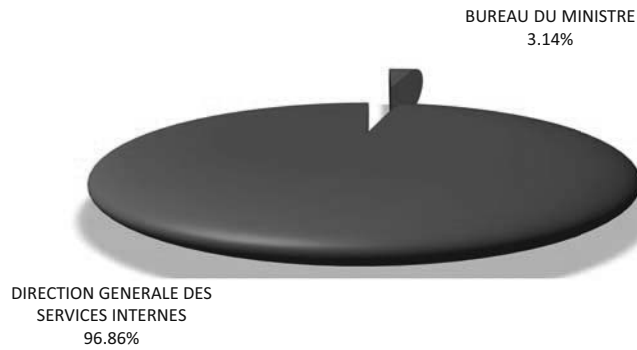


BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

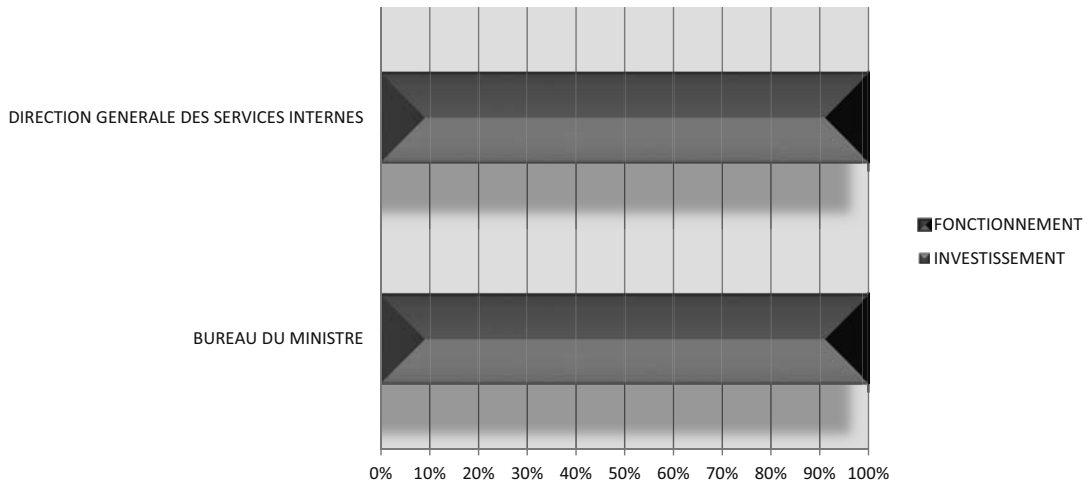
1213 MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1213-1-11- BUREAU DU MINISTRE	195,087,586	-	195,087,586
1213-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	6,012,111,828	-	6,012,111,828
TOTAL	6,207,199,414	-	6,207,199,414

Pondération des Crédits budgétaires du MAE 2020-2021 par section



Crédits budgétaires 2020-2021 du MAE par section et par nature



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DE LA PRÉSIDENTE**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021**1214.- LA PRÉSIDENTE****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

La Présidence est régie par le Décret du 6 janvier 2016. Ses principales mission et attributions sont :

- Veiller au respect et à l'exécution de la Constitution et à la stabilité des Institutions ;
- Négocier et signer tous traités, conventions et accords internationaux et les soumettre à la ratification de l'Assemblée Nationale;
- Accréditer les Ambassadeurs et les Envoyés Extraordinaires auprès des Puissances Etrangères ;
- Recevoir les lettres de créance des Ambassadeurs des Puissances Étrangères et accorder l'exequatur aux Consuls ;
- Faire sceller les Lois du Sceau de la République et les promulguer dans les délais prescrits par la Constitution ;
- Assurer la gestion des questions d'intendance du Président de la République et le suivi administratif de toutes les décisions qu'il aura prises ;
- Assurer la gestion administrative et financière des services de la Présidence de la République ;
- Assurer le suivi administratif de toutes les décisions, notamment, des projets de Loi adoptés en Conseil des Ministres ainsi que des Lois votées par le Parlement ;
- Gérer les ordres de décoration de la République ;
- Recevoir les dépôts de tous les textes à caractère officiel ou légal et s'assurer, le cas échéant, de leur publication au Journal Officiel de la République quand la responsabilité présidentielle est engagée.

b) Structure organisationnelle

La Présidence est placée sous l'autorité du Président de la République et comprend :

- Le Secrétariat Privé du Président de la République ;
- Le Cabinet Particulier du Président de la République ;
- Le Secrétariat Général de la Présidence.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2020-2021

- Veiller à la bonne organisation des élections ;
- Travailler au renforcement des institutions de l'État, comme le Parlement, le Pouvoir Judiciaire, la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif, le Bureau du Premier Ministre ;
- Renforcer les liens d'Haïti avec la Communauté de la Caraïbe, l'Organisation des États Américains, l'Union Européenne, l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation Internationale de la Francophonie.

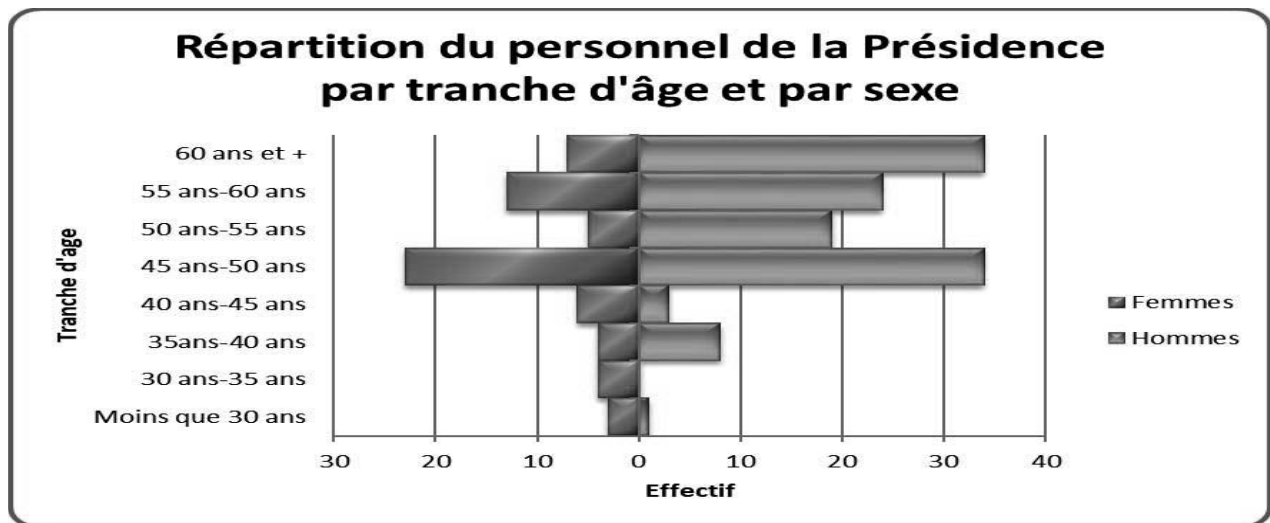
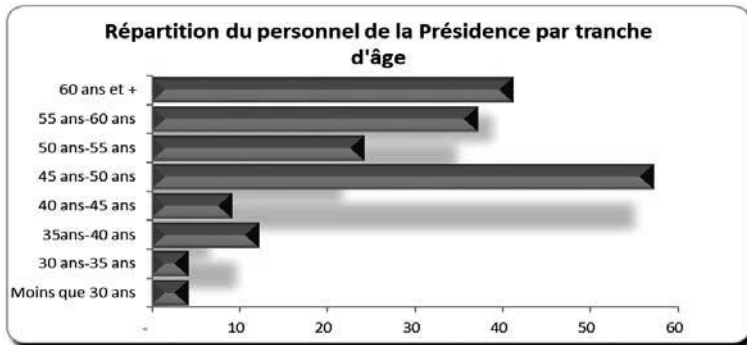
BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

d) Situation des agents publics permanents au mois de septembre 2020

o Effectif et masse salariale

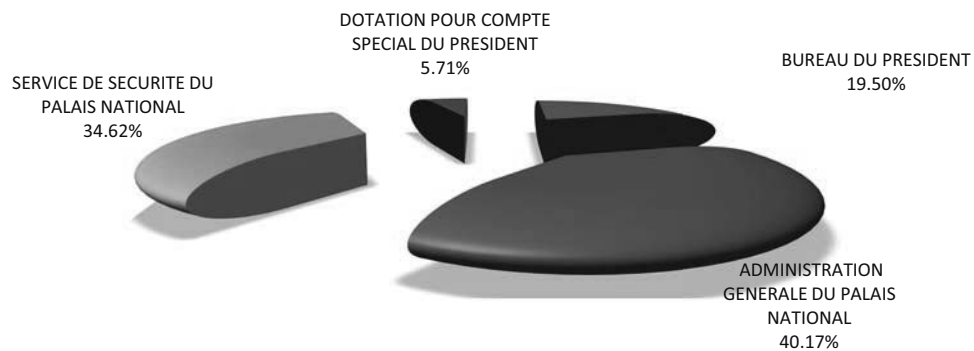
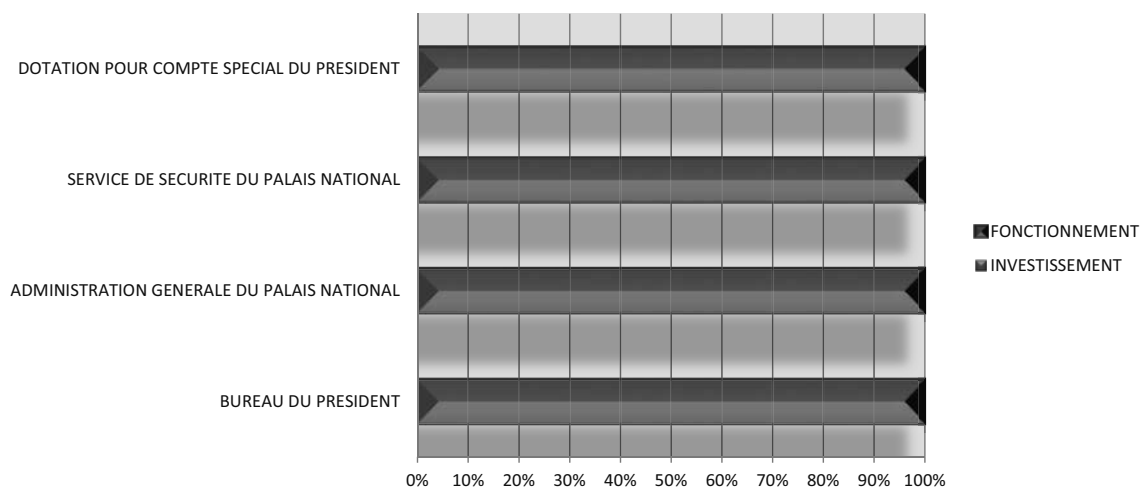
Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	123	65	188	54	4,870,840	25,909

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DE LA PRESIDENCE



BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021**1214 LA PRESIDENCE**

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1214-1-11- BUREAU DU PRESIDENT	416,033,855	-	416,033,855
1214-1-12- ADMINISTRATION GENERALE DU PALAIS NATIONAL	856,905,508	-	856,905,508
1214-1-13- SERVICE DE SECURITE DU PALAIS NATIONAL	738,483,059	-	738,483,059
1214-1-14- DOTATION POUR COMPTE SPECIAL DU PRESIDENT	121,806,652	-	121,806,652
TOTAL	2,133,229,073	-	2,133,229,073

Pondération des crédits budgétaires 2020-2021 de la Présidence par section**Crédits budgétaires 2020-2021 de la Présidence par section et par nature**

**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DE LA PRIMATURE**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021**1215.- LA PRIMATURE****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

La Primature est régie par les Articles 155 à 165 de la Constitution de 1987. Ses principales mission et attributions sont :

- Réformer en profondeur l'Administration Publique, principal levier de l'État dans l'accomplissement de sa mission ;
- Mettre en place les mesures immédiates permettant de garantir un climat de sécurité et de justice propice au développement économique et social ;
- Appliquer une politique sociale visant la satisfaction des besoins de base de la population et l'intégration nationale.

b) Structure organisationnelle

La Primature est placée sous l'autorité du Premier Ministre et comprend :

- Le Secrétariat privé du Premier Ministre ;
- Quatre Ministres Délégués et deux Organes Stratégiques ;
- Le Cabinet technique du Premier Ministre ;
- Le Secrétariat général de la Primature ;
- Treize (13) Unités Services Externes.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2020-2021

- Assurer une meilleure coordination de l'action gouvernementale ;
- Développer la transparence dans l'action publique et stimuler une citoyenneté active ;
- Poursuivre la réforme de l'Administration Centrale à travers le renforcement des capacités d'intervention de l'Office de Management des Ressources Humaines (OMRH) ;
- Améliorer l'efficacité du système national de passation des marchés publics et son contrôle à travers la modernisation de ses outils ;
- Renforcer l'intégration économique régionale pour le développement du pays ;
- Améliorer la gestion des carrières des agents de la Fonction Publique à travers le recrutement, la formation et la professionnalisation des ressources humaines de l'administration.

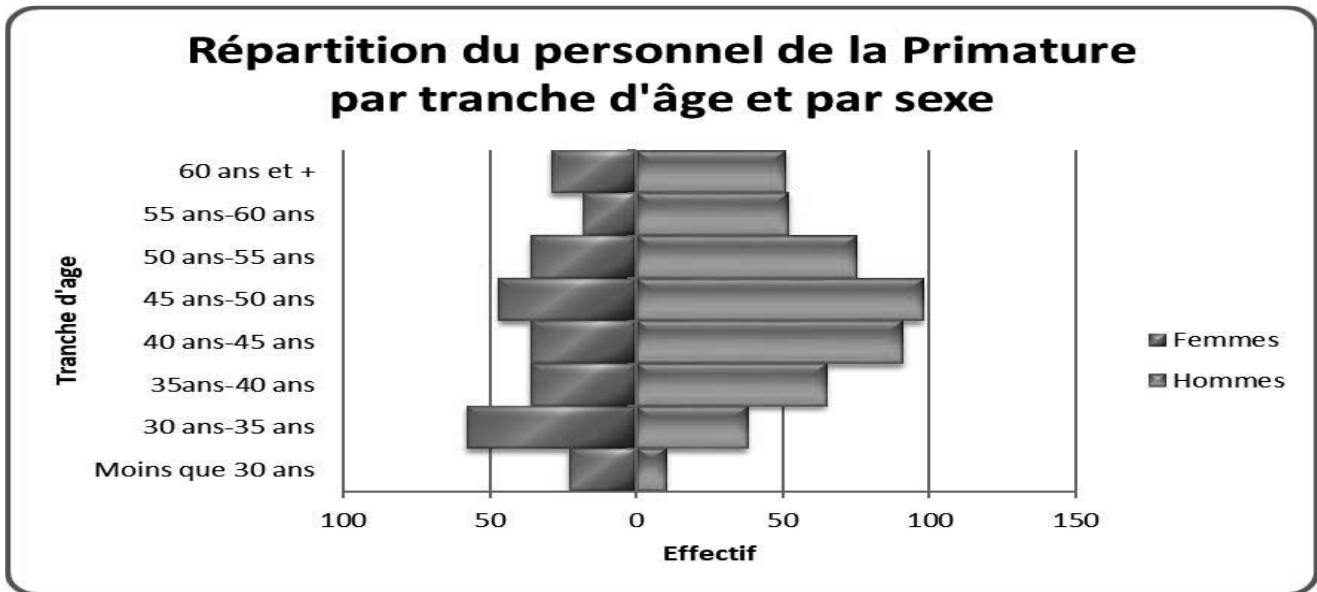
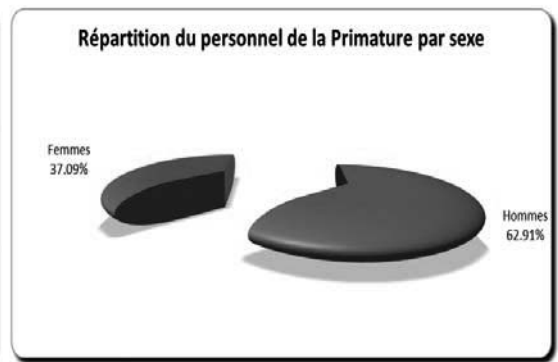
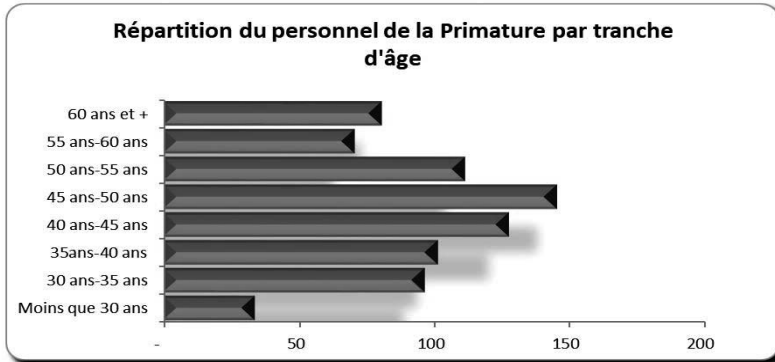
d) Situation des agents publics permanents au mois de septembre 2020

o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	480	283	763	185	23,617,770	30,954
Bureau du Premier Ministre et Administration	468	273	741	278	22,927,470	30,941
CMEP	8	4	12	51	444,410	37,034
CONALD	21	18	39	44	1,208,810	30,995
BON	13	3	16	50	295,100	18,444
CNMP	34	16	50	44	1,714,700	34,294
CSPN	-	-	-	-	-	-
BACOZ	11	7	18	43	491,520	27,307
Services techniquement déconcentrés	12	10	22	91	690,300	32,243
CEFOPAFOP	11	9	20	50	601,600	30,080
BGMD	1	1	2	41	88,700	2,163

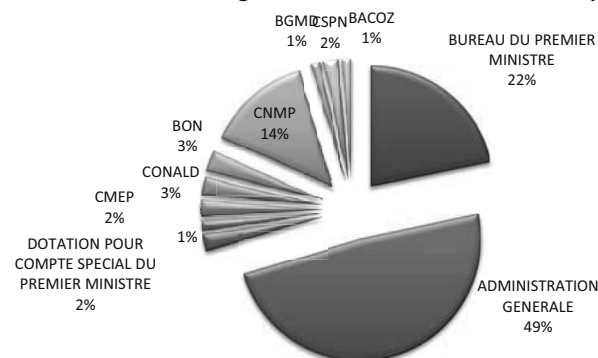
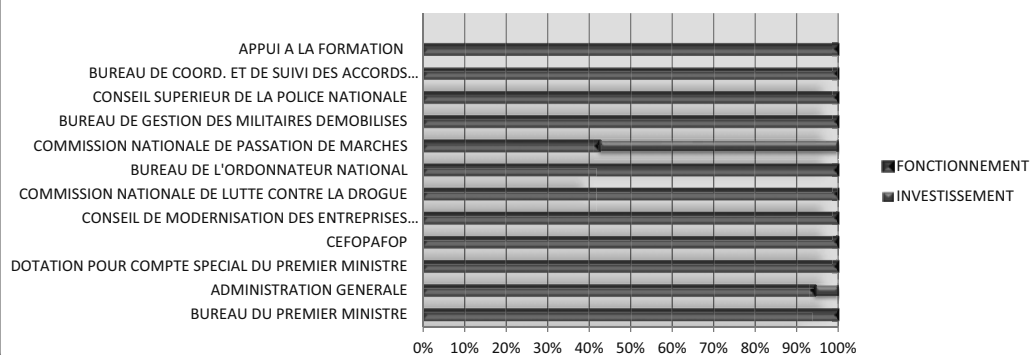
BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DE LA PRIMATURE



BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021**1215 LA PRIMATURE**

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1215-1-11- BUREAU DU PREMIER MINISTRE	548,350,314	-	548,350,314
1215-1-12- ADMINISTRATION GENERALE	1,162,410,993	70,000,000	1,232,410,993
1215-1-13- DOTATION POUR COMPTE SPECIAL DU PREMIER MINISTRE	57,622,651	-	57,622,651
1215-2-14- CEFOPAFOP	37,167,299	-	37,167,299
1215-1-16- CONSEIL DE MODERNISATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES	56,297,880	-	56,297,880
1215-1-17- COMMISSION NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA DROGUE	63,355,319	-	63,355,319
1215-1-18- BUREAU DE L'ORDONNATEUR NATIONAL	72,931,539	-	72,931,539
1215-1-19- COMMISSION NATIONALE DE PASSATION DE MARCHES	147,566,483	200,000,000	347,566,483
1215-2-20- BUREAU DE GESTION DES MILITAIRES DEMOBILISES	31,529,541	-	31,529,541
1215-1-21- CONSEIL SUPERIEUR DE LA POLICE NATIONALE	52,200,000	-	52,200,000
1215-1-22- BUREAU DE COORD. ET DE SUIVI DES ACCORDS CARICOM/OMC/ZLEA	31,330,311	-	31,330,311
1215-1-23- APPUI A LA FORMATION	23,576,658	-	23,576,658
TOTAL	2,284,338,989	270,000,000	2,554,338,989

Pondération des crédits budgétaires 2020-2021 de la Prirature par section**Crédits budgétaires 2020-2021 de la Primature par section et par nature**

**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021**1216.- MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

Le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales est régi par le Décret du 17 mai 1990. Ses principales mission et attributions sont :

- Concevoir, définir et concrétiser la Politique du Gouvernement en ce qui concerne la tutelle des Collectivités Territoriales; l'Immigration et l'Emigration et la Protection Civile ;
- Prendre, en matière de protection civile, toutes les mesures de prévention et de secours que requiert la sauvegarde des populations, notamment en cas de calamités publiques ;
- Veiller au respect des prescrits constitutionnels en ce qui a trait aux garanties individuelles et aux droits fondamentaux ;
- Veiller à l'exécution des lois et mesures visant à garantir la sécurité intérieure de l'État, tout en tenant compte des garanties constitutionnelles ;
- Veiller à l'application des Lois et mesures sur l'Immigration et l'Emigration.

b) Structure organisationnelle

Le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'État. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative et de Cinq (5) Directions Techniques.
- Deux (2) Services Externes.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2020-2021

- Valoriser les initiatives et les projets des collectivités haïtiennes en matière d'aménagement de leurs territoires et de fournitures de services publics, notamment à travers les fonds locaux destinés à l'aménagement des communes des dix (10) départements du pays ;
- Améliorer les finances locales et la capacité de gestion des collectivités territoriales ;
- Contribuer à l'amélioration de la gestion des frontières haïtiennes ;
- Renforcer les capacités de gestion des délégations et vice-délégations dans les dix (10) départements du pays ;
- Mettre en place le dispositif de mitigation de risques et un système de protection des populations vulnérables contre les catastrophes naturelles à travers le renforcement des capacités d'intervention du Système National de Gestion des Risques et Désastres.

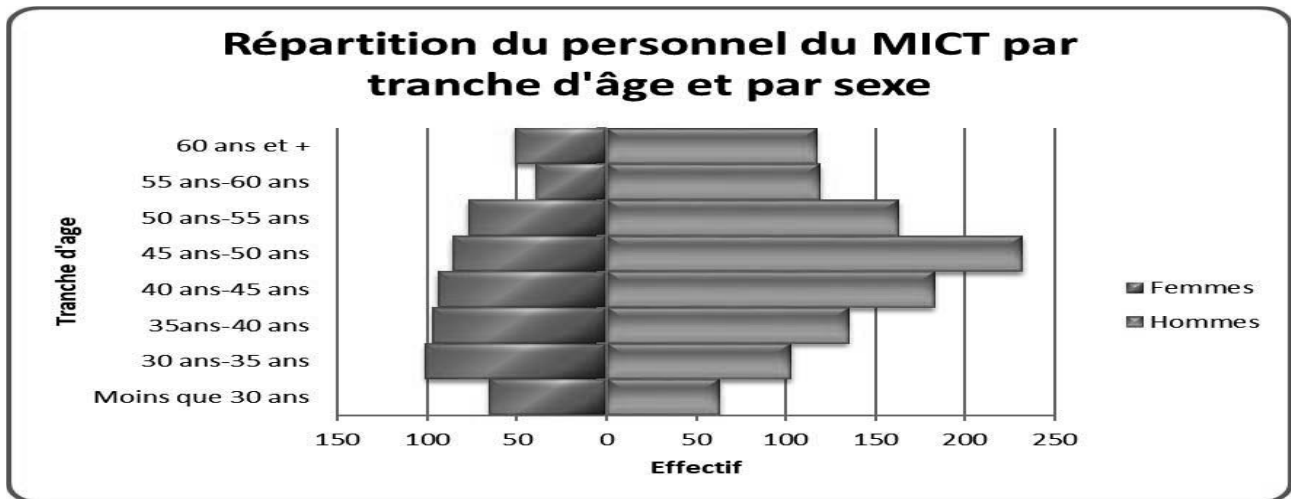
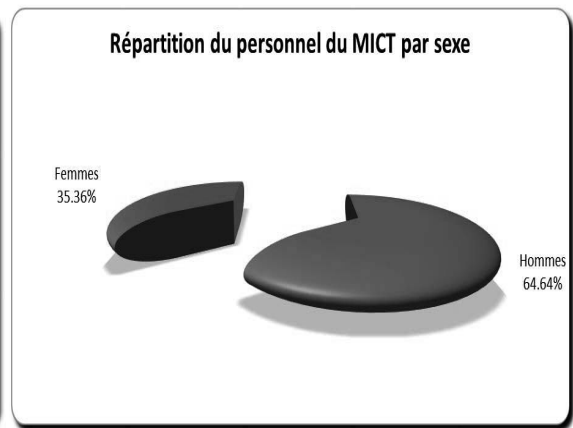
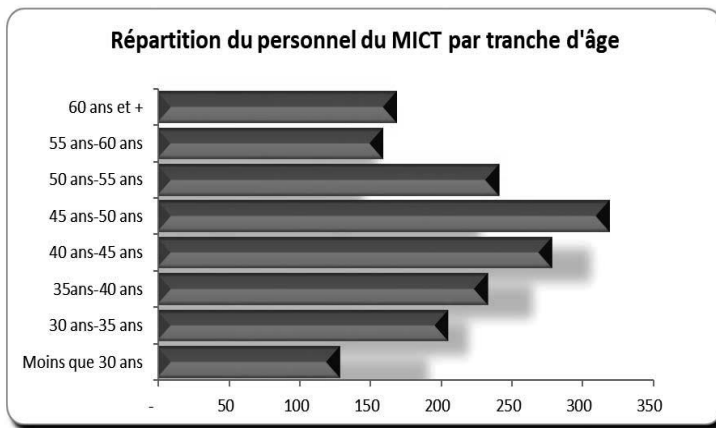
BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

d) Situation des agents publics permanents au mois de septembre 2020

o Effectif et masse salariale

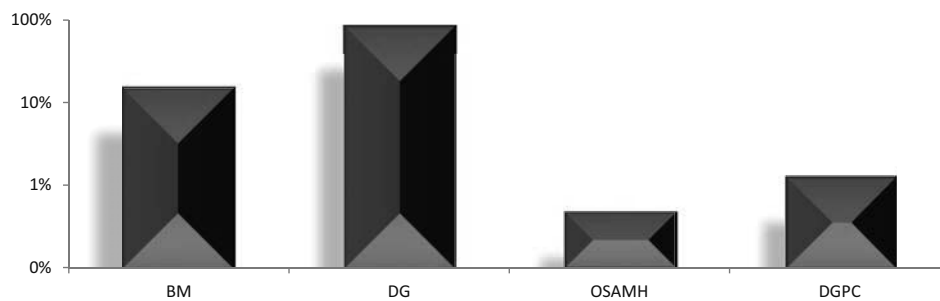
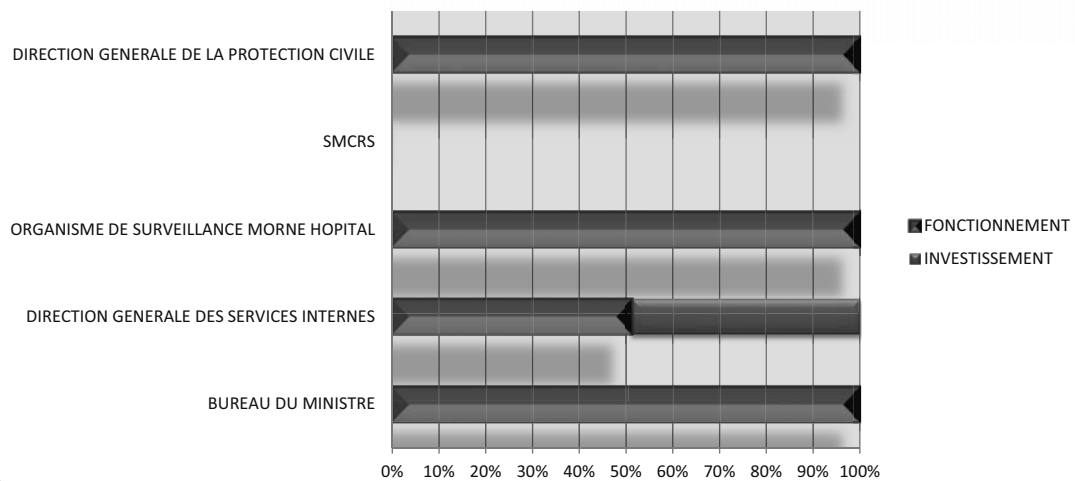
Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	1,115	610	1,725	46	52,191,110	30,256
Bureau du Ministre et Direction Générale	1,115	610	1,725	46	52,191,110	30,256
OSMH	-	-	-	-	-	-
SMCRS	-	-	-	-	-	-

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MICT



BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021**1216 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1216-1-11- BUREAU DU MINISTRE	586,762,494	-	586,762,494
1216-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	1,698,957,640	1,619,788,350	3,318,745,990
1216-1-15- ORGANISME DE SURVEILLANCE MORNE HOPITAL	18,587,639	-	18,587,639
1216-1-17- SMCRS	-	-	-
1216-1-18- DIRECTION GENERALE DE LA PROTECTION CIVILE	50,000,000	-	50,000,000
TOTAL	2,354,307,773	1,619,788,350	3,974,096,123

Pondération des crédits budgétaires 2020-2021 du MICT par section**Crédits budgétaires 2020-2021 du MICT par section et par nature**

**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021**1217.- MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

Le Ministère de la Défense Nationale est régi par le Décret du 9 octobre 2015. Ses principales mission et attributions sont :

- Assurer la défense du territoire terrestre, frontalier, maritime, fluvial et aérien de la République ;
- Assurer la sécurité et l'intégrité matérielle du territoire, de la population, et contribuer à la sécurité nationale dans toutes ses dimensions ;
- Participer au maintien de la paix sur tout le territoire de la République dans les cas de force majeure ;
- Participer à l'élaboration et à la coordination des mesures à prendre, en cas de guerre, de troubles civils ou de catastrophes naturelles ;
- Veiller au développement, à la modernisation et à l'entretien des infrastructures militaires ;
- Pourvoir au respect des Lois, mesures, alliances, conventions, accords, traités et autres instruments juridiques relatifs à la Défense ;
- Assurer le contrôle de la fabrication, l'achat, la vente, la distribution des armes de guerre, munitions, équipements et explosifs, sur le territoire national, conformément aux législations internationale et nationale ;
- Établir les cartes militaires de la République ;
- Élaborer et superviser la politique de formation et d'éducation professionnelles des membres des forces de défense en vue d'assurer leur polyvalence et leur intégration ;
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans nationaux de lutte contre les trafics-illicites de biens, de stupéfiants, d'armes et de personnes, la piraterie et le terrorisme, dans le cadre des accords, traités et conventions relatifs au crime transnational organisé ;
- Délivrer, s'il y a lieu, les permis de construire dans le voisinage d'un ouvrage à caractère militaire ;
- Contrôler l'acquisition, l'importation, l'exportation ainsi que l'utilisation de l'équipement et du matériel militaire ;
- Collecter et gérer toutes les informations relatives à la défense nationale ;
- Coordonner la participation des forces de défense aux tâches de développement ;
- Participer à l'organisation et à la supervision des activités du Service Civique Mixte Obligatoire (SCMO) en conformité avec les dispositions de l'Article 268 de la Constitution.

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021**a) Cadre légal, Mission et Attributions (suite)**

- Assurer la gestion des décorations militaires ;
- Participer à la lutte contre la cybercriminalité ;
- Participer à l'organisation et à la supervision du Service Militaire en conformité avec les dispositions de l'Article 268 de la Constitution ;
- Exercer toutes autres attributions découlant de sa mission en conformité avec la Constitution et la Loi.

b) Structure organisationnelle

Le Ministère de la Défense Nationale est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'État. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative et de Quatre (4) Directions Techniques ;
- Un (1) Service Externe.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2020-2021

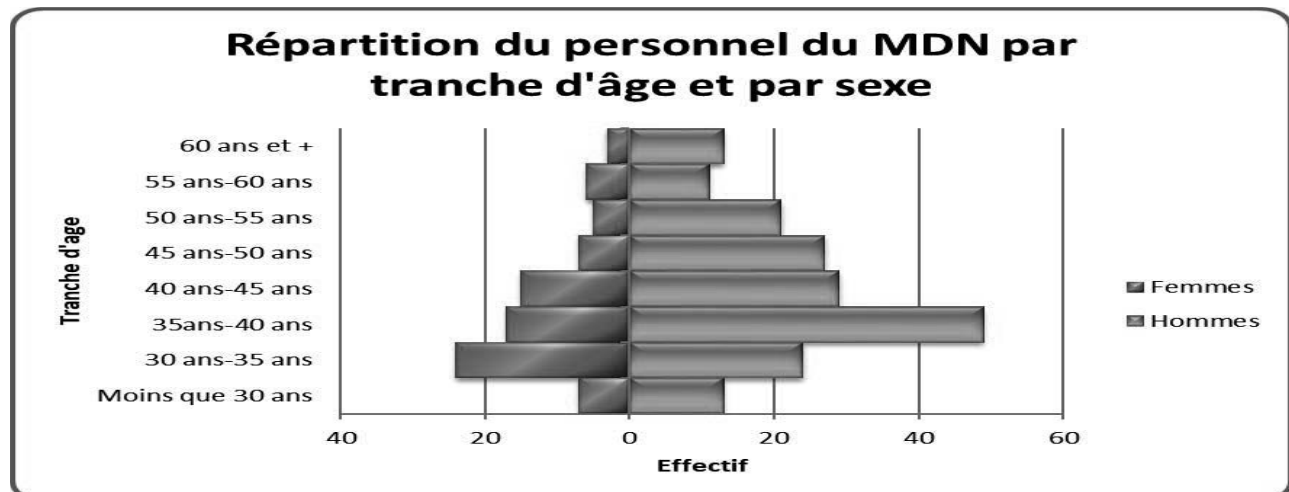
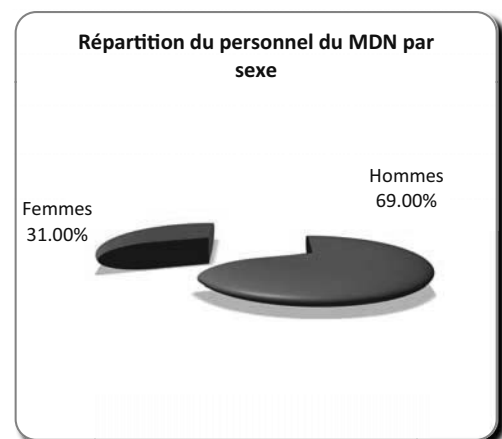
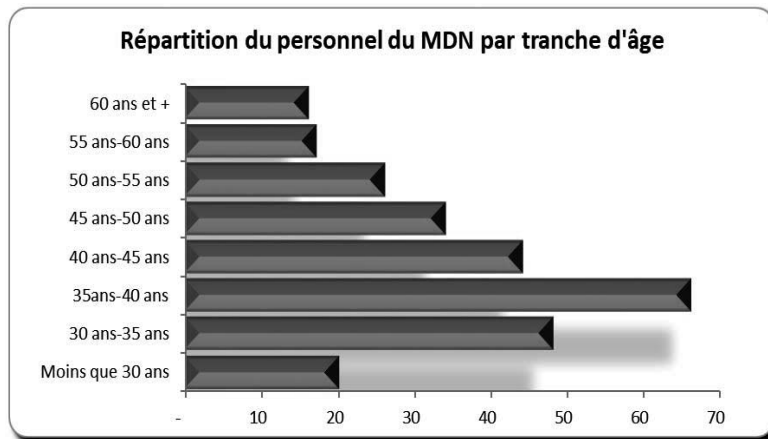
- Renforcer les capacités des Forces Armées d'Haïti en procédant à l'aménagement des infrastructures militaires ;
- Assister la population civile, en cas de catastrophes ou de situations d'urgence, notamment en renforçant les moyens destinés à la défense civile du territoire ;
- Engager les militaires des Forces Armées d'Haïti dans les opérations de nettoyage et de désinfection des rues ainsi que des bâtiments publics dans le cadre de la lutte contre la propagation de la pandémie de COVID-19.

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

- d) Situation des agents publics permanents au mois de septembre 2020
o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	187	84	271	42	8,209,830	30,295
Bureau du Ministre et Direction Générale	187	84	271	42	8,209,830	30,295

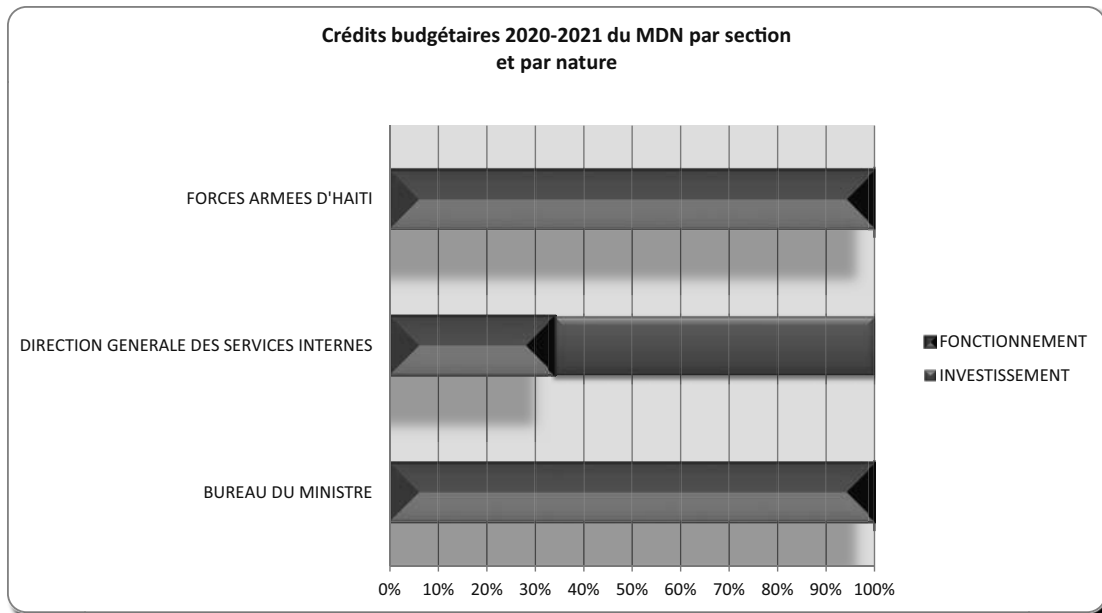
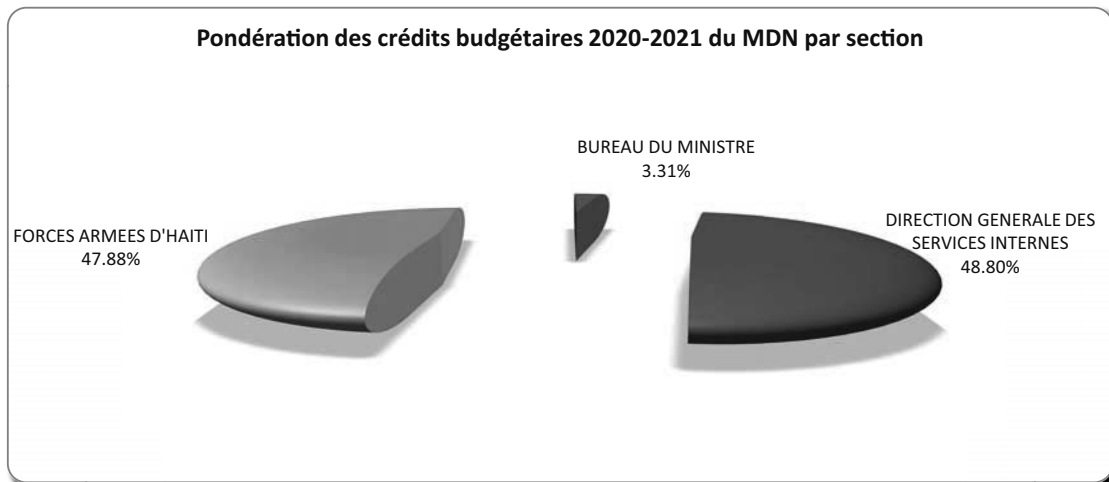
COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MDN



BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

1217 MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1217-1-11- BUREAU DU MINISTRE	99,040,885	-	99,040,885
1217-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	494,748,848	963,720,000	1,458,468,848
1217-1-13- FORCES ARMEES D'HAITI	1,431,000,000	-	1,431,000,000
TOTAL	2,024,789,733	963,720,000	2,988,509,733

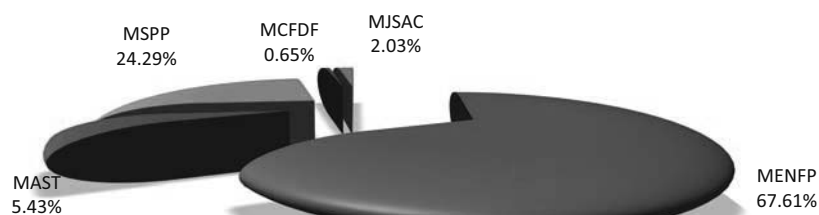


**POUVOIR EXÉCUTIF
SECTEUR SOCIAL**

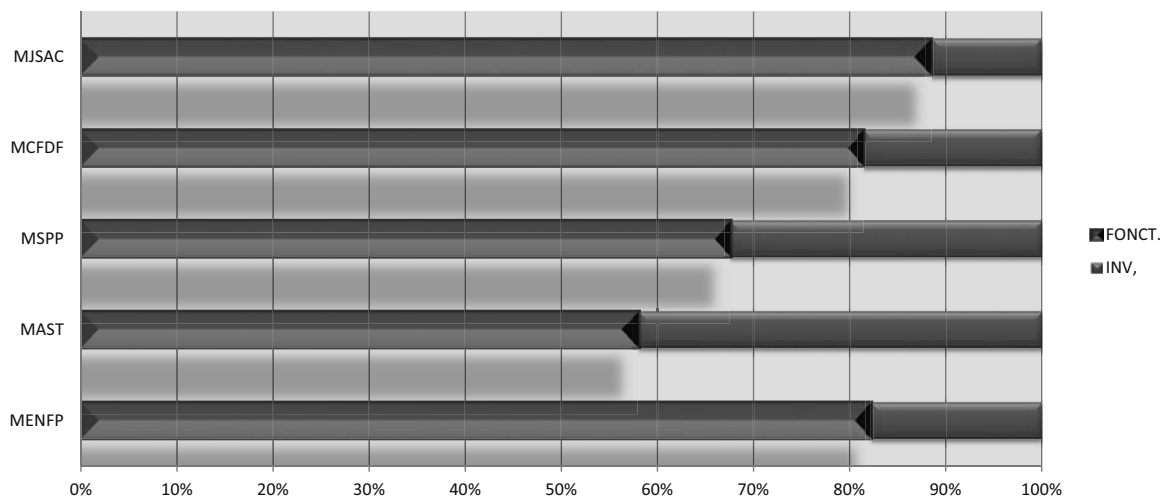
BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

ENTITE ADMINISTRATIVE	FONCT.	INV,	TOTAL
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L A FORM. PROFESS.	23,941,689,235	5,158,757,392	29,100,446,627
MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES	1,357,254,935	979,000,000	2,336,254,935
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION	7,070,411,636	3,383,617,304	10,454,028,940
MINISTERE A LA CONDITION FEMININE	228,460,660	52,000,000	280,460,660
MINISTERE DE LA JEUNESSE DES SPORTS ET DE L ACTION CIVIQUE	773,189,093	100,209,397	873,398,490
TOTAL	33,371,005,559	9,673,584,092	43,044,589,651

Pondération des crédits budgétaires 2020-2021 du secteur social par entité administrative



Crédits budgétaires 2020-2021 du secteur social par entité administrative



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021**1311.- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

Le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle est régi par le Décret du 8 mai 1989. Ses principales mission et attributions sont :

- Formuler et appliquer la politique du Pouvoir Exécutif dans les domaines de l'Éducation ;
- Élaborer la politique éducative nationale aux niveaux préscolaire, fondamental, secondaire et professionnel ;
- Veiller à l'application de la Politique Nationale d'Enseignement Supérieur ;
- Définir les objectifs d'enseignement et élaborer des programmes éducatifs conformes aux objectifs retenus ;
- Réaliser les activités relatives à l'administration de l'éducation notamment : la planification, la programmation, la promotion, le développement et l'application de l'éducation dans tous ses aspects et à tous les niveaux ;
- Autoriser le fonctionnement des établissements privés d'enseignement relevant de sa compétence ;
- Contrôler et évaluer les établissements d'enseignement tant du secteur public que du secteur privé ;
- Développer des programmes de recherche et d'expérimentation pédagogique ;
- Délivrer des Diplômes, titres et certificats nationaux et veiller à l'équivalence des études et à la validation des Diplômes, des Certificats et titres Etrangers avec les Organismes Nationaux Compétents ;
- Assurer la Coordination de l'assistance technique dans le domaine de l'Éducation.

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'État. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative, de neuf (9) Directions Techniques et de dix (10) Directions Départementales ;
- Quatre (4) Services Externes.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2020-2021

- Renforcer les capacités de planification, de suivi et d'évaluation du MENFP par la mise en place d'un système d'information fiable et régulièrement alimenté pour la prise de décision stratégique ;
- Établissement de cartes scolaires pour les niveaux préscolaire, fondamental, secondaire et centres de formation professionnelle dans toutes les communes du pays ;
- Améliorer la gouvernance et le pilotage du sous-secteur de la formation professionnelle à travers la construction et l'installation d'équipements dans les ateliers des écoles de formations professionnelles ;
- Restructuration des curricula et programmes en fonction de la nouvelle vision éducative ;
- Assurer l'accès équitable et la participation de tous les enfants à l'éducation préscolaire et fondamentale ;
- Accroître la part du secteur public dans les deux premiers cycles du fondamental à travers la réhabilitation d'anciennes écoles et la construction de nouvelles écoles dans les 10 départements géographiques du pays ;
- Améliorer la qualité de l'éducation et l'efficacité interne du sous-secteur fondamental par la mise en place d'un dispositif de formation sanctionnée par un diplôme des enseignants ;
- Développer et organiser des modules de formation spécifiques à l'intention des enseignants en charge des enfants non scolarisés ;
- Étendre le nouveau secondaire dans les 10 départements du pays ;

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

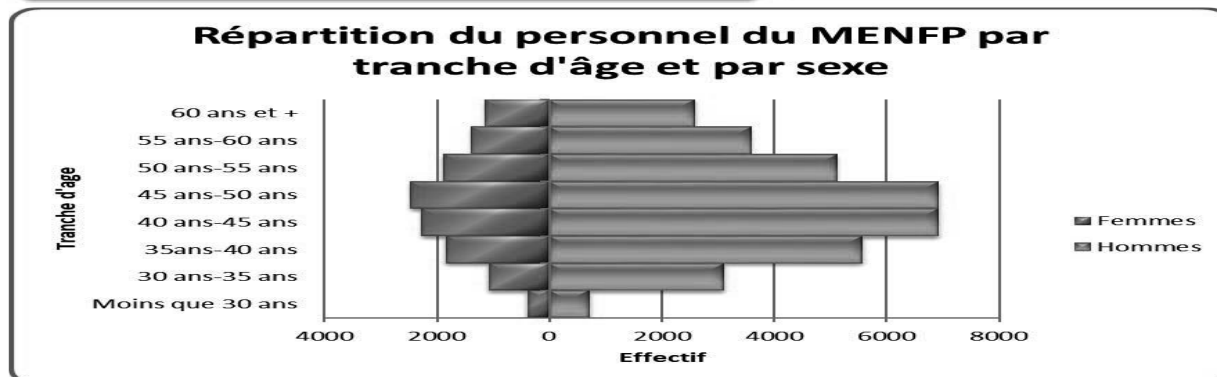
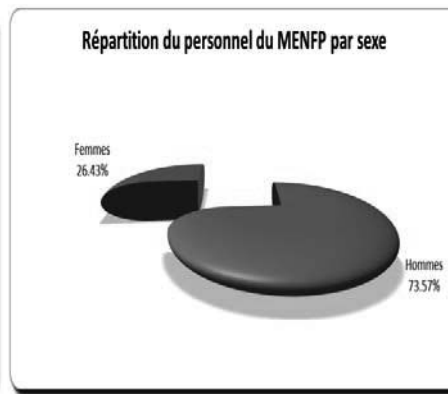
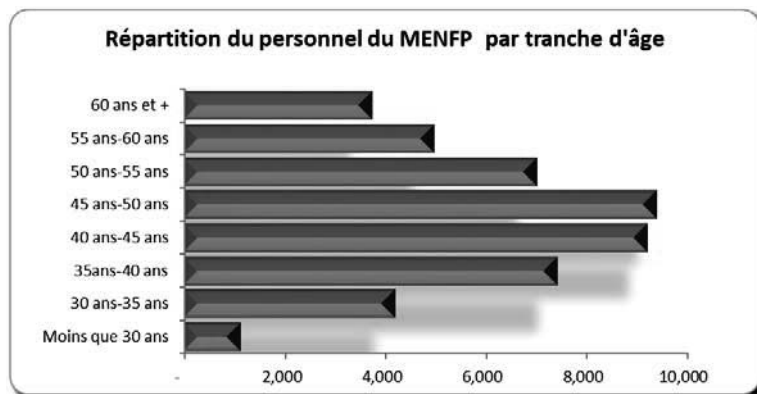
- Poursuivre la campagne de vulgarisation et sensibilisation à l'intention de tous les acteurs éducatifs et du grand public sur les initiatives liées la scolarisation universelle et la réforme du fondamental ;
- Améliorer les fournitures de services de cantines scolaires ;
- Améliorer la coordination des opérateurs du secteur éducatif haïtien ;
- Améliorer l'accès et la qualité de l'enseignement supérieur en région à travers le renforcement des universités publiques ;
- Développer l'alphabétisation et promouvoir l'éducation non formelle de qualité en augmentant les possibilités d'intégration des alphabétisés à la vie socio-économique par la mise en place de nouveaux dispositifs efficaces ;
- Poursuivre la lutte contre les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire ;
- Développer de nouvelles stratégies d'apprentissage dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

d) Situation des agents publics permanents au mois de septembre 2020

o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	34,515	12,397	46,912	46	868,524,326	18,514
Bureau du Ministre et Direction Générale	33,682	12,082	45,764	49	842,187,876	18,403
SEA	-	-	-	-	-	-
CNHCU	17	8	25	50	881,420	17,742
INFP	801	300	1,101	49	24,522,430	22,273
ONAPE	15	7	22	37	932,600	42,391

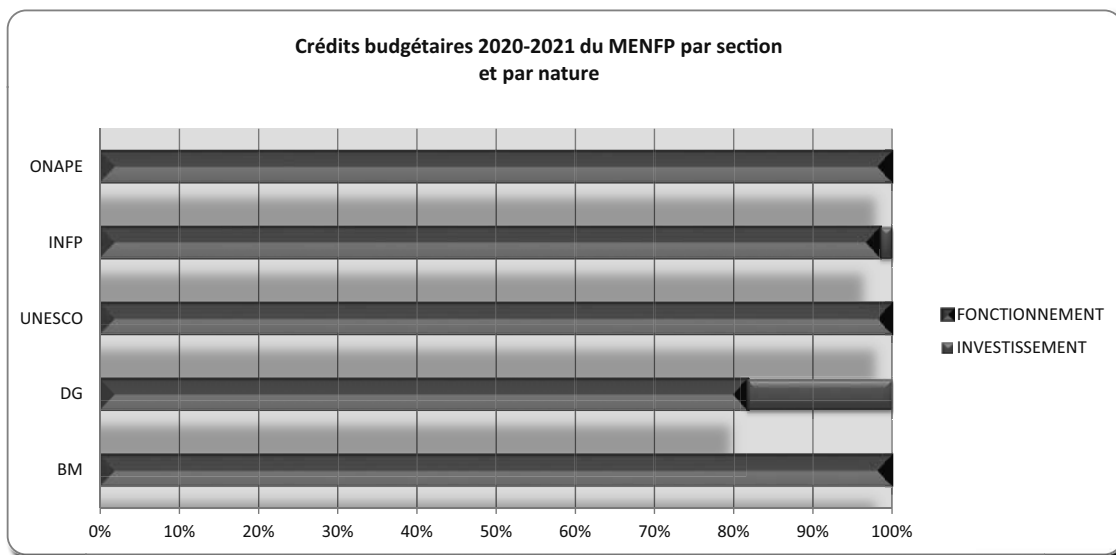
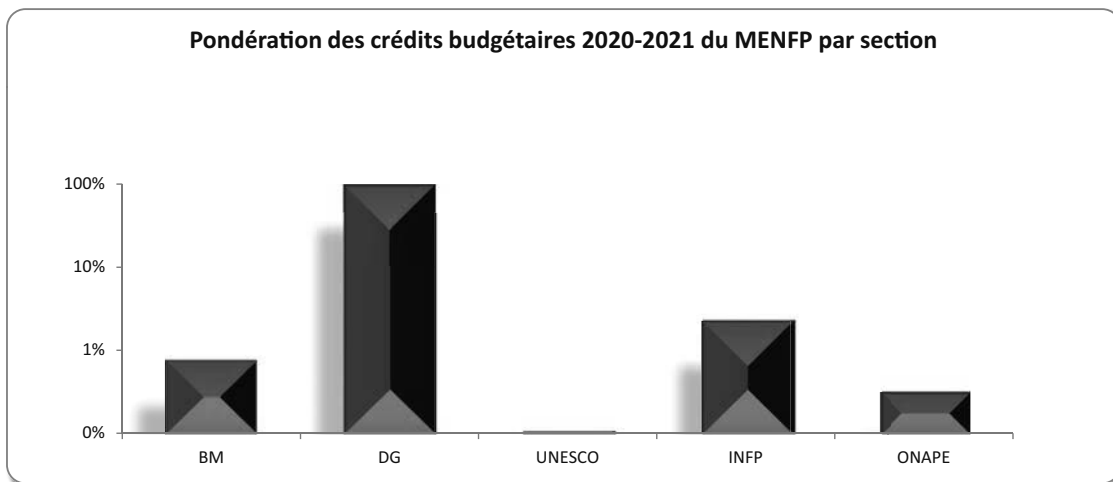
COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MENFP



BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

1311 MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1311-1-11- BUREAU DU MINISTRE	220,176,052	-	220,176,052
1311-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	22,950,697,700	5,148,757,392	28,099,455,092
1311-1-15- COMMISSION NLE DE COOPERATION AVEC L'UNESCO	30,571,407	-	30,571,407
1311-1-17- INSTITUT NATIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE	648,892,853	10,000,000	658,892,853
1311-1-18- OFFICE NATIONAL DE PARTENARIAT	91,351,223	-	91,351,223
TOTAL	23,941,689,235	5,158,757,392	29,100,446,627



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DU TRAVAIL**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021**1312.- MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DU TRAVAIL****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

Le Ministère des Affaires Sociales et du Travail est régi par le Décret du 25 octobre 1983. Ses principales mission et attributions sont :

- Définir et exécuter la politique sociale du Gouvernement ;
- Veiller au respect de la liberté du travail et des obligations qui en découlent ;
- Assurer la protection du travailleur, tant dans le secteur formel qu'informel et l'harmonie du travail et du capital ;
- Établir un régime approprié de sécurité sociale contre les risques physiologiques, économiques, sociaux et autres ;
- Créer, autoriser, encourager et superviser les œuvres de prévoyance et d'assistance sociale tant publiques que privées ;
- Assurer, sur le plan Technique et Administratif, le contrôle et la supervision de toutes les institutions de Défense Sociale ;
- Entretenir des rapports avec les Organismes Internationaux de travail et d'Affaires Sociales ;
- Recommander et préparer la participation du Gouvernement aux Congrès et Conférences sur les Affaires Sociales.

b) Structure organisationnelle

Le Ministère des Affaires Sociales et du Travail est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'État. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative, de cinq (5) Directions Techniques et de quatre (4) Directions Départementales ;
- Quatre (4) Services Externes.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2020-2021

- Poursuivre l'aide aux familles défavorisées en renforçant le programme de lutte contre la faim et l'exclusion sociale ;
- Améliorer les conditions de vie des personnes et des familles à faible revenu ;
- Mettre en place des services structurés d'accompagnement pour les personnes handicapées ;
- Renforcer les structures d'accueil et les centres d'hébergement pour la réinsertion sociale des enfants des rues et des rapatriés ;
- Améliorer l'offre de services visant le respect des personnes âgées à travers le renforcement des capacités des centres d'hébergement pour les personnes du 3ème âge.

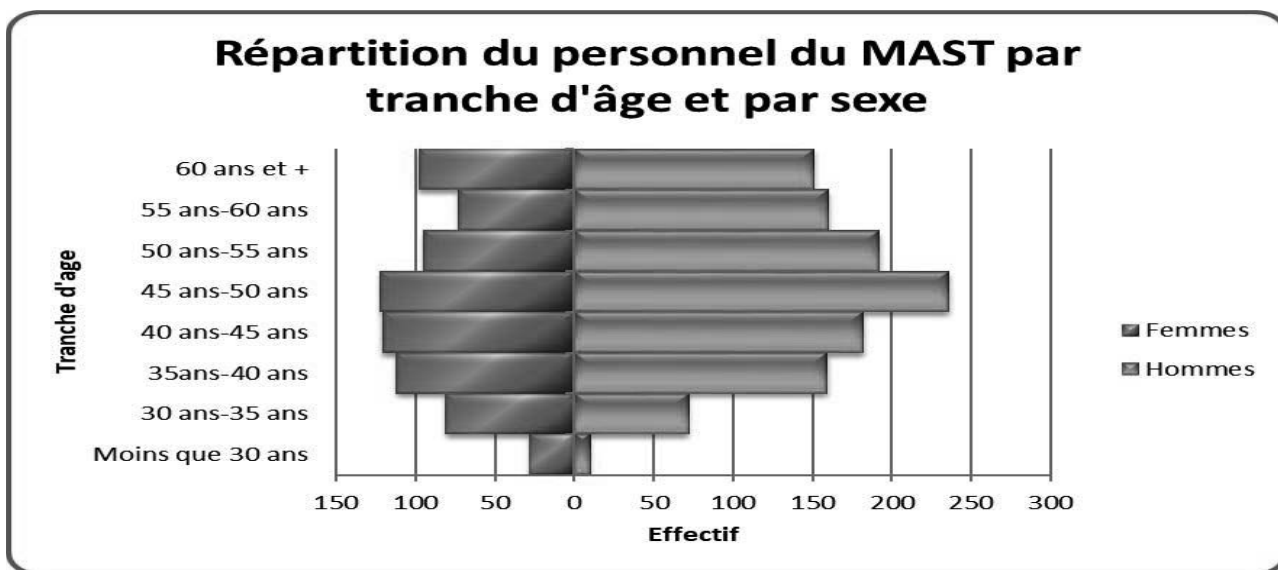
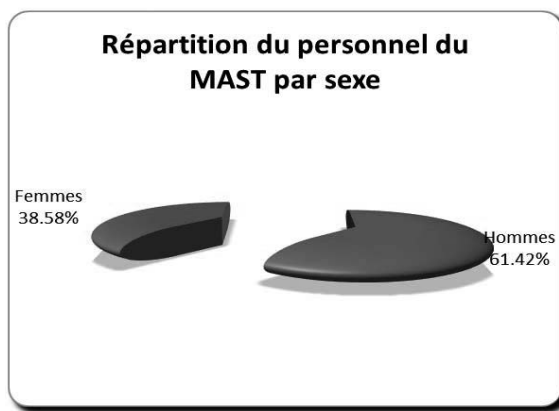
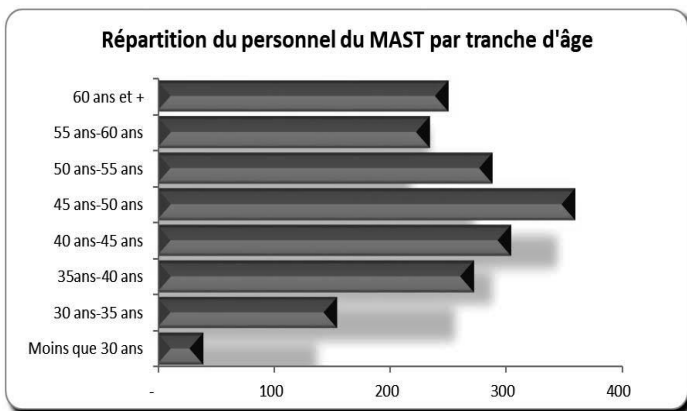
BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

d) Situation des agents publics permanents au mois de septembre 2020

o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	1,162	730	1,892	47	48,181,760	25,466
Bureau du Ministre et Direction Générale	912	537	1,449	48	37,073,520	25,586
IBESR	53	50	103	53	2,535,920	47,988
EPPLS	89	42	131	47	3,480,810	74,386
ONM	70	79	149	43	3,583,290	83,332
SEIPH	38	22	60	43	1,508,220	25,137

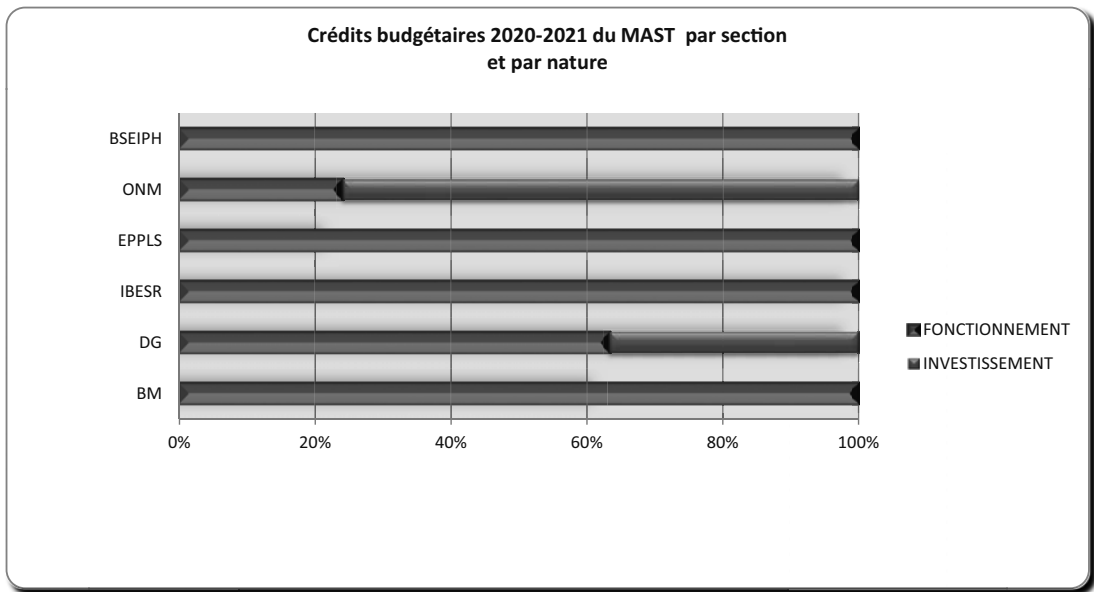
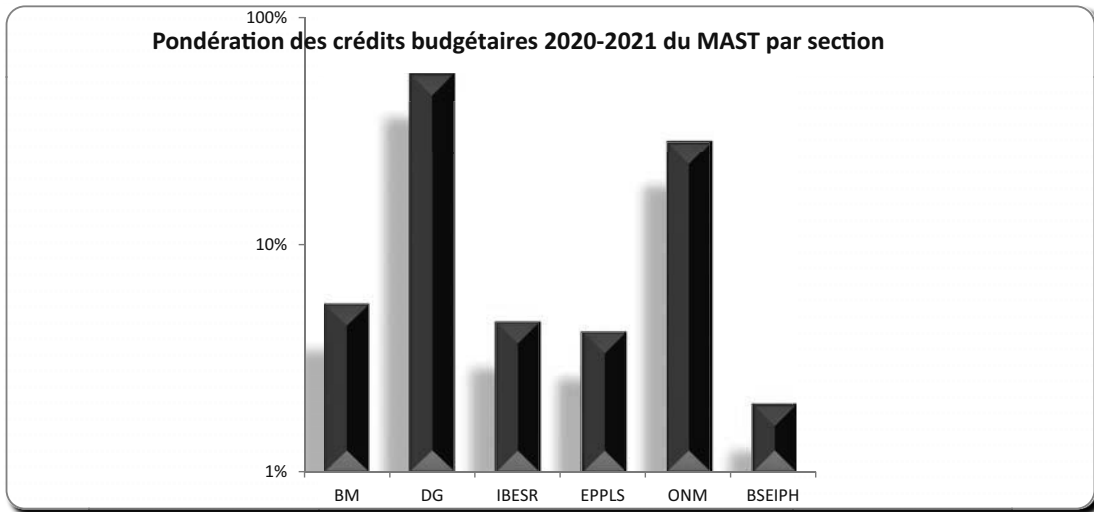
COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MAST



BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

1312 MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DU TRAVAIL

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1312-1-11- BUREAU DU MINISTRE	126,853,091	-	126,853,091
1312-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	825,583,112	479,000,000	1,304,583,112
1312-1-13- INSTITUT DU BIEN ETRE SOCIAL ET DE RECHERCHES	105,747,781	-	105,747,781
1312-1-14- E.P.P.L.S	95,502,331	-	95,502,331
1312-1-15- OFFICE NATIONAL DE LA MIGRATION	157,621,572	500,000,000	657,621,572
1312-1-17- BUREAU DU SECRETAIRE D'ETAT AUX HANDICAPES	45,947,047	-	45,947,047
TOTAL	1,357,254,935	979,000,000	2,336,254,935



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE
ET DE LA POPULATION**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021**1313.- MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

Le Ministère de la Santé Publique et de la Population est créé et régi par le Décret du 17 novembre 2005. Ses principales mission et attributions sont :

- Concevoir, définir, concrétiser et évaluer la politique sanitaire et démographique du Pouvoir Exécutif ;
- Promouvoir et valoriser la santé individuelle et collective et entreprendre les actions nécessaires en vue de l'épanouissement progressif de la personne humaine ;
- Créer et conserver les conditions généralement quelconques susceptibles de maintenir la santé collective ainsi que l'équilibre physique, mental et social de l'individu ;
- Mettre en place un système qui garantit la prestation de soins médico-sanitaires efficaces à tous les citoyens ;
- Participer à la réhabilitation de tous les citoyens frappés d'incapacité physique ou mentale et les aider à intégrer la vie collective ;
- Coordonner, réglementer, superviser et inspecter les activités des organismes régionaux, communaux et privés dans le domaine de la santé publique ;
- Établir les normes et spécifications relatives à la construction, la restauration ou l'agrandissement des édifices destinés à fournir des services de santé ;
- Formuler, évaluer et exécuter des plans de santé ;
- Établir les normes techniques sanitaires et veiller à leur application en tout ce qui a trait aux aliments, à l'eau potable, aux produits pharmaceutiques et cosmétiques utilisés par l'homme ;
- Établir les normes techniques sanitaires destinées à protéger la santé des citoyens contre les risques provoquées par certains développements agricoles, industriels ou urbains ;
- Enregistrer et contrôler les titres de professions médicales et paramédicales et s'assurer de l'exercice de toute profession ou activité en relation quelconque avec la santé ;
- Collaborer avec les associations professionnelles du monde médical et paramédical ;
- Établir conjointement avec les autres Ministères les normes techniques sanitaires relatives à l'hygiène publique, aux bâtiments et installations à l'usage de l'homme ;
- Participer avec les organismes intéressés à la lutte contre les épidémies, les inondations et autres calamités publiques;
- Participer à toutes activités liées à des traités, conventions, protocoles, déclarations, actes, pactes, accords et autres instruments internationaux intéressant le domaine de la santé ;
- Entretenir des relations avec les organismes étrangers et internationaux compétents dans le domaine de la santé;
- Recommander et préparer la participation du gouvernement aux congrès et conférences sur la santé ;
- Participer à l'étude, à la définition et à l'exécution de la stratégie globale de la population.

b) Structure organisationnelle

Le Ministère de la Santé Publique et de la Population est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'État. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative, de quatorze (14) Directions Techniques ou assimilées, de quatre (4) Unités de Coordination, de deux (2) Écoles de Formation et de dix (10) Directions Départementales ;
- Un (1) Service Externe.

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

c) Objectifs pour l'année fiscale 2020-2021

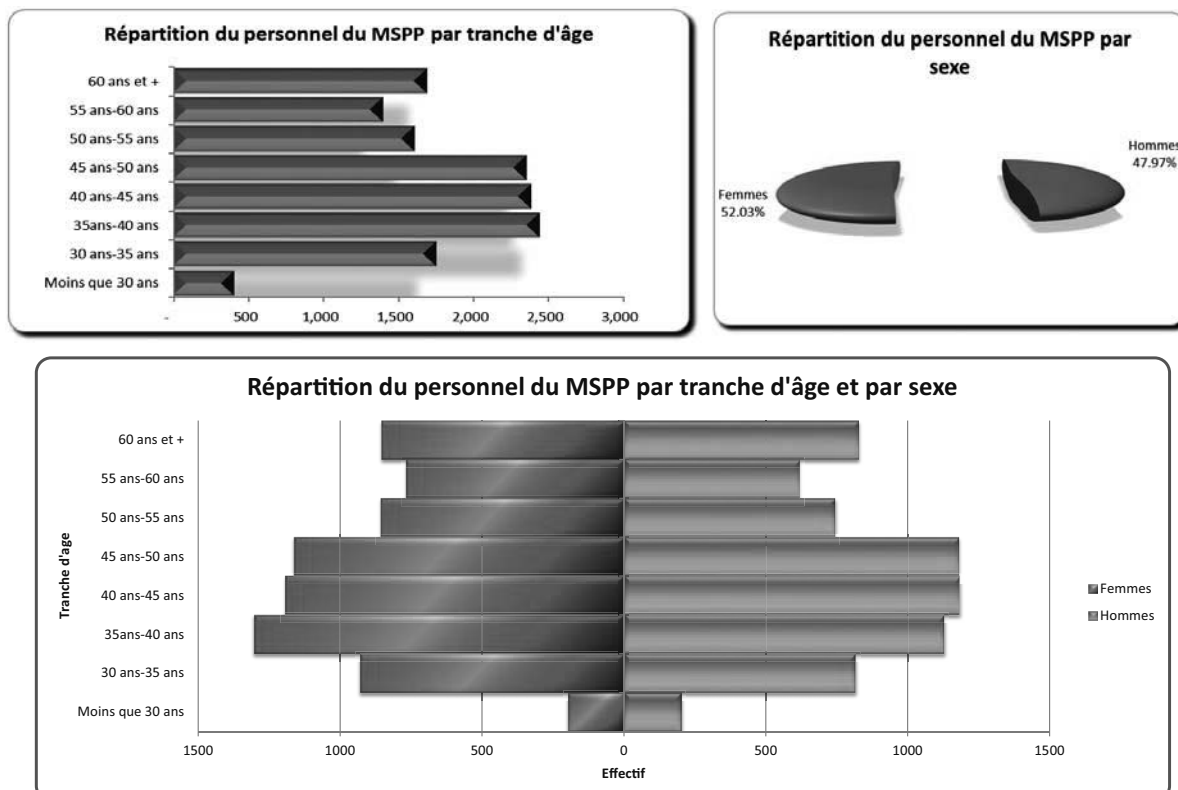
- Assurer la réduction de la morbidité et de la mortalité en améliorant la qualité de la prise en charge des pathologies (diarrhée, infections respiratoires aiguës, fièvre, anémie...) et en luttant contre les maladies courantes ;
- Renforcer la couverture vaccinale et intensifier la lutte contre les maladies endémiques et les épidémies ;
- Améliorer l'offre sanitaire régionale avec notamment la construction et la réhabilitation des infrastructures sanitaires (hôpitaux départementaux et communaux, institutions de santé, centres ambulanciers régionaux,...) ;
- Consolider les acquis des programmes de lutte et de prévention contre les maladies transmissibles ;
- Améliorer les conditions d'utilisation des hôpitaux publics et aménager les bureaux administratifs départementaux et résidences de personnel médical au niveau des départements ;
- Garantir la disponibilité des médicaments, des matériels et équipements sanitaires ;
- Sensibiliser le public aux problèmes de santé mentale et lutter contre la stigmatisation ;
- Renforcer les dispositifs d'urgence dans les hôpitaux départementaux ;
- Assurer la mise en œuvre du plan de gestion de la crise de la pandémie de COVID-19.

d) Situation des agents publics permanents au mois de septembre 2020

o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	6,691	7,256	13,947	45	291,680,250	20,913

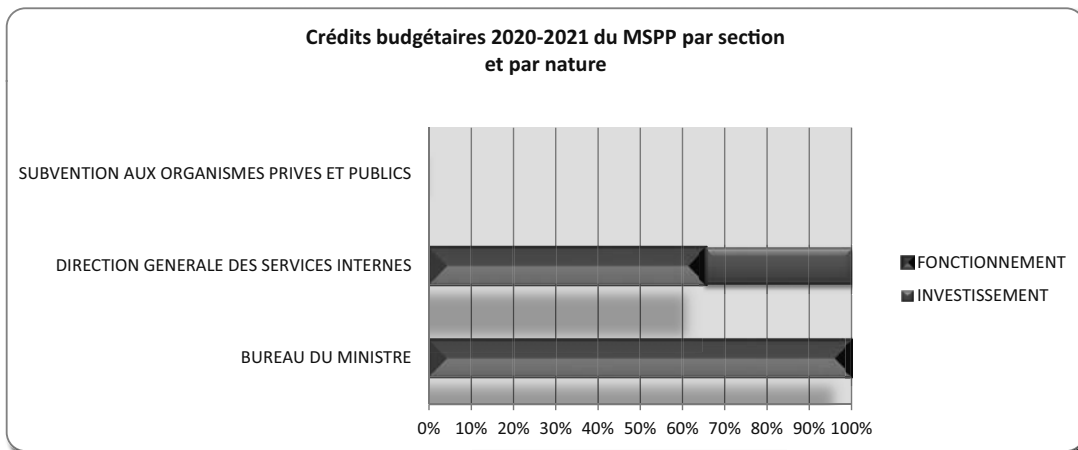
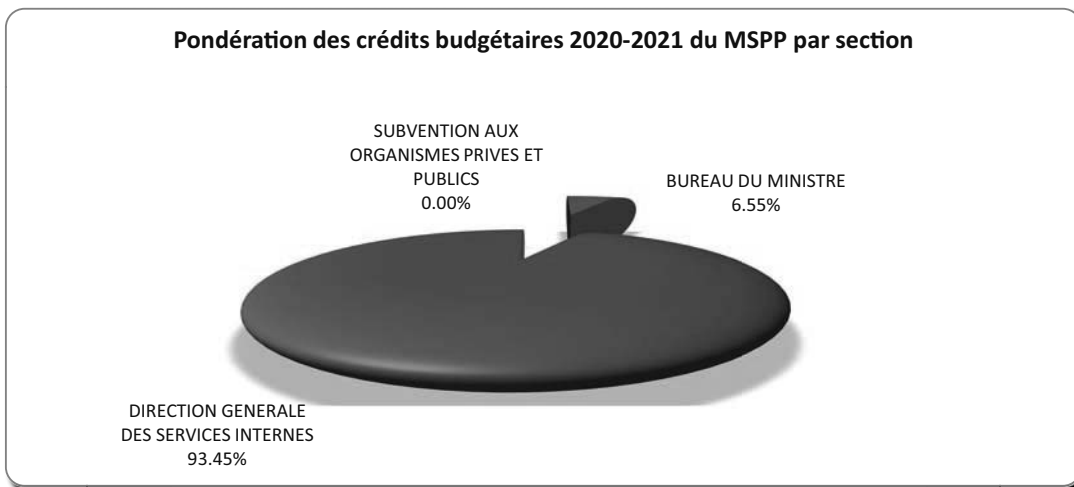
COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MSPP



BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

1313 MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1313-1-11- BUREAU DU MINISTRE	684,737,076	-	684,737,076
1313-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	6,385,674,560	3,383,617,304	9,769,291,863
1313-1-14- SUBVENTION AUX ORGANISMES PRIVES ET PUBLICS	-	-	-
TOTAL	7,070,411,636	3,383,617,304	10,454,028,940



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE À LA CONDITION FÉMININE
ET AUX DROITS DES FEMMES**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021**1314.- MINISTÈRE À LA CONDITION FÉMININE ET AUX DROITS DE LA FEMME****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

Le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme est créé et régi par le Décret du 14 août 1995. Ses principales mission et attributions sont :

- Définir la politique sectorielle du Ministère ;
- Orienter, diriger, coordonner, contrôler, superviser, évaluer les activités du Ministère ;
- Présenter et défendre par-devant la Chambre Législative, les projets de Loi du Pouvoir Exécutif ;
- Veiller à l'exécution des actes que le MCFDF signe et contresigne ;
- Préparer et présenter au Conseil des Ministres les rapports sur sa gestion ;
- Élaborer et présenter aux Institutions compétentes les avant-projets de budget de son Ministère ;
- Exercer son pouvoir de tutelle et de contrôle conformément aux Lois en vigueur ;
- Connaître et résoudre les conflits au sein du Ministère.

b) Structure organisationnelle

Le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'État. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative et de trois (3) Directions Techniques

c) Objectifs pour l'année fiscale 2020-2021

- Promouvoir les droits pour l'équité de genre et renforcer la sécurité ainsi que la protection des femmes ;
- Favoriser l'insertion sociale et économique des femmes et filles mères en situation de vulnérabilité ;
- Promouvoir des opportunités économiques pour les femmes par la mise en place des mécanismes de financements des activités génératrices de revenus ;
- Renforcer les structures d'accueil dans les centres d'hébergement pour la réinsertion sociale des enfants de rues, des rapatriés et des femmes victimes de violence ;
- Organiser des campagnes de sensibilisation auprès des filles et femmes dans les milieux carcéraux et les marchés publics afin de limiter la propagation de la pandémie de COVID-19.

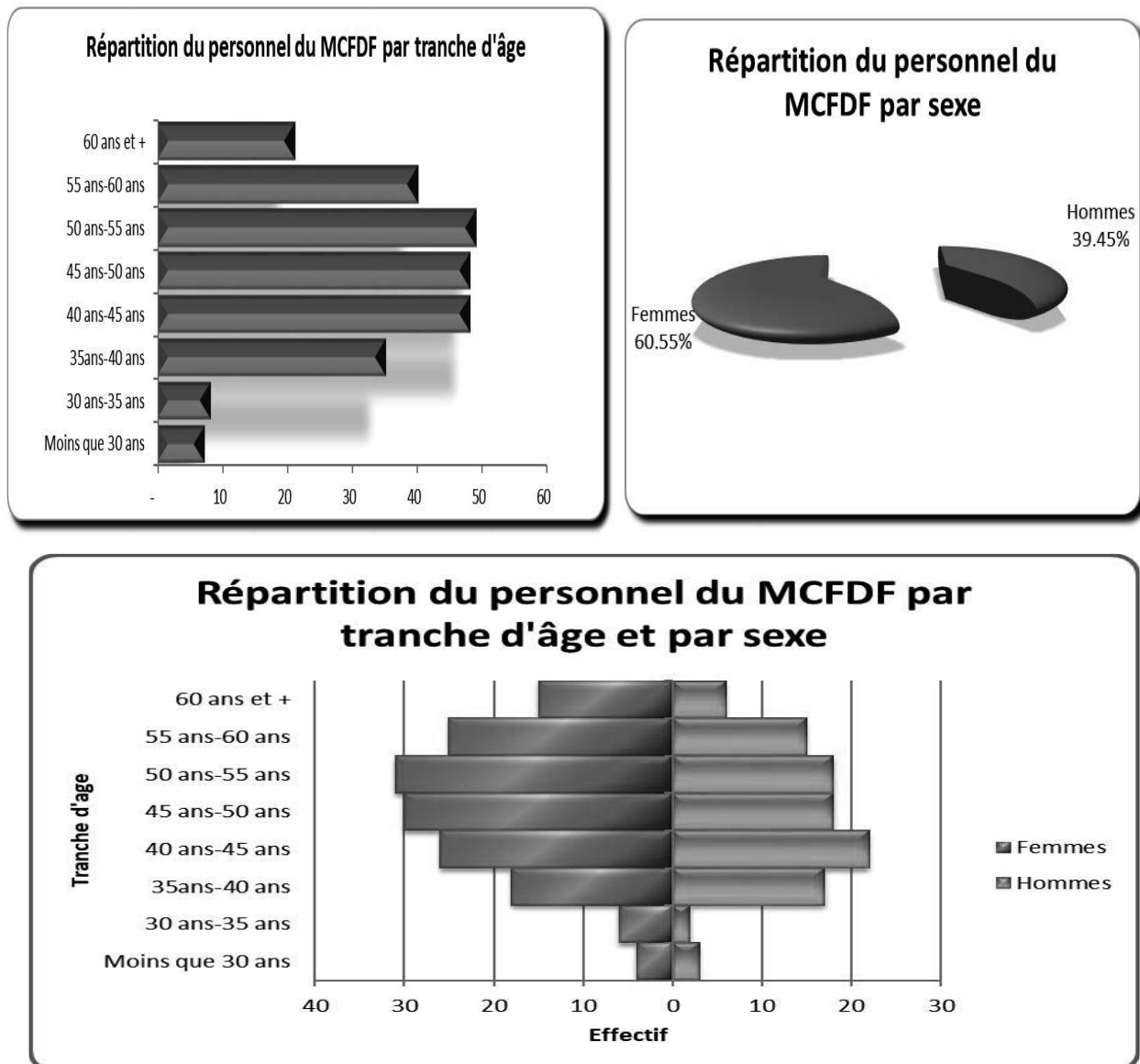
BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

d) Situation des agents publics permanents au mois de septembre 2020

o Effectif et masse salariale

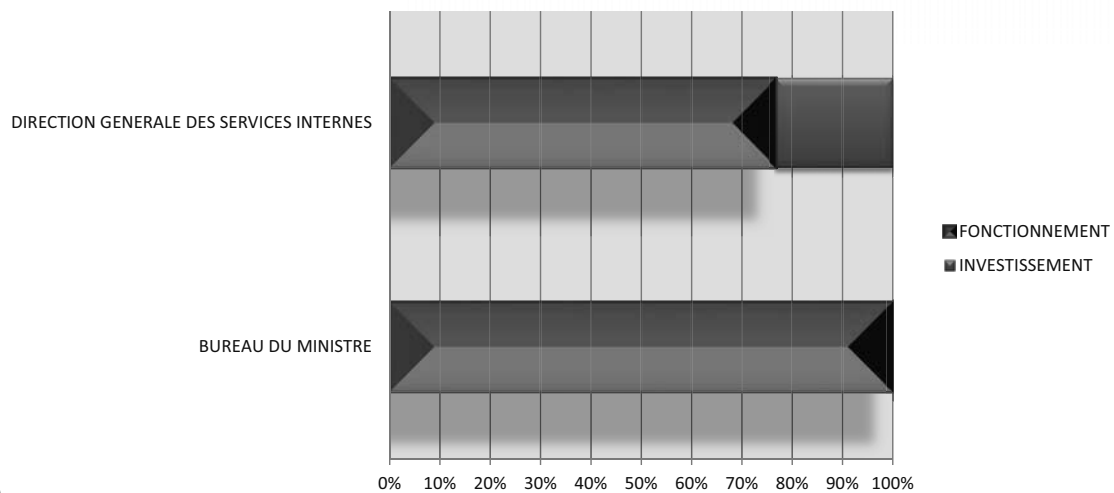
Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	101	155	256	48	7,634,510	29,822
Bureau du Ministre et Direction Générale	101	155	256	48	7,634,510	29,822

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MCFDF



BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021**1314 MINISTERE A LA CONDITION FEMININE ET AUX DROITS DE LA FEMME**

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1314-1-11- BUREAU DU MINISTRE	57,204,664	-	57,204,664
1314-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	171,255,995	52,000,000	223,255,995
TOTAL	228,460,660	52,000,000	280,460,660

Pondération des crédits budgétaires 2020-2021 du MCFDF par section**Crédits budgétaires 2020-2021 du MCFDF par section et par nature**

**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS ET DE L'ACTION CIVIQUE**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021**1315.- MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'ACTION CIVIQUE****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

Cadre légal : Non disponible

Les principales mission et attributions du MJSAC sont :

- Formuler la politique du gouvernement en matière de sport, de jeunesse et de civisme et mettre en œuvre cette politique ;
- Développer, coordonner et superviser les activités physiques et sportives ;
- Intégrer la culture sportive dans l'éducation à tous les niveaux ;
- Promouvoir la vie associative et l'encadrement de la jeunesse ;
- Promouvoir et participer à la formation des cadres sportifs.

b) Structure organisationnelle

Le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'État. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative, de trois (3) Directions Techniques et de dix (10) Directions Départementales.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2020-2021

- Améliorer les conditions de pratiques du sport au niveau individuel et professionnel par l'entremise de la réhabilitation d'infrastructures sportives ;
- Promouvoir et développer le sport féminin sur tout le territoire national ;
- Mettre en place des stratégies de détection et de formation des jeunes talents sportifs en collaboration avec les fédérations ;
- Assurer une couverture adéquate du territoire national en infrastructures sportives ;
- Lutter contre l'usage de stupéfiants et de substances psychotropes par la mise en place d'espaces d'échanges et d'épanouissement pour les jeunes ;
- Améliorer les normes nationales sur l'emploi en vue de lutter efficacement contre le chômage et la pauvreté des jeunes ;
- Promouvoir et développer le sens du civisme et du patriotisme chez les jeunes sur tout le territoire national.

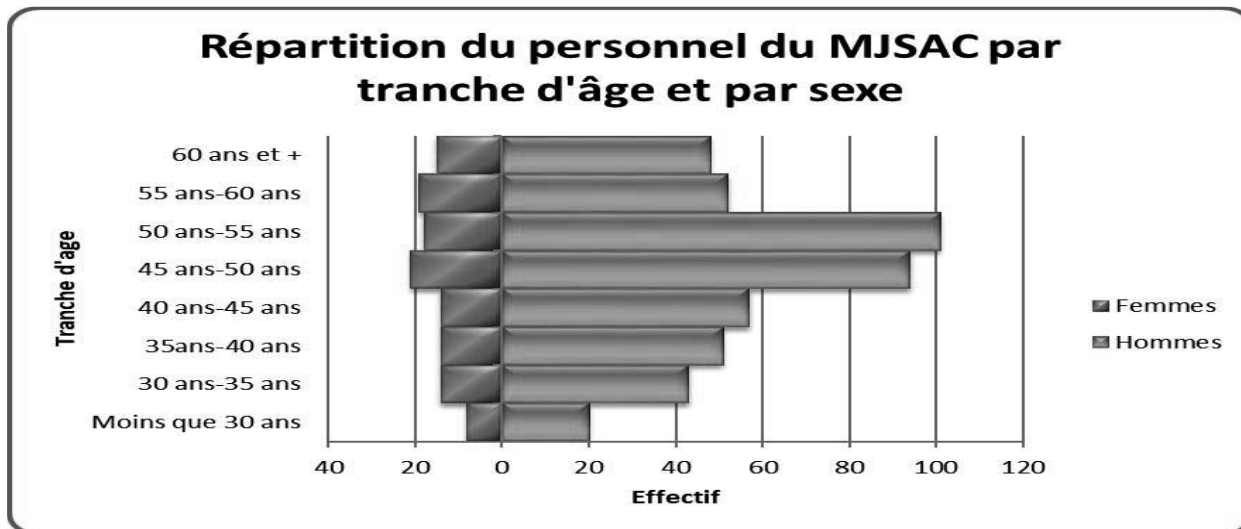
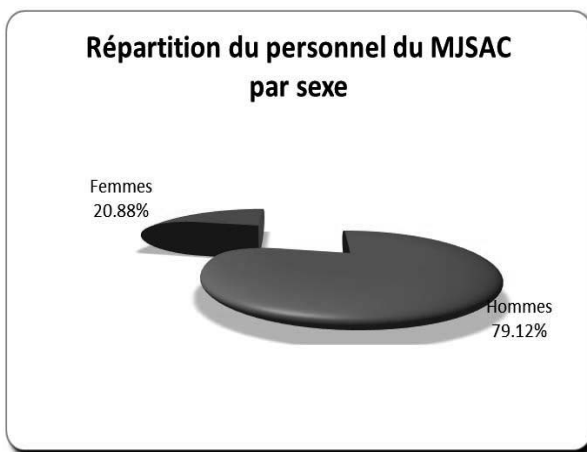
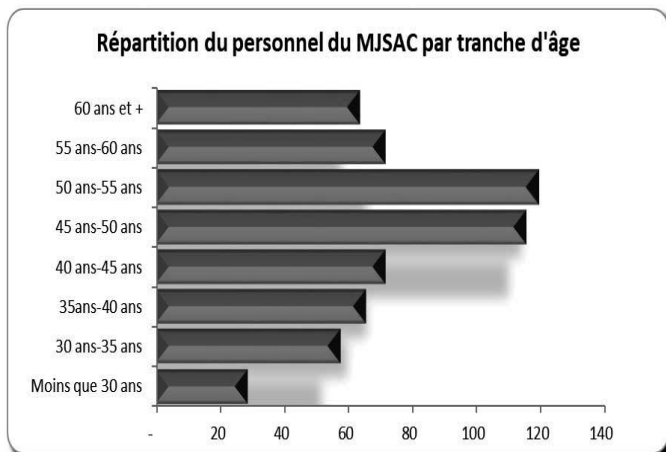
BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

d) Situation des agents publics permanents au mois de septembre 2020

o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	466	123	589	49	17,406,460	29,553
Bureau du Ministre et Direction Générale	466	123	589	49	17,406,460	29,553

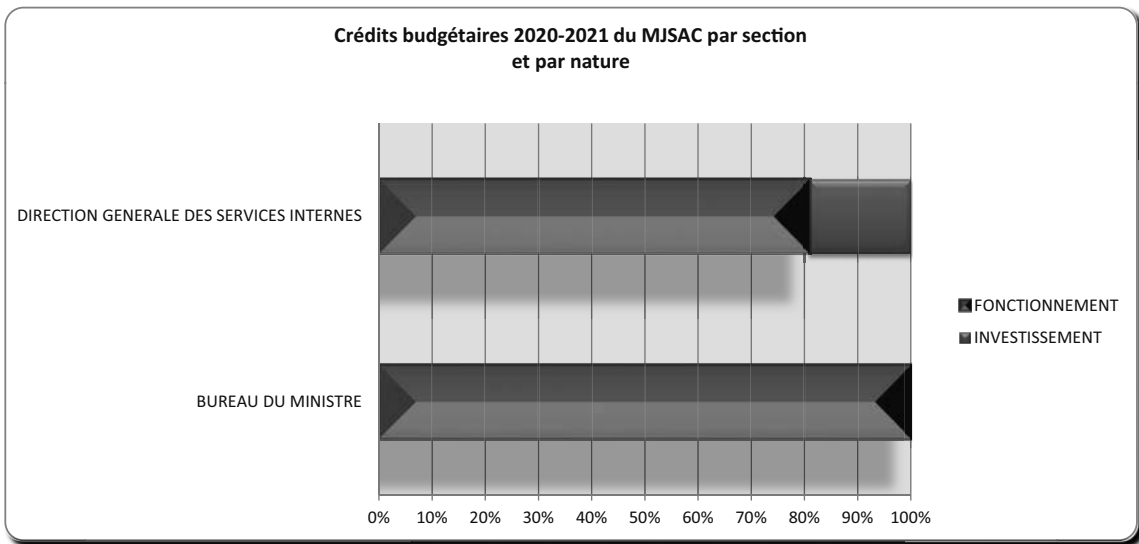
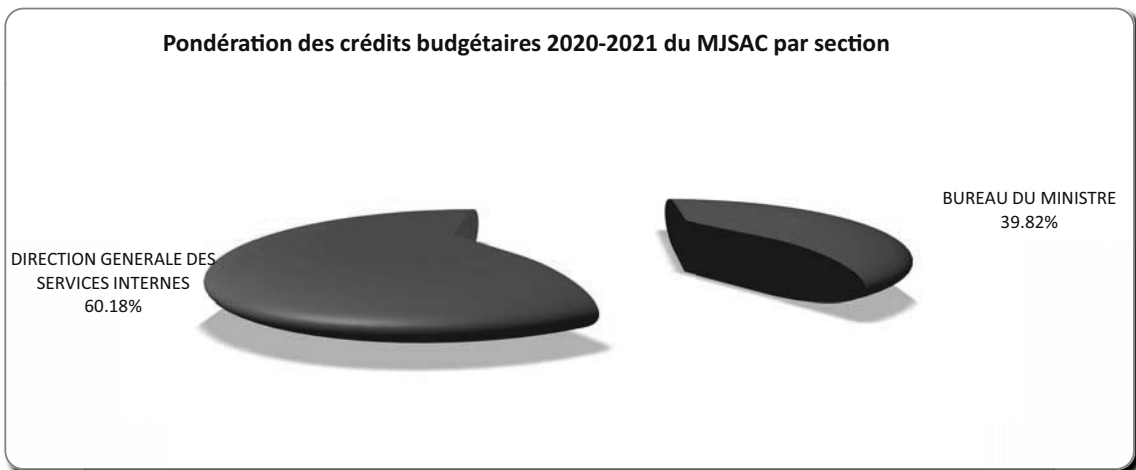
COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MJSAC



BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

1315 MINISTERE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'ACTION CIVIQUE

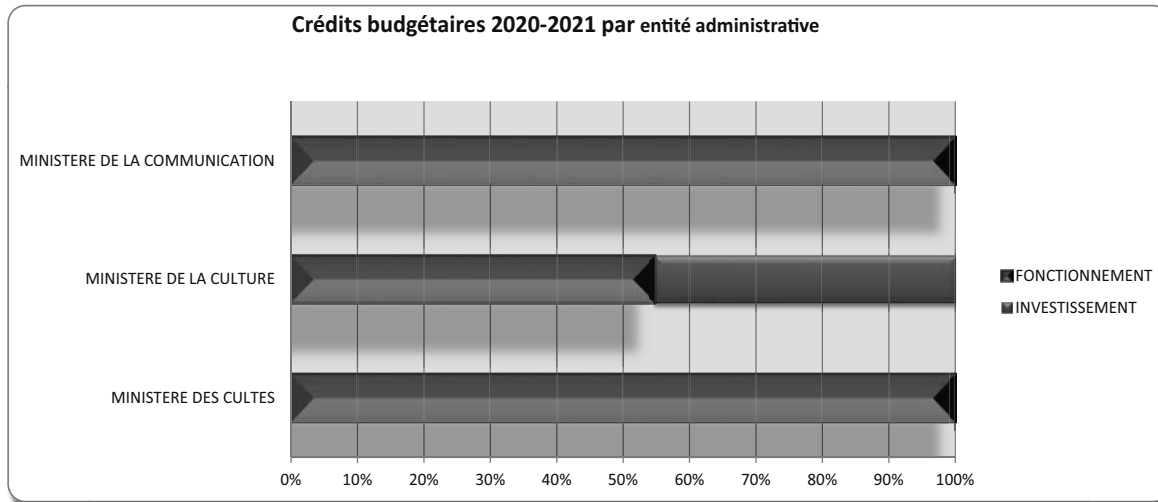
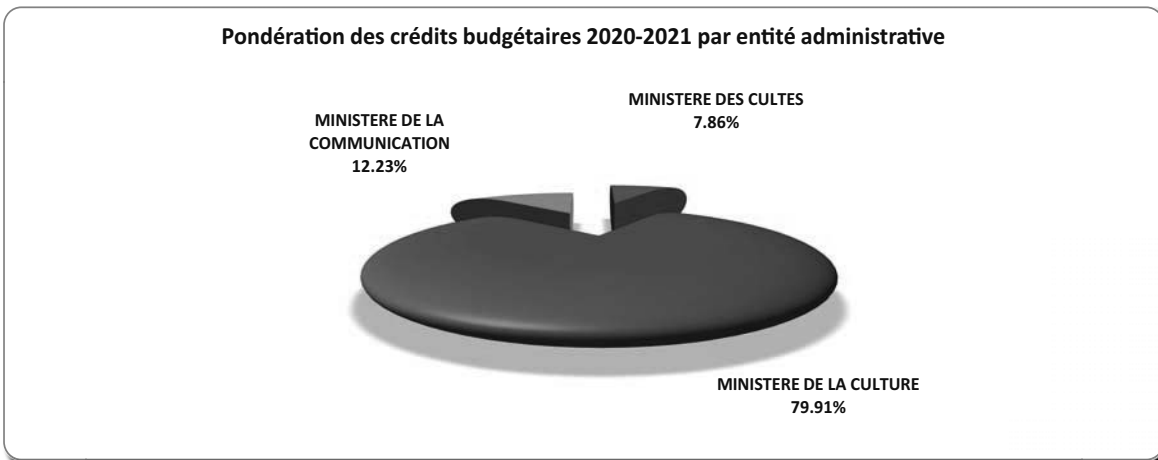
SECTEUR	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1315-1-11- BUREAU DU MINISTRE	347,810,278	-	347,810,278
1315-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	425,378,815	100,209,397	525,588,211
TOTAL	773,189,093	100,209,397	873,398,490



**POUVOIR EXÉCUTIF
SECTEUR CULTUREL**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

ENTITE ADMINISTRATIVE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1411 MINISTERE DES CULTES	267,730,198	-	267,730,198
1412 MINISTERE DE LA CULTURE	1,489,804,466	1,232,000,001	2,721,804,467
1413 MINISTERE DE LA COMMUNICATION	416,403,449	-	416,403,449
TOTAL	2,173,938,112	1,232,000,001	3,405,938,113



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DES CULTES**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021**1411.- MINISTÈRE DES CULTES****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

Le Ministère des Cultes est créé et régi par le Décret du 5 août 1987. Ses principales mission et attributions sont :

- Veiller à l'exécution des lois relatives au libre exercice des divers Cultes Religieux ;
- Veiller aussi à l'exécution des conventions, des concordats ou des accords particuliers signés par le Gouvernement avec les Églises ou toutes Religions établies sur le territoire de la République ;
- Recenser et enregistrer les divers cultes, sectes, confessions, missions religieuses et Églises établis dans le pays ;
- Visiter régulièrement les églises, les temples...etc et faire un relevé de leurs œuvres sociales et éducatives, en vue de leur intégration dans le plan global de développement du pays ;
- Recevoir les plaintes et les réclamations des Responsables des différents Cultes ;
- Mener des enquêtes et veiller à l'exécution des décisions prises.

b) Structure organisationnelle

Le Ministère des Cultes est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'État. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative, de cinq (5) Directions Techniques et de six (6) Directions Départementales.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2020-2021

- Encourager par des mécanismes appropriés, toutes les initiatives visant au regroupement des églises en vue d'un meilleur encadrement de la part du Ministère des Cultes ;
- Contribuer à maintenir une culture de tolérance, de paix et d'harmonie entre les diverses confessions.

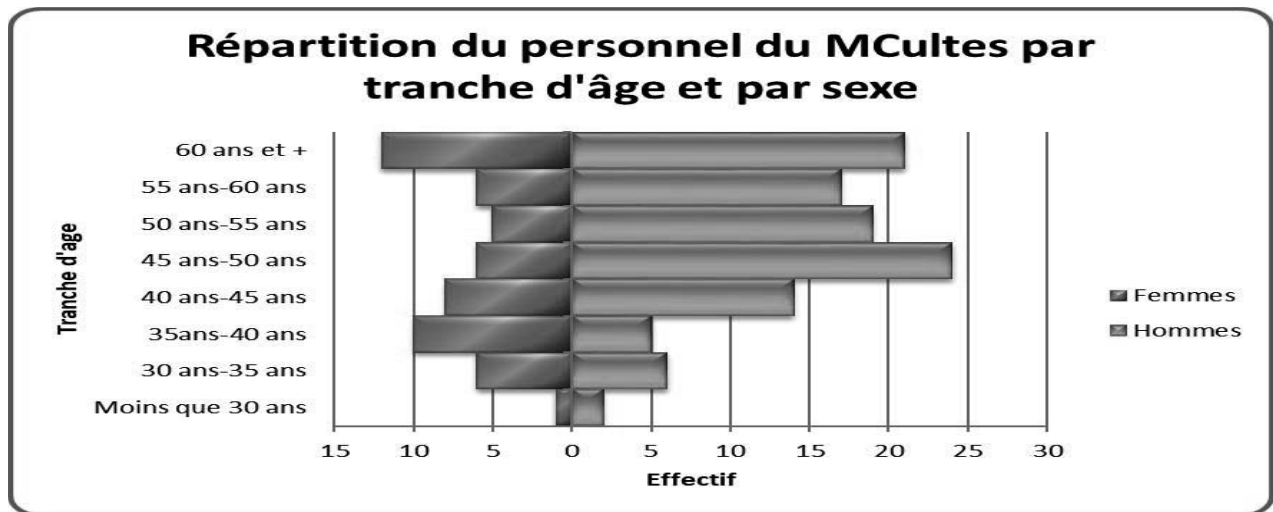
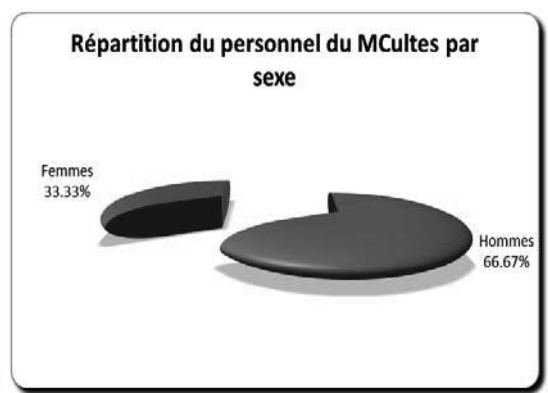
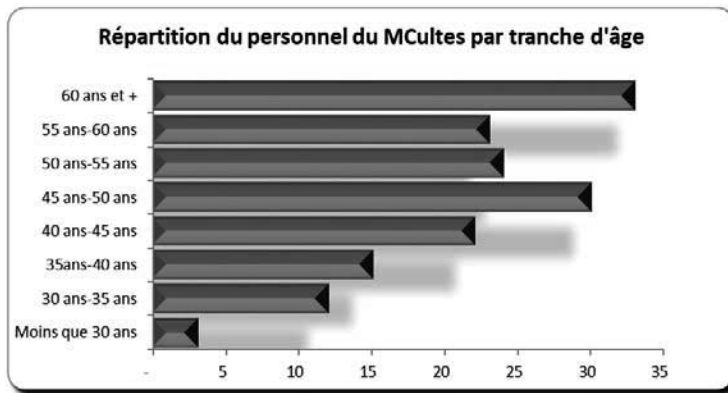
BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

d) Situation des agents publics permanents au mois de septembre 2020

o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	108	54	162	48	4,711,100	29,081
Direction Générale	108	54	162	48	4,711,100	29,081

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MINISTERE DES CULTES



BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

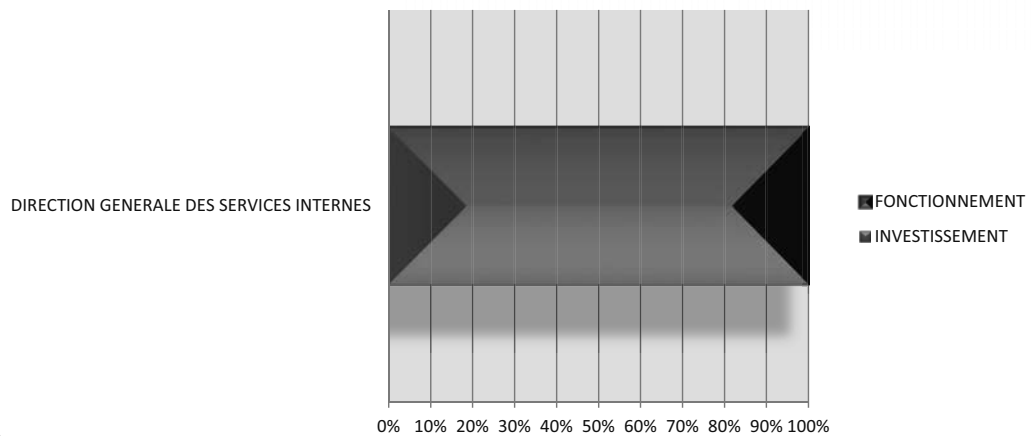
1411 MINISTÈRE DES CULTES

SECTEUR	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1411-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	267,730,198	-	267,730,198
TOTAL	267,730,198	-	267,730,198

Pondération des crédits budgétaires 2020-2021 du MC par section



Crédits budgétaires 2020-2021 du MC par section et par nature



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DE LA CULTURE**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021**1412.- MINISTÈRE DE LA CULTURE****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

Le Ministère de la Culture est régi et créé par l'Arrêté du 16 mars 2004. Ses principales mission et attributions sont :

- Sauvegarder, conserver et Promouvoir la Culture Nationale ;
- Préserver et conserver les traditions culturelles, les documents, œuvres et monuments qui constituent le patrimoine national ;
- Stimuler et encourager la création et la production artistique ;
- Promouvoir et diffuser la culture nationale ;
- Participer à l'éducation civique du peuple haïtien ;
- Défendre l'environnement culturel contre tout ce qui tendrait à le défigurer ;
- Encadrer les créateurs dans la défense de leurs droits d'auteur ;
- Représenter l'État dans toutes activités et négociations dans les domaines relatifs à la Culture ;

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère de la Culture est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétares d'État. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative, de cinq (5) Directions Techniques et de deux (2) Directions Départementales;
- Douze (12) Services Externes.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2020-2021

- Protéger et valoriser le patrimoine culturel matériel et immatériel, notamment à travers la réhabilitation partielle de la Citadelle Henry Christophe ;
- Améliorer le dispositif institutionnel et juridique en vue d'assurer une bonne régulation du secteur culturel à travers l'organisation des séances de sensibilisation et de formation en droit d'auteur auprès des juges dans les dix (10) départements du pays ;
- Démocratiser et décentraliser la lecture publique en Haïti à travers la réhabilitation du réseau de CLAC installé sur l'ensemble du territoire national et de la bibliothèque de Jérémie en particulier ;
- Rendre plus visible les manifestations culturelles traditionnelles dans les dix (10) départements du pays.

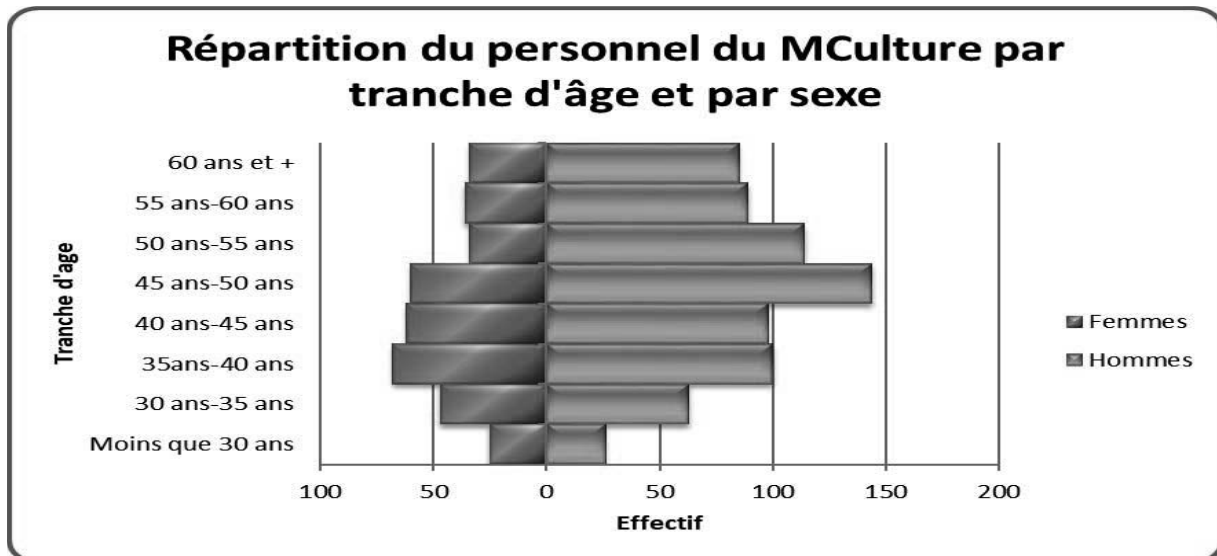
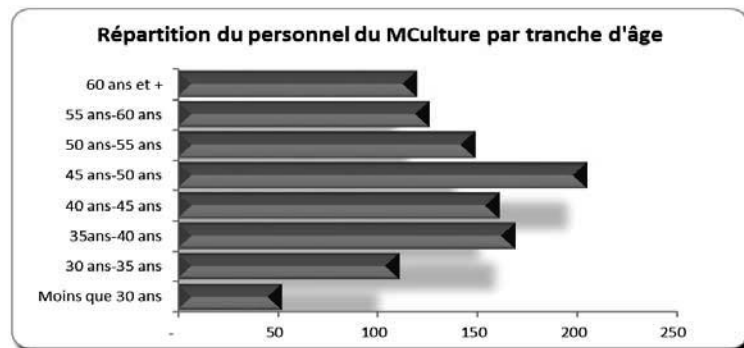
BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

d) Situation des agents publics permanents au mois de septembre 2020

o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	719	366	1.085	46	29.925.533	27.581
Bureau du Ministre et Direction Générale	169	68	237	47	7.429.100	156.458
ENARTS	70	18	87	50	2.205.800	43.827
ISPAN	74	13	128	46	2.138.450	46.199
THEATRE NATIONAL	86	42	47	48	2.999.910	62.897
MUPANAH	35	12	28	47	1.353.233	29.042
BNE	21	7	92	49	856.600	17.507
BIBLIOTHEQUE NATIONALE	51	41	286	47	2.258.110	48.179
AR NLE	155	131	62	43	8.153.300	188.599
DNL	41	21	30	44	1.460.230	33.482
BHDA	17	13	30	44	1.070.800	24.466

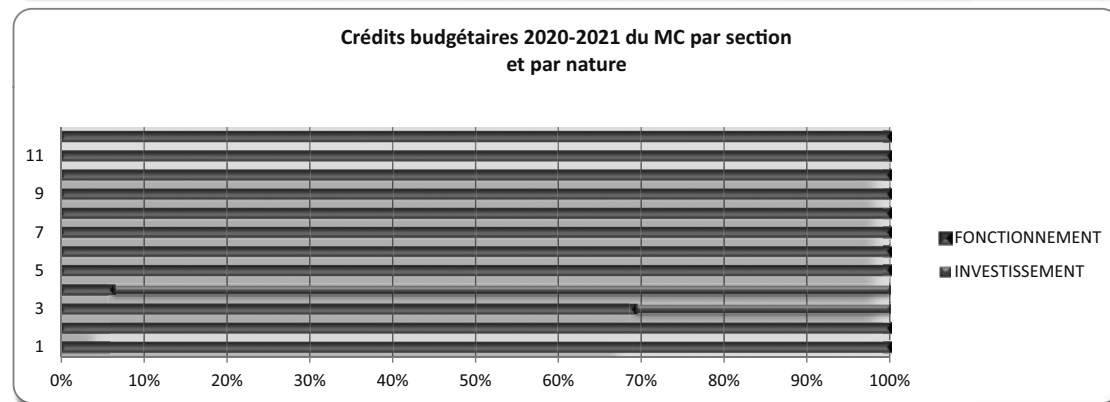
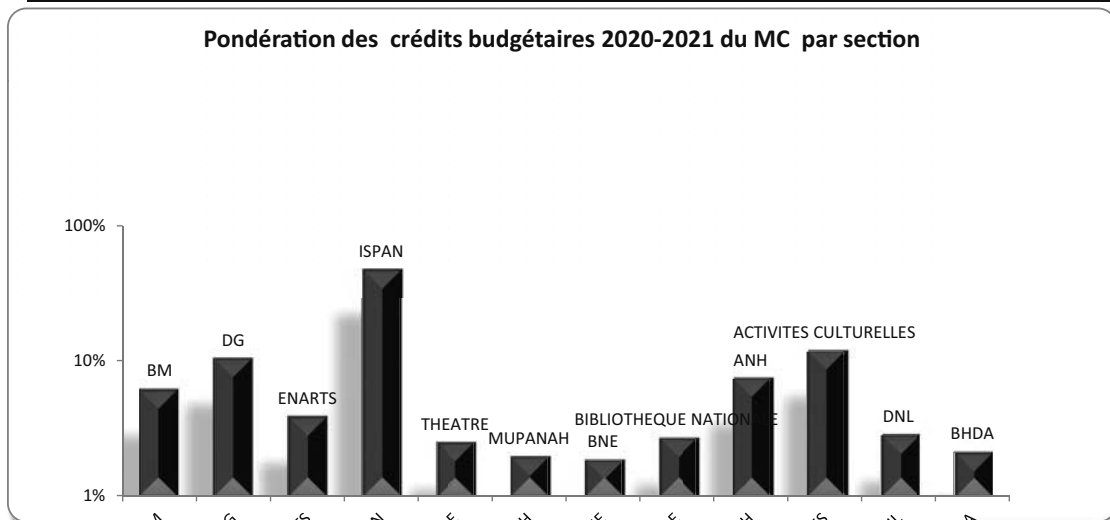
COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MINISTERE DE LA CULTURE



BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

1412 MINISTERE DE LA CULTURE

SECTEUR	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1412-1-11- BUREAU DU MINISTRE	165,587,540	-	165,587,540
1412-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	279,804,862	-	279,804,862
1412-1-13- ECOLE NATIONALE DES ARTS	72,183,172	32,000,000	104,183,172
1412-1-14- INSTITUT DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE NATIONAL	80,688,033	1,200,000,001	1,280,688,034
1412-1-15- THEATRE NATIONAL	66,906,223	-	66,906,223
1412-1-16- MUSEE DU PANTHEON NATIONAL	52,468,027	-	52,468,027
1412-1-17- BUREAU D ETHNOLOGIE	49,560,659	-	49,560,659
1412-1-18- BIBLIOTHEQUE NATIONALE	71,853,757	-	71,853,757
1412-1-19- ARCHIVES NATIONALES	199,533,514	-	199,533,514
1412-1-23- ACTIVITES CULTURELLES	318,157,400	-	318,157,400
1412-1-24- DIRECTION NATIONALE DU LIVRE	76,468,205	-	76,468,205
1412-1-25- BUREAU HAITIEN DU DROIT D'AUTEUR	56,593,074	-	56,593,074
TOTAL	1,489,804,466	1,232,000,001	2,721,804,467



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

1413.- MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION

Objectifs pour l'année fiscale 2020-2021

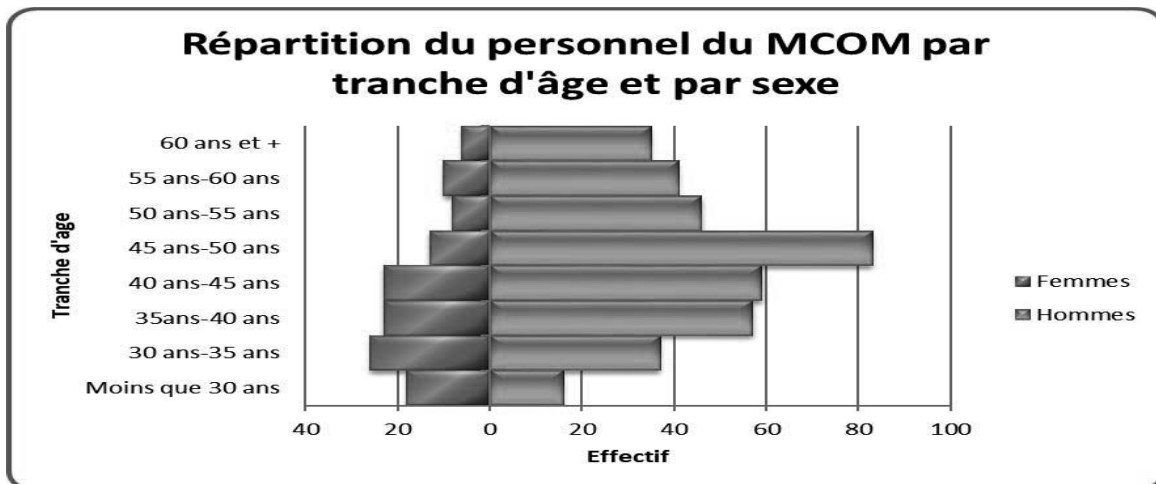
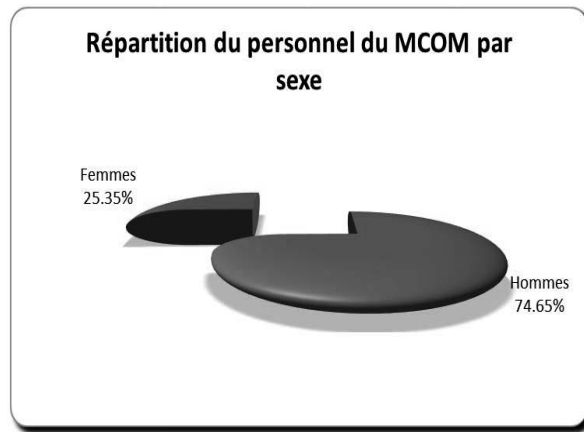
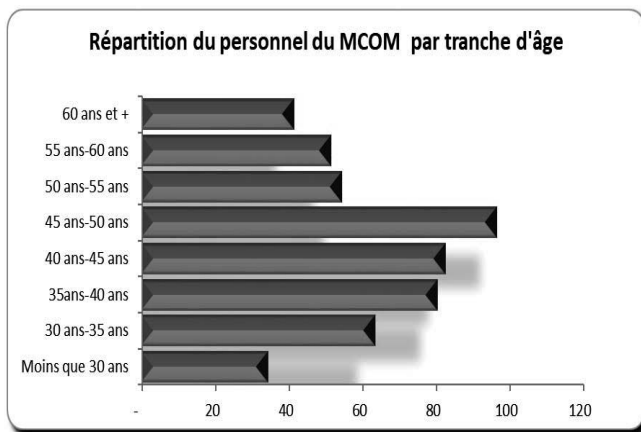
- Renforcer les capacités du Ministère à travers la création d'un centre d'information et de vulgarisation des services publics ;
- Communiquer les actions, les projets et programmes réalisés par le Gouvernement ;
- Accompagner les journalistes dans l'exercice de leurs métiers ;
- Contribuer activement à la communication des mesures et activités relatives à la lutte contre la propagation de la pandémie de COVID-19.

Situation des agents publics permanents au mois de septembre 2020

o Effectif et masse salariale

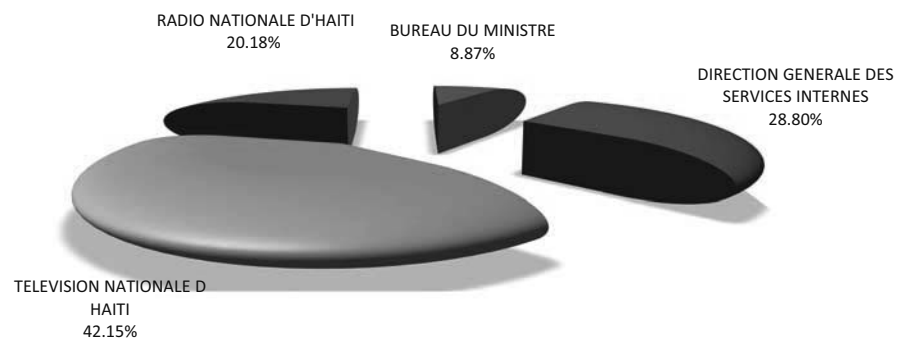
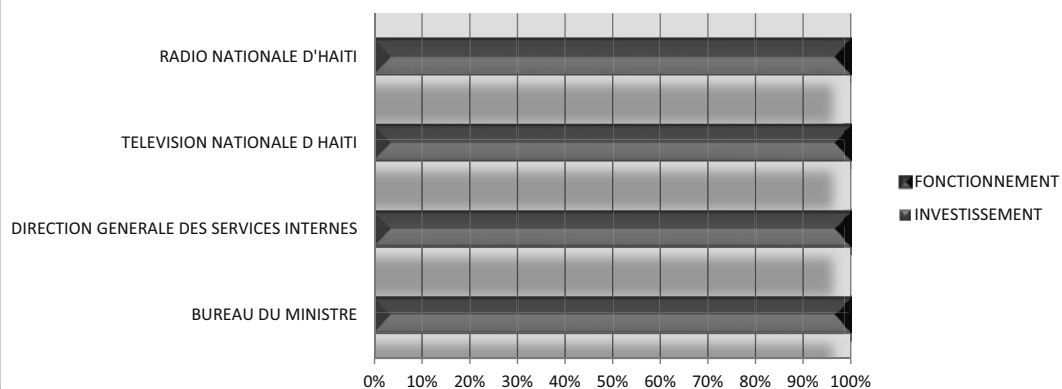
Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	374	127	501	44	13 905 470	27 755
Bureau du Ministre et Direction Générale	60	20	80	44	2 906 210	36 328
TNH	230	78	308	45	7 785 540	25 278
RNH	84	29	113	45	3 213 720	28 440

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MINISTERE DE LA COMMUNICATION



BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021**1413 MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION**

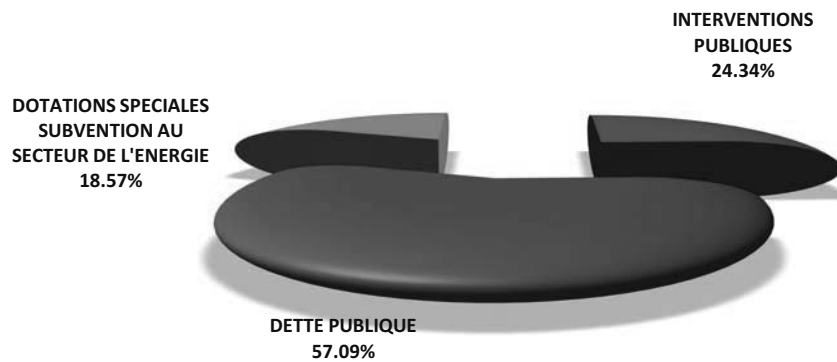
SECTEUR	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1413-1-11- BUREAU DU MINISTRE	36,919,149	-	36,919,149
1413-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	119,929,112	-	119,929,112
1413-1-13- TELEVISION NATIONALE D HAITI	175,523,198	-	175,523,198
1413-1-14- RADIO NATIONALE D'HAITI	84,031,989	-	84,031,989
TOTAL	416,403,449	-	416,403,449

Pondération des crédits budgétaires 2020-2021 du MCOM par section**Crédits budgétaires 2020-2021 du MCOM par section et par nature**

**POUVOIR EXÉCUTIF
AUTRES ADMINISTRATIONS**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

INSTITUTION	FONCT.	INV,	TOTAL
INTERVENTIONS PUBLIQUES	20,968,220,585	-	20,968,220,585
DETTE PUBLIQUE	49,194,478,911	-	49,194,478,911
DOTATIONS SPECIALES SUBVENTION AU SECTEUR DE L'ENERGIE	16,000,000,000	-	16,000,000,000
TOTAL	86,162,699,496	-	86,162,699,496

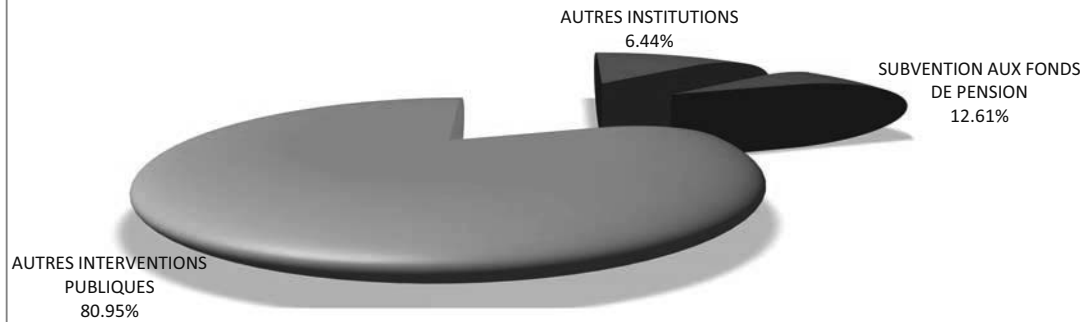
Pondération des crédits budgétaires 2020-2021 des autres administrations

INTERVENTIONS PUBLIQUES

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021**1511 INTERVENTIONS PUBLIQUES**

	SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1511-1-11-	SUBVENTION AUX FONDS DE PENSION	2,643,841,158	-	2,643,841,158
1511-1-13-	AUTRES INSTITUTIONS	1,350,627,255	-	1,350,627,255
1511-1-49-	AUTRES INTERVENTIONS PUBLIQUES	16,973,752,172	-	16,973,752,172
	TOTAL	20,968,220,585	-	20,968,220,585

Pondération des crédits budgétaires 2020-2021 des INTERVENTIONS PUBLIQUES par section



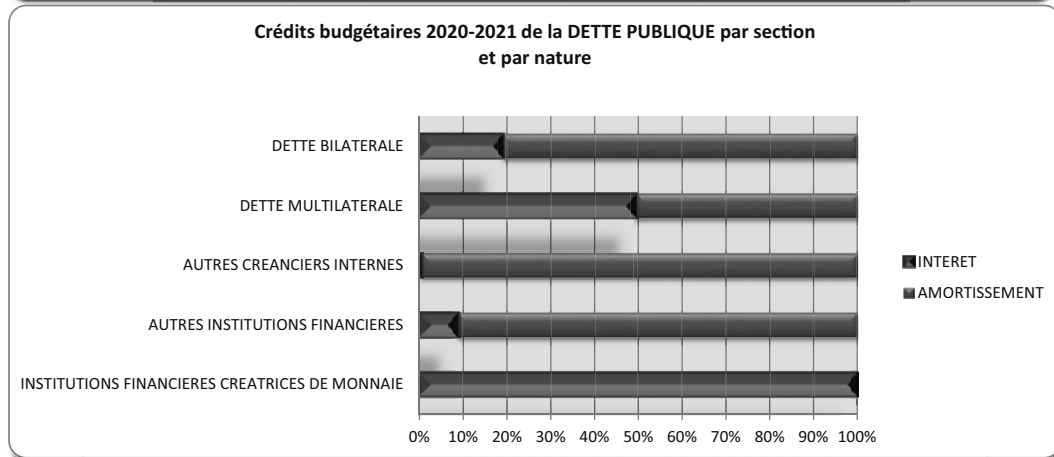
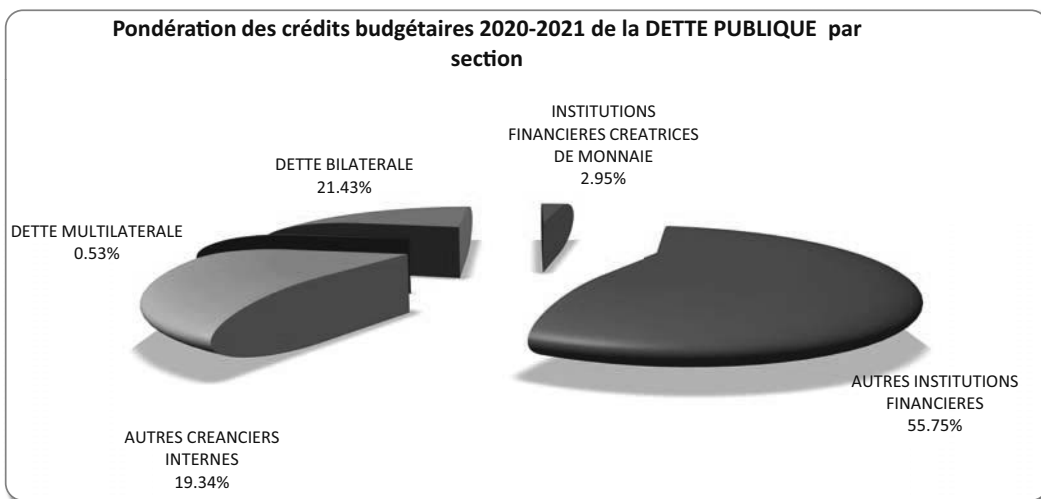
BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

	ALLOCATION BUGETAIRE 2019-2020	ALLOCATION BUGETAIRE 2020-2021	VARIATION
TOTAL INTERVENTIONS PUBLIQUES	22,959,241,201	20,968,220,585	(1,991,020,616)
700-SUBVENTIONS D'EXPLOITATION AUX COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR ET BUDGETS ANNEXES	1,904,321,759	2,643,841,158	739,519,399
PENSIONNAIRES EX_BNDAI	3,051,455	2,897,046	(154,409)
PENSION MILITAIRE	124,421,942	234,162,838	109,740,896
PENSIONNAIRES EX_MINOTERIE	543,888	543,888	-
PENSIONNAIRES SELECTION 1974	7,560,000	7,140,000	(420,000)
COTISATION AU FONDS DE PENSION	1,768,744,474	2,399,097,386	630,352,912
721-QUOTES - PARTS ET CONTRIBUTIONS AUX INSTITUTIONS ÉTRANGÈRES ET INTERNATIONALES	642,376,355	1,350,627,255	708,250,900
INSTITUTIONS INTERNATIONALES	642,376,355	1,350,627,255	708,250,900
AUTRES INTERVENTIONS PUBLIQUES	20,412,543,087	16,973,752,172	(3,438,790,915)
410- MATERIEL DE TRANSPORT ROUTIER	32,718,904	35,000,000	2,281,096
ACQUISITION DE VEHICULES	32,718,904	35,000,000	2,281,096
729- AUTRES QUOTES-PARTS ET CONTRIBUTIONS	9,095,555,942	5,056,549,799	(4,039,006,143)
ELECTRICITE D'HAITI	1,959,927,000	-	(1,959,927,000)
GESTION DES AUTOBUS DE L'ETAT	566,549,799	716,549,799	150,000,000
ACTIVITES FESTIVES ET CONFERENCES	2,274,702,656	1,200,000,000	(1,074,702,656)
AUTO-ASSURANCE / FONCTION PUBLIQUE /	948,000,000	1,200,000,000	252,000,000
AUTRES SUBVENTIONS	3,128,126,487	1,320,000,000	(1,808,126,487)
APPUI A LA FORMATION	113,250,000	120,000,000	6,750,000
SUPPORT AUX PARTIS POLITIQUES	105,000,000	500,000,000	395,000,000
919- AUTRES DEPENSES NON VENTILEES PAR NATURE	11,284,268,241	11,882,202,373	597,934,132
ACTIVITES ELECTORALES	2,000,000,000	3,116,663,169	1,116,663,169
APPUI A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	56,250,000	1,275,000,000	1,218,750,000
PROGRAMME D'APPUI A LA RELANCE ECONOMIQUE	371,530,231	615,530,230	243,999,999
CREATION D'EMPLOIS D'ETE	41,250,000	48,000,000	6,750,000
DOTATIONS PROVISIONNELLES POUR CERTAINES ENGAGEES D'AVANCE	4,577,560,917	3,407,008,974	(1,170,551,943)
APPUI AUX COMMISSIONS INTERMINISTERIELLES ET PRESIDENTIELLES	150,000,000	420,000,000	270,000,000
AUTRES (MONTANT NON AFFECTÉ) "919"	4,087,677,094	3,000,000,000	(1,087,677,094)

DETTE PUBLIQUE

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

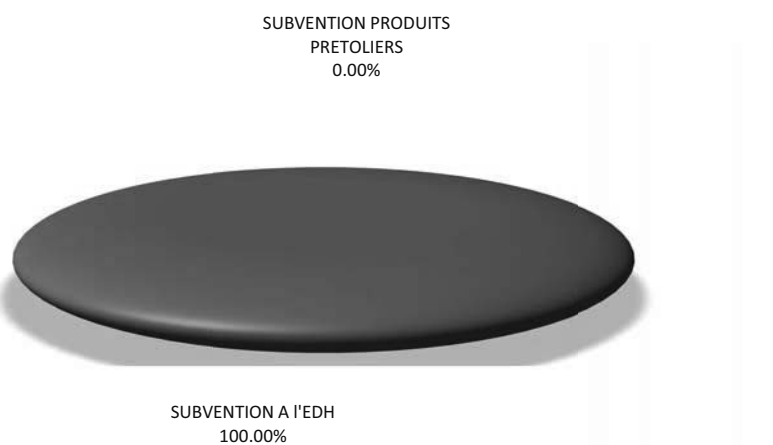
1512 DETTE PUBLIQUE			
SECTION	INTERET	AMORTISSEMENT	TOTAL
1512-1-11- INSTITUTIONS FINANCIERES CREATRICES DE MONNAIE	1,450,000,000	-	1,450,000,000
1512-1-12- AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES	2,443,739,680	24,997,889,371	27,441,629,050
1512-1-13- AUTRES CREANCIERS INTERNES	52,617,050	9,468,747,348	9,521,364,398
1512-2-11- DETTE MULTILATERALE	129,825,656	132,029,833	261,855,489
1512-2-12- DETTE BILATERALE	2,025,443,716	8,521,025,518	10,546,469,234
TOTAL	6,101,626,102	43,119,692,070	49,221,318,171



**DOTATIONS SPÉCIALES SUBVENTION
AU SECTEUR DE L'ENERGIE**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021**1513 DOTATIONS SPECIALES SUBVENTION AU SECTEUR DE L'ENERGIE**

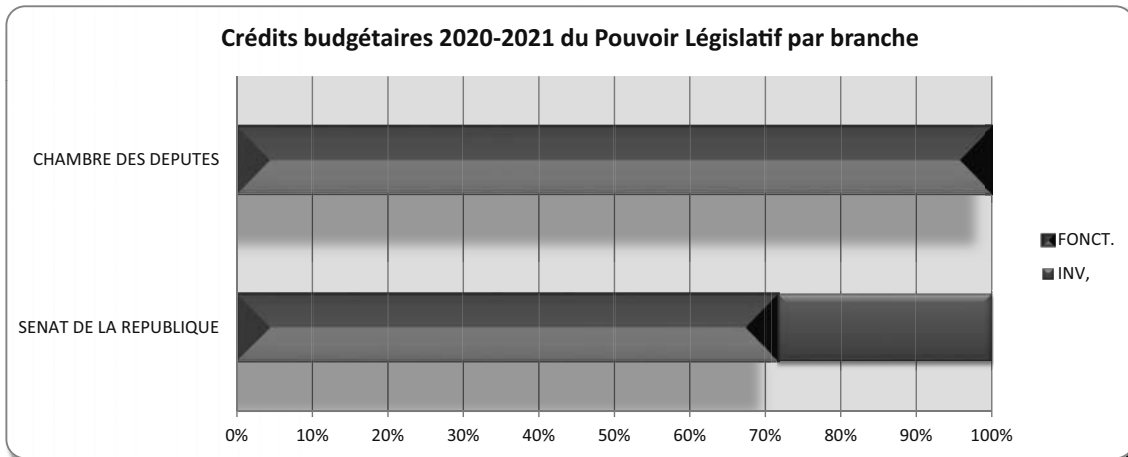
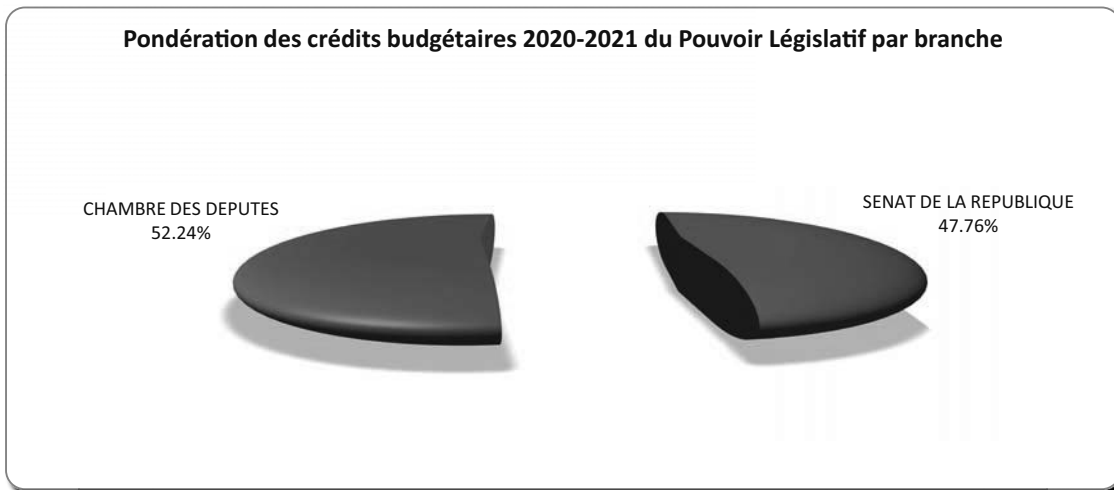
SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1513-1-11- SUBVENTION A l'EDH	16,000,000,000	-	16,000,000,000
1513-1-12- SUBVENTION PRODUITS PRETOLIERS	-	-	-
TOTAL	16,000,000,000	-	16,000,000,000

Pondération des crédits budgétaires 2020-2021 du Secteur de l'Energie par section

**CRÉDITS BUDGÉTAIRES
DU POUVOIR LÉGISLATIF**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

INSTITUTION	FONCT.	INV,	TOTAL
SENAT DE LA REPUBLIQUE	1,754,074,789	693,088,835	2,447,163,624
CHAMBRE DES DEPUTES	2,676,458,372	-	2,676,458,372
TOTAL	4,430,533,160	693,088,835	5,123,621,995



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS DU
SÉNAT DE LA RÉPUBLIQUE**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021**2211.- SÉNAT DE LA RÉPUBLIQUE****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

Le Sénat de la République est régi par la Constitution de 1987. Ses principales mission et attributions sont de :

- Voter les lois d'intérêt public, préparées soit de sa propre initiative, soit de celle de la Chambre des Députés, soit de l'initiative de l'Exécutif ;
- Exercer un contrôle continu et efficace de l'action gouvernementale, de celle des institutions et organismes autonomes décentralisés ou déconcentrés de l'Etat ;
- Analyser, amender au besoin, les projets de loi d'intérêt public, les sanctionner par décision majoritaire de l'Assemblée des Sénateurs et les transmettre à l'Exécutif aux fins utiles;
- Réaliser le suivi de l'application des lois et de l'exécution du budget national;
- Accomplir des missions d'information ou d'enquête auprès des Ministères, des Organismes et Entreprises Publiques Autonomes et déconcentrés de l'Etat, des Collectivités Territoriales et toutes autres institutions utilisant des fonds publics;
- S'ériger en Haute Cour de Justice à l'occasion du jugement des grands dignitaires de l'État mis en accusation pour crime de haute trahison conformément à l'article 186 de la constitution;
- Approuver ou rejeter le choix du Chef de l'Etat de personnalités désignées aux fonctions prévues à cet effet par la Constitution : Commandant en Chef de l'Armée, Commandant en chef de la Police Nationale, membre de Conseil d'Administration d'Entreprises Publiques ou d'organismes autonomes décentralisés ou déconcentrés et Ambassadeur d'Haïti;
- Participer au processus de désignation des membres du Conseil Électoral Permanent et du Protecteur du Citoyen;
- Soumettre au Chef de l'Etat une liste de trois (3) candidats par siège à pouvoir à la Cour de Cassation;
- Elire les membres de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif;
- Donner un vote de confiance ou de censure à la déclaration de politique générale du Premier Ministre;
- Questionner ou interpellier le Premier Ministre et/ou les membres de son cabinet;
- Inscire les Sénateurs et valider leur pouvoir;
- Maintenir des relations harmonieuses avec les autres Pouvoirs de l'Etat, les Institutions Publiques Nationales et Parlements Etrangers.

b) Structure organisationnelle

Le Sénat de la République a une structure composée du Bureau de l'Assemblée des Sénateurs assisté d'une Questure, d'un Secrétariat Général .

c) Objectifs pour l'année fiscale 2020-2021

- Renforcer les différentes commissions du Sénat pour un contrôle plus efficace de l'action gouvernementale ;
- Améliorer le cadre de fonctionnement du Sénat.

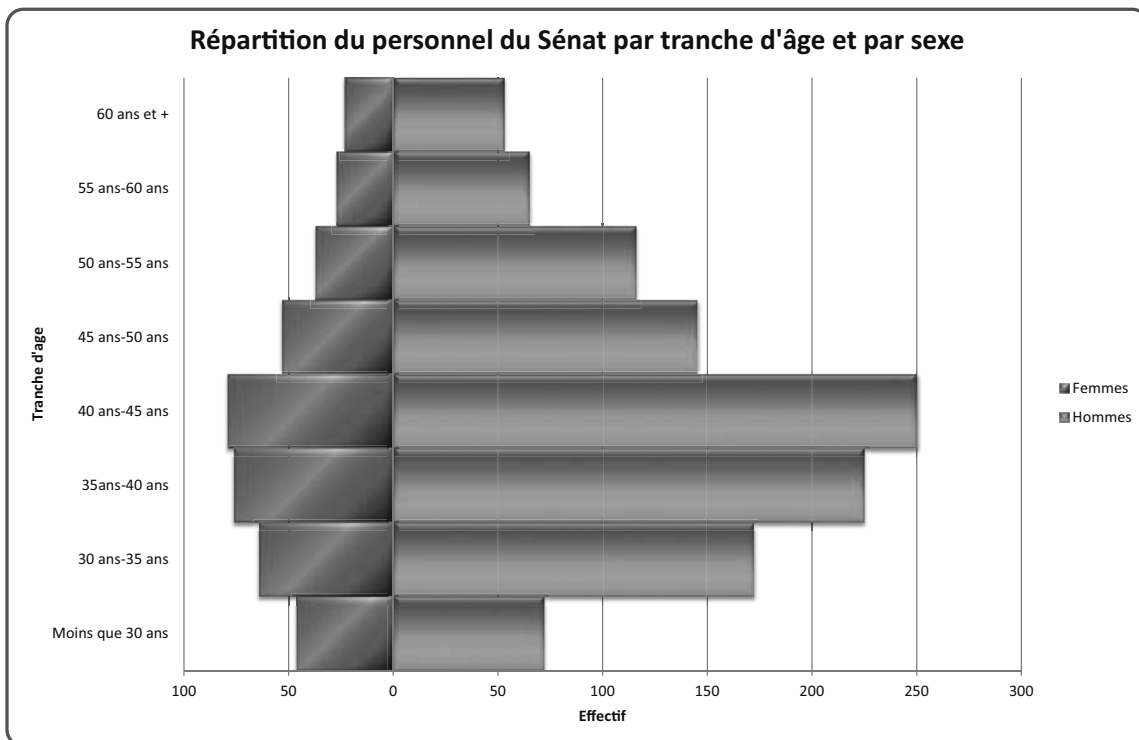
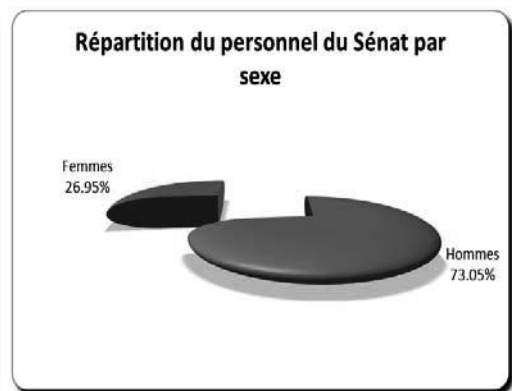
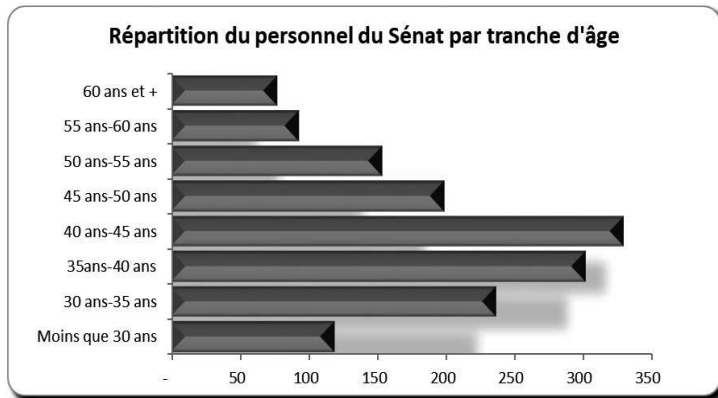
BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

d) Situation des agents publics permanents au mois de septembre 2020

o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	1,098	405	1,503	42	51,345,500	34,162

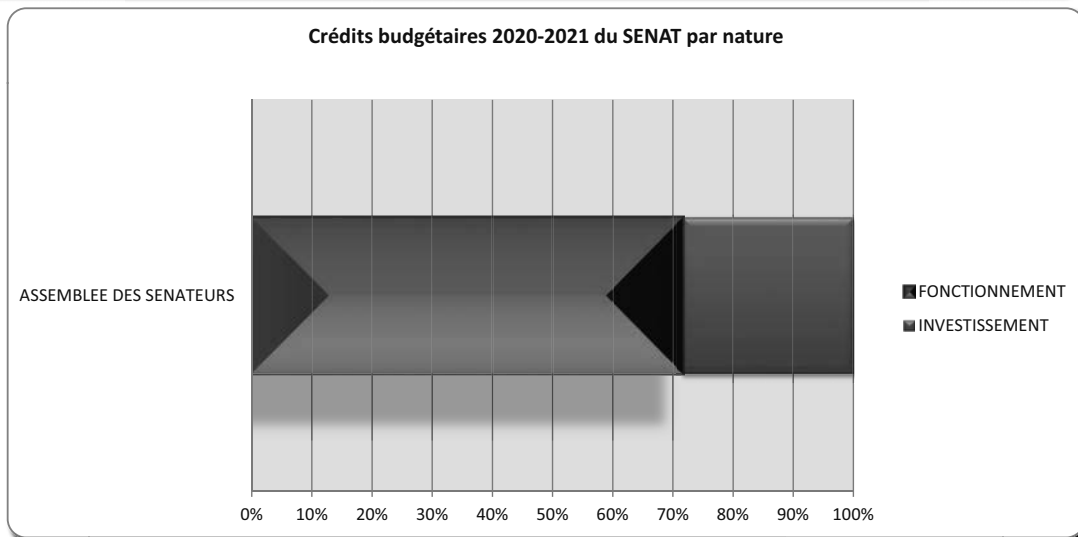
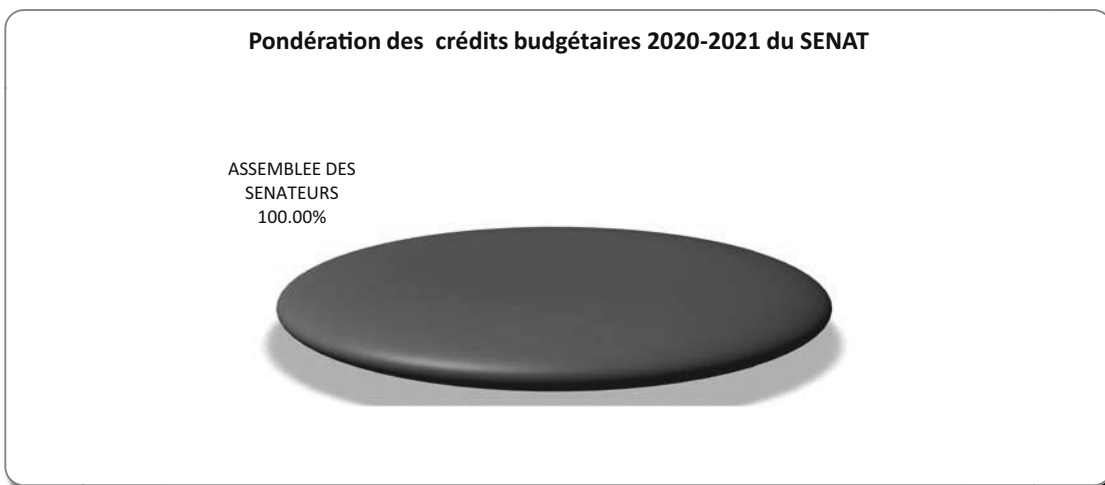
COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU SENAT



BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

2211 SENAT DE LA REPUBLIQUE

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
2211-1-11- ASSEMBLEE DES SENATEURS	1,754,074,789	693,088,835	2,447,163,624
TOTAL	1,754,074,789	693,088,835	2,447,163,624



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021**2212.- CHAMBRES DES DÉPUTÉS****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

La Chambre des Députés est régie par la Constitution de 1987. Ses principales mission et attributions sont :

- Voter les lois d'intérêt public, préparées soit de sa propre initiative, soit de celle du Sénat, soit de l'initiative de l'Exécutif ;
- Exercer un contrôle continu et efficace de l'action gouvernementale, de celle des institutions et organismes autonomes décentralisés ou déconcentrés de l'Etat ;
- Analyser, amender au besoin, les projets de loi d'intérêt public, les sanctionner par décision majoritaire de l'Assemblée des Députés et les transmettre à l'Exécutif aux fins utiles;
- Réaliser le suivi de l'application des lois et de l'exécution du budget national ;
- Prononcer la mise en accusation de hauts dignitaires du pouvoir exécutif et du pouvoir judiciaire pour fautes graves commises dans l'exercice de leur fonction;
- Donner un vote de confiance ou de censure à la déclaration de politique générale du Premier Ministre ;
- Questionner ou interpeller le Premier Ministre et/ou les membres de son cabinet;
- Doter la Chambre des Députés de règlements et d'un plan d'organisation ;
- Inscrire les Députés et valider leur pouvoir ;
- Maintenir des relations harmonieuses avec les autres pouvoirs de l'Etat, les Institutions Publiques Nationales.

b) Structure Organisationnelle

La Chambre des Députés a une structure composée du Bureau de l'Assemblée des Députés assisté d'un Conseil Technique, d'une Questure, d'un Secrétariat Général.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2020-2021

- Renforcer les différentes commissions de la Chambre des Députés pour un contrôle plus efficace de l'action gouvernementale ;
- Améliorer le cadre de fonctionnement de la Chambre des Députés.

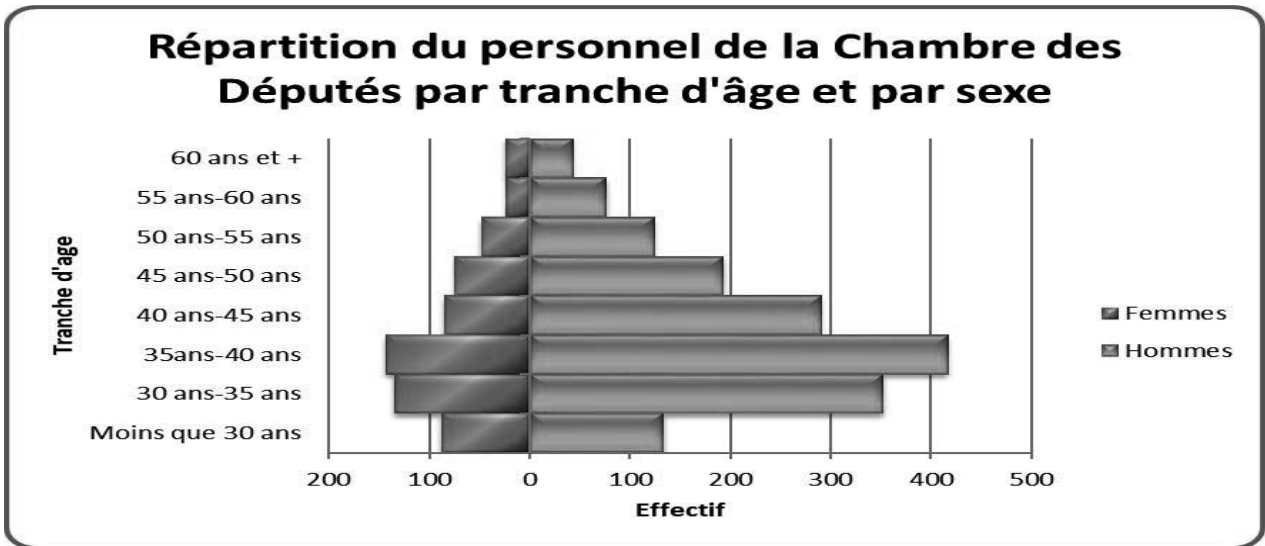
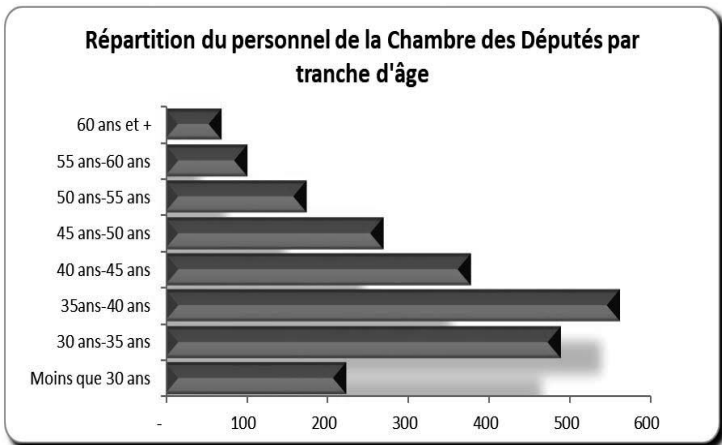
d) Situation des agents publics permanents au mois de septembre 2020

o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
CHAMBRE DES DÉPUTÉS	155	84	239	51	7,700,300	32,219
SECRETARIAT GÉNÉRAL	1,473	536	2,009	38	51,665,700	25,717

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

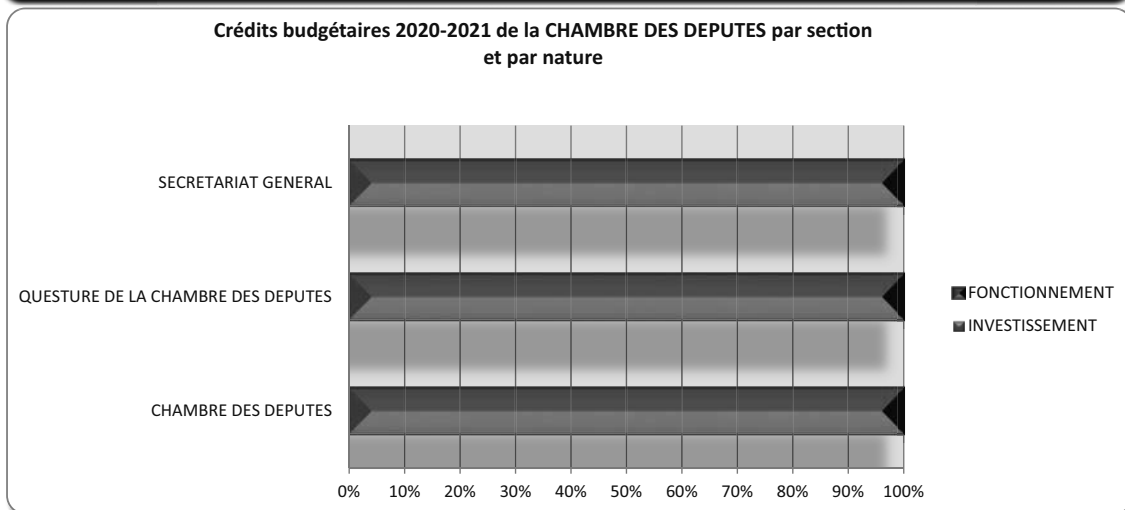
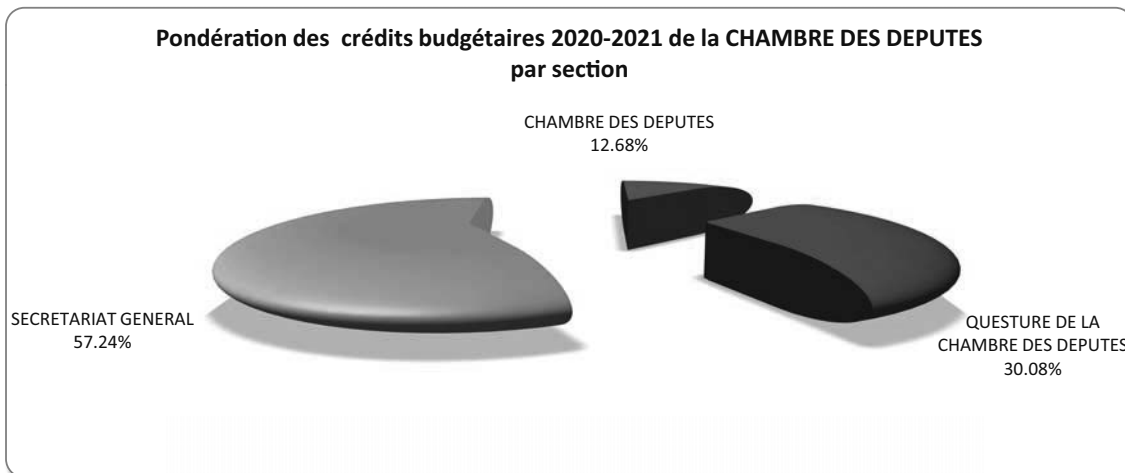
COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DE LA CH. DES DEPUTES



BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

2212 CHAMBRE DES DEPUTES

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
2212-1-11- CHAMBRE DES DEPUTES	339,319,695	-	339,319,695
2212-1-12- QUESTURE DE LA CHAMBRE DES DEPUTES	805,111,161	-	805,111,161
2212-2-11- SECRETARIAT GENERAL	1,532,027,515	-	1,532,027,515
TOTAL	2,676,458,372	-	2,676,458,372



**CRÉDITS BUDGÉTAIRES
DU POUVOIR JUDICIAIRE**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

MIN,	FONCT.	INV,	TOTAL
CONSEIL SUPERIEUR DU POUVOIR JUDICIAIRE	2,268,267,339	15,250,000	2,283,517,339
TOTAL	2,268,267,339	15,250,000	2,283,517,339

Crédits budgétaires 2020-2021 du Pouvoir Judiciaire

CONSEIL SUPERIEUR DU
POUVOIR JUDICIAIRE
100.00%

**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU CONSEIL SUPÉRIEUR
DU POUVOIR JUDICIAIRE
SECTEUR POLITIQUE**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021
3211.- CONSEIL SUPÉRIEUR DU POUVOIR JUDICIAIRE

a) Cadre légal, Mission et Attributions

Le Pouvoir Judiciaire est régi par la loi du 17 décembre 2007. Ses principales mission et attributions sont :

- Veiller au fonctionnement régulier et efficace des Cours et Tribunaux ;
- Donner son avis sur les projets de politique judiciaire élaborés par le Pouvoir Exécutif ;
- Appliquer la politique judiciaire de l'Etat ;
- Veiller à ce que les dossiers des justiciables soient traités avec diligence ;
- Participer avec le pouvoir exécutif à l'élaboration de la politique de formation des juges, des auxiliaires de justice et des autres catégories de personnel du Pouvoir Judiciaire.

b) Structure Organisationnelle

Le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire Comprend :

- L'Administration
- La Cour de Cassation
- La Cour d'Appel
- Les Tribunaux

c) Objectifs pour l'exercice fiscal 2020-2021

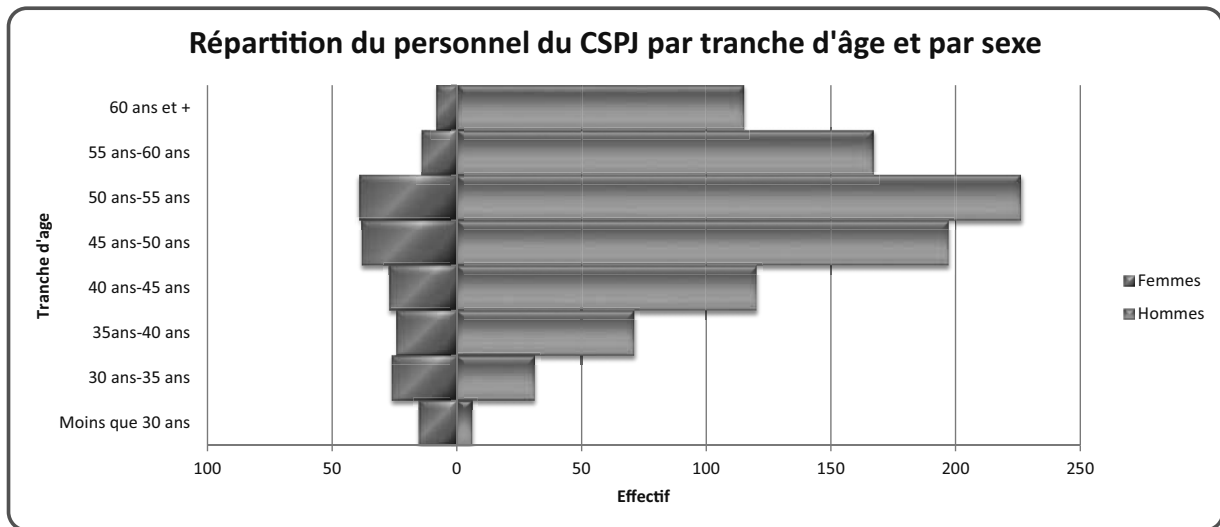
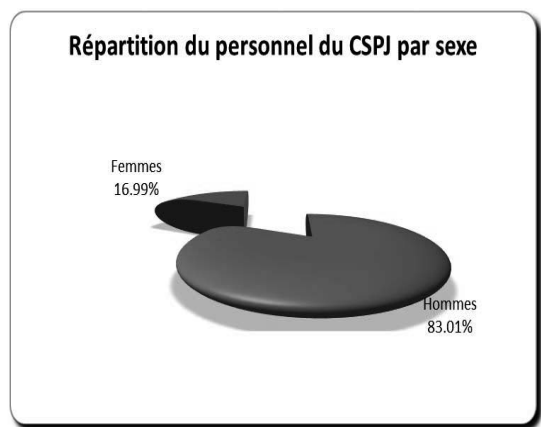
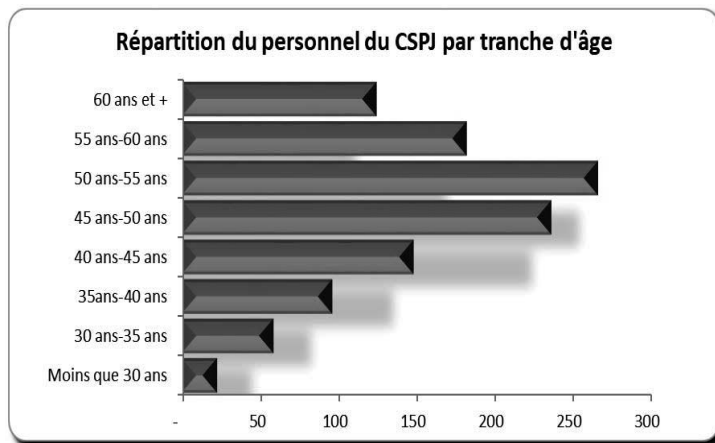
- Garantir une justice équitable en toute transparence ;
- Contribuer à la modernisation du système judiciaire.

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

d) Situation des agents publics permanents au mois de septembre 2020
 o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Administration Générale	79	41	120	42	3,923,980	32,700
COUR DE CASSATION	102	51	153	45	5,903,160	38,583
COUR D'APPEL	43	10	53	55	4,369,260	82,439
TRIBUNAUX	709	89	798	50	44,042,900	55,192

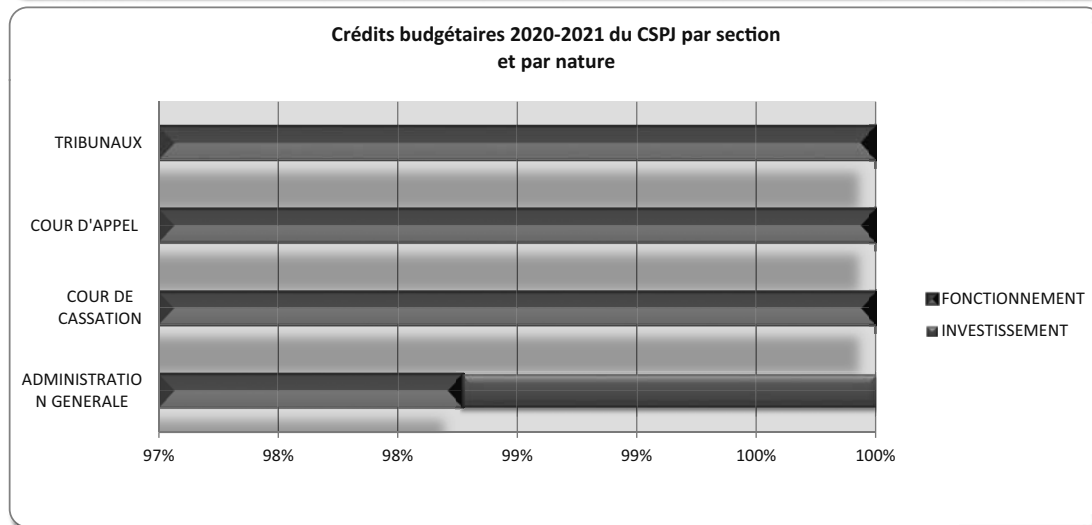
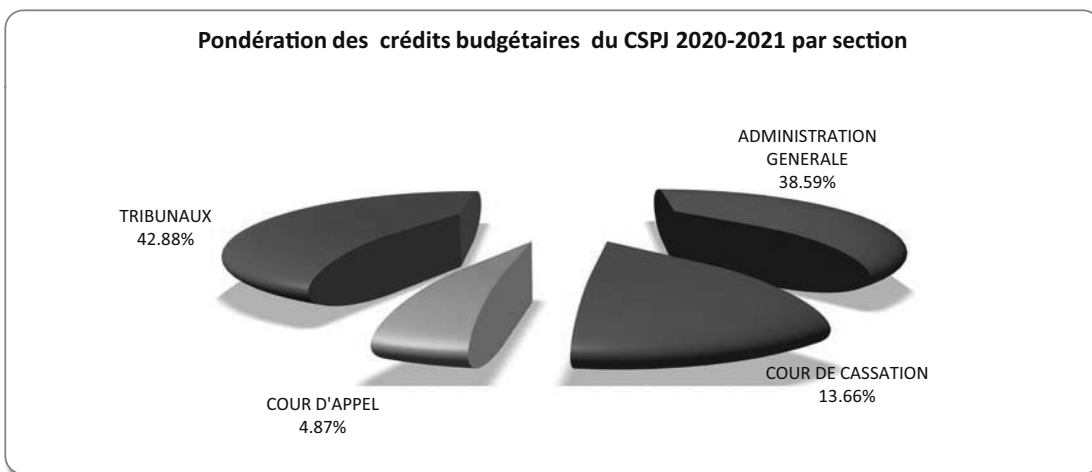
COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU CSPJ



BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

3211 CONSEIL SUPERIEUR DU POUVOIR JUDICIAIRE

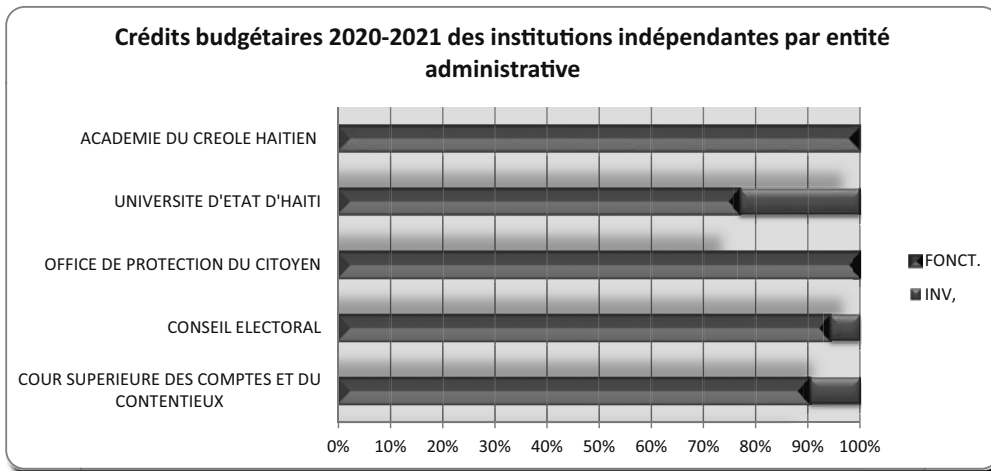
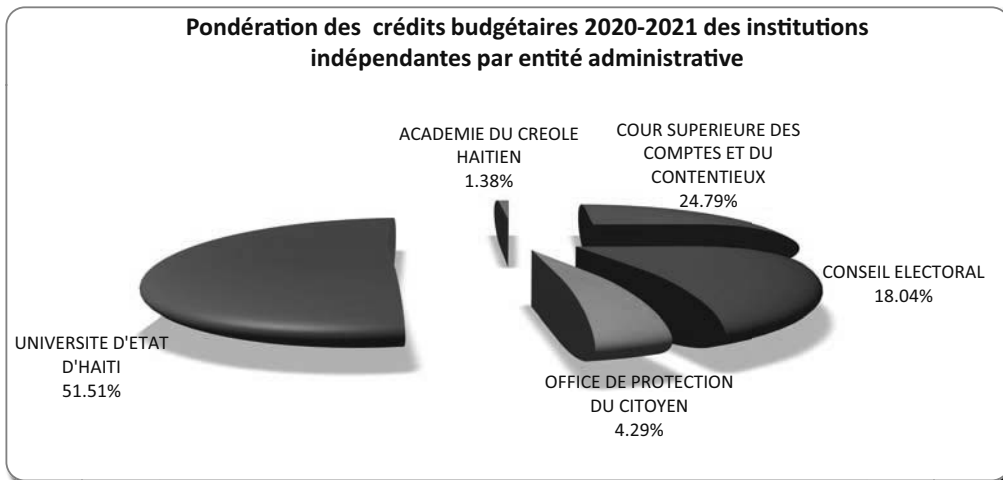
SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
3211-1-11- ADMINISTRATION GENERALE	865,884,726	15,250,000	881,134,726
3211-2-12- COUR DE CASSATION	311,981,382	-	311,981,382
3211-2-13- COUR D'APPEL	111,286,138	-	111,286,138
3211-2-14- TRIBUNAUX	979,115,093	-	979,115,093
TOTAL	2,268,267,339	15,250,000	2,283,517,339



INSTITUTIONS INDÉPENDANTES

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

INSTITUTION	FONCT.	INV,	TOTAL
COUR SUPERIEURE DES COMPTES ET DU CONTENTIEUX	862,927,304	92,643,800	955,571,104
CONSEIL ELECTORAL	655,400,439	40,000,000	695,400,439
OFFICE DE PROTECTION DU CITOYEN	165,293,326	-	165,293,326
UNIVERSITE D'ETAT D'HAITI	1,527,311,125	458,629,400	1,985,940,525
ACADEMIE DU CREOLE HAITIEN	43,104,247	10,000,000	53,104,247
TOTAL	3,254,036,441	601,273,200	3,855,309,641



**COUR SUPÉRIEURE DES
COMPTES ET DU CONTENTIEUX
ADMINISTRATIF**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021**4111.- COUR SUPÉRIEURE DES COMPTES ET DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

La Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux administratif est régie par le Décret du 23 novembre 2005. Ses principales mission et attributions sont :

- Contrôler, sur les plans Administratif et Juridictionnel, les recettes et les dépenses de l'Etat ;
- Jouer le rôle de Tribunal Administratif ;
- Vérifier la Comptabilité des Collectivités Territoriales ainsi que celle des Entreprises d'Etat, des Organismes Autonomes et des Entreprises Mixtes ;
- Connaître les litiges mettant en cause l'Etat et les Collectivités Territoriales, l'Administration et les Fonctionnaires Publics, les Services Publics et les Administrés.

b) Structure organisationnelle

La Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif est organisée suivant une Structure Centrale placée sous l'autorité d'un Conseil et comprend :

- Une Direction des Affaires Administratives, cinq (5) Directions Techniques, une (1) Unité de Coordination et neuf (9) Directions Départementales.
- Un Tribunal Administratif ayant un Auditorat et un Greffe.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2020-2021

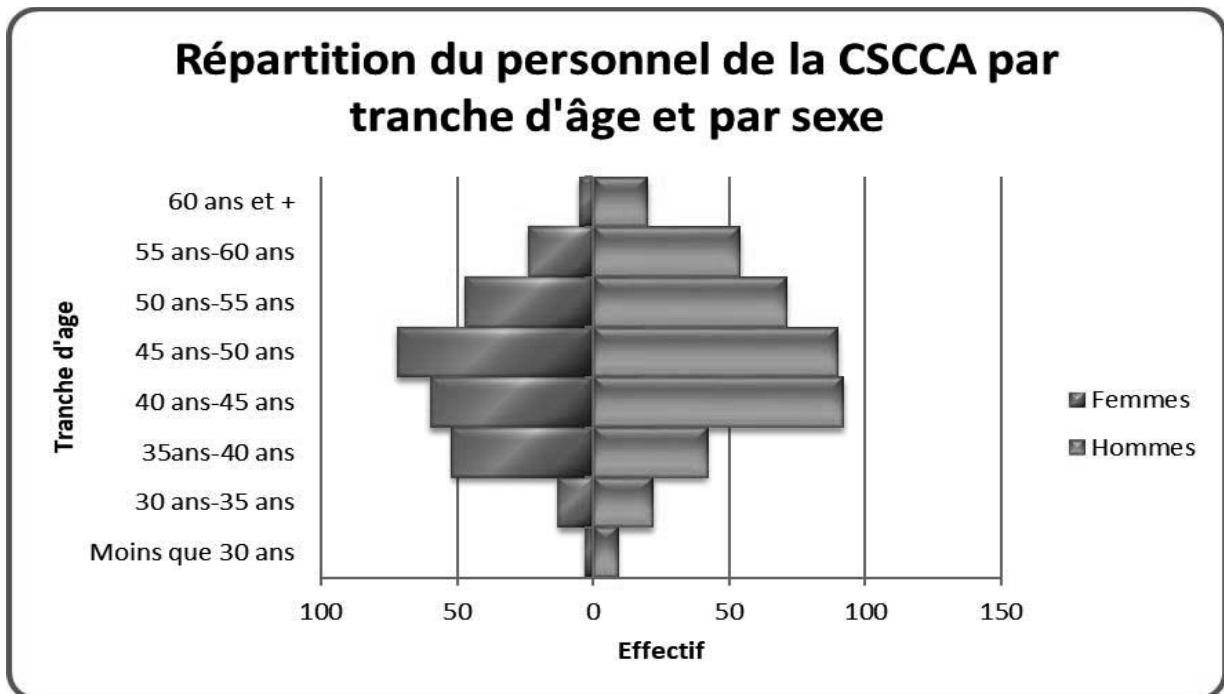
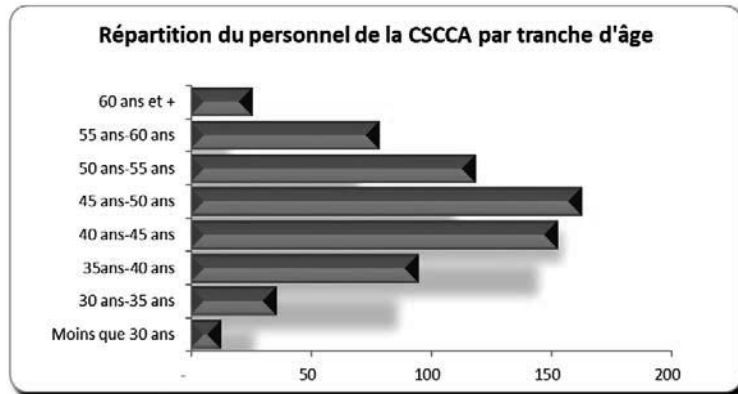
- Assurer un service de contrôle de qualité fidèle aux normes et procédures nationales ;
- Accompagner le processus de décentralisation à travers la réhabilitation des bureaux départementaux ;
- Moderniser et systématiser les procédures de contrôle de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif.

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

d) Situation des agents publics permanents au mois de septembre 2020
o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	400	276	676	46	22,133,233	32,741

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DE LA CSCCA



BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

4111 COUR SUPERIEURE DES COMPTES ET DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

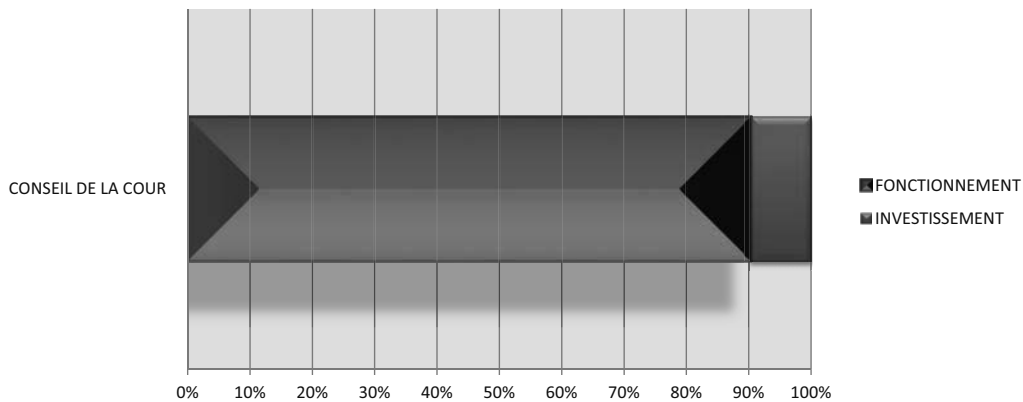
SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
4111-1-11- CONSEIL DE LA COUR	862,927,304	92,643,800	955,571,104
TOTAL	862,927,304	92,643,800	955,571,104

Pondération des crédits budgétaires 2020-2021 de la CSCCA par section



CONSEIL DE LA COUR
100.00%

Crédits budgétaires 2020-2021 de la CSCCA par section et par nature



CONSEIL ÉLECTORAL

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021**4211.- CONSEIL ÉLECTORAL****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

Le Conseil Electoral est régi par l'Arreté du 12 octobre 2005. Ses principales mission et attributions sont :

- Elaborer le projet de loi électorale qui sera soumis à l'exécutif pour les suites nécessaires ;
- Respecter, faire respecter et faire appliquer le Décret électorale, la Constitution et les Lois de la République en matière électorale;
- Préparer les dossiers des contrevenants pour les déférer par-devant le Tribunal compétent;
- Assurer la tenue à jour des listes électorales ;
- Entreprendre ou encourager toute initiative susceptible d'éduquer le peuple en matière électorale ;
- Procéder à l'identification et au recensement des électeurs;
- Organiser des élections ;
- Organiser les Tribunaux Électorales (Bureau du Contentieux Électorale Communal (BCEC), Bureau du Contentieux Électorale Départemental (BCED), Bureau du Contentieux Électorale National (BCEN) pour connaître les cas de contestation soulevés à l'occasion des élections) ;
- Entreprendre et encourager toute initiative susceptible d'éduquer le peuple haïtien en matière électorale ;
- Préparer les dossiers des contrevenants pour les déférer par-devant le tribunal compétent ;
- Déterminer et acquérir l'équipement nécessaire à l'exécution des opérations électorales ;
- Veiller à l'entretien et à la conservation des biens meubles et immeubles de l'Institution;
- Tenir les archives du processus électorale

b) Structure organisationnelle

Le Conseil Electoral comprend :

- Le Bureau de Conseil
- Le Conseil d'Administration
- La Direction Générale assistée de la Direction Administrative et de trois (3) Directions Techniques.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2020-2021

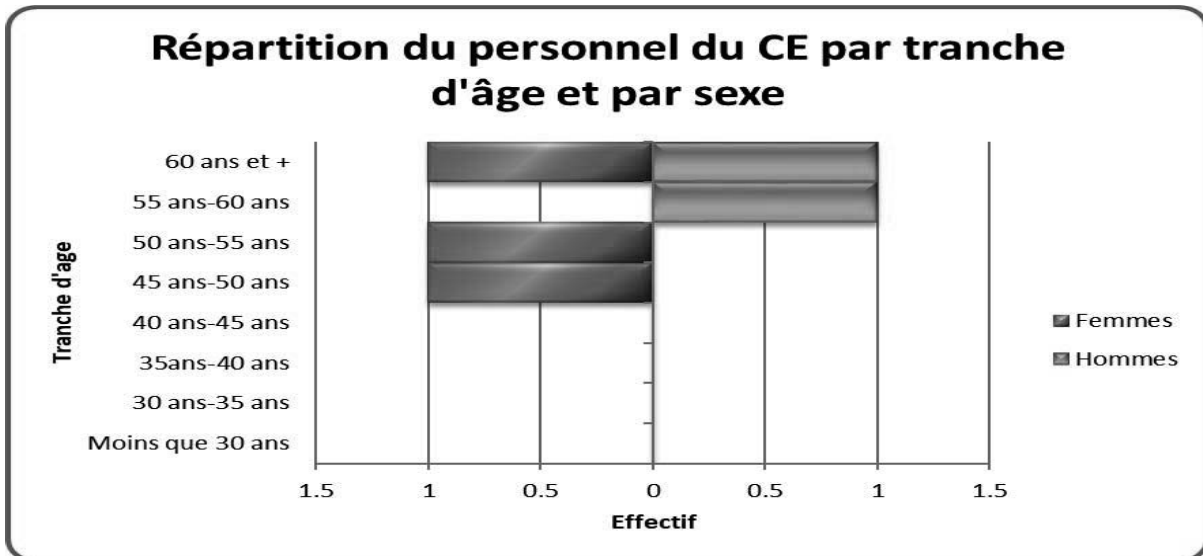
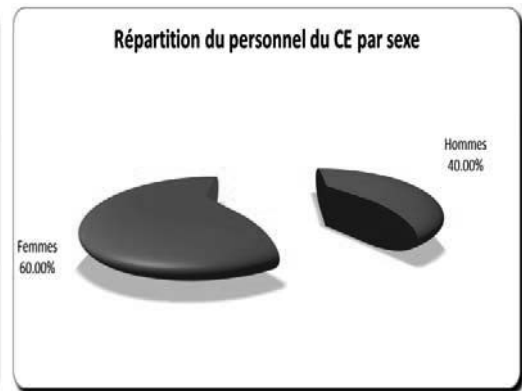
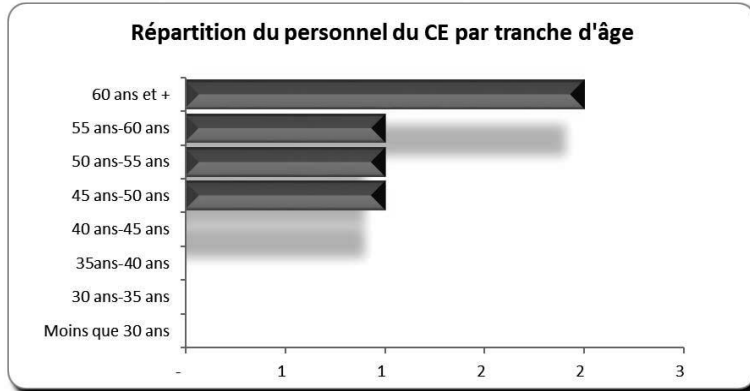
- Réaliser les élections présidentielles, législatives et municipales ;
- Améliorer la performance du Conseil Électorale (CE) à travers le renforcement des capacités opérationnelles de ses structures déconcentrées.

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

- d) Situation des agents publics permanents au mois de septembre 2020
 - o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	2	3	5	55	120,500	24,100

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU CE



BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

4211 CONSEIL ELECTORAL

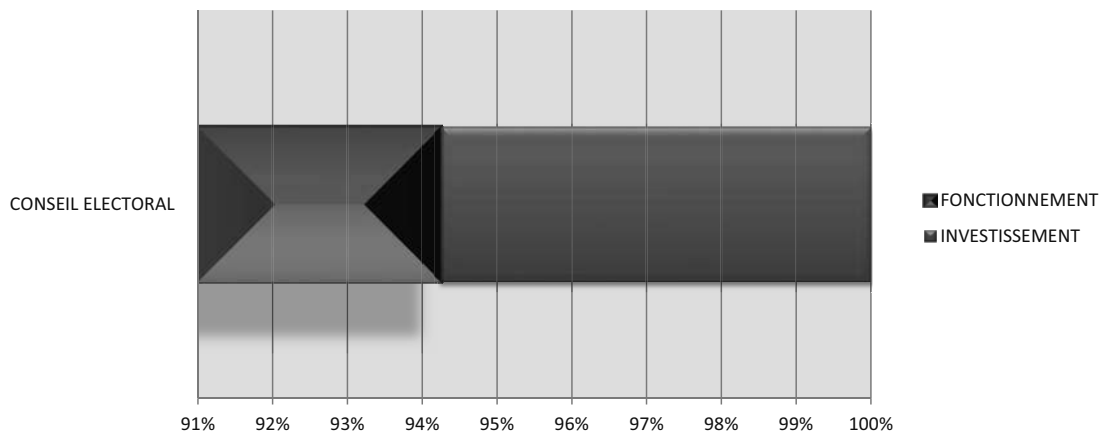
SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
4211-1-11- CONSEIL ELECTORAL	655,400,439	40,000,000	695,400,439
TOTAL	655,400,439	40,000,000	695,400,439

Pondération des crédits budgétaires du CE 2020-2021 par section



CONSEIL ELECTORAL
100.00%

Crédits budgétaires 2020-2021 du CE par section et par nature



**OFFICE DE PROTECTION
DU CITOYEN**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021
4212.- OFFICE DE LA PROTECTION DU CITOYEN

a) Cadre légal, Mission et Attribution

L'Office de la Protection du Citoyen est régi par le décret du 17 juillet 2012. Sa principale mission et attribution est de protéger tout individu contre toutes formes d'abus et d'erreurs, volontaires ou non de l'Administration Publique et des institutions Autonomes.

b) Structure Organisationnelle

L'Office de la Protection du Citoyen comprend :

- Le Bureau du Protecteur
- Une (1) Direction des Affaires Administratives
- Une (1) Direction Technique

c) Objectifs pour l'année fiscale 2020-2021

- Rapprocher l'Office de la Protection du Citoyen auprès de l'ensemble des catégories sociales de la population haïtienne ;
- Développer la sensibilisation aux droits et devoirs pour une citoyenneté consciente.

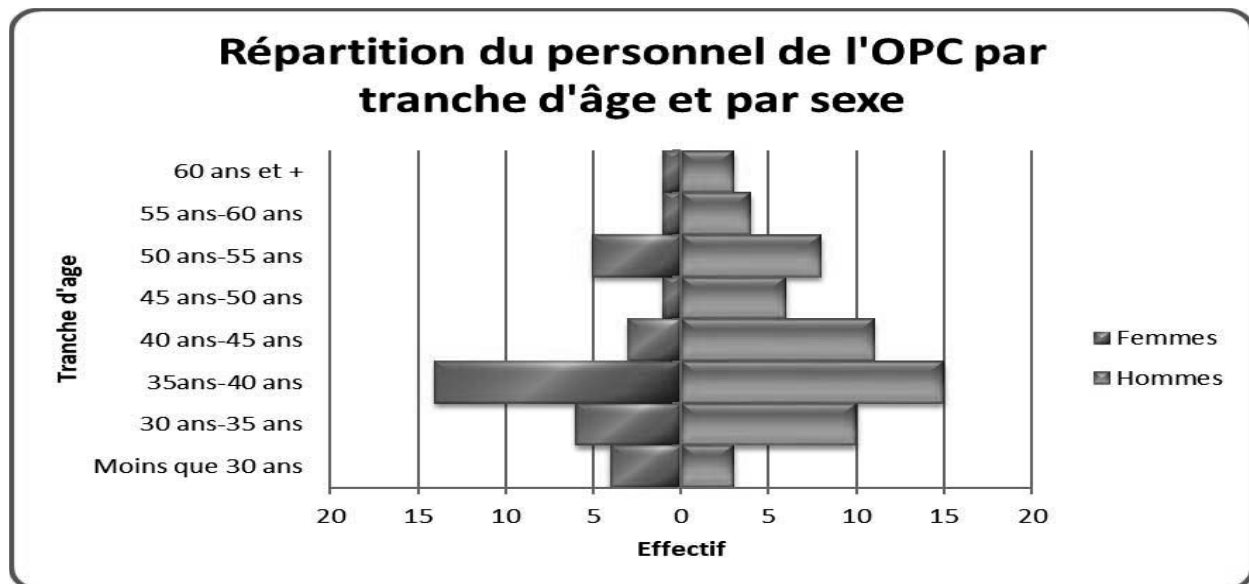
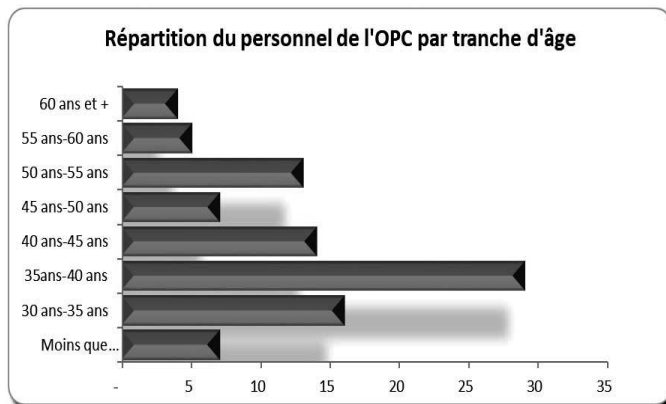
BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

d) Situation des agents publics permanents au mois de septembre 2020

o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	60	35	95	41	3,381,700	35,597

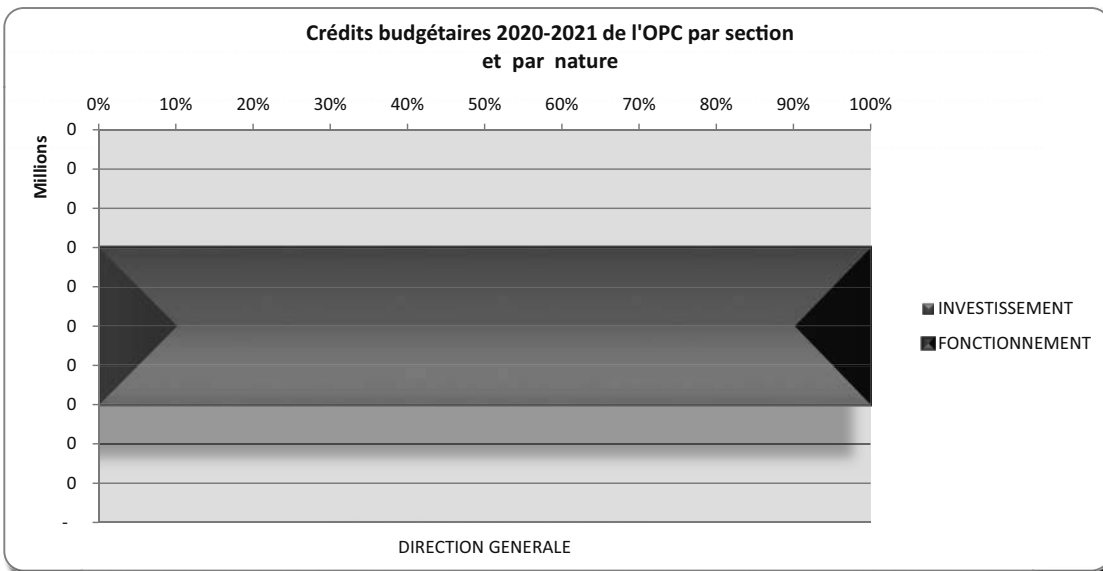
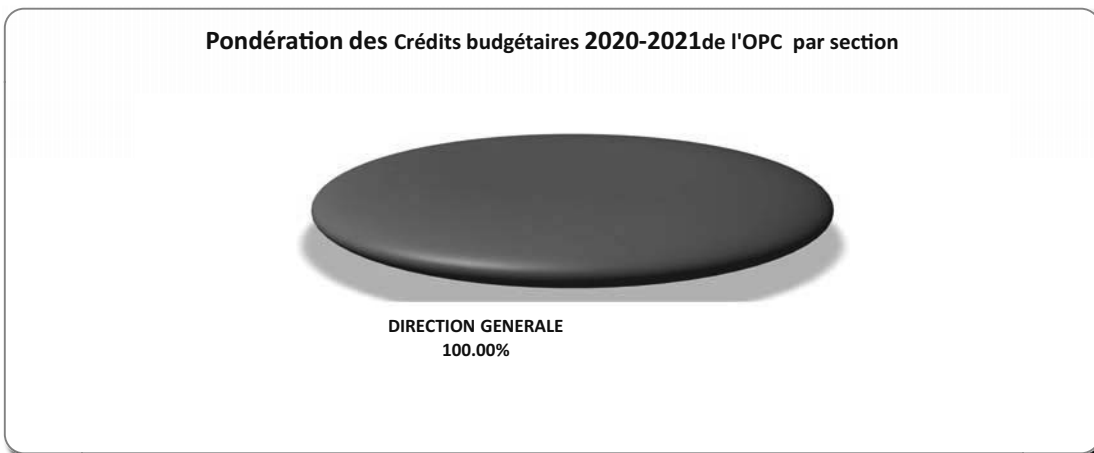
COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DE L'OPC



BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

4212 OFFICE DE LA PROTECTION DU CITOYEN

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
4212-1-12- DIRECTION GENERALE	165,293,326	-	165,293,326
TOTAL	165,293,326	-	165,293,326



UNIVERSITÉ D'ÉTAT D'HAÏTI

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021**4311.- UNIVERSITÉ D'ÉTAT D'HAÏTI****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

L'Université d'Etat d'Haïti (UEH) est une institution publique d'enseignement supérieur. Elle est régie par la Constitution de 1987 (Art. 208, 209, 210, 211, 211.1, 212, notamment) et par les Dispositions Transitoires relatives à l'organisation de l'Administration Centrale en date de février 1997. Ses principales missions et attributions sont de :

- Promouvoir et transmettre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être dans toutes les couches de la société haïtienne;
- Œuvrer au développement de la recherche dans les domaines scientifique, technique, culturel, économique, social;
- Accompagner l'État, la société et la population haïtienne en général dans le processus de développement;
- Contribuer à la modernisation de l'enseignement supérieur en Haïti.

b) Structure organisationnelle

L'Université d'Etat d'Haïti (UEH) regroupe aujourd'hui onze (11) entités situées dans la région métropolitaine et six (6) facultés ou écoles de droit, de gestion et d'économie dans les villes du Cap-Haïtien, de Fort-Liberté, des Gonaïves, de Hinche, de Jacmel et de Port-de-Paix. Un nouveau campus à Limonade vient d'augmenter son patrimoine physique. Une quarantaine de programmes d'études de premier cycle sont offerts parmi un vaste champ de connaissances. Le programme d'études post-graduées inclut treize programmes de maîtrise existant dans les domaines du patrimoine, de la philosophie, des sciences informatiques, des sciences juridiques, des sciences de la santé, des sciences du développement, et des sciences pures (Mathématiques, Physique, Chimie) en partenariat avec des universités étrangères, pour la plupart. Y seront aussi intégrés des programmes de doctorat et d'autres programmes de maîtrise en perspective. Les premières inscriptions au doctorat à l'UEH se sont réalisées au cours de l'année 2012-2013.

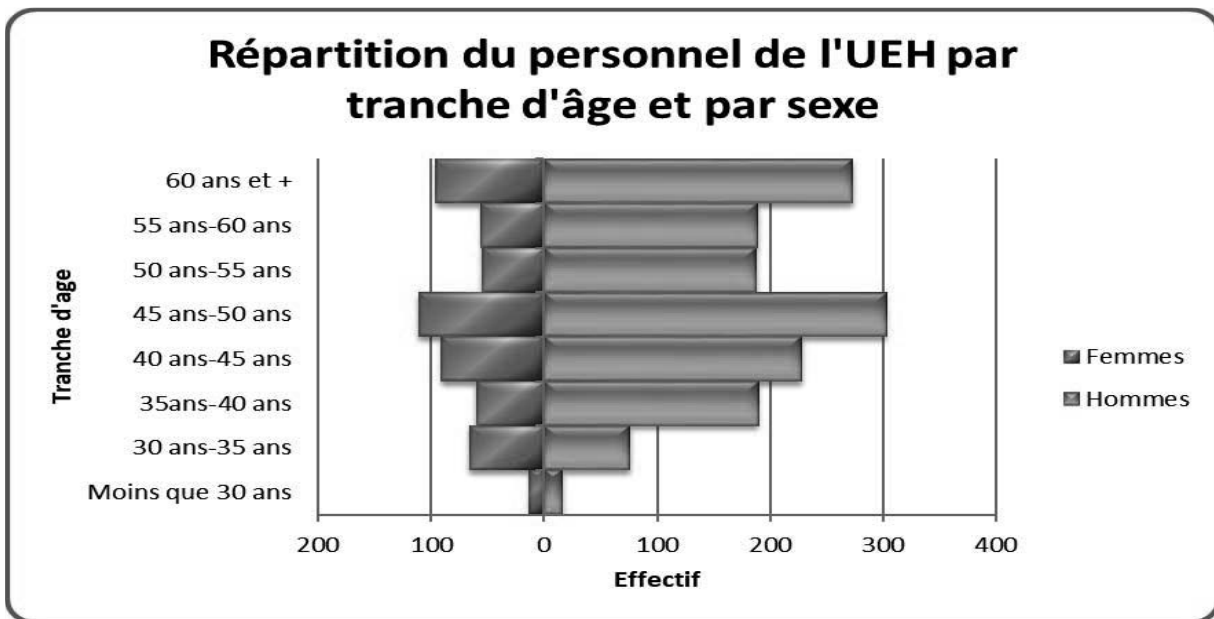
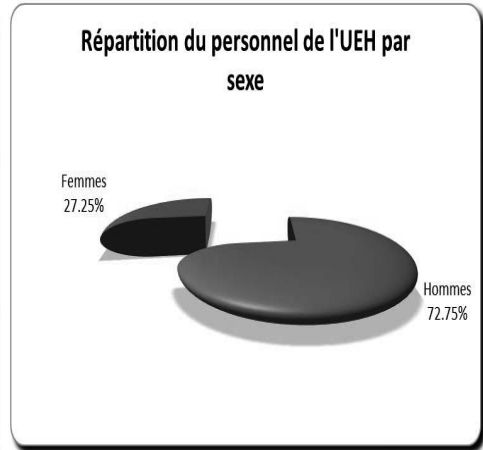
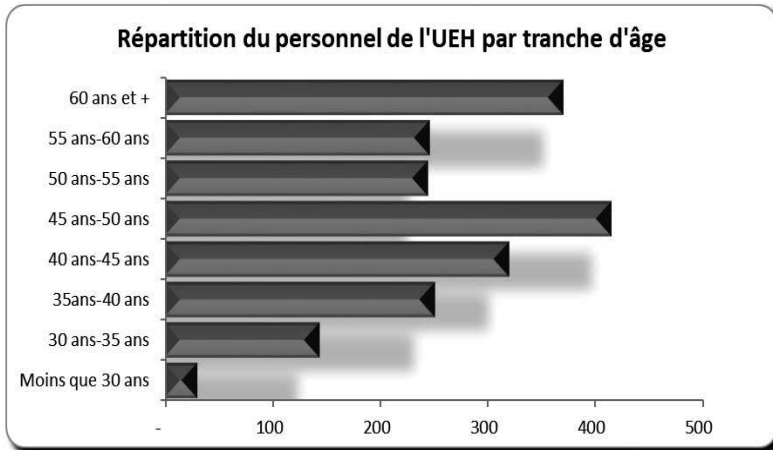
c) Objectifs pour l'année fiscale 2020-2021

- Renforcer les capacités du corps enseignant en nombre et en expertise par le recrutement de professeurs à temps plein ;
- Développer la recherche au sein de l'UEH et assurer son excellence en renforçant les capacités des centres de recherche ;
- Améliorer l'environnement d'apprentissage des étudiants de l'UEH, notamment à travers l'ameublement des salles de cours, des bâtiments administratifs et des cafétérias des différentes facultés ;
- Renforcer le système d'enseignement de l'UEH à travers la mise en œuvre de mécanismes permettant d'assurer la formation à distance dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

- d) **Situation des agents publics permanents au mois de septembre 2020**
 - o Effectif et masse salariale

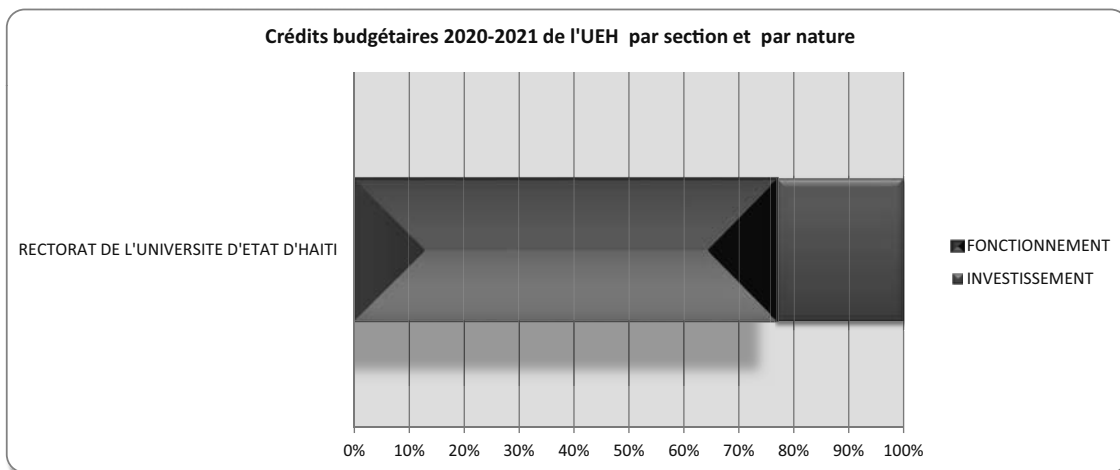
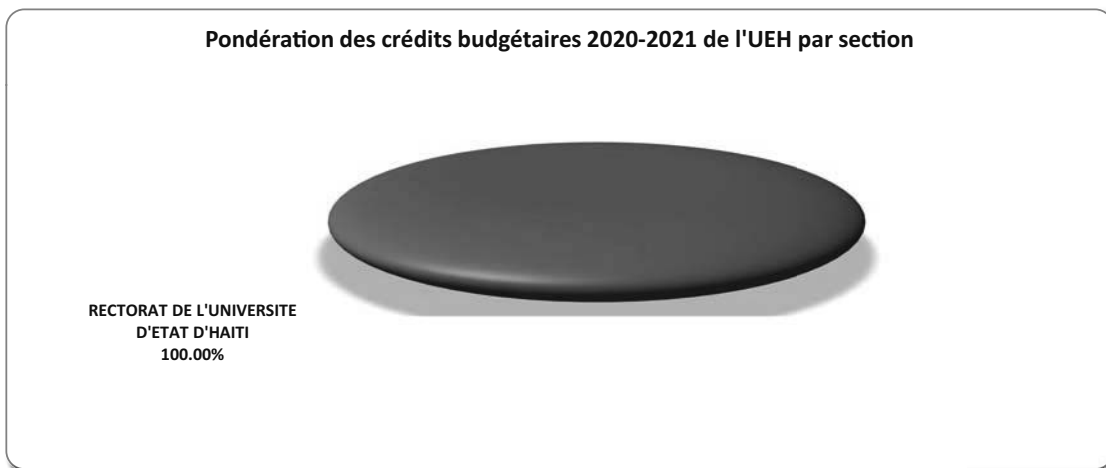
Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
	1463	548	2011	49	63,482,416	31,568
Services internes	1463	548	2011	49	63,482,416	31,568



BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

4311 UNIVERSITE D'ETAT D'HAITI

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
4311-1-11- RECTORAT DE L'UNIVERSITE D'ETAT D'HAITI	1,527,311,125	458,629,400	1,985,940,525
TOTAL	1,527,311,125	458,629,400	1,985,940,525



BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021**4411.- UNIVERSITÉ D'ÉTAT D'HAÏTI****a) Estati, misyon ak travay akademi an**

Akademi kreyòl Ayisyen an se yon enstitisyon Leta. Li kreye jan Konstitisyon 1987 amande a mande 1 nan atik 213 ak 214-i. Li endepandan e li kouvri tout peyi a. Li gen karaktè administratif, kiltirèl ak syantifik.

Akademi Kreyòl Ayisyen an genyen misyon pou li :

- a) Fè tout sa ki nesèsè pou ankouraje pwodiksyon nan lang kreyòl ;
- b) Ankouraje eksperyans pèp la ap fè nan dekouvèt, nan kreyasyon, nan pwodiksyon 1 ap fè an kreyòl, kit se pwodiksyon oral, kit se pwodiksyon ekri;
- ch) Fè tout sa ki nesèsè pou fè kreyòl la gen bonjan reyònmman ak prestij nan je popilasyon ayisyen an ak nan je lòt popilasyon yo ;
- d) Travay epi siveye pou gen relasyon ki byen balanse nan jan enstitisyon yo ap sèvi ak lang yo nan- sosyete a;
- e) Travay pou enstitisyon leta yo aplike Konstitisyon an nan piblikasyon tout dokiman ofisyèl yo nan lang kreyòl;
- f) Fè pwopozisyon sou fason moun kapab sèvi ak lang kreyòl la nan kominikasyon piblik nan peyi a;
- g) Ankouraje travay sou devlopman zouti tankou gramè, diksyonè, leksik nan tout domèn ;
- h) Ankouraje travay sou pwogram fòmasyon teknik pou tout sektè ki bezwen fòmasyon avanse nan lang kreyòl;
- i) Fè envantè tout moun k ap travay sou lang kreyòl ak espesyalis nan tout domèn kap pwodui nan lang kreyòl;
- j) Fè envantè pwodiksyon k ap fèt nan lang kreyòl ak pwodiksyon sou lang kreyòl anndan peyi a kou deyò;
- k) Ankouraje epi pwopoze bonjan travay rechèch sou lang kreyòl la;
- l) Travay pou enstitisyon rejyonal yo sèvi ak lang kreyòl la pou entegrasyon popilasyon kreyolofòn yo.

b) Òganizasyon akademi kreyòl ayisyen an

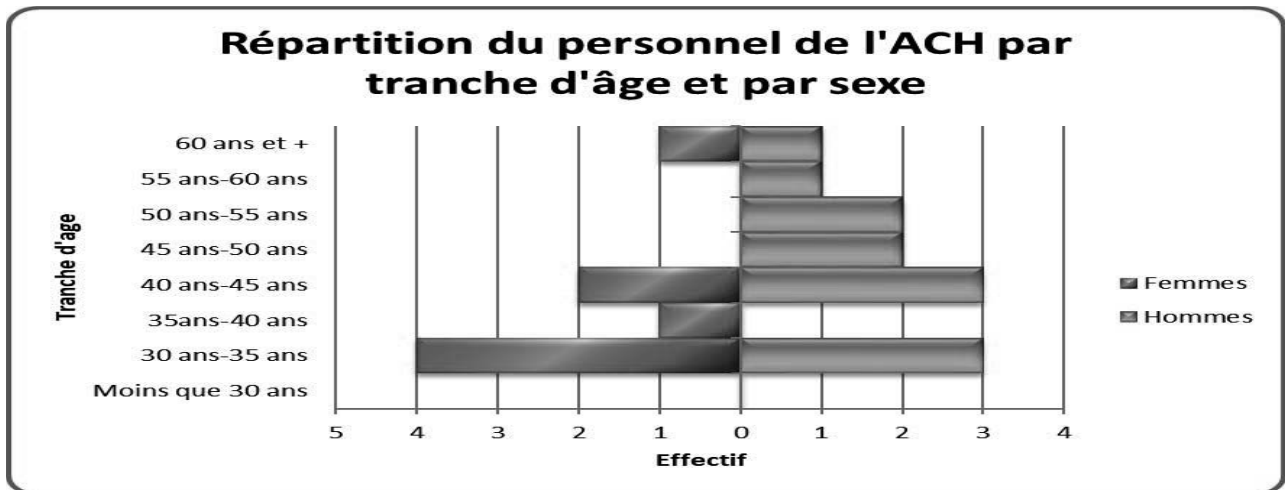
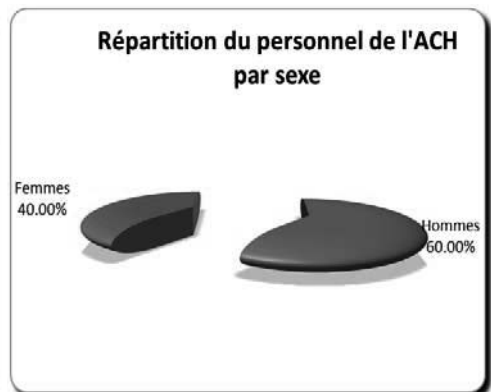
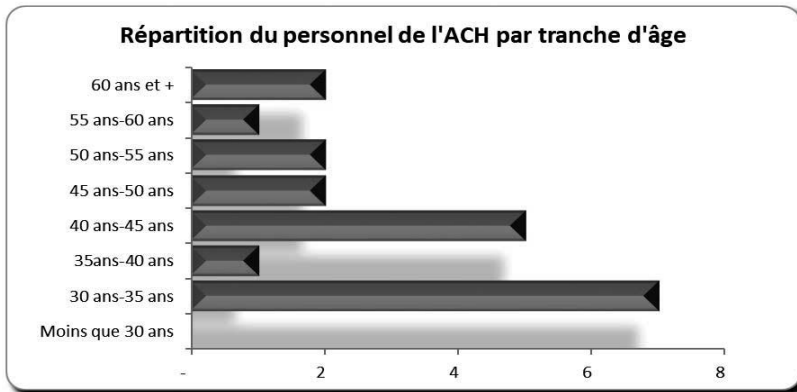
Akadèmi kreyòl Ayisyen an ap fonksyone ak kat (4) ògàn:

- a) Yon Konsèy Akademisyen;
- b) Yon Konsèy Administrasyon;
- ch) Yon Konsèy Konsiltatif;
- d) Yon Sekretarya Egzekitif

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021

- d) Sitiyasyon ajan piblik pèmanan nan mwa septanm 2020
 - o Epektif ak Mas Salè

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	12	8	20	42	635,600	31,780



BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2020-2021**4411 ACADEMIE DU CREOLE HAITIEN**

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
4411-1-11- SECRETARIAT TECHNIQUE DE L'ACADEMIE DU CREOLE HAITIEN	43,104,247	10,000,000	53,104,247
TOTAL	43,104,247	10,000,000	53,104,247

Pondération des crédits budgétaires 2020-2021 de l'ACH par section

SECRETARIAT TECHNIQUE
DE L'ACADEMIE DU CREOLE
HAITIEN
100.00%

**Crédits budgétaires 2020-2021 de l'ACH par section et par nature**

SECRETARIAT TECHNIQUE DE L'ACADEMIE DU CREOLE
HAITIEN

